This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

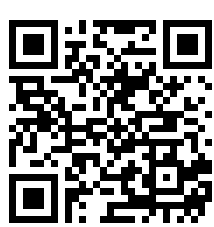

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,102,225

Digitized by Google

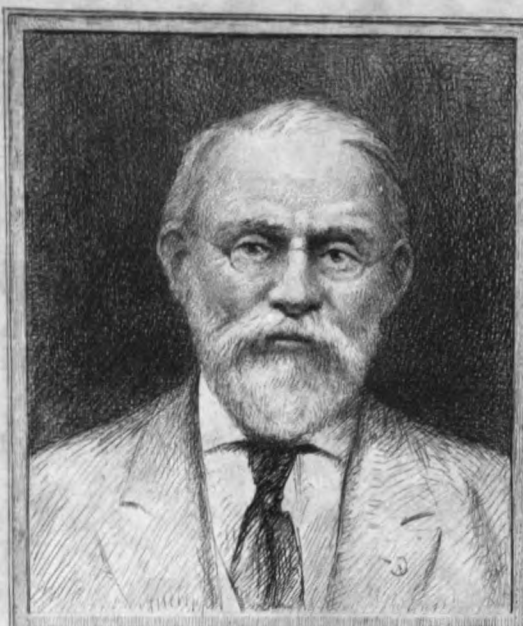

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

1924-26
AS
162
.V35

# MÉMOIRES

DE

# L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE

DEUXIÈME SÉRIE

**TOME XXIV — ANNÉE 1924**

(1er et 2me Trimestres)

VAISON

**MACABET FRÈRES, IMPRIMEURS-EDITEURS**

1924

Digitized by Google

Digitized by Google

# ACADÉMIE DE VAUCLUSE

FONDÉE LE 20 JUILLET 1801.

*Déclarée d'utilité publique par Décret du 7 mai 1919.*

---

*Président d'honneur*..... M. PALUN Auguste.

## BUREAU POUR L'ANNEE 1924

*Président* .....MM. RÉMY-ROUX François.

*Vice-présidents* ..... POIRSON Alexandre.
JOUVE Michel.

*Secrétaire général* ..... IMBERT Léo.

*Présidents de section* ..... GODLEWSKI Émile.
LOYE (de) Paul.
THÉODORE-AUBANEL Jean

*Secrétaire* ..... SAUTEL Joseph (abbé).

*Trésorier* ..... POINET Émile.

*Bibliothécaire-Archiviste* ..... MARCEL Adrien.

---

## BIENFAITEURS DE L'ACADÉMIE DÉCÉDÉS.

Le Dr A. DUFOSSÉ († 20 septembre 1877).
Paul DE FAUCHER († 23 septembre 1907).
Léon BRUNEL († 18 décembre 1912).
Marc DEYDIER († 3 avril 1920).
Mme Vve JEANDET († 15 septembre 1921).

---

## ANCIENS PRÉSIDENTS DE L'ACADÉMIE.

(*depuis la reconstitution de la Société en* 1882).

1882 † CERQUAND. — 1883-84. † Dr Alfred PAMARD. — 1885-86. † Commandant DUCOS. — 1887. † DE SEYNES. — 1888-89. † A. SAGNIER. — 1890-91. † ROCHETIN. — 1892. † TORCAPEL. — 1893. † Dr Alfred PAMARD. — 1894-95. † MORDON. — 1896-97. M. Alexis MOUZIN. — 1898-99. † Dr Marius CARRE. — 1900-01. Dr Victorin LAVAL. — 1902-03. † Gabriel BOURGES. — 1904-05. † Baron Marc

Digitized by Google

DE VISSAC. — 1906-07. † A. JOLEAUD. — 1908-09. † Baron Marc DE VISSAC. — 1910-11. M. Alexis MOUZIN. — 1912-13. Dr REMY-ROUX. — 1914-1915. † Capitaine REBOULET. — 1916-1917. † Baron Marc DE VISSAC. — 1918-1919. M. Alexis MOUZIN. — 1920-1921, M. Joseph GIRARD. — 1922-1923. J. B. RIPERT.

## MEMBRES D'HONNEUR

MM.

LE PRÉFET de VAUCLUSE.

LE GÉNÉRAL commandant la 30e division militaire.

LE MAIRE de la ville d'Avignon.

L'ARCHEVÊQUE d'Avignon.

BELLEUDY Jules, ✻, ✪ I, O. ✠, préfet honoraire, ancien trésorier payeur général, Avenue du Maréchal Foch, 35, à Nice.

DIDIÉE Joseph, ✪ I., O. ✠, Méd. Guerre, ingénieur des Travaux Publics de l'Etat, rue Pétramale, 16, à Avignon.

GIRARD Joseph, ✪ I, archiviste-paléographe, licencié en droit, conservateur de la bibliothèque et du musée Calvet, chemin de l'Arrosaire, 7, à Avignon.

JULLIAN Camille, O. ✻, ✪ I., membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue du Luxembourg, 30, à Paris (6e).

LABANDE L.H., ✪ I., correspondant de l'Institut, conservateur des archives du Palais, rue du Tribunal, 10, à Monaco.

MOUZIN Alexis, ✻, ✪ I., Rue Bancasse, 30, à Avignon.

VILLARET (DE), G. O. ✻, Général commandant d'armée.

*A titre étranger* :

PINCHIA (Comte Emilio), C. ✻, membre de la Chambre des députés d'Italie, à Rome.

### MEMBRES TITULAIRES AYANT PERPÉTUÉ LEUR COTISATION.

MM.

CHANSIERGUES-ORNANO (Vicomte Amaury de), rue St-Etienne, 17, à Avignon (2 juin 1921)

Digitized by Google

CHOBAUT Alfred, ✪ I., docteur en médecine, *bienfaiteur de l'Académie*, rue Chauffard, 4, à Avignon (5 avril 1889).

DAMPEINE Edouard, représentant de commerce, boulevard Commandant Dampeine, à Monteux (Vaucluse) (17 novembre 1923).

EYSSÉRIC Joseph, ✪ I., artiste peintre, rue Duplessis, 14, à Carpentras (13 avril 1895.)

MANTEYER (DE) Georges, archiviste-paléographe, au château de Manteyer, par la Roche-des-Arnauds (Hautes-Alpes) (7 janvier 1904).

PALUN (Madame Auguste), rue Banasterie, 13, à Avignon (7 février 1917).

PALUN Auguste, *bienfaiteur de l'Académie*, rue Banasterie, 13, à Avignon (1882).

PANSIER Pierre, docteur en médecine, rue Joseph-Vernet, 56, à Avignon (3 février 1898).

---

## MEMBRES TITULAIRES

MM.

ABELLY, docteur en médecine, rue Bonneterie, 66, à Avignon (8 juillet 1920).

ABIT Henri, ✪ I., inspecteur d'Académie, rue Joseph-Vernet, 85, à Avignon (12 janvier 1911).

ABRIC Ernest, ancien officier, impasse de l'Oratoire, 6, à Avignon (5 novembre 1908).

ABRIC (Madame Ernest) impasse de l'Oratoire, 6, à Avignon (3 janvier 1924).

ADHEMAR DE CRANSAC (Comtesse René d'), rue de Taulignan, 11, à Avignon (7 octobre 1909).

ALAUZIER (DE RIPERT D') Joseph, C. ✻, colonel commandant le 141e d'infant[le], rue Joseph-Vernet, 35 à Avignon (1er février 1923).

ALPHANT, O. ✻, docteur en médecine, place du Petit-Paradis, 27, à Avignon (1er juin 1895).

AMALBERT Elisée, ✪, avenue du Petit Fabron, 13, à Nice (7 juillet 1904).

AMIC Joseph, avocat, place du palais, 15, à Avignon (6 mars 1902).

ARNAL, docteur en médecine, rue des Marchands, 36, à Avignon (5 juin 1913).

Digitized by Google

ARNAUD, notaire à Arles (Bouches-du-Rhône) (1886).

ARNAUD D'AGNEL, ✪, aumônier du Lycée, rue Montaut, 10, à Marseille (11 octobre 1906).

AUROUZE (Abbé), ✪, docteur ès-lettres, rue Joseph-Vernet, 14, à Avignon (2 décembre 1897).

AVON DE COLLONGUE (Baron D'), ✻ anc. ministre plénipotentiaire de France, à Collongue, près Cadenet (Vaucluse) (6 novembre 1902).

AZÉMAR, ✻, docteur en médecine, rue de la Croix, 9, à Avignon (2 décembre 1897).

BARBER Maurice, rue du Gal, 7, à Avignon (8 novembre 1917).

BARRE Léon, docteur en médecine, rue des Teinturiers, 4, à Avignon (3 avril 1924).

BAUDOUIN (E.) conservateur des hypothèques, place du Grand-Paradis, 3, à Avignon (7 mai 1914).

BEAULIEU (DE) Roger, notaire, rue Viala, 3, à Avignon (5 mai 1904).

BEC Fortuné, ✻, docteur en médecine, rue Portail-Magnanen, 49, à Avignon (3 décembre 1903).

BENOIT Fernand, membre de l'École Française de Rome, à la Queyrelle par Montfavet (Vaucluse) (5 juillet 1923).

BENOIT DE LONGCHAMP Adolphe, rue Arnaud-de-Fabre, 11, à Avignon (7 janvier 1909).

BEZIAT Georges, rédacteur au *Petit Provencal*, rue Banasterie, 20, à Avignon (2 mars 1916).

BLANC Alfred, ✪, professeur au Collège, à Carpentras (4 mars 1904).

BOCH, ✪, architecte, rue Mignard 6, à Avignon (7 janvier 1904).

BOISSIÈRE-ROUMANILLE (M^me^), rue Saint-Agricol, 19, à Avignon (7 octobre 1909).

BOISSIN Pierre, contrôleur des P.T.T., rue d'Annanelle, 31, à Avignon (5 janvier 1920).

BOJÉRO C., ✪ I, pharmacien, rue Maréchal Foch, 15, à Cannes (Alpes Maritimes) (5 mars 1908).

BONAMOUR, sous-intendant militaire à Meknès (4 décembre 1924).

BONFILS Marcel, rue Moricelly, 12, à Carpentras (juin 1909).

BONNET Georges, ingénieur, rue de l'Hôpital, 14, à Avignon (8 mai 1919)

BONNET Julien, ancien conseiller de préfecture, rue Arnaud de Fabre 10, à Avignon (1882).

Digitized by Google

BONNET Léon, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, Impasse de l'Oratoire, 1, à Avignon (1883).

BOURDERIOUX Louis, ✠, directeur de la Société Générale, rue de la République, 9, à Avignon, (1er mars 1923).

BOURGES Michel, ✱, docteur en médecine, avenue Riondet, 22, villa Louise, à Hyères (Var), (1er février 1900).

BOYER Henri, O. ✱, colonel d'artillerie en retraite, rue de la Campane, 14, à Avignon (1er mars 1923).

BRÉCHET Camille, propriétaire, place Madier de Monjau, 3, à Valence (Drôme) (6 juin 1918).

BRÉMOND Charles, grande rue à Cavaillon (Vaucluse) (7 février 1924).

BRETON, C. ✱, général de division, commandant la 29e division d'infanterie, à Nice (Alpes-Maritimes), (3 février 1921).

BROCHE E.-Gaston, ✠, Faculté des lettres, villa St Luca, 12-5, à Gênes (Italie) (6 décembre 1906).

BRUN Auguste, chirurgien-dentiste, rue St-Pierre, 1, à Avignon (6 juillet 1911).

BRUNEAU Benezet, villa des Roses, route de Monclar, 75, à Avignon (4 janvier 1912).

BRUSSET Louis, avocat, à Orange (8 janvier 1920).

BUFFIÈRES Jean, villa Laure, chemin de la Trillade, 14, à Avignon (6 juillet 1922).

CADE Louis (abbé), Rue de la République, 39, à Avignon (6 février 1919).

CAILLÉ Robert, docteur en droit, bibliothécaire de la ville de Carpentras (3 juillet 1924).

CAMARET (DE) Henri, rue de Taulignan, 11, à Avignon (6 novembre 1919).

CAMBE Paul, chef de district principal à la Cie P.-L.-M., Le Clos-Fleuri, chemin des Sources à Avignon (12 avril 1923).

CAMMAN Léon, ancien notaire, cours National, 14, à Tarascon (15 mars 1914).

CAPDEVILLA Raymond, docteur en médecine, rue Thiers, 23, à Avignon (8 janvier 1920).

CAPEAU Edmond, ✠, rue Pétramale, 14, à Avignon (6 janvier 1898).

CARIAS Léon, secrétaire-adjoint de Rhodania, cours Molière, 16, à Pézenas (Hérault) (6 novembre 1919).

CATELAN Louis, ✠, à Buis-les-Baronnies (Drôme) (2 mai 1912).

Digitized by Google

ARNAUD, notaire à Arles (Bouches-du-Rhône) (1886).

ARNAUD D'AGNEL, ✪, aumônier du Lycée, rue Montaut, 10, à Marseille (11 octobre 1906).

AUROUZE (Abbé), ✪, docteur ès-lettres, rue Joseph-Vernet, 14, à Avignon (2 décembre 1897).

AVON DE COLLONGUE (Baron D'), ✻ anc. ministre plénipotentiaire de France, à Collongue, près Cadenet (Vaucluse) (6 novembre 1902).

AZÉMAR, ✻, docteur en médecine, rue de la Croix, 9, à Avignon (2 décembre 1897).

BARBER Maurice, rue du Gal, 7, à Avignon (8 novembre 1917).

BARRE Léon, docteur en médecine, rue des Teinturiers, 4, à Avignon (3 avril 1924).

BAUDOUIN (E.) conservateur des hypothèques, place du Grand-Paradis, 3, à Avignon (7 mai 1914).

BEAULIEU (DE) Roger, notaire, rue Viala, 3, à Avignon (5 mai 1904).

BEC Fortuné, ✻, docteur en médecine, rue Portail-Magnanen, 49, à Avignon (3 décembre 1903).

BENOIT Fernand, membre de l'Ecole Française de Rome, à la Queyrelle par Montfavet (Vaucluse) (5 juillet 1923).

BENOIT DE LONGCHAMP Adolphe, rue Arnaud-de-Fabre, 11, à Avignon (7 janvier 1909).

BEZIAT Georges, rédacteur au *Petit Provencal*, rue Banasterie, 20, à Avignon (2 mars 1916).

BLANC Alfred, ✪, professeur au Collège, à Carpentras (4 mars 1904).

BOCH, ✪, architecte, rue Mignard 6, à Avignon (7 janvier 1904).

BOISSIÈRE-ROUMANILLE (M^me^), rue Saint-Agricol, 19, à Avignon (7 octobre 1909).

BOISSIN Pierre, contrôleur des P.T.T., rue d'Annanelle, 31, à Avignon (5 janvier 1920).

BOJÉRO C., ✪ I, pharmacien, rue Maréchal Foch, 15, à Cannes (Alpes Maritimes) (5 mars 1908).

BONAMOUR, sous-intendant militaire à Meknès (4 décembre 1924).

BONFILS Marcel, rue Moricelly, 12, à Carpentras (juin 1909).

BONNET Georges, ingénieur, rue de l'Hôpital, 14, à Avignon (8 mai 1919)

BONNET Julien, ancien conseiller de préfecture, rue Arnaud de Fabre 10, à Avignon (1882).

Digitized by Google

BONNET Léon, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, Impasse de l'Oratoire, 1, à Avignon (1883).

BOURDERIOUX Louis, ✠, directeur de la Société Générale, rue de la République, 9, à Avignon, (1er mars 1923).

BOURGES Michel, ✱, docteur en médecine, avenue Riondet, 22, villa Louise, à Hyères (Var), (1er février 1900).

BOYER Henri, O. ✱, colonel d'artillerie en retraite, rue de la Campane, 14, à Avignon (1er mars 1923).

BRÉCHET Camille, propriétaire, place Madier de Monjau, 3, à Valence (Drôme) (6 juin 1918).

BRÉMOND Charles, grande rue à Cavaillon (Vaucluse) (7 février 1924).

BRETON, C. ✱, général de division, commandant la 29e division d'infanterie, à Nice (Alpes-Maritimes), (3 février 1921).

BROCHE E.-Gaston, ✠, Faculté des lettres, villa St Luca, 12-5, à Gênes (Italie) (6 décembre 1906).

BRUN Auguste, chirurgien-dentiste, rue St-Pierre, 1, à Avignon (6 juillet 1911).

BRUNEAU Benezet, villa des Roses, route de Monclar, 75, à Avignon (4 janvier 1912).

BRUSSET Louis, avocat, à Orange (8 janvier 1920).

BUFFIÈRES Jean, villa Laure, chemin de la Trillade, 14, à Avignon (6 juillet 1922).

CADE Louis (abbé), Rue de la République, 39, à Avignon (6 février 1919).

CAILLÉ Robert, docteur en droit, bibliothécaire de la ville de Carpentras (3 juillet 1924).

CAMARET (DE) Henri, rue de Taulignan, 11, à Avignon (6 novembre 1919).

CAMBE Paul, chef de district principal à la Cie P.-L.-M., Le Clos-Fleuri, chemin des Sources à Avignon (12 avril 1923).

CAMMAN Léon, ancien notaire, cours National, 14, à Tarascon (15 mars 1914).

CAPDEVILLA Raymond, docteur en médecine, rue Thiers, 23, à Avignon (8 janvier 1920).

CAPEAU Edmond, ✠, rue Pétramale, 14, à Avignon (6 janvier 1898).

CARIAS Léon, secrétaire-adjoint de Rhodania, cours Molière, 16, à Pézenas (Hérault) (6 novembre 1919).

CATELAN Louis, ✠, à Buis-les-Baronnies (Drôme) (2 mai 1912).

Digitized by Google

CHAMBON Ange, ✪, O. ✠, conseiller d'arrondissement, boulevard Limbert, à Avignon (9 janvier 1908).

CHAMBRE DE COMMERCE d'Avignon (1892).

CHARAVIN Emile, négociant, rue Victor-Hugo, 18, à Avignon (1er février 1923).

CHARLES Edouard, professeur au Conservatoire de musique, rue Bancasse (6 novembre 1924).

CHARLET Louis, ✠, docteur en médecine, rue d'Annanelle, 4, à Avignon (6 mars 1913).

CHAUVIN Paul, directeur de la Revue Comtadine, villa Renée, boulevard Sixte-Isnard, 40, à Avignon (9 mars 1922).

CHEVALIER Alexandre, ✪, directeur d'école à Pierrelatte (Drôme) (8 janvier 1920).

CHOBAUT Hyacinthe, archiviste-paléographe, archiviste départemental du Gard, rue des Chassaintes, 20, à Nimes (3 mars 1910).

CLAMON Joseph, agent des P.T.T., rue des Trois-Carreaux, 4, à Avignon (6 mars 1924).

CLAPIER (Mme), née HOUCHART, ✪, avenue de Lodève, 47, à Montpellier (Hérault) (5 janvier 1905).

COLLET, docteur en médecine, professeur agrégé à la Faculté de médecine, quai des Célestins, 5, à Lyon (6 mai 1920).

COLOMBE Gabriel, ✪, docteur en médecine, rue Petite-Fusterie, 25, à Avignon (6 janvier 1910).

COLOMBE Georges, villa La Maison, route de Marseille, à Avignon (9 janvier 1919).

COMBE Raoul, homme de lettres, rue du Four-de-la-terre, 41, à Avignon (2 février 1922).

COSTE Amédée, ✻, prof. au Lycée d'Avignon, villa des Tilleuls, chemin des Deux-Routes, à St-Ruf, Avignon (1er février 1923).

COTTE notaire, place des Prêcheurs, 34, à Aix-en-Provence (6 juin 1912).

DASSAC Louis, licencié en droit, ancien avoué, rue des Trois Colombes, 23, à Avignon (12 avril 1923).

DAUVERGNE René, avoué, place St-Didier, 16, à Avignon (2 juin 1898).

DELEUZE, avocat, avenue Bugeaud, 18, à Paris (16e) (1886).

DESTANDEAU, ✪, pasteur de la religion réformée, avenue Plateforme, 3, à Nîmes (1892).

Digitized by Google

DIBON Henri, ✪ I., négociant, rue de la Croix, 171, à Avignon (8 janvier 1914).

DONNAT, ✪, ✠, docteur en médecine, rue des Fourbisseurs, 37, à Avignon (6 février 1910.)

DONTENWILLE, professeur agrégé d'allemand au Lycée d'Avignon, 6, rue St Thomas-d'Aquin (3 février 1921).

DOSSE Alphonse, rue Achille Martinet 14, à Paris (1er juin 1922).

DRAGON Auguste, libraire-éditeur, place des Frères-Prêcheurs, 1, à Aix-en-Provence (8 novembre 1917).

DUBETTIER (Mlle), ✪ I., Directrice du Lycée de jeunes filles, à Avignon (5 juin 1913).

DUBOURGUIER, notaire à Saint-Laurent-des-Arbres (Gard) (5 avril 1906).

DU LAURENS D'OISELAY (Vicomte) Maurice, ✠, commandant en retraite, rue St-Etienne, 14, à Avignon (6 mai 1909.)

DUNAND Paul, rue Guillaume-Puy, 41, à Avignon, (11 juin 1903).

DUPRAT Eugène, ✪ I., professeur au Lycée, rue du Chêne, 5, à Marseille (16 janvier 1902).

DURANTI LA CALADE (de), rue Mignet, 11, à Aix-en-Provence (5 juillet 1917).

EYRIÈS Gabriel, vétérinaire-sanitaire, à Carpentras (7 nov. 1912).

FABRE André, ✪, négociant, rue Laboureur, 5, à Avignon (25 juin 1914).

FABRE Henri, ✠, ✪ I., secrétaire de la Chambre de Commerce, rue Victor-Hugo, 4, à Avignon (9 mars 1911).

FABRE Ulysse, président du Conseil général , à Vaison (5 février 1914).

FATON Auguste, ✪, contrôleur des P. T. T., à Châteaurenard (8 janvier 1920).

FAUCHIER Paul, notaire honoraire, à Orange (5 juillet 1890).

FAVOT Antonin, ✪, juge de paix du canton nord, villa Mouret, route de Marseille, à Avignon (4 janvier 1923).

FINIELZ Albert, docteur en pharmacie, à Cavaillon (8 juillet 1920).

FLANDREYSY (Mme Jeanne DE), hôtel du Roure, 3, rue Collège du Roure, à Avignon (6 avril 1916).

FONTAGNÈRES François, rue des Marchands, 31, à Avignon (4 décembre 1919).

FORBIN DES ISSARTS (Marquis de), au château des Issarts (Gard), (11 avril 1907).

Digitized by Google

GALLO-BOREL (Madame), boulevard de Melun, 7 bis, à Fontainebleau (S.-et-M.) (6 mai 1920).

GAP Lucien, ✪ I., sous-bibliothécaire honoraire de la Bibliothèque municipale d'Avignon, rue des Camélias, à St Ruf, Avignon (1882).

GAUGLER Jean, ingénieur, route de Monclar, 1, à Avignon, (8 janvier 1920).

GAUTIER (Madame Albert), boulevard de la Liberté, 1, à Marseille (8 juillet 1920).

GEOFFROY (Mme), boulevard des Platanes, à Carpentras (6 novembre 1924).

GEOFFROY Armand, O. ✱, commandant en retraite, rue Victor-Hugo, 13, à Avignon (1er février 1923).

GILLES Alphonse, rue du Chapeau-Rouge, 17, à Avignon (6 avril 1911).

GILLES Jean-Marie, rue du Chapeau-Rouge, 21, à Avignon (3 mai 1923).

GILLES (Mme Joseph), rue de la Masse, 12 bis, à Avignon (1er mars 1917).

GIRARD Pierre, ✱, docteur en médecine, rue de la Croix, 12, à Avignon (5 juin 1923).

GIRAUD Hubert, Président de la Chambre de Commerce de Marseille, cours Pierre Puget, 24, à Marseille (9 novembre 1922).

GODLEWSKI Charles, docteur en médecine, à Sorgues (Vaucluse) (3 avril 1924).

GODLEWSKI Emile, docteur en médecine, rue Joseph-Vernet, 67, à Avignon (6 mai 1920).

GOUBERT Gabriel, docteur en médecine, rue des Lices 29, à Avignon (6 juillet 1922).

GOUBET, ✠, avocat, rue de la Bouquerie, 18, à Avignon (8 novembre 1900).

GOUIRAND, licencié ès sciences, inspecteur des pharmacies, chef du service départemental de la bactériologie, rue de la République, 26, à Avignon (6 avril 1905).

GRENIER Emmanuel, sculpteur, campagne Grenier, traverse des Lauriers, à Saint-Jérôme, près Marseille (3 novembre 1921).

GRENIER (Mme Yvonne), née Dromart, traverse des Lauriers, à Saint-Jérôme, près Marseille (3 mai 1917).

GUIGNARD DE BUTTEVILLE, villa Sans-Soucy, à Chouzy (Loir-et-Cher) (1885).

Digitized by Google

GUIGNOT Félix, ✠, docteur en médecine, rue des Trois-Faucons, 25, à Avignon (6 février 1918).

GUIGUE Julien, à l'Isle-sur-Sorgue (7 mars 1918.)

GUILHERMIER (DE) Pierre, ✱, ancien officier, rue Bouquerie, 6, à Avignon (1er février 1923).

GUND (Mme), rue Cocagne, 11, à Avignon, (5 juin 1913).

HEYRAUD Charles, lauréat de l'Institut, rue Paradis, 295, à Marseille (8 juillet 1920).

HUC Louis, villa Saint-Jean, clos des tramways, route du Pontet, à Avignon (5 juin 1913).

HUOT-SORDOT, Ω I. ✱ E. A. B. professeur au Lycée d'Avignon, villa les Cigales, à St-Ruf, Avignon (12 janvier 1911).

HURARD Joseph, artiste peintre, rue des Trois-Colombes, 24, à Avignon (7 mars 1918).

IGONET, docteur en médecine, inspecteur départemental d'hygiène, rue St-Charles, 10, à Avignon (5 mars 1908).

IMBERT J., négociant, quai St Lazare, 1, à Avignon (13 février 1913).

IMBERT Léo, archiviste départemental, place du Palais, à Avignon (6 avril 1922).

JACOMET, imprimeur, à Villedieu (6 novembre 1924).

JACQUEMIN (Mlle Louise), rue Victor-Hugo, 8, à Avignon (7 mars 1918).

JACQUET Georges, ✱ ,docteur en médecine, rue Taulignan, 9, à Avignon (11 avril 1912).

JEAN Hippolyte, Ω, ✠, rédacteur au « Petit Marseillais », rue de la République, 10, à Avignon (6 juillet 1911).

JOUET-PASTRÉ (Mlle Aimée), château de Roberty, Le Pontet (Vaucluse) (10 janvier 1918).

JOUVE (Mlle) Marie-Thérèse, à Cavaillon (6 mars 1902).

JULLIEN, pharmacien, à Orange (6 mars 1913).

LABRELY R., archiviste de la ville de Bourg-St-Andéol (Ardèche) (8 mai 1913).

LABRUE Xavier, homme de lettres, casier postal, à Avignon (3 juillet 1919).

LAFFONT, Ω, docteur en médecine, villa Les Rubis, rue d'Antibes, 94, à Cannes (Alpes-Maritimes) (17 octobre 1901).

LALO Henri, ✱, Ω, I. O. ✠, ingénieur, rue de la République, 18, à Avignon (2 juillet 1914).

Digitized by Google

DE VISSAC. — 1906-07. † A. JOLEAUD. — 1908-09. † Baron Marc DE VISSAC. — 1910-11. M. Alexis MOUZIN. — 1912-13. Dr REMY-ROUX. — 1914-1915. † Capitaine REBOULET. — 1916-1917. † Baron Marc DE VISSAC. — 1918-1919. M. Alexis MOUZIN. — 1920-1921, M. Joseph GIRARD. — 1922-1923. J. B. RIPERT.

## MEMBRES D'HONNEUR

MM.

LE PRÉFET de VAUCLUSE.

LE GÉNÉRAL commandant la 30e division militaire.

LE MAIRE de la ville d'Avignon.

L'ARCHEVÊQUE d'Avignon.

BELLEUDY Jules, ✻, ✪ I, O. ✠, préfet honoraire, ancien trésorier payeur général, Avenue du Maréchal Foch, 35, à Nice.

DIDIÉE Joseph, ✪ I., O. ✠, Méd. Guerre, ingénieur des Travaux Publics de l'Etat, rue Pétramale, 16, à Avignon.

GIRARD Joseph, ✪ I, archiviste-paléographe, licencié en droit, conservateur de la bibliothèque et du musée Calvet, chemin de l'Arrosaire, 7, à Avignon.

JULLIAN Camille, O. ✻, ✪ I., membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue du Luxembourg, 30, à Paris (6e).

LABANDE L.H., ✪ I., correspondant de l'Institut, conservateur des archives du Palais, rue du Tribunal, 10, à Monaco.

MOUZIN Alexis, ✻, ✪ I., Rue Bancasse, 30, à Avignon.

VILLARET (DE), G. O. ✻, Général commandant d'armée.

*A titre étranger* :

PINCHIA (Comte Emilio), C. ✻, membre de la Chambre des députés d'Italie, à Rome.

### MEMBRES TITULAIRES AYANT PERPÉTUÉ LEUR COTISATION.

MM.

CHANSIERGUES-ORNANO (Vicomte Amaury de), rue St-Etienne, 17, à Avignon (2 juin 1921)

Digitized by Google

CHOBAUT Alfred, ✪ I., docteur en médecine, *bienfaiteur de l'Académie*, rue Chauffard, 4, à Avignon (5 avril 1889).

DAMPEINE Edouard, représentant de commerce, boulevard Commandant Dampeine, à Monteux (Vaucluse) (17 novembre 1923).

EYSSÉRIC Joseph, ✪ I., artiste peintre, rue Duplessis, 14, à Carpentras (13 avril 1895.)

MANTEYER (DE) Georges, archiviste-paléographe, au château de Manteyer, par la Roche-des-Arnauds (Hautes-Alpes) (7 janvier 1904).

PALUN (Madame Auguste), rue Banasterie, 13, à Avignon (7 février 1917).

PALUN Auguste, *bienfaiteur de l'Académie*, rue Banasterie, 13, à Avignon (1882).

PANSIER Pierre, docteur en médecine, rue Joseph-Vernet, 56, à Avignon (3 février 1898).

---

## MEMBRES TITULAIRES

MM.

ABELLY, docteur en médecine, rue Bonneterie, 66, à Avignon (8 juillet 1920).

ABIT Henri, ✪ I., inspecteur d'Académie, rue Joseph-Vernet, 85, à Avignon (12 janvier 1911).

ABRIC Ernest, ancien officier, impasse de l'Oratoire, 6, à Avignon (5 novembre 1908).

ABRIC (Madame Ernest) impasse de l'Oratoire, 6, à Avignon (3 janvier 1924).

ADHEMAR DE CRANSAC (Comtesse René d'), rue de Taulignan, 11, à Avignon (7 octobre 1909).

ALAUZIER (DE RIPERT D') Joseph, C. ✻, colonel commandant le 141e d'infant[le], rue Joseph-Vernet, 35 à Avignon (1[er] février 1923).

ALPHANT, O. ✻, docteur en médecine, place du Petit-Paradis, 27, à Avignon (1[er] juin 1895).

AMALBERT Elisée, ✪, avenue du Petit Fabron, 13, à Nice (7 juillet 1904).

AMIC Joseph, avocat, place du palais, 15, à Avignon (6 mars 1902).

ARNAL, docteur en médecine, rue des Marchands, 36, à Avignon (5 juin 1913).

Digitized by Google

LAMY Paul, instituteur aux Ecoles communales, rue Thiers, à Avignon (3 janvier 1924).

LATASTE Daniel, directeur des établissements Vinatié, à Cavaillon (8 juillet 1920).

LAUGIER Vincent, ingénieur, rue des Vieilles-Etudes, 22, à Avignon (5 janvier 1922).

LAURENS Jules, professeur au Lycée d'Avignon, rue Mignard, 8, à Avignon (8 avril 1920).

LAVAL Victorin, O. ✻, ✪ I., médecin-major en retraite, rue de la Croix, 18, à Avignon (1880).

LAZARE Isidore, avenue Clémenceau, 57, à Carpentras (4 novembre 1909)

LE GRAS Charles, notaire, rue Petite-Saunerie, 10, à Avignon (2 juin 1898).

LE GRAS Joseph, ✪, docteur en médecine, rue Bancasse, 30, à Avignon (5 mars 1908).

LESBROS Alfred, artiste-peintre, rue des Fourbisseurs, 52, à Avignon (7 mars 1918).

LEYDET (Mme Victor), rue Petite Fusterie, 17, à Avignon (7 mai 1914).

LOUSTAU Henry, rue d'Alger, 4, à Marseille (7 novembre 1918).

LOYE (DE) Joseph, archiviste paléographe, conservateur de la bibliothèque municipale, à Nimes (Gard) (11 octobre 1923).

LOYE (DE) Paul, ✻, chef de bataillon du génie en retraite, route de Monclar, 5, à Avignon (2 mars 1916).

LULÉ-DEJARDIN, O. ✻, ✪, ancien officier, rue Joseph-Vernet, 71, Avignon (3 mai 1917).

MAITROT DE VARENNE, O. ✻, préfet honoraire, av. de l'Observatoire, 1, à Paris (6 novembre 1913).

MALBOIS (Abbé), agrégé des lettres, professeur à St-Sulpice (3 juillet 1924).

MANIVET Paul, ✪ I., juge de paix, à Bollène (1883).

MARCEL Adrien, ✪ I., méd. de 1870 , rue de l'Hôpital, 9, à Avignon (7 juillet 1910).

MARIE Augustin, ✪, ✠, ancien président du Tribunal de commerce, Place de Jérusalem à Avignon (6 octobre 1904).

MARQUIS (Abbé), professeur au Petit-Séminaire, rue d'Annanelle, 35, à Avignon (8 avril 1920).

Digitized by Google

MARTIN Joseph, notaire, rue Banasterie, 15, à Avignon (5 décembre 1912).

MATHIEU Hilarion, licencié en droit, licencié ès sciences naturelles, clerc de notaire, rue Petite-Saunerie, 10, à Avignon (9 octobre 1919).

MAUCUER, notaire, à Sorgues (Vaucluse) (5 juin 1913).

MAUREAU Jules, ✻, directeur des mines, à La Vernarède (Gard) (6 avril 1922).

MENALQUE Marc, administrateur des Colonies à Bobo Dioulasso, Haute Volta, Sénégal (1er mars 1923).

MÉRITAN (Abbé) Jules, curé de Notre-Dame ,à Orange (3 février 1898).

MEUNIER Georges, ingénieur-chimiste, boulevard Raspail, 37, à Avignon (9 novembre 1922).

MÉVIL André, rédacteur au *Journal des Débats*, château de Gallifet, à Cairanne (4 décembre 1924).

MICHEL-BÉCHET Henri, ✻, ⚕,docteur en médecine, rue Chauffard, 11, à Avignon 9 mars 1922).

MIELLY Marc, château du Devès, par Noves, (Bouches-du-Rhône), (6 novembre 1913).

MOIRENC Albert, ✻, Ω, agent-voyer, à Apt (Vaucluse)(7 juillet 1909).

MONTAGARD Victor, docteur en médecine, rue Théodore-Aubanel, 7, à Avignon (3 novembre 1921).

MONTAGNÉ Louis Ω, ✻, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, Place Saint-Pierre, 7, à Avignon (3 janvier 1924).

MONTILLET (vicomte Edouard DE), ✻, ⚕, rue d'Amphoux, 41, à Avignon, (4 mars 1909).

MOREAU Laurent. ✻, ⚕, ✠, ✠, docteur en médecine, docteur ès sciences, rue Armand de Pontmartin, 22, à Avignon, (4 décembre 1919.)

MOURET (Mlle Marguerite),docteur en médecine, rue Arnaud de Fabre, 22, à Avignon (3 février 1921).

MOURRET Charles, Ω I., notaire, rue André-Perrot, 5, à Tarascon (Bouches-du-Rhône) (10 janvier 1907).

NICOLET (Abbé), vicaire à Monteux (6 novembre 1924).

NIEL Charles ✻, ✠, docteur en médecine, médecin des troupes coloniales, rue Banasterie, 30, à Avignon (3 janvier 1924).

NOEL Henri, Ω I., O. ✠, syndic du Syndicat des médecins de l'arrondissement de Nimes, rue de France, 17, à Nimes (3 mai 1923).

NOURRY Marcel, rue Thiers, 56, à Avignon (7 décembre 1899).

Digitized by Google

NOUVEAU Louis, négociant, rue Milgranier, 1, à Avignon (4 avril 1918).

ODE Pierre, propriétaire,domaine du Moine,à Chusclan par Orsan (Gard) (4 mars 1920).

OLIVIER Marcel, docteur en médecine, rue de la Masse, 7, à Avignon (3 avril 1924).

PAMARD (Mme Alfred), place de l'Amirande, 4, à Avignon (6 mars 1924).

PAMARD (Mme Ernest), rue St Thomas d'Aquin, 1, à Avignon.

PAMARD Paul, ✻, ✠, docteur en médecine, rue des Fonderies, 2, à Avignon (7 février 1912).

PASTRÉ Paul, architecte, rue Terre noire, 5, à St Ruf, Avignon, (6 janvier 1910) .

PELAT Henri, professeur, rue Chabran, 4, à Cavaillon (7 décembre 1922).

PENNE, docteur en médecine, rue Philonarde, 13, à Avignon (14 novembre 1901).

PERNOD René, ✻, capitaine au 31e d'infanterie R.T., à Montélimar (Drôme) (9 février 1911).

PERNOD-RIPERT Jules, rue Guillaume-Puy, 77, à Avignon (7 février 1907).

PEYRON Jules (chanoine), place du Palais, 19, à Avignon (12 avril 1917).

POINET Emile, ✠. I, ✠, ingénieur des Arts et Manufactures ,place de la Principale, 4, à Avignon (3 avril 1919).

POIRSON (Madame Alexandre), à Cantarel, Montfavet (Vaucluse (6 décembre 1923).

POIRSON Alexandre, ✻, ✠, industriel, à Cantarel, Montfavet (Vaucluse) (25 juin 1914).

PONS (Madame Joseph), rue Armand de Pontmartin, 11, à Avignon (8 novembre 1923).

PONS René, directeur honoraire de la Banque de France, rue de la République, 12, à Avignon, (3 novembre 1921).

POUZOL Louis, clos du Pigeonnier, au Pontet (6 novembre 1624).

RACHET (Mlle Adèle), compositeur de musique, rue des Camélias, à St-Ruf, Avignon (8 mai 1919).

RAMETTE Gustave, professeur au Collège Saint-Joseph, rue des Griffons, 5, à Avignon, (1er juin 1922).

REMY-ROUX François, ✻, ✠, ✠ I., docteur en médecine, médecin radio-

Digitized by Google

logiste des hôpitaux, rue Arnaud de Fabre, 9, à Avignon (8 juillet 1897).

RENCUREL, ✪, ancien conseiller de préfecture, à Piolenc (Vaucluse) (1882).

REYMOND Gabriel, agent général de la Cie l'*Abeille*, rue des Lices 27, à Avignon (8 juin 1916).

RIEU Fernand, avocat, rue Victor-Hugo, 7, à Avignon (11 avril 1912).

RIEU (Madame Fernand), rue Victor-Hugo, 7, à Avignon (3 janvier 1924).

RIOUSSET Jules, industriel, rue de la Campane, 31, à Avignon (8 janvier 1914).

RIPERT (Madame J.B.), rue Banasterie, 30, à Avignon (8 novembre 1923).

RIPERT, homme de lettres, à Bollène (14 avril 1910).

RIPERT Emile, ✪ I, professeur de l'Université, Avenue du Prado, 38, à Marseille (7 novembre 1918).

RIPERT Jean Baptiste, organiste de St-Pierre, rue Banasterie, 30, à Avignon (2 décembre 1897).

ROLLAND Joseph, rue Buffon, à Avignon (6 novembre 1924).

SAINT-MARTIN Jean, ancien député, conservateur des Archives municipales d'Avignon, rue Victor-Hugo, 14, à Avignon (6 septembre 1895).

SAMUEL Marcel, rue Carnot, 15, à Avignon (8 janvier 1920).

SAUTEL (Abbé), ✪, professeur au Collège St-Joseph, rue St-Thomas-d'Aquin, 6, à Avignon (9 janvier 1908).

SAUTEL Louis, docteur en droit, rue Collège de la Croix, 10, à Avignon (12 octobre 1922).

SAUTON François, avenue Wilson, à Chateaurenard (Bouches-du-Rhône) (5 janvier 1922).

SAUVE Fernand, ✪ I., archiviste aux Archives du Palais, à Monaco (1892).

SAVOURNIN, ✪ I., ancien conseiller général du canton de Gordes, à L'Isle-sur-Sorgue (17 octobre 1901).

SCHÆFFER, O. ✱, colonel de gendarmerie en retraite, rue Joseph-Vernet, 83 *bis*, à Avignon (7 mai 1914).

SEGUIN François, imprimeur, rue Bouquerie, 13, à Avignon (3 novembre 1921).

SIAUD Henri, industriel, rue Grivolas, 5, à Avignon (5 mars 1914).

Digitized by Google

SICARD Auguste, directeur de la succursale de la Banque de France, à Avignon (8 novembre 1923).

SOUVET Henri, entrepreneur de travaux publics, rue Thiers, 50, à, Avignon (6 avril 1911).

SPEYR (DE) Emile, rue Banasterie, 25, à Avignon (mai 1921).

TALLAVIGNES Henri, propriétaire, rue Collège de la Croix, 12, à Avignon (11 mai 1922).

TALLET, docteur en médecine, à l'Isle-sur-Sorgue (4 mars 1904).

TARDIEU, ✻, docteur en médecine, à Arles (13 octobre 1888).

TARTANSON, ✻, ✪, docteur en médecine, plan de Lunel, 4, à Avignon (5 juin 1913).

THÉODORE-AUBANEL Jean, imprimeur-éditeur, impasse St-Pierre 7 à Avignon (11 novembre 1907).

THÉODORE-AUBANEL (Mlle Marie), impasse St Pierre, 7, à Avignon (3 juillet 1924).

THÉOLAS (Abbé), curé de Saint-Pierre de Sénos, par Bollène (8 janvier 1920).

THÉVENET Ernest, ✪, directeur honoraire de succursale du Crédit foncier de France, Square Antonin, 16, à Nimes (Gard) ( 12 octobre 1905).

THOMAS Pierre, rue Collège-de-la-Croix, 14, à Avignon (1er avril 1909).

THOMAS René, pharmacien à St-Igny-de-Vers (Rhône) (9 juillet 1903).

TROUILLET (Abbé), chanoine, Métropole, à Avignon (3 mai 1900).

VALABRÈGUE André, ingénieur, rue Arnaud de Fabre, 16, à Avignon (1er décembre 1921).

VALABRÈGUE Roger, avocat, rue de la Croix ,6, à Avignon (1er mars 1890).

VALAYER (Madame), rue de la Croix, 19, à Avignon (3 avril 1924).

VALLENTIN DU CHEYLARD Roger, ✪, archéologue, rue Bouverie, à Montélimar (Drôme) (5 novembre 1887).

VAYSON André, ingénieur des mines, conseiller général et maire à Murs (Vaucluse) et rue Paul Baudry, 1, à Paris (3 novembre 1921).

VAYSSIÈRE A., ✪ I., correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences et directeur du Museum d'histoire naturelle, rue Croix-de-Régnier, 22, à Marseille (12 mars 1881).

VÉRAN Auguste, ✪ I., architecte des monuments historiques du dépar-

Digitized by Google

tement des Bouches-du-Rhône, rue de la Rotonde, 13, à Arles-sur-Rhône (1883).

VERDET Fernand, château de Pierrelatte, à Villeneuve (Gard) (3 avril 1924).

VERDET Henri, O. ✻, commandant en retraite, rue St Thomas-d'Aquin, 1, à Avignon (8 janvier 1920).

VERDET-KLÉBER Maurice, O. ✻, ⚜, rue Joseph-Vernet, 87, à Avignon (1913).

VERNEJOUL (DE) Edgard, ✪ I., château de Chanteyrie, à Nyons (Drôme) (10 janvier 1918).

VERNET Honoré, industriel, rue Grivolas, 3, à Avignon (3 juillet 1913).

VERNET Lucien, ✪ I., sculpteur, professeur honoraire de l'École des Beaux-Arts, rue Guillaume-Puy, 28, à Avignon (6 juin 1885).

VIAN Pierre Carlo, huissier, rue de Pontmartin, 7, à Avignon (2 février 1922).

VIDAU Léopold, ✪ I., ⚜, félibre à Cabannes (Bouches-du-Rhône) (5 mars 1914).

VINCENTI Alphonse, docteur en médecine, rue de la Masse, 6, à Avignon (14 novembre 1902).

VINCENTI Henri, notaire, rue du Portail-Matheron, 4 à Avignon (2 mars 1905).

ZACHAREWICZ (Ed.), ✻, ✪ I., C. ⚜, ancien directeur des Services agricoles du département de Vaucluse, route de Monclar, 33, à Avignon (6 juin 1901).

## MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

ALLEC Ludovic, anc. directeur de la Revue historique de Provence à Marseille (Bouches du Rhône).

ANDRÉ Charles, ✻ I., professeur à la faculté des sciences et directeur de l'Observatoire de Lyon (Rhône)

BARRIER, docteur en médecine, à Meyzieu (Isère).

CAZALIS DE FONDOUCE, géologue, à Montpellier (Hérault).

COMPAYRÉ Gabriel, O. ✻, recteur de l'Université et de l'Académie de (on LyRhône).

Digitized by Google

CUNHA (DA) Xavier, ✪, directeur de la Bibliothèque nationale, à Lisbonne (Portugal).

DEPÊRET Charles, ✻, doyen de la Faculté des sciences de Lyon (Rhône)

DEVARS, docteur en médecine, à Barcelonnette (Basses-Alpes).

GAUDRY Albert, C. ✻, membre de l'Institut, à Paris (Seine)

GOURJU Antonin, ancien sénateur du Rhône.

JANET Charles, ingénieur des Manufactures, à Beauvais (Oise).

LECOMTE, officier d'administration du génie, à Commercy (Meuse).

LEENHARD, géologue à Montpellier (Hérault).

LIEUTAUD Victor, à Volonne (Basses Alpes).

MARCHAND Henri, sous-directeur honoraire au Ministère de l'agriculture, à Paris (Seine)

MAS, ✪, inspecteur général de l'Instruction publique.

SAINT-VENANT (DE) inspecteur des forêts, à Nevers (Nièvre).

TESTU, professeur à la faculté de médecine de Lyon (Rhône).

Aux termes des statuts de l'Académie de Vaucluse approuvés par décret du 7 mai 1919, il n'y a plus de membres correspondants. En conséquence, la liste ci-dessus se réduira par voie d'extinction.

*Les Sociétaires et les Membres correspondants sont priés d'aviser le Secrétaire général de l'Académie des modifications qu'il pourrait y avoir lieu d'apporter à la liste ci-dessus dans leur nom, prénoms, qualités ou adresse.*

Digitized by Google

# Passage à Genève des Réfugiés protestants d'Orange en 1703

Après la mort, le 19 mars 1702, de Guillaume III, roi d'Angleterre et souverain d'Orange, le roi de France, Louis XIV s'empara de cette principauté et décida d'en proscrire la religion protestante. Ceux des habitants qui ne voulurent point se convertir au catholicisme durent s'expatrier, en perdant presque tous leurs biens. Le roi de Prusse, Frédéric Ier, qui par sa mère, Louise-Henriette d'Orange, avait des droits sur la principauté, se déclara prêt à les recevoir dans ses états. Les fugitifs se dirigèrent donc vers la Suisse et passèrent par Genève. Ils y furent accueillis par les habitants, de même religion qu'eux, avec compassion, en attendant de continuer leur route.

On trouve dans les archives de la République et Canton de Genève des documents relatifs à l'activité de la Bourse Française, qui avait été fondée vers 1550 pour secourir les protestants chassés de France au moment des persécutions exercées contre eux. C'est dans un Livre des mémoires de la Bourse française, Vol. 8, page 340, que l'on trouve l'annonce de l'arrivée prochaine des réfugiés d'Orange, et aux pages 359 à 380 les listes des groupes formés pour leur départ, avec leur destination provisoire, dans des localités suisses et à Mulhouse, qui était alors alliée aux Cantons suisses.

Des listes des réfugiés d'Orange ont été données par le pasteur

Digitized by Google

Gaitte, (1) en 1859, et par M. Farinole (2), en 1892. Elles ne concordent pas entièrement avec celles de Genève, qui n'ont pas encore été publiées, à ma connaissance. J'ai pensé bien faire de les relever par ordre alphabétique, pour faciliter les comparaisons, et d'offrir ce travail à l'Académie de Vaucluse, pour le publier dans ses mémoires.

Francis REVERDIN,
*ingénieur,*
*Membre de la Société d'Histoire de Genève*

---

(1) Emigration protestante de la principauté d'Orange en 1703, arrivée sous le règne de Louis XIV, et racontée par un historien contemporain (Convenant). Orange, septembre 1859. GAITTE, Pasteur-Président. Clauzel, imprimeur-libr., rue Notre-Dame.

(2) Liste des Orangeois expulsés en 1703 et réfugiés en Prusse. Alfred BERNARD. Traduit de l'allemand par M. FARINOLE, Professeur au collège d'Orange, 1892. Imprimerie et lithographie E. Sibourg, Orange, 8, rue Victor-Hugo.

Digitized by Google

## *EXTRAIT DU*
## *LIVRE DES MÉMOIRES DE LA BOURSE FRANÇAISE*
(vol. 8, page 340),

## *RÉFUGIÉS D'ORANGE*

*Mercredi* 1er *août* 1703.

Messieurs les Pasteurs d'Orange ont député lundi 16 de ce mois messieurs HONET et CONVENANT, deux d'entre eux, pour prier notre Assemblée de prendre soin des réfugiés de leur ville qui seront en nécessité et qui sont obligés de se retirer au sujet de leur religion en suite des ordres du Roy de France. Surquoy ayant opiné on a résolu de les assister du mieux qu'il sera possible ; du depuis ayant donné avis qu'il en devait arriver dans peu de jours un bon nombre par la voie du Rosne jusqu'à Seyssel, pour se rendre ici, l'Assemblée aurait député MM. FERRIER et MALLET, diacres, et Messieurs nos auditeurs des comptes, commis au Conseil pour leur rapporter et prier le Conseil de donner des ordres nécessaires pour leur logement à leur arrivée ; à quoi ils auroient pourvu.

Et comme il a esté remarqué que ces réfugiés à leur arrivée à Seyssel pourroient avoir besoin de quelque secours d'argent, et qu'il est d'une nécessité absolue de pourvoir tant à cela qu'à leur procurer des voitures pour les malades, vieillards et enfants, l'Assemblée a commis M....., diacre, pour aller à Seyssel avec le Sieur Bourdillon, notre secrétaire, afin de voir l'état des dits réfugiés et pourvoir à ce qu'ils auront besoin suivant leur prudence, sans faire paraître pourtant qu'ils soient envoyés de notre Bourse, mais de faire ce que dessus en qualité de particulier ; ensuite de quoy le dit Bourdillon y est allé seul, ayant trouvé qu'il suffisoit pour cette commission, dont il s'est acquité du mieux qu'il a pu, ayant resté 20 jours dans ce voyage, duquel il a rendu bon conte.

---

Le départ de Genève des réfugiés eut lieu par barques, les 6, 7, 10, 12, 14 et 17 septembre 1703. Voici la récapitulation des destinations et du nombre des personnes. Les initiales à gauche sont reproduites dans la liste alphabétique, ainsi que le numéro d'envoi.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 1er envoi | Z | Zurich | | 180 personnes. |
| 2e envoi | N | Nyon | 18 | |
| | B | Beaumont | 2 | |
| | L | Lausanne | 49 | |
| | V | Vevey | 22 | |
| | Ai | Aigle | 8 | |
| | Au | Aubonne | 12 | |

Digitized by Google

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | M | Moudon | 18 | |
| | O | Oron | 1 | 130 |
| 3e | Ba | Bâle | 133 | |
| | Mul | Mulhouse | 15 | 148 |
| 4e | Z | Zurich | 83 | |
| | SG | St.Gall | 50 | 133 |
| 5e | Mo | Morges | 21 | |
| | Rm | Romainmotier | 2 | |
| | P | Payerne | 24 | |
| | Y | Yverdon | 26 | |
| | Av | Avenche | 17 | |
| | Ro | Rolle | 4 | |
| | Be | Berne | 81 | 175 |
| 6e | S | Schaffhouse | 53 | |
| | N | Neuchatel | 26 | |
| | Bi | Bienne | 5 | |
| | Nv | Neuveville | 1 | 90 |
| 7e | Non répartis | | | 82 |
| | | Total | | 758 personnes. |
| | | formant | | 428 familles |

Les femmes, mariées ou veuves, figurent deux fois dans la liste, sous leur nom de fille et sous celui de leur mari, pour faciliter les identifications. Dans le second cas les numéros d'envoi et les majuscules de destination sont portées à droite, et un D indique, à gauche, que la personne est portée à double.

Digitized by Google

## A

(D) La femme de Frederich Aboulin (Judith Coustonne ou Custenne). (4 SG)
(D) La veuve de Claude Achard (Judith Rousset). (3 Ba).
(5 Be) Louise Achard.
(5 Be) *Lucresse Achard.*
(5 Be) Jacques Alari et sa femme Charfis et sa nièce Louise Charfi.
(4 Z) Daniel Allian et sa femme.
(3 Ba) Guillaume Allard, sa femme et sa fille Judith.
(D) Veuve de Claude Amat, (Catherine Gagnon) (2 B).
(2 L) *Isaac Amat.*
(2 M) *Guillaume Amaury, valet de M. le Président Dalençon).*
(5 Be) *Jeanne Aniel.*
(6 S) *Claude Arlaud, sa femme et 2 enfants Philippe et Marie.*
(1 Z) Veuve d'Antoine Armand (Claire Clavel) et 5 enfants Magdelaine, Marie, Baltazard, Anne et Antoine.
(2 M) Isaac Armand et sa femme.
(2 M) Jean Armand.
(5 Mo) *La veuve de Germain Arnaud, et son fils François (pour Neufchatel).*
(D) Madgelaine Audemar (ou Odemar) (1 Z).
(4 SG) Pierre Audibert, sa femme et 3 enfants : Florent, Charles et Jeanne.
(2 Au) Jaques Audoyer, maréchal.
(7) *Denis Aurelle, sa femme et 2 enfants : Jacqueline et Anne. pour Mulhouse*
(6 S) Henri Audran, sa femme, et 3 enfants : Ester, Joseph et Marie.
(6 S) Espri Autran, sa femme et 3 enfants : Jean, Marie et Eve.
(6 S) Louis Autran, et sa femme. (père et mère d'Espri Autran).
(4 SG) Françoise Azarde.
(D) *La veuve de Louis Barbier (Dimanche Beuf)* (7).
(D) *Suzanne Barnaud, veuve Doussandre.* (1 Z).
(1 Z) David Barnouin.
(1 Z) Estienne Barnouin.
(1 Z) Jean Barnouin.
(D) Femme de Jean Barre (Jeanne Roux) (2 M).
(5 Be) La femme de Pierre Barre et 2 enfants, Frédérich et André.
(4 Z) *Galien Barrière, sa femme et son fils Simon.*
(3 Ba) Henri Barthélemy.
(1 Z) *Jacques Barthelemi, sa femme et ses filles Judith et Louise.*
(D) La femme de Paul Barthelemy (Jeanne Guyon (3 Ba).
(7) Honorine Basset, sœur de Laure, reste à Genève, malade.
(7) Laure Basset.
(2 M) *Jean Baste, sa femme et 5 enfants : Marianne, Alix, Jean, Louis et Antoine.*

## B

(5 P) André Bastide, sa femme, et 10 enfants : François, Jeanne, Laure, Lucrèce ou Luisette, Madelaine, André, Jean, Philippe, Daniel, Christofle.
(5 P) *Antoine Bastide, sa femme et ses filles Lucresse et Marie.*
(7) Jaques Bastidon, sa femme et son fils Louis.
(1.Z) Paul Bastidon, sa femme et sa fille Marianne.
(4 SG) Estienne Baud et sa femme.
(D) La Veuve de Tobie Baud (Philiberte Bernard).
(5 Be) Catherine Begue.
(1 Z) Jean Begue, dit Berthe.
(3 Ba) Louis Beridau et sa femme.
(3 Ba) Felice Bermond.
(7) Jean Bermond et sa femme.
(3 Ba) Marguerite Bermond.
(2 L) *Matthieu Bernadau et sa femme*
(7) Alexandre Bernard et sa fem.
(5 Y) Antoine Bernard, sa femme et 4 enfants, Jaques, Pierre, Jeanne et Jeanneton.
(5 Be) *Claude Bernard.*
(2 L Gédéon Bernard, dit de Bernicroit.
(5 Y) Jaques Bernard, sa femme et 3 enfants, Marie, Anne et Madelaine.
(4 Z) *Jean-Pierre Bernard.*
(7) *Philiberte Bernard, veuve de Tobie Baud.*
(2 N) Laurens Bernard, sa femme et son fils Humbert. (Imbert).
(2 V) *La Veuve de Salomon Bernard, et 2 enfants : Marie et Matthieu.*

Digitized by Google

(D) *Dit Bernicroix, soit Gédéon Bernard.* (2 L).
(6 N) *La femme de Jean Bernusset, mère de Pierre, avec ses enfants : Pierre, Anne et Suzanne.*
(6 S) *Pierre Bernusset et sa femme.*
(6 N) *Pierre Bernusset, sa femme et 4 enfants : Estienne, Marie, Magdelaine et Suzanne.*
(6 N) *Suzanne Bernusset, femme de Pierre Dupont et son fils Jean.*
(D) *Dit Berthe, soit Jean Begue* (5 Be).
(D) *La Veuve de Benjamin Bertin* (*Suzanne Plumal*). (2 V).
(2 Ai) *Catherine Bertin, veuve de Pierre Nosé et 4 enfants : Catherine, Jeanne, Catherine (?) et Marguerite, qui demeure à Genève chez Mad. de Ste Croix.*
(3 Ba) *Marthe Bertin, veuve de Gabriel Buisson et 2 enfants : Guy et Richarde.*
(1 Z) Jean Bertrand, sa femme Gabrielle Faure, ses enfants Isaac et Françoise.
(4 Z) *Louise Bertrand, veuve de Pierre Magnan,*
(5 Be) *Marie Bertrand, femme de Jean Deville et sa fille Jeanne.*
(7) *La femme de David Besson, qui a son mari avec 2 enfants : Isabeau et Claude, à Vevey.*
(5 Be) *Marguerite Besson, femme de David Marcellin, et son fils Jean.*
(7) *Dimanche Beuf, Veuve de Louis Barbier, et 2 enfants : Marie et André, la fille reste à Genève avec sa mère, qui a la jambe cassée.*
(7) *Lucette Blachère, belle-sœur de Louis Richard.*
(4 SG) *Catherine Blain, veuve de Pierre Framesson, mère de Pierre.*
(2 L) Claude Blaise, sa femme et 2 enfants : Charles et Marguerite.
(D) *La Veuve de Paul Blaise* (*Anne Reynaud*). (2 Au).
(3 Ba) Louise Blanc.
(1 Z) Pierre Blanc, sa femme et 3 enfants, Pierre, Humbert et Thérèse.
(4 SG) *Toinette Blanche, veuve de Pierre Lorian et son fils Antoine.*
(6 S) Pierre Boisson.
(6 S) *Pierre Boisson.*
(7) *André Bouche, sa femme, et 2 enfants : Marie et Françoise ; la mère reste avec Françoise malade de la vérole).*
(5 Be) Magdelaine Bouche.
(4 Z) Pierre Boudon, sa femme et 2 enfants : Alix et Justine.
(5 Mo) Françoise Bouet.
(D) La Veuve de Paul Boufferon (Marguerite Ravouse) (3 Ba).
(4 Z) Louis Bourguet, sa femme et 7 enfants : Louise-Anne, Morin, Jaques, Gabriel, Louis, Antoine et Jean-Louis.
(3 Ba) *Magdelaine Bourguignon.*
(1 Z) *Magdelaine Boval.*
(5 Be) Suzanne Bresse. Brez.
(2 V) *Pierre Brocher, sa femme et 2 enfants : René et Françoise.*
(D) La Veuve de Gabriel Buisson (Marthe Bertin (3 Ba)

## C

(4 SG) Michel Cabanier, sa femme et 2 enfants : Michel et Jean.
(1 Z) *Paule Cambie.*
(D) La veuve de Jean Caminet (Anne Morin) (4 SG)
(3 Md) André Carle, sa femme et 3 enfants : Françoise et François, reste Isaac à Genève.
(1 Z) Antoine Cartier, sa femme, (fille Reynier) et sa fille Isabeau.
(3 Ba) *Marguerite Castanet, veuve de Jean Roche, et 3 enfants : Jacqueline, Anne, Daniel.*
(7) Pierre Castel, sa femme et 2 enfants : Louis et Germain.
(6 N) Louis Cavalier, sa femme, et son fils Espri.
(7) *Antoine Cavet, sa femme et 3 enfants : Louis, Thérèse et Judith. Reste la mère avec Louis et Judith, malades.*
(4 Z) *Catherine Cavet, veuve d'Antoine Garagnon, et sa fille.*
(5 Av) *Laurent Chabas et sa femme.*

Digitized by Google

(5 P) *André Chabaud, sa femme et sa fille Marie.*
(5 Be) Guy Chabert, sa femme et son fils Pierre.
(4 Z) Jean Chaffard, sa femme et son fils Benjamin.
(3 Ba) François Chalanqui, sa fem. et 3 enfants : Jean-Pierre, Marguerite-Marie et Suzanne
(5 Av) Louis Chambaud, sa femme et 6 enfants, Louise, Alexandre, Jaques, Vincent, Gédéon et Marguerite.
(5 Mo) Jaques Chambon.
(5 Rm) *Eve Chanie, sœur de Pierre.*
(5 Rm) *Pierre Chanie.*
(5 Be) Jaques Chapon.
(2 V) Pierre Chappat.
(5 Be) Louise Charfi, nièce de Jaques Alari, orfeline.
(3 Ba) Jaques Charrier, sa femme, et sa fille Jeanne.
(3 Ba) *Judith Chastan, veuve d'Isaac Vivet, et sa petite fille Françoise Vivet.*
(4 Z) *Marianne Chauminasse, dite Vernier.*
(1 Z) Judith Chaunet (ou Chauvet).
(5 Be) Marguerite Chauvet.
(3 Ba) Noé Chauvet, sa femme et 3 enfants : Pierre, Anne et François.
(4 SG) Paul Chauvet, sa femme, et Catherine, sa fille.
(4 Z) Pierre Chauvet, sa femme et sa fille Olympe.
(5 Be) *Simon Chauvet.*
(4 SG) *Elisabeth de la Chaux.*
(4 SG) *Françoise de la Chaux.*
(5 Y) Henri Chicot.
(1 Z) Pierre Chicot, sa femme et 2 enfants, Guillaume et Estienne.
(6 S) Jean Chiese, neveu de Paul Chiese.
(6 S) Jeanne Chiese.
(6 S) Paul Chiese, sa femme et 2 enfants : Henri et Marguerite.
(1 Z) Isaac Claise, sa femme et 6 enfants, Antoine, Marthe, Marie, Charles, François et Jaqueline.
(D) *Claire Clavel, veuve d'Antoine Armand.*
(1 Z) Pierre Clavel et sa femme.
(2 L) Jean Combe, sa femme et 3 enfants, Jacques, Pierre et Jeanne.
(1 Z) Gabriel Conil et sa femme.
(1 Z) *Gédéon Conil, sa femme et 3 enfants, Guillaume, Françoise et Louise.*
(5 Be) *Anne Corbière.*
(1 Z) *Françoise Coriade.*
(1 Z) *Veuve d'Antoine Corias, et 3 enfants, André, Marguerite et Joseph.*
(D) *La dite Corniau, soit Lucresse Lagnau.* (5 Be).
(2 L) Claude Courbier et sa femme.
(1 Z) Marie Courbonne.
(6 S) *Marguerite Couriar, veuve de Jaques Philippon et 2 enfants, Jean et Marguerite.*
(6 S) Jean Coustas, sa femme et 2 enfants, Jean et Louise.
(4 SG) Judith Coustonne ou Custonne, femme, de Frédérich Aboulin, et sa fille Marie.
(4 Z) Jean Crose, sa femme et 3 enfants : Louis, Pierre et Elisabeth.

## D

(5 Y) *Antoine Dance, neveu d'Isaac Guivrier.*
(D) La veuve de Jean Denis (Dannis) (Marguerite Monier) (5 Be).
(5 Be) Jean-Louis Deville, sa femme et sa fille Marie.
(D) Femme de Jean Deville, (Jeanne Tiers). (1 Z).
(D) La femme de Jean Deville (Marie Bertrand) (5 Be).
(1 Z) Marie Deville.
(7) *Isabeau Domadieu.*
(4 Z) *Pierre Donzet, sa femme et son fils Louis.*
(1 Z) Veuve de Pierre Daussandre (Suzanne Barnaud) et son fils Charles.
(5 Y) *Henri Doz, sa femme et sa fille Laure.*
(2 Au) *Daniel Ducros, et sa femme.*
(2 Au) *La veuve de Jaques Ducros (mère de Daniel).*
(4 Z) Jean Ducros, orphelin.
(5 Ro) *Pierre Ducros, sa femme et sa belle-sœur.*
(5 Be) La veuve de Jaques Dufau, et sa fille Anne.
(3 Ba) Paul Dufes, sa femme et 3 enfants, Matthieu, Louis et Madeleine.
(4 Z) Françoise Dugas (belle-sœur de Jean Faure).

Digitized by Google

(5 Be) Anne Dumas.
(D) *La femme de Pierre Dupont.* (6 N).
(2 L) Sieur Jaques Dupuy, sa fem. et 7 enfants : Marie, Jaques, Françoise, Elisabeth, Jean, Laure et François.
(D) Fem. d'André Durand (Judith Oze.
(6 N) Isabeau Durand, nièce de Jaques Fregier.
(7) Hélène Duciel.

## E - F

(2 L) *Claude Esguillon.*
(3 Ba) André Eyserie, sa femme et son fils Pierre.
(D) La veuve d'Antoine Fabre (Magdelaine Ponson) (3 Ba).
(5 Ro) *Françoise Fabre, belle-sœur de Pierre Ducros.*
(3 Ba) *Gabriel Fabre.*
(4 Z) Honoré Fabre.
(1 Z) Pierre Fabre.
(3 Ba) La Veuve de Pierre Fabre, et 2 enfants, Gabriel et Marthe.
(2 L) Balthazard Faravel et sa fem. (il est beau-père de Claude Courbier).
(6 S) Antoine Faure, neveu de Jean.
(3 Mel) Claude Faure.
(D) *Gabrielle Faure, femme de Jean Bertrand.* (1 Z).
(4 Z) Isaac Faure, sa femme et sa fille Marie.
(3 Ba) Isabeau Faure.
(1 Z) *Jean Faure, sa femme et sa petite fille Louise Jeune.*
(6 S) Jean Faure, sa femme, et 3 enfants, Françoise, Lucresse et André.
(4 SG) Jean Pierre Faure, sa femme et son fils Charles.
(6 S) Michel Faure.
(3 Ba) Jaques Fautrier, sa femme et sa fille Françoise.
(3 Ba) Jeanne Fautrier.
(6 S) Suzanne Favier.
(5 Be) Alexandre Félix.
(5 Be) Jaques Félix.
(2 N) Sieur Pierre Félix, avocat, et 3 enfants, Henri Antoine, et Philippe.
(5 Av) *Denise Fer, belle-sœur de Louis Servand.*
(5 Be) François Fer, orphelin.
(3 Ba) Sr Paul Fermin, sa femme et 3 enfants : Barthélemy, Luisette et Claudine.
(1 Z) *Marthe Ferraline.*
(5 Be) Catherine Ferrand.
(5 Be) Marianne Ferrand.
(1 Z) *Marthe Ferrande, veuve de Josef Laurens (belle-mère d'Isaac Glaize).*
(5 Be) Marianne Flachère, nièce de Magdelaine Lariffonne.
(3 Ba) Jaques Fontanieu et sa fem.
(6 S) Pierre Fort, sa femme et 4 enfants : Marie, Marguerite, Anne et Jaques.
(1 Z) Jeanne Forte ou Foste.
(5 Y) Pierre Fortune.
(1 Z) Jaques Fournier et sa femme.
(4 SG) Pierre Frameson, sa femme et son fils Gaspard.
(D) La Veuve de Pierre Frameson (Catherine Blain) (4 SG).
(6 N) Jaques Frégier, sa femme, et 2 enfants : Estienne et Anne.
(5 Be) Lucresse Fregiere.

## G

(3 Ba) *Louis Gabet.*
(4 Z) Jean Gache et sa femme.
(7) La Veuve de Jean Gache, belle-mère de François Mourier.
(2 B) *Catherine Gagnon, veuve de Claude Amat.*
(D) La femme de Jean Galice Madelaine Rebatu). (5 Be)
(3 Ba) *Paul Gainchon ,sa femme et son fils Pierre Espri.*
(D) La veuve d'Antoine Garagnon (Catherine Cavet) (4 Z).
(7) Jaques Garagnon, sa femme et 2 enfants : Louis et Jean.
(5 P) Jaques Garagnon.
(4 Z) *Jeanne Garagnon.*
(D) *Madelaine Garagnon, veuve d'Hannibal Rafau.* (1 Z).
(3 Ba) *André Gardiol.*
(6 S) Daniel Gardiol et sa femme.
(3 Ba) Guillaume Gardiol, sa femme et sa fille Luisette (Lucrèce)
(1 Z) Jean Gardiol, sa femme et sa fille Catherine.
(5 Mo) Joseph Gardiol, sa femme et 3 enfants : Joseph, Jaques et Jeanne.
(5 Be) *Lucette Gardiol.*
(2 N) *Pierre Gardiol, sa femme et 2 enfants, Gabriel et Marianne.*

Digitized by Google

(2 N) *Suzanne Gardiol, sœur de Pierre.*
(5 Mo) Suzanne Gardiol, veuve de Pierre Gardiol, belle-mère de Joseph.
(2 N) *Anne Gasquiele.*
(4 SG) Jaques Gautier.
(4 SG) *Isaac Gavais et sa femme.*
(D) *La veuve de Jean Gav (Fulcrance Parteronne* (7)
(4 SG) *Françoise Gaymar, femme de Joseph Robert, et 3 enfants : Jeanne, Guillaume, Louis.*
(D) La Veuve de Jean-Jaques Gaymar ou Gueymar, Marie Plumet. (4 SG).
(1 Z) *Lucrèce Geneues, dite Gielli.*
(1 Z) Jean Gibert.
(D) Dite *Gielli, soit Lucrèce Geneues.* (1 Z).
(D) La femme de Pierre Giely (Jeanne Ponson). (6 Bi)
(5 P) *Marthe Gignoux, servante d'Antoine Bastude.*
(4 Z) Claude Gilles.
(5 Ro) Suzanne Gleize, nièce de Pierre Ducros.
(4 Z) Pierre Godin et sa fille Marthe.
(2 B) Claude Gourdeau, petit fils de Catherine Gagnon, veuve de Claude Amat.
(5 Mo) *Louise Gourdon, servante d'Alexandre Lagier.*
(3 Ba) *Claude Gourdot et sa femme*
(1 Z) *Jaques Goussorgue.*
(D) Femme Moïse Goussorgue (Judith Vesianə) (1 Z).
(1 Z) Catherine Granet, fille d'Estienne et de Marguerite James.
(6 Nv) *David Gras.*
(D) *La Veuve de Pierre Grasset (Isabeau Ourselle)* (1 Z).
(7) *Jeanne Grégoire.*
(7) Marguerite Gros.
(1 Z) Femme de François Guerrier, et enfants Jean-Louis et Françoise.
(5 Y) *Isaac Guerrier, sa femme.*
(3 Mel) Estienne Guillaume.
(1 Z) Veuve de Jaques Guillaume, (Françoise Matthieu) et sa fille Judith.
(3 Ba) *Jeanne Guyon, femme de Paul Barthelemy et 5 enfants, Marthe, Suzanne, Jeanne, Noé et Marguerite.*

## H - I - J

(1 Z) *Pierre Hugues.*
(7) *Lucette Hupin, pr. Basle.*
(5 Av) *Laurent Imbert.*
(1 Z) *Marguerite James, femme de Jérome Martin.*
(3 Ba) La femme de Louis Jaubert et 3 enfants : Georges, Vincent et Marie.
(3 Ba) David Jean, sa femme et son fils Guillen.
(6 S) *Louise Jeune, petite fille de Jean Faure.*
(7) Daniel Jordan et sa femme (dont la belle-mère est à Vevay.
(2 L) Jean Jouve sa femme et 2 enfants : Antoine et Jean.
(1 Z) *Louis Jouve.*
(7) *Anne Juliane, veuve d'André Moreau, et son fils André.*
(3 Ba) Catherine Juliane (belle-sœur de Louis Beridau).

## L

(6 N) La veuve d'Antoine Lacour (mère de Jean) et sa fille Marianne.
(6 N) Jean Lacour et sa femme.
(7) Catherine Lacroix.
(1 Z) Veuve d'Ephraim Laforet, et son fils Antoine.
(4 Z) *Estienne Laget, orphelin.*
(5 Mo) *Alexandre Lagier et sa femme.*
(4 Z) *André Lagier, sa femme et 2 enfants : Jean et Jean* (?).
(7) *Charlotte Lagier.*
(4 SG) La veuve de David Lagier, et sa fille Judith.
(3 Ba) *Gabriel Lagier, sa femme et un enfant.*
(D) *La femme de Jaques Louis Lagier (Marie Tournier).* (4 Z).
(5 Be) *Lucresse Lagnau, dite Corniau.*
(4 Z) Catherine Lagrande, veuve de Jaques Paulet.
(2 O) *Jaques Lambert.*
(5 Be) Madelaine Laristonne (ou Lariffonne).
(D) *Dit Lassale, soit François Pintard.* (1 Z).
(1 Z) *Henri Laurens.*
(1 Z) Jean Laurens.
(D) Veuve de Josef Laurens (Marthe Ferrande) (1 Z).
(3 Ba) *Daniel Laurent, sa femme et 3 filles : Jeanne, Dorothée*

Digitized by Google

*et Françoise.*
(7) Pierre Laurent, sa femme et ses filles, Marguerite et Jeanne. Pr. Romainmotier.
(1 Z) Charles Laurian.
(4 Z) Jean Laurie.
(5 P) *Suzanne Laurie, servante d'André Bastide.*
(1 Z) *Abel Lautier, sa femme et son fils Jean.*
(1 Z) *Jaques Lauze, cardeur.*
(5 Be) *Marie Liotard.*
(D) *Dite Lucresse Lizette, soit Lucette.* (1 Z).
(4 Z) *Gaspard Lorian, et sa femme.*
(7) *Jaques Lorman, malade.*
(D) *La veuve de Pierre Lorian. (Toinette Blanche).* (4 SG).
(1 Z) Lucresse Lucette, dite Lizette.

## M

(4 Z) André Magnan, sa femme et sa fille Suzanne.
(1 Z) Catherine Magnan.
(3 Ba) Gabriel Magnan.
(3 Ba) Isabeau Magnan.
(5 Be) Jaquette Magnan (Jayette?).
(3 Ba) Marguerite Magnan.
(4 SG) Marin Magnan et sa femme.
(1 Z) *Pierre Magnan.*
(D) La veuve de Pierre Magnan (Louise Bertrand) (4 Z).
(3 Ba) Timothée Magnan, sa femme et son fils Charles (Abram?)
(5 Be) *Marie Maigre.*
(D) *La dite Maigre, soit Marie Romme.* (5 Be).
(6 S) *Jeanne Maizonne.*
(6 N) Pierre Maizonnet, aprentif du dit Lacour.
(1 Z) Jeanne Malzieu, dite Aynet.
(4 Z) Simon Malzieu, sa femme et son fils Jean-Louis.
(1 Z) Suzanne Malzieu.
(4 SG) Jaques Marcel, estropié.
(7) *Pierre Marcel et sa femme.*
(D) La femme de David Marcelin (Marguerite Besson). (5 Be).
(7) Catherine Marconne, veuve de Pierre Teston.
(2 Au) Bernard Maréchal, sa femme et 3 enfants : François, Charles et Pierre.
(7) Magdelaine Marguerit.
(3 Ba) Sr Antoine Martel, sa femme et sa fille Jeanne.
(7) Françoise Martin.
(1 Z) Jean Martin.
(3 Ba) *Jean Martin, sa femme et 2 enfants : Jean et Françoise.*
(D) Femme Jérome Martin, (Marguerite James) (1 Z).
(6 N) *Dme Veuve de nob. Louis Martin et ses filles : Susanne et Jeanne.*
(1 Z) Marguerite Martin.
(1 Z) Pierre Martin.
(4 Z) Simon Martin.
(1 Z) Jaques Martinot.
(2 M) *André Mascot, sa femme et 3 enfants : Jean, Henri et Jeanne.*
(5 Mo) Alexandre Masson.
(6 S) *Françoise Matthieu.*
(5 Be) Paul Maurin et sa femme.
(5 Be) Jaques Mayastre (ou Mayaffre).
(D) Françoise Matthieu, veuve de Jaques Guillaume. (1 Z).
(1 Z) *Marie Merle, fille de Louis.*
(7) Ester Michel.
(D) *La veuve de Jean Michel. (Jeanne Trovade)* (4 SG).
(3 Ba) *Veuve de Pierre Michel, et sa fille Marie.*
(3 Ba) Jeanne Miraillet.
(5 Be) *Marguerite Monier, veuve de Jean Denis.*
(D) La Veuve d'André Moreau (Anne Juliane). (7).
(5 Be) Marie -Morel.
(6 S) Jeanne Morgue.
(1 Z) Catherine Morière.
(7) Jayette Morière.
(7) Louise Morière.
(4 SG) *Anne Morin, veuve de Jean Caminet.*
(4 Z) *Frédérich Morin, sa femme et 3 enfants : Louise, Anne et Jeanne.*
(3 Ba) *Jean Morin.*
(5 Be) *Joseph Morin, orphelin.*
(D) *La veuve de Marc Morin (Jeanne Roux)* (2 Ai).
(5 Be) *Moïse Morin.*
(2 V) *Estienne Mourier, sa femme et 4 enfants : Jean-Antoine, Elisabeth, Jean et Marianne.*
(7) François Mourier, sa femme et son fils Jean.
(6 S) *Salomon Mourier, sa femme et sa fille Marie.*
(2 L) *Suzanne Mozire, servante de Jaques Dupuy.*

## N - O

(4 Z) Daniel Nicolas et sa femme.

Digitized by Google

(5 Be) Marguerite Noble.
(D) La veuve de Pierre Nore, (Catherine Bertin) (2 Ai).
(1 Z) *Magdelaine Odemar (ou Audemar).*
(5 Be) *Laure Ogier, ses sœurs Emilie et Marguerite.*
(1 Z) *Paul Ogier et sa femme.*
(5 Be) *Pierre Ogier, ses frères Daniel et André, ses sœurs Suzanne et Jeanne.*
(7) Marie Olivier.
(3 Ba) *Anne Orelle (que la femme de Pierre Roux nourrit).*
(3 Ba) Gaspard Orelle.
(3 Mel) *Isabeau Ourselle, veuve de Pierre Grasset, et son fils André.*
(1 Z) *Judith Oze, femme d'André Durand, et sa fille Gabrielle.*

## P

(5 Be) Daniel Payan, sa femme et 2 enfants, Antoine et Olimpe (qui reste à Gentoud à nourrice).
(5 Be) David Palisse.
(5 Be) *Rose Pallisse.*
(D) La veuve de Jaques Paulet (Catherine Lagrand) (4 Z).
(4 Z) Pierre Paulet, sa femme et sa fille Jeanne.
(3 Ba) Sr Thomas Peinquier, sa fem. et sa fille Marianne.
(2 L) André Pellet, et 3 fils : André, Henry et Jean-Baptiste.
(1 Z) Pierre Petit.
(2 L) *Jaques Peyron.*
(6 S) *Ozias Pez, sa femme, et 2 filles : Agathe et Marie.*
(3 Ba) *Guillaume Philibert.*
(D) La veuve de Jaques Philipon (Marguerite Couriar). (6 S).
(5 Be) Jeanne Pietredon.
(1 Z) François Pintard, dit Lasalle, et son fils Marc.
(2 V) *Suzanne Plumal, veuve de Jean Jaques Gaymar.*
(2 Au) François Pommier, fils d'Isaac
(2 L) *Isaac Pommier, sa fille Alexandrine.*
(3 Ba) Marie Ponce.
(6 Bi) *Jeanne Ponson, femme de Pierre Giely, et sa fille Catherine.*
(3 Ba) *Magdelaine Ponson, veuve en dernières noces de Antoine Fabre.*
(5 Y) Pierre Portal, sa femme et 2 enfants : Laure et Marie.
(1 Z) *Jean Poulet.*

## Q

(5 Mo) Adam Quenin, sa femme et 3 enfants : Anne, Jeanne et Louis.
(5 Mo) Denise Quenin, sœur d'Adam.
(1 Z) Veuve d'Hannibal Rafau, (Madeleine Garagnon) et sa petite-fille Françoise Lami.

## R

(3 Ba) *Marguerite Ranouse, veuve de Paul Boufferon, et 2 enfants, Louise et Antoine.*
(1 Z) Louis Raspail, sa femme et sa fille Marguerite.
(2 V) *Marie Ravière, nièce de la veuve Berlin.*
(5 Be) Claudine Rebatu, et ses sœurs Françoise et Isabeau, sœurs de Magdelaine.
(2 L) Jean Rebattu, sa femme et 2 enfants : Antoine et Jeanne.
(5 Be) *Madelaine Rebatu, femme de Jean Galice, et 4 enfants : Matthieu, Jeanne, Jaques et Pierre-Michel.*
(4 SG) Pierre Revol.
(1 Z) Charles et Jacques Reyne, fils de f. Pierre.
(1 Z) Jean Reyne.
(3 Ba) La veuve de Pierre Reyne et sa fille Constance.
(2 Au) *Anne Reynaud, veuve de Paul Blaise.*
(1 Z) Henri Ribaut et sa femme.
(7) *Louis Richard, sa femme.*
(4 Z) Pierre Riper.
(2 Au) *Marie Rivière.*
(D) *La femme de Joseph Robert (Françoise Gaymar)* (4 SG).
(D) *La veuve de Jean Roche (Marguerite Castanet)* (3 Ba).
(1 Z) Frédéric Roman, sa femme, ses fils Louis et Salomon.
(5 Be) Marie Romme, dite Maigre.
(7) Alexandre Rosier et sa femme.
(6 S) *Richarde Rosière, belle-sœur d'Ozias Pez.*
(4 SG) *Michel Rouffière, sa femme et sa fille Gentile.*
(1 Z) Louis Roure et sa femme.
(1 Z) *André Rousset.*
(3 Ba) *Judith Rousset, veuve de Claude Achard et 2 enfants : Mar-*

Digitized by Google

*guerite et Claude.*
(6 N) Jean Rouvière et sa femme.
(1 Z) *Gédéon Roux.*
(2 M) *Jeanne Roux, femme de Jean Barre et sa fille Claire.*
(2 Ai) *Jeanne Roux, veuve de Marc Morin, et 3 filles : Anne, Marie et Catherine.*
(3 Ba) *La femme de Pierre Roux, et 3 enfants : Louis, Marie et Denis.*
(3 Mel) *Jean Royer.*

## S

(1 Z) Jean Sac.
(3 Mel) *La femme de Louis Saintange, et sa fille Anne.*
(5 Be) Jean-Louis Salavel.
(2 N) Marthe Savin, fille du premier mari de femme Taillefer.
(5 Be) Simon Savoy, sa femme et 2 enfants : Pierre et Estienne.
(4 Z) *Josef Seguin (beau-fils d'André Lagier, du 1er mari de sa femme).*
(1 Z) *Pierre Seguin.*
(5 Av) *Jean Semaine et sa femme.*
(2 V) Louis Serre, sa femme et 2 enfants : Pierre et David.
(5 Y) *Louis et Suzanne Serre.*
(4 Z) Abram Servand.
(5 Av) *Louis Servand et sa femme.*
(5 Av) *Toinette Servand, sœur de Louis*
(7) David Seymar et sa femme.
(5 Y) *Benjamin Souchon.*
(1 Z) *Jaques Souchon.*
(4 SG) Jaques Soulier.
(3 Ba) Paul Soulier, sa femme et son fils Estienne.

## T

(2 N) *Femme d'Estienne Taillefert.*
(4 SG) Françoise Tardieu.
(7) *Fulcrance Tarteronne, veuve de Jean Gay, et sa fille Susanne.*
(7) Marguerite Teronde.
(6 S) Jean Tesse.
(D) La veuve de Pierre Teston. (Catherine Marconne) (7).
(1 Z) *Jeanne Tiers, femme de Jean Deville, et son fils Louis.*
(4 Z) *Marie Tournier, femme de Jacques-Louis Lagier.*
(4 SG) *Jeanne Trovade, veuve de Jean Michel, et sa fille Astière.*
(3 Ba) Magdelaine Truchet.
(7) *Susanne Truchet.*
(3 Mel) François Tuech et sa femme.
(3 Mel) Georges Tuech.

## V

(1 Z) Jaques Vales, sa femme et 2 enfants, Bastien et Jeanne
(5 Mo) Jean Valette.
(7) Jaques Valette, sa femme et son fils Jean.
(2 V) Jean Valin.
(D) *La dite Vernier, soit Marianne Chauminasse.* (4 Z).
(3 Ba) Claude Vesian, sa femme et sa fille Esther.
(1 Z) *Judith Vesiane, femme de Moise Goussorgue, et ses filles : Marianne et Catherine.*
(4 Z) Charles Vial, sa femme et 3 enfants : Jacques, Madelaine et Anne. Jaques reste à Genève, malade.
(2 L) Jean Vien, sa femme et 4 enfants : Pierre, Joseph, Marguerite et Marguerite (?) (jumelles).
(1 Z) *Daniel Vignol, orphelin.*
(5 Be) Anne Villiet.
(1 Z) Antoine Vincent.
(2 N) Antoine Vivet, sa femme et son fils Jean.
(D) *La veuve d'Isaac Vivet (Judith Chastan)* (3 Ba).

*Les noms en italiques sont ceux qui ne se trouvent pas dans la liste de Bernard, traduite par Farinole.*

Digitized by Google

# Le vieux quartier du sel à Avignon

C'est à la rue du Rempart-Saint-Lazare qu'il est nécessaire de se transporter pour retrouver le vieux quartier du sel d'Avignon.

Le rempart Saint-Lazare, qui se développe sur une longueur de 754 mètres, fut construit, de 1366 à 1369, sous le pontificat d'Urbain V. Trois portes y furent alors ouvertes : à l'extrémité occidentale, la porte Saint-Geniès ou de la Palefrénerie, qui prit ensuite le nom de porte de la Ligne, c'est-à-dire porte du bois (du latin *lignum*) ; vers le milieu, la porte Saint-Urbain ou porte des Salins (1), et, à l'extrémité orientale, la porte Saint-Lazare, qui devait son appellation à une léproserie contiguë. Comme l'ouverture intermédiaire ne répondait à aucune nécessité de la circulation et comme tout le charroi et le trafic s'étaient répartis entre la porte de la Ligne, voisine du pont Saint-Bénézet et du port du Rhône, et la porte Saint-Lazare, où s'amorçait la route de France, la porte Saint-Urbain ou des Salins paraît avoir été supprimée de bonne heure. On serait fort embarrassé aujourd'hui d'indiquer exactement la place où elle se trouvait, à moins qu'on y veuille voir le Portalet qui est marqué sur les anciens plans d'Avignon et dont l'image a été retrouvée dans un dessin de Nicolas Poussin des collections du château de Chantilly (2).

La muraille était longée, à l'intérieur, par une lice qui est devenue la rue du Rempart-Saint-Lazare. Lorsqu'on s'engage dans cette voie,

(1) **Robert Michel**, *Construction des remparts d'Avignon (Congrès archéologique de France*, session d'Avignon, 1909, t. II, p. 353 et 359).

(2) *L'Art et les Artistes*, février 1907. — F. Digonnet, *Un monument avignonnaés perdu et retrouvé sur un dessin de Poussin* (*Courrier du Midi* du 13 juin 1907).

Digitized by Google

on a, d'un côté, l'enceinte de la ville dont les courtines crénelées sont flanquées de cinq puissantes tours carrées, et de l'autre, un alignement plus ou moins régulier de petites maisons, de hangars et de murs de jardins d'un aspect généralement pauvre, vétuste, délabré. La plupart de ces humbles habitations étaient autrefois occupées par des salpétriers et plusieurs le sont à présent par des chiffonniers. Le mouvement, en cette région morne et isolée, est à peu près nul, et la vie, si active et si agitée ailleurs, est ici à peine sensible. Cependant, un artiste peintre ou poète pourrait s'intéresser à cette rue triste, à ses constructions basses et décroûtées, à ses hardes multicolores séchant aux fenêtres, à sa chaussée mal pavée de calades et brûlée par le soleil, qui y fait une traînée lumineuse que coupe, d'intervalle en intervalle, l'ombre des hautaines tours du pieux pape Urbain.

Cette rue n'a pas d'histoire, sauf dans la partie qui s'étend de la porte de la Ligne à la ruelle Saint-Joseph et qui forme l'hypothénuse d'une sorte de triangle rectangle, dont les deux côtés sont représentés par cette ruelle Saint-Joseph, (dénommée autrefois traverse de la Lice ou traverse Crotade) et par la rue de la Palapharnerie, dont la dénomination est une corruption de Palefrénerie et rappelle l'écurie où, au XIVe siècle, étaient logés les chevaux et les mules du pape. On voyait jadis, le long de cette hypothénuse, en commençant par l'angle droit qui fait face à la porte de la Ligne, d'abord le Grenier à sel d'Avignon et l'auberge de la Croix-Verte, puis le Grenier à sel du Dauphiné et la poudrerie de Montaud, et enfin la chapelle Notre-Dame-des-Salins.

Ces divers édifices étant peu connus,et quelques-uns même ne l'étant pas du tout, je vais essayer d'en donner une idée aussi exacte que me permettront de le faire les quelques documents qu'il m'a été possible de recueillir sur ce coin reculé du vieil Avignon.

## I. LE GRENIER A SEL D'AVIGNON

De tous les impôts de l'ancien régime, le plus lourd, le plus vexatoire, le plus odieux était assurément l'impôt sur le sel. On le percevait déjà au XIIIe siècle sous saint Louis et Philippe le Hardi ; mais

Digitized by Google

à cette époque il n'était pas encore régularisé, et chaque seigneur le levait dans ses domaines. C'est ainsi que, dès 1239, on trouve un grenier à sel à Cavaillon, qui appartenait à l'évêque de cette ville (1). En 1342, on en établit dans toutes les provinces dépendant du domaine de la Couronne de France et désormais le sel produit dans chacune de ces provinces dut être porté au grenier royal, sous peine de confiscation. Le Comtat-Venaissin, bien qu'il appartînt au Saint-Siège, fut soumis à la même obligation, et une bulle de Grégoire XI, de juin 1375, porta révocation de toutes les gabelles, excepté celle du sel (2). La perception en était arrentée à des fermiers, à Avignon (3).

Où y eut-il en cette ville le premier grenier ? Ce fut évidemment dans le voisinage de cette ancienne porte des remparts qu'on appelait la porte des Salins. Mais cet entrepôt dut se déplacer ensuite, puisque la plus petite des deux maisons qui furent acquises du bourgeois Antoine Retronchin par le roi René d'Anjou, le 8 août 1477, dans la rue qui porte aujourd'hui le nom de Grivolas, avait servi de grenier à sel (4); et puisque, en 1498, l'hôtellerie de la Reilhe, au bout de la rue de la Balance, confrontait avec la maison du grenier à sel — *cum hospicio in quo est granerium salis* (5). Plus tard nous retrouvons ce grenier au "planet" devant la porte de la Ligne, à l'angle de la rue de la Palapharnerie, où il s'établit définitivement et resta jusqu'à la Révolution, c'est-à-dire jusqu'à sa suppression. La maison dans laquelle il fut installé appartenait au XVI^e^ siècle à François Mayaud, seigneur d'Aguille;

(1) De Seytres-Caumont, *Mémoire pour les habitans de la ville d'Avignon et du comté Venaissin, au sujet du sel* ; Avignon, 1786, p. 18.

(2) Pintat, *Inventaire des archives communales d'Avignon antérieures à* 1790 ; n° 949.

(3) Voici les noms de quelques-uns de ces fermiers : 1394, André Ticci de Pistorio ; 1413, Henri Busaffi ; 1414, Bertrand Gaufridy et Jean Clavonis ; 1437, Antoine Montesia ; 1494, Simon et Jacques de Bracellis ; 1495, Dominique de Panisse et François Mascaron ; 1568, Claude Rouvière ; 1645, Thomas Dumas ; 1671, Charles de Moriès ; 1683, Antoine-Vincent Guyon ; 1701, François Pourtaly ; 1720, François Cornelli ; 1749, Gabriel Saben ; 1757, Louis Thorailler ; etc., etc.

(4) Archives des Bouches-du-Rhône, *B. Comptes du roi René*, 698, liasse.

(5) D^r^ P. Pansier, *Les rues d'Avignon au moyen-âge*, 1911, p. 11.



Digitized by Google

elle passa en 1559 à sa fille Françoise, veuve de François de Janas, et en 1577 aux frères Gilles et Nicolas Béraud (1).

On approvisionnait ce grenier et celui de Mornas, qui desservaient Avignon et le Comtat, aux marais salants de Berre dans le comté de Provence ; mais le gouvernement français mit les administrateurs en demeure de se pourvoir à ceux de l'étang de Peccais, près d'Aigues-Mortes en Languedoc, c'est-à-dire dans le domaine royal, où le sel était vendu à des prix beaucoup plus élevés qu'ailleurs. Les Etats du Comtat (1577) réclamèrent contre cette onéreuse obligation ; mais la France tint bon et, comme elle était la plus forte, il fallut bien en passer par sa volonté, et, en 1605, le vice-légat Montorio fit savoir aux élus du pays qu'ils eussent à se munir à Peccais (2).

Les consuls d'Avignon ne s'inclinèrent pas docilement devant ces exigences ; en 1681, ils firent dresser des verbaux à Peccais, aux Saintes-Maries, à Berre, etc., pour savoir les prix du sel en ces différents lieux de production, et ils présentèrent à la Cour des comptes de Provence une requête demandant de prendre le sel où bon leur semblerait, suivant les privilèges de leur cité ; mais tout ce qu'ils obtinrent fut de passer, le 29 novembre, un contrat avec M. de Ferron, administrateur général des gabelles du sel, par lequel celui-ci s'obligea à fournir aux habitants d'Avignon celui de Peccais pour 6 livres 12 sols le minot (le minot pesait 58 kilos 70 gr.) (3).

Je n'insisterai pas sur les difficultés et tracasseries de même nature, dont il était pourtant utile de donner une idée, et je me hâte de revenir à la maison qui servait d'entrepôt. Le dernier propriétaire, Nicolas Béraud, mourut en 1632 et laissa l'immeuble à sa femme, Catherine de Siffredy. Comme ce n'était qu'une vieille construction qui menaçait ruine, la veuve Béraud dut pourvoir à sa consolidation; ainsi, par prix-fait du 5 novembre 1645, le maçon François Jourdan, dit le Suisse,

(1) *Terrier de la Chambre apostolique*, fol. 295 v° et plan au verso d'une pièce annexée. (Bibliothèque d'Avignon, Ms. 1710).

(2) Arch. de Vaucluse, C. 2, *Répertoire général des archives du Comtat Venaissin*, fol. 381 v° et 382 v°.

(3) Pintat, *Inventaire*, etc.; n° 1413 et 1399.

Digitized by Google

reconstruisit la muraille en face du rempart (1), et par prix-fait du 29 octobre 1668, le maçon Martin Brunet reconstruisit celle du côté de la rue de la Palapharnerie (2). Grâce à ces réparations la maison tint bon une quarantaine d'années ; mais ensuite il fallut y revenir. Le 29 janvier 1689, Jean-Antoine Delabande, directeur de la ferme des gabelles de Provence, Dauphiné et Comtat d'Avignon, au nom de Pierre Domergue, fermier général des gabelles de France, se présenta devant l'auditeur général et le requit de signifier à Hector-Henry de Siffredy, docteur ès-droits, agrégé en l'Université d'Avignon, alors propriétaire du grenier "où se dépose le sel qui se débite au peuple de ladite ville et comtat", d'avoir à prévenir par d'urgentes réparations la ruine dont ledit grenier était menacé. Les piliers soutenant la toiture ne portaient plus d'aplomb et cette toiture avait besoin d'être mieux appuyée qu'elle ne l'était, si l'on ne voulait pas qu'elle s'écroulât. Delalande avait averti lui-même M. de Siffredy et l'avait fait avertir par Demouriès, receveur du grenier, en le rendant responsable, si la ruine se produisait, des dommages qui en résulteraient pour Domergue et du préjudice que le public en souffrirait. Par mandement de l'auditeur, Charles Heiraud, courrier royal d'Avignon et député par Sa Majesté (Louis XIV occupait alors le Comtat), fut chargé d'intimer

(1) Il refit non-seulement cette muraille, mais édifia un arc à la porte d'entrée et ouvrit des fenêtres dans la muraille nouvelle. Il dut se servir des poutres et des bois qui soutenaient le mur du côté du jardin du Sr Tourreau pour faire les « estagiards » (échafaudages) destinés aux reconstructions. Le 24 novembre 1645, Mourier Rivière, « tuilissier », s'engagea à fournir la chaux nécessaire, portée et rendue au port du Rhône, à raison de 3 livres 15 sols la « voute » ; le 29 novembre, il reçut 101 livres de Thomas Dumas, fermier du droit du sel de la Chambre apostolique, et le 23 janvier 1646, Mme Bérand donna 8 écus à Jaume Féraud, «sablier», pour reste et entier paiement du sable fourni par lui. (Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : Guill. de Vany, 1645, fol. 263, 278 v° et 284 ; 1646, fol. 22 v° ; fonds Vincenti, reg. 2075 et 2076).

(2) La muraille, qui fut remplacée du côté du couchant et de la rue tirant de l'église des Carmes déchaussés aux murailles de la ville et au «portal de la Lègne», était « soubstenue par des filières et autres bois traversant ladite rue. » Le maçon répara aussi les gouttières. Il fut payé à raison de 3 l. 15 s. la canne carrée et donna reçu à la dame Béraud, le 20 janvier 1649, d'un acompte de 100 livres. (Id., *ibid.* : Guill. de Vany, 1647-48, fol. 256 v° ; 1649, fol 13 ; fonds Vincenti, reg. 2077 et 2078).

Digitized by Google

à M. de Siffredy d'avoir à comparaître pour donner satisfaction à la requête dudit sieur Domergue ; il alla trois fois chez lui et, ne le trouvant point, il remit, le 3 février, le billet de comparution entre les mains de sa servante (1). Il n'y a pas d'autre renseignement sur cette affaire ; mais on ne saurait douter que le propriétaire fit au grenier les réparations indispensables qu'on lui réclamait.

A partir de 1720, le recouvrement des impôts fut confié à des fermiers généraux qui achetèrent au roi ce privilège. La perception devint plus rigoureuse parce que la Ferme générale chercha à en tirer les plus gros revenus possibles. Toute personne au-dessus de sept ans était tenue d'acheter annuellement au moins sept livres de sel, qu'elle en eût ou non besoin et sans avoir le droit de revendre le surplus de sa consommation ; les gabelous pouvaient perquisitionner à toute heure dans toutes les maisons pour s'assurer qu'on n'y employait pas de sel autre que celui de la ferme, lequel, du reste, était fort reconnaissable à sa mauvaise qualité. Cette tyrannie fiscale outrait les populations et, dans plusieurs endroits, il y eut à ce sujet des troubles violents.

Il appert d'une lettre de Mgr Spannochi. du 26 janvier 1736, que les consuls d'alors, qui étaient Claude de Salvador, Joseph Charlet et Joseph-Frédéric Goyon, et l'assesseur Michel Bouchard firent placer leurs armes sur la porte du grenier (2). — La désastreuse inondation de décembre 1755 porta à cet entrepôt les plus graves préjudices par le fait des eaux qui y pénétrèrent. "Le Grenier à sel de la porte de la Ligne, écrit Laurent Drapier, a perdu presque 7.000 minots de sel ; il en est resté un petit tas dans un coin ; tout le reste a été fondu et confondu dans la boue. Il en coûtera 20.000 écus aux Fermiers généraux" (3). Ce ne fut pas tout ; car les bâtisses, qui n'avaient

(1) Arch. de Vaucluse, B.736, fol. 63 et 76. — En 1709, les Augustins d'Avignon signifièrent aux receveurs du grenier à sel la délégation que M. de Siffredy leur avait faite sur ce qu'il revenait dans les produits de cet établissement des intérêts d'une somme de 500 écus que ces religieux lui avaient prêtée. (Id., B. 779).

(2) Arch. d'Avignon, AA, *Correspondance des Consuls*, 104, à la date.

(3) *Journal historique de la ville d'Avignon*. (Biblioth. Ms. 2563, fol. 329 v°).

Digitized by Google

jamais été très solides, comme on a vu, furent tellement ébranlées qu'il fallut les reconstruire.

Afin de n'avoir pas à y revenir à tout instant, on résolut d'ériger un édifice robuste avec des murs d'une grande épaisseur et capables d'opposer aux inondations du fleuve une résistance insurmontable. L'architecte Brun, de Villeneuve, établit les plans et devis. Le 3 juillet 1756, on accorda les prix-faits à Georges Isnard et Justin Chapelin pour la maçonnerie, à Charles Brunet pour la charpenterie, à Buisson et Celly pour la serrurerie. Les plans comportaient, outre les murailles maîtresses, une grande porte, un perron, dix fenêtres, etc. L'ouvrage fut exécuté en un peu moins de deux ans, et le 22 avril 1758, Pierre Bondon, architecte coadjuteur de la Chambre apostolique, expert désigné par Sicart, contrôleur de la Ferme du roi dans Avignon, et Joseph-Abel Mottard, architecte, expert désigné par les entrepreneurs, après avoir visité les constructions nouvelles, déposèrent un rapport constatant leur parfaite exécution (1). "On a fait, dit encore Laurent Drapier, une fort belle façade où les armes du Roy sont placées. On monte audit grenier par quantité de degrés pour empêcher que l'eau n'y puisse plus entrer" (2).

Nous pouvons parler de cet édifice puisqu'il existe toujours. La façade sur la rue du Rempart-Saint-Lazare (n° 2 actuel), en est monumentale. Deux énormes piliers à bossages soutiennent un entablement, au-dessous duquel s'ouvre une grande porte rectangulaire surmontée du cartouche avec palmes où se trouvait l'écusson royal ; cette porte est accotée de deux hautes fenêtres en plein-cintre décorées à leur sommet d'un sobre motif de guirlandes ; l'entablement est dominé par un attique non ajouré. Du côté de la rue de la Palapharnerie, quatre grandes et longues baies en plein-cintre éclairent l'intérieur.

La loi du 10 mai 1790 abolit la gabelle et ferma les greniers à sel. Celui d'Avignon servit, en septembre et octobre 1791, à entreposer une

(1) Arch de Vaucluse, E. *Notaires* : P.-J. Cayranne, 1755-56, fol. 1017 ; 1757-58, fol. 904 v° ; fonds Pradon, reg. 420 et 421.

(2) *Journal* (Ms. 2564, fol. 10).

Digitized by Google

partie des richesses tirées des établissements religieux : vases sacrés, statues, bijoux, draperies, tableaux, etc. (1) ; puis l'administration des Domaines nationaux l'aliéna. Le 12 mars 1793, les architectes Ponge et Imbert en firent l'expertise et l'estimèrent à 11.000 livres (2). Un pamphlet contemporain et anonyme dit : "Le grenier à sel d'Avignon a été délivré à la Société révolutionnaire 6000 livres. Dervieux, directeur des Messageries, en offre 15.000" (3). Cette allégation est inexacte En effet, l'entrepôt fut vendu nationalement le 6 juin 1793, non pas à une société révolutionnaire, mais à un tonnelier nommé Hyacinthe Guigues, demeurant dans la chapelle des Pénitents rouges, rue de la Carreterie, qui, le 1er juillet suivant, déclara avoir fait cette acquisition au prix de 15.000 livres pour le compte de François Dervieux, intéressé aux Messageries nationales, demeurant dans la maison desdites Messageries. (4).

L'immeuble fut ensuite possédé par Etienne Morel, négociant, puis par Eléonore Morel, épouse d'Eugène Reynard-Lespinasse, et, en 1883, par un autre négociant, M. Prosper Muscat. M. Eugène Mortz, qui l'acquit en 1897, y établit sa brasserie qui s'y trouve encore. L'intérieur a été modifié pour les besoins de ses dernières affectations ; mais l'extérieur est resté à peu près le même, sauf la grande porte et les fenêtres, tant de la façade principale que sur la rue de la Palapharnerie, qui ont été coupées, dans le sens de la hauteur, par des planchers qui l'ont divisée en plusieurs étages. Le 13 juin 1924, un incendie menaça cet établissement, mais il fut rapidement éteint.

## II. L'AUBERGE DE LA CROIX VERTE.

Tout de suite après le Grenier à sel ou Grand-Salin d'Avignon se présente une maison sans caractère, où s'ouvre une grande porte charretière en plein-cintre par laquelle on pénètre dans une cour qui était autrefois un jardin derrière la maison.

(1) J.-F. André, *Histoire de la Révolution avignonnaise*, 1844 ; t. II, p. 315-316.
(2) Arch. de Vaucluse, O. 3, liasse 15.
(3) *Echantillon de l'histoire des Flibustiers d'Avignon et du Comtat Venaissin, présenté au peuple marseillais* ; s. l. ni d., in-8 de 16 p.
(4) Arch. de Vaucluse, Q. 2, *Ventes des biens nationaux du district d'Avignon*, 1, fol. 28 et 44 v°.

Digitized by Google

Cet immeuble, appartenant en 1604 à Antoine Gentilis, "graveur de la Monnoye de cette ville", fut, à son décès en 1615, vendu à l'encan et adjugé au bourgeois Paul Tourreau, lequel possédait déjà, à côté, un "casal où il y a plantade de meuriers" et s'agrandit, vers le même temps d'une partie du jardin des hoirs de Jacques de La Brode. Son fils, Paul-François Tourreau, qui épousa Marie Poulle et eut d'elle François-Bénézet, testa le 20 avril 1687 ; sa femme, devenue veuve, reconnut, le 30 mars 1689, la directe du chapitre métropolitain d'Avignon sur ladite maison (1), que son fils vendit le 25 juin 1697, au prix de 1500 livres, à Philippe Jousselet. De ce Philippe Jousselet elle passa à son fils Nicolas, en 1714 (2).

Depuis le commencement du XVII[e], siècle, la maison était arrentée à des locataires qui y tenaient auberge et avaient appendu sur la façade l'enseigne de la *Croix-Verde*. Ils avaient construit au fond de la cour une écurie, attendu que, dans cette humble hôtellerie, on logeait "à pied et à cheval". Le logis était fréquenté surtout par les ouvriers travaillant au salin de la ville et à celui du Dauphiné, et par les charretiers et portefaix faisant, à la porte de la Ligne, le transport des bois venus par le Rhône. Les tenanciers qui s'y succédèrent furent locataires jusqu'en 1785, date à laquelle le dernier d'entre eux acheta le local à la veuve de Nicolas Jousselet, moyennant 1400 livres (3). Cet acquéreur, qui s'appelait Jean-Louis Gay, décrocha la vieille enseigne pour la remplacer par une nouvelle, *Au lion d'or*. On voyait aussi sur la façade une statuette de la *Vierge* dans une petite niche ; d'ailleurs, on l'y voit encore à présent. Comme cette particularité n'était pas commune dans les auberges d'Avignon, et que celles-ci n'avaient pas accoutumé de se placer sous l'égide de la Mère de Dieu, les clients s'avisèrent de donner à l'hôtelier un sobriquet qui accompagna son nom au moins jusqu'à l'époque révolutionnaire, Gay la Vierge (4).

Je ne me serais pas attardé sur cette auberge si la pieuse effigie qui

(1) **Arch. de Vaucluse, G. *Chapitre métropolitain*, 551, fol. 229 v°.**
(2) ***Terrier de la Chambre apostolique*, fol. 295-6. (Biblioth., Ms. 1710).**
(3) **Arch. d'Avignon, DD. *Régales*, 1700-65, fol. 781 v°.**
(4) **Bibliothèque, Ms, 1681, fol. 9, n° 13.**

Digitized by Google

la décore n'avait été la cause d'une des trop nombreuses méprises d'Augustin Canron, méprises qui tendent à fausser l'histoire et qu'il faut extirper à tout prix. Cet archéologue un peu superficiel, s'étant mis à la recherche de la chapelle Notre-Dame-la-Major dans les parages de la porte de la Ligne, aperçut la statuette de l'ancienne hôtellerie et, sans hésiter, supposa tout de suite qu'elle dénonçait l'emplacement de cette chapelle. "Nous inclinons à croire, dit-il, que la vieille statue de la *Sainte Vierge* que l'on voit avec un reste d'arrachement sur la façade de la maison n°4, dut être honorée par nos pères sous les voûtes du sanctuaire dont nous regrettons de ne rencontrer aucun vestige"(1).

Si Canron s'était donné la peine de pousser un peu plus avant dans la rue, il aurait rencontré cette chapelle avec plus de facilité qu'on n'en a aujourd'hui, parce que, depuis soixante ans, des constructions se sont élevées autour de cet édifice et l'ont rendu beaucoup moins reconnaissable.

En supprimant les deux greniers à sel, la Révolution ruina du même coup l'auberge et celle-ci dut fermer ses portes.

Gay la Vierge avait trois filles : Marguerite, femme de Pierre-Agricol Perrier ; Madeleine, femme de Joachim Barrillon; et Marie, femme de Martin Bouvachon. Les deux premières, à qui leur père avait cédé une partie de l'immeuble, la vendirent, le 1er brumaire an IX, à leur beau-frère Bouvachon, à qui, huit jours après, Gay la Vierge donna l'autre partie en échange de deux maisons dans la rue du Bourguet une vigne dans le terroir d'Avignon et une somme de 2875 francs. (2)

Depuis cette époque, la maison de la *Croix Verte* (île 9, n° 13) ne présente plus d'intérêt pour l'historien. Elle porte actuellement le n° 4 de la rue du Rempart-Saint-Lazare.

## III. LE GRENIER A SEL DU DAUPHINÉ

Le grenier d'Avignon et l'hôtellerie contigüe sont en recul sur l'alignement de la voie publique. Les maisons qui les suivent se trouvent, au contraire, en avancée et donnent à la rue la largeur qu'elle garde

(1) *De quelques chapelles de la Mère de Dieu, à Avignon.* (*Revue des Bibliothèques paroissiales du diocèse d'Avignon*, 1866, p. 184).

(2) Arch. de Vaucluse, Q. 24, *Enregistrement*, 28, fol. 13 v° et 14 v°.

Digitized by Google

à peu près jusqu'à son terminus de la porte Saint-Lazare. La première de ces constructions était autrefois le Grenier à sel du Dauphiné.

On sera étonné de trouver à Avignon, terre papale, un entrepôt intéressant une province qui était en terre royale. C'est à François 1er qu'est dû cet établisssement. En 1536, le vainqueur de Marignan et le vaincu de Pavie avait fait marcher ses troupes dans le Comtat pour être à portée de résister à Charles-Quint qui envahissait la Provence. « Le Roy fit camper son armée dans le terroir d'Avignon et, quoyqu'il contînt les soldats dans l'ordre autant qu'il lui étoit possible, pourtant il ne put éviter que ses troupes ne fissent du dégât, dont, pour dédommager la ville, il établit le Grenier à sel qui y subsiste encore à présent et qui sert aux habitants du Dauphiné ; il ordonna en même temps que les citoyens d'Avignon et du Comtat achepteroient le sel à fort bon marché.» C'est ainsi que s'exprime Fabry de Chasteaubrun dans une curieuse lettre sur la noblesse locale, écrite en 1715 (1).

Cet entrepôt n'occupa point tout d'abord un bâtiment particulier ; il était annexé simplement à celui d'Avignon, moyennant le paiement d'un bail et était indifféremment appelé « grenier du Dauphiné « ou « Grenier des cosseigneurs du péage au sel. « Le 24 mars 1604, le roi Henri IV manda de Paris qu'on ne pût à l'avenir prendre 12 minots de sel sur chaque voyage déchargé à Avignon, à la destination du Dauphiné, attendu que c'était une nouveauté » (2).

Les deux établissements étaient trop l'un dans l'autre pour qu'il ne surgît pas des difficultés entre eux, malgré un accord des consuls de la ville et de Jean Chivallier, fermier général des gabelles du Dauphiné et Provence, fait en 1613. C'est ainsi que le légat Philippe Filonardi dut, par ordonnance de mai 1614, obliger les fermiers du grenier de la ferme dauphinoise à donner le sel aux habitants de la ville et sujets de Sa Sainteté pour le prix de 4 l. 8 s. le minot au grenier d'Avignon et 4 l. 12 s. à celui de Mornas, et fit en même temps inhibitions

(1) *Annuaire de Vaucluse*, 1861, p. 68.
(2) Pintat, nº 2991.

Digitized by Google

aux dits habitants de se servir d'autre sel que celui de ces deux greniers et de recéler dans leurs maisons aucun sel dérobé (1).

On songea enfin à disjoindre les deux entrepôts. En décembre 1644, le vice-légat Frédéric Sforza accorda une concession de terrain au fermier du Dauphiné (2), mais ce ne fut cependant que plus de cinquante ans après que la division put s'opérer.

Il existait alors un terrain assez étendu, mais très irrégulier, qui confrontait, au nord, la lice du rempart ; à l'ouest l'hôtellerie de la Croix-Verte, le Grenier d'Avignon et la rue de la Palapharnerie ; au sud, le jardin d'un nommé Lafanette, et à l'est, celui de Pierre de Robert. Deux maisons avaient été bâties sur cet emplacement : la plus petite, qui avait une cour et un passage, se dressait en face du rempart ; la plus grande, avec basse-cour, écurie et jardin, s'élevait en arrière de la petite et avait une sortie sur la Palapharnerie. Ces deux constructions avaient remplacé le « casal où il y a plantade de meuriers « qui appartenait en 1604 au bourgeois Paul Tourreau. Le tout fut ensuite possédé par Paul-François Tourreau qui, par testament du 20 avril 1687, le légua à son fils François-Bénézet. Le 25 juin 1697, celui-ci vendit la grande maison à Philippe Jousselet, au prix de 1530 livres, et la petite aux coseigneurs du péage au sel, au prix de 600 livres (3).

Voilà donc les coseigneurs chez eux. — Le lendemain de la vente, 26 juin, ils firent expertiser l'immeuble par le maçon Antoine Chouvet, le menuisier François Jean et le plâtrier Charles Tamisier, lesquels l'évaluèrent 500 livres, c'est-à-dire 100 livres de moins qu'il n'avait coûté. Chaque expert reçut un demi louis d'argent pour sa vacation. (4). Un mois après, le 27 juillet, ce même maçon Antoine Chouvet reçut le prix-fait des travaux à exécuter dans cette maison et toucha 100 livres patas en acompte des 360 qui lui furent promises.

(1) Pintat, nos 1400 et 1397.

(2) Pintat, no 1414.

(3) Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : Charles Olivier, 1697, fol. 286 vo ; fonds Martin, reg. 844.

(4) Id., *ibid*, fol. 297 ; mêmes fonds et registre.

Digitized by Google

A ce prix, il reconstruisit les murailles du levant et du midi et restaura celles du couchant et du nord; il fit une grande porte en pierre de taille s'ouvrant sur la rue, vis-à-vis du rempart, et une autre s'ouvrant sur la cour, et fit diverses réparations intérieures et extérieures. Le 14 décembre, il reçut un supplément de 100 livres pour quelques augmentations à son prix-fait et 10 livres, monnaie de roi, pour « avoir arboré les armes desdits conseigneurs en pierre fine sur la porte dudit grenier » (1). Le 11 décembre 1697, le menuisier François Jean toucha 81 l. 18 s. pour deux grandes portes d'aube doublé de sapin, deux fenêtres, une armoire et deux rateliers aussi en bois d'aube, et pour la réparation d'un bureau (2). Enfin le 11 mai 1700 les coseigneurs agrandirent la cour de leur grenier d'une parcelle de terrain d'une canne carrée que leur céda leur voisin Philippe Jousselet et qui se mouvait de la directe du chapitre métropolitain ; il est dit dans une reconnaissance de cette directe, faite par les coseigneurs le 21 juin 1770, que le grenier du Dauphiné touchait à cette époque, à l'est, au cimetière des Juifs de la ruelle Saint-Joseph (3).

Il n'y a rien à noter sur cet entrepôt jusqu'à la Révolution. Dans un brouillon de lettre écrite en 1792 on lit : « Deux greniers existent dans cette ville, celui de la ci-devant Ferme générale, et celui du Dauphiné. Le sel s'y vend à raison de 5 livres 10 sous les 120 livres pesant poids de marc «.(4) Ainsi, bien que la gabelle eût été abolie depuis deux ans, on continua à se servir des deux greniers pour entreposer le sel. Celui du Dauphiné, estimé 1550 livres par rapport des architectes-experts Ponge et Imbert du 29 mars 1793 (5), fut vendu à l'encan, le 11 septembre suivant, moyennant 1625 livres, au négociant Pierre Crivel qui, le 2 octobre, le retrocéda à Claude Civet, ménager de la rue

(1) Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : Ch. Olivier, 1697, fol. 356 v° et 511 v°; fonds Martin, reg. 844.

(2) Id., *ibid.*, fol. 508 v° ; mêmes fonds et registre.

(3) Id., G. *Chapitre métropolitain*, 551, fol 229 v°.

(4) Biblioth., Ms, 1673, fol. 66. — Un tracé de l'emplacement des deux greniers se trouve au verso d'une pièce annexe du terrier de la Chambre apostolique d'Avignon. (Ms 1710, fol. 295 v°.)

(5) Arch. de Vaucluse, Q. 3, liasse 15.

Digitized by Google

de la Pouzaraque (1). Ce dernier ne détint pas la maison bien longtemps puisque, l'année suivante, elle appartenait au salpétrier Pierre-Félix-Thomas Montaud.

Ce Montaud eut une destinée tragique. Au mois de juillet 1793, les Fédéralistes des Bouches-du-Rhône, étant entrés dans Avignon, y installèrent une administration provisoire qui disparut lorsque les troupes de la Convention, conduites par le général Cartaux, leur reprirent la ville. Les citoyens ayant fait partie de cette administration ou ayant pactisé avec les Fédéralistes furent poursuivis, et plusieurs d'entre eux portèrent leur tête sur les échafauds d'Avignon et d'Orange. Montaud fut de ceux-là et on le guillotina dans cette dernière ville, le 8 messidor an II. (2). La veuve de ce malheureux resta propriétaire de l'ancien grenier dauphinois — île 9, n° 12 (3). Depuis lors, cette construction a été démolie et remplacée par la maison que nous voyons à présent au n° 6 de la rue du Rempart-Saint-Lazare.

## IV. LA POUDRERIE DE MONTAUD

Il ne m'a pas été possible de situer cette poudrerie avec la même précision que les autres constructions du quartier du sel. Ce qu'il y a d'établi, c'est qu'elle était entre le grenier du Dauphiné et la chapelle Notre-Dame-des-Salins et qu'elle portait le n° 11 de l'île 9. Toutefois, d'après certains indices, je suis porté à la mettre au n° 16 actuel de la rue du Rempart-Saint-Lazare, mais ne suis pas en état d'en donner une preuve absolue.

Cette maison avait appartenu d'abord à Philippe de Robert, docteur ès-droits, qui reconnut la directe des Grands-Augustins le 12 novembre 1524, et eut pour successeurs beaucoup plus tard Rodolphe et Pierre de Robert, oncle et neveu, également docteurs ès-droits, les-

(1) Arch. de Vaucluse, Q. 2, *Ventes des biens nationaux du district d'Avignon*, 1, fol. 82 ; *Rétrocessions des biens*, 3, art. 26.

(2) S. Bonnel, Les 332 *victimes de la Commission populaire d'Orange*, t. 1, p. 248-250.

(3) Biblioth., Ms, 1681, fol. 9.

Digitized by Google

quels firent leur reconnaissance le 11 octobre 1650. Elle se trouvait alors entourée à l'est et au sud par un grand jardin qui avait été, dès 1555, en la possession de la famille Prieur et passa, en 1690, à ce même Pierre de Robert par héritage de sa grand'mère Françoise Prieur. Le 6 mai 1710, Joseph-Rodolphe de Robert d'Aquéria vendit le jardin pour 600 livres aux baylons de la Carrière des Juifs, qui y transportèrent leur cimetière, celui qu'ils avaient à la Pignote ayant été désaffecté (1); — et le 11 août 1712, Pierre-Joseph-Jacques de Robert d'Aquéria vendit la maison à Claude Montaud, maître poudrier. (2)

Claude Montaud n'occupa point tout de suite cette habitation ; car, en 1713, il poursuivit son locataire Pierre Cargut, à l'effet de l'empêcher de murer une porte qui s'y ouvrait sur le nouveau cimetière israélite (3). Il dut très peu de temps après occuper l'immeuble et y installer sa poudrerie. A cette époque, on pilait le mélange de salpêtre, de soufre et de charbon qui constitue la poudre dans un mortier et on le tamisait ensuite dans des cribles dont les trames étaient du même diamètre que le grain qu'on voulait obtenir. Dans quelques poudreries, dit l'*Encyclopédie*, ces cribles étaient mis en mouvement par une roue hydraulique ou par tout autre moteur. Il n'est pas probable que Montaud ait usé d'une roue hydraulique, parce qu'on ne voit nulle part qu'il y ait eu un cours d'eau à proximité de son établissement ; le tamisage et le granage de la poudre se faisaient donc chez lui à main d'homme.

(1) Arch. de Vaucluse, G. *Chapitre métropolitain*, 547, fol. 66 v° ; 548, fol. 217 v°. — Arch. d'Avignon, DD. *Régales*, 1700-65, fol. 207. — Le 28 février 1726, le maçon Antoine Isnard reçut le prix-fait de la reconstruction des murailles de clôture de ce cimetière, au prix de 144 livres 2 sols, monnaie de France, dont quittance finale fut donnée le 9 novembre (Id., E. *Notaires* : J.-F. Mantillery, 1726-27, fol. 105 ; fonds de Terris, 2e versement, reg. 42). L'emplacement étant devenu insuffisant, les baylons de la « carrière des Juifs » l'agrandirent, avec autorisation du vice-légat du 24 mars 1744, par l'achat à Nicolas Josselet d'un terrain contigu d'une étendue d'un peu plus d'une éminée qu'il leur céda le 15 avril au prix de 900 livres, plus 30 l. d'or « pour épingles ou pots de vin » (Id., *ibid.* : C.-A. Barbier, 1744, fol. 57 v° à 63 ; fonds Vincenti, reg. 175).

(2) Arch. de Vaucluse, H. *Grands-Augustins*, 16, fol. 126 v°.

(3) Id., B. 787.

Digitized by Google

C'était une industrie dangereuse. Le 7 août 1728, la fabrique de Montaud sauta. Voici ce qu'à propos de cette catastrophe on peut lire dans un des registres de la paroisse Saint-Symphorien d'Avignon : « L'an 1728, vers les neuf heures et demye du soir, la veille de la fête de la Major qu'on solemnise dans la chapelle de son nom, le feu ayant pris à la poudrerie qui étoit dans la maison de Claude Montaud, poudrier, fit sauter ladite maison avec celle de son voisin qui s'appelle Jacques Colombon, poudrier et salpêtrier de sa profession. Tous les effets et meubles qui s'y trouvoient furent consumés par le feu, et les ruines desdites maisons, aussi bien que le feu qui s'y prit, causèrent la mort à la femme dudit Montaud qui s'appelle Marie Centenau, à Hugues Prouvin qui mourut à l'hospice le lendemain, et à deux enfants, l'un dudit Montaud et l'autre dudit Colombon. La maison de Montaud étoit située dans notre paroisse après la porte de la Ligne, la première que l'on trouvoit après le grenier à sel [du Dauphiné] et au soleil levant du cimetière des Juifs, celle de de Colom [bon] au soleil levant de celle de Montaud. » (1)

Les ruines furent relevées et la maison passa à Félix Montaud, puis à sa veuve, qui la possédait encore sous le Directoire (2).

## V. LA CHAPELLE NOTRE-DAME-DES-SALINS

En continuant à avancer dans la rue du Rempart-Saint-Lazare et en se rapprochant de l'endroit où débouche la ruelle Saint-Joseph, nous rencontrons l'ancienne petite chapelle Notre-Dame-la-Major qu'à cause du voisinage des deux greniers à sel le peuple avait baptisée Notre-Dame-des-Salins.

L'historique de cet oratoire a été complètement ignoré par l'abbé de Massilian, ce grand et infatigable rassembleur de notes et de notules,

(1) Arch. d'Avignon, GG. *Saint-Symphorien*, décès, 1693-1733, fol. 88.
(2) Biblioth. d'Avignon, Ms. 1681, fol. 9.

Digitized by Google

qui a fait mention de son existence sans pouvoir y piquer le plus petit renseignement (1). Les historiens modernes n'ont pas ou ont mal connu son emplacement. Paul Achard, qui a fait de Notre-Dame-des-Salins et de Notre-Dame-la-Major deux chapelles distinctes, a mis l'une vers la rue de la Palapharnerie et l'autre rue du Rempart-Saint-Lazare(2), et Augustin Canron, comme on a vu, l'a située aux lieu et place de l'auberge de Gay la Vierge.

Si difficile que pouvait être à reconstituer l'existence de cet humble édicule, du moins cela n'était pas impossible. Achard a fait remonter ses origines au XIV^e^ siècle; mais cette assertion n'est pas tout-à-fait exacte. La chapelle, en effet, ne fut construite que trois siècles plus tard ; mais il est vrai de dire que l'ancienne maison sur l'emplacement de laquelle elle fut bâtie avait, au coin de sa façade, une de ces petites *Vierges* si nombreuses encore dans Avignon et que, de temps immémorial, cette image jouissait d'une grande vénération dans tout le voisinage. Cette vénération se maintint jusqu'au XVII^e^ siècle, et c'est alors qu'on se préoccupa de l'édification d'une chapelle.

Le frère prêcheur Vincent Laudun, qui, dans son manuscrit des *Eglises dédiées à la Mère de Dieu*, écrit vers 1665 et conservé à la Bibliothèque d'Avignon, s'est beaucoup occupé de celles de cette cité, n'a pas très bien connu les annales de l'oratoire qui nous intéresse. Écoutons-le : "**Saincte Marie Majeure**. — L'an de N. Seigneur (la date est en blanc), monsieur Arnoux, chanoine du chappitre de Nostre-Dame la Principal, après avoir tesmoigné son zèle envers la Ste Vierge en divers rencontres, croyoit de ne mourir pas content s'il n'avoit fait édifier quelque chappelle publique à ceste Mère de Miséricorde. Pour ce sujet il jetta les yeux sur tous les endroits de la ville pour en choisir le plus propre et le plus escarté des autres églises et lieux de dévotion : en quelx tous bien considérés la rue du Salin contre les murailles de la ville luy pleust le plus, où il jetta les fondements. La chappelle achevée fut consacrée à N.-Dame soubs le titre de Majeur, non pour estre la plus grande chappelle, mais pour faire différer des autres. Pen-

(1) **Bibliothèque**, Ms 2381, fol. 50.

(2) *Dictionnaire historique des rues et places d'Avignon* ; 1857, p. 113 et 137.

Digitized by Google

dant quelque tems, il portoit aux malades de l'huile de la lampe qu'il y faisoit veiller devant l'image de la Ste Vierge, et s'en trouvoient bien. Mais luy estant mort, ceste dévotion a cessé, et cédé à d'autres chappelles" (1).

Nous allons voir combien le F. Laudun était mal renseigné. Le chanoine de Notre-Dame-la-Principale dont il parle ne fit pas éfifier la chapelle, il ne fit que construire une niche pour loger la statue à la place où elle se trouvait sur la façade d'une maison qui, en 1616, appartenait au poudrier Hippolyte Ruel et à sa femme Barbe Escoffier (1). En mai 1642, les offrandes des fidèles furent si abondantes que, le 19 juillet,le chapitre de la paroisse Saint-Symphorien demanda au Conseil de Ville de les déposer dans la tour des remparts la plus voisine (c'était celle en face de la ruelle Saint-Joseph) jusqu'à ce qu'elles se fussent élevées à un chiffre suffisant pour bâtir une chapelle convenable ; le Conseil accorda cette concession à titre gratuit et pour une année (3).

Deux mois après, le vicaire de l'archevêque fit une enquête, et je ne puis m'empêcher de donner ici la curieuse déposition de Paul de Joannis, écuyer, âgé de soixante-un ans, qui est du vendredi 5 septembre 1642. « A dict et exposé sçavoir du contenu de la susditte opposition que, despuis quatre ou cinq années en ça, il s'est prins garde d'ung image de la très Ste Vierge sur ung petit coing de la maison d'Hypolite Ruel, poudrier, et Barbe Scoffier, mariés dudit Avignon, sise dans la présente ville et paroisse St Symphorien, proche les murailles de la ville, et qu'il y avoit en ce temps là une particulière dévotion de certaines personnes envers la Ste Vierge de ladite image, et que mesme plusieurs personnes au temps des fleurs y mettent des bouquetz dans la niche où est ladite image et fesoient leurs prières. Et que despuis environ le mois de may dernier il attire ung concours de peuple fort grand, tant de jour que de nuict, au devant ladite image

(1) Bibliothèque, Ms. 1448, fol. 216.

(2) Arch. de Vaucluse, D. 214, fol. 83. — Ils reconnurent la directe du collège d'Annecy, d'Avignon, les 22 juin 1616 et 13 avril 1619.

(3) P. Achard, *Dictionnaire*, etc., p. 137-8.

Digitized by Google

là et où l'on chantoit les litanies, et fesoient d'autres dévotions à ladite image, parfoy Noss. les prêtres de ladite paroisse et parfois d'autres personnes. Et ledit concours de dévotion s'est augmenté de jour à autre de telle façon que le peuple y a offert quantité de cierges et diverses sortes d'offrandes. Au devant duquel image dans ladite niche le déposant a veu brusler nuict et jour une lumière dans ung pot de verre en forme de lampe, et avoit ouy dire à plusieurs personnes que l'huile de ladite lampe augmentoit à mesure qu'on prenoit de l'huile à ladite lampe à des malades pour diverses infirmités. Et que ladite image s'appelle à présent l'image de Ste Marie Majour.

« Dit de plus sçavoir que plusieurs personnes dévotes et de grande considération désirant extrêmement pour leur consolation spirituelle et dévotion qu'elles portent à la très Ste Vierge de ladite image de N.D. Majour qu'il plaise audit Sr Vicaire de donner permission d'y establir ung oratoire décent avec les circunstances requises tout contre ladite image. Dit ledit dessudit sçavoir que plusieurs personnes ont donné d'argent auxdits Srs chanoines de St Symphorien pour fère dire des messes en l'honneur de la Ste Vierge, et qu'en conséquence de ce, lesdits chanoines ont fait dessein d'achepter une maison dudit Ypolite ou partie d'icelle pour y faire construire une chapelle à l'honneur de N.D. Majour, et que en attendant tout le peuple désire que cet oratoire se face pour y célébrer la ste Messe aux rogations avec la permission des supérieurs. — Et plus n'a dit sçavoir » (1).

Au sujet de la date de la construction de la chapelle, j'avoue que les textes m'embarrassent un peu. Ces textes me font connaitre que, le 10 juillet 1645, les époux Ruel vendirent leur maison à Hector de Beaux, seigneur de Roais, et que celui-ci la céda, le 15 février 1648, au chapitre de Saint-Symphorien, au prix de 390 livres (2). Or, parmi les confronts indiqués dans ce dernier acte de vente, il y a « la chapelle de Notre-Dame de la Majour appartenant audit chapitre du juspatro-

(1) Arch. de Vaucluse, G. *Archevêché d'Avignon*, 114, fol. 660.

(2) Id., E. *Notaires* : J.-P. Guillet 1645, fol. 58 vo ; fonds Vincenti, reg. 1288. D. 214, fol. 83 ; 216, fol. 163.

Digitized by Google

nat dudit seigneur de Roays « (1). De plus, la reconnaissance de directe faite par les chanoines, le 7 juillet 1649, au sujet de la maison acquise par eux mentionne « au devant d'icelle la chapelle de Notre-Dame Sainte-Marie Majour qui est du corps de ladite maison»(2). Si la chapelle existait en 1648, c'est qu'elle avait été construite peu après l'enquête de 1642 et qu'alors les chanoines étaient devenus propriétaires d'une partie de la maison Ruel. Mais on vient de voir qu'en 1649 la chapelle faisait corps avec la maison, et cela parait tout-à-fait extraordinaire quand on regarde le dessin de cet édicule donné par le F. Vincent Laudun et qui, à une quinzaine d'années près, est contemporain de sa construction ; or, ce dessin montre la chapelle absolument isolée et ne faisant corps avec aucune autre construction. Ladite chapelle existant en 1648, pourquoi les chanoines achetèrent-ils le restant de la maison Ruel, dont ils n'avaient que faire et dont ils se débarrassèrent, d'ailleurs, en 1674? Il y a là quelque chose d'incompréhensible qu'il faut pourtant essayer d'élucider.

Il est probable, à mon sens, que les chanoines obtinrent, après l'enquête du vicaire de l'archevêque, l'autorisation d'édifier la chapelle ; mais que, n'ayant pas encore les fonds suffisants pour l'achat de la maison, ils se contentèrent de construire devant la niche un très petit oratoire en saillie sur la rue, et que c'est ce petit oratoire que les actes cités plus haut ont appelé chapelle. Les chanoines ayant pu, en 1648, acheter la maison, ils en abattirent la partie où se trouvait l'oratoire et firent alors bâtir la chapelle réelle et définitive. Le restant de la maison fut cédé à Marie Aubert, femme du notaire Jean-François Desmarez, qui fit sa déclaration de directe le 21 janvier 1674 ; l'immeuble devint ensuite la propriété du poudrier Antoine Chouvin, qui fit la sienne le 21 décembre 1695. Il résulte des termes mêmes de ces déclarations que la chapelle Notre-Dame-la-Major était bien un confront de la maison et ne faisait plus corps avec elle (3). Il faut donc

(1) Les autres confronts sont la rue des Lices *sive* chemin allant de la porte de la Ligne à la porte Saint-Lazare, la rue entre la maison vendue et le couvent des Carmes déchaussés (ruelle Saint-Joseph) et le jardin d'Antoine Pons, apothicaire.

(2) Arch. de Vaucluse, D. 214, fol. 83.

(3) Id. D. 214, fol. 155 v° ; 215, fol. 64.

Digitized by Google

conclure de tout ce qui précède que, puisque la chapelle faisait corps avec la maison en 1649 et qu'elle en était détachée en 1674, c'est qu'elle avait été édifiée entre ces deux dates. La documentation ne permet point de retrécir ce long intervalle d'un quart de siècle.

L'édicule, fort simple, comme on peut s'en assurer par le dessin de Laudun, consistait en une construction sur plan rectangulaire, avec toiture à double égout. La porte en plein-cintre était surmontée d'une niche qui n'était peut-être que la niche primitive qu'on avait encastrée dans la façade nouvelle ; cette niche s'encadrait d'une bordure ornée de simples volutes et se trouvait placée entre les deux pentes du couvert et au milieu. L'intérieur était éclairé par deux fenêtres ouvertes dans chacun des deux murs latéraux, en forme de demi-cercle et protégées toutes les quatre par des barreaux de fer entrecroisés.

Le chapitre de Saint-Symphorien reconnut, le 2 novembre 1711, la directe du collège d'Annecy sur la chapelle et sa petite sacristie (1).

La fête de Notre-Dame-la-Major ou des Salins se solemnisait le 8 août, et nous savons que ce fut la veille de cette fête qu'avait sauté en 1728, la poudrerie de Claude Montaud. On voit, dans un dénombrement des rues d'Avignon en 1689, que notre ruelle Saint-Joseph s'appelait alors « ruelle de Notre-Dame de la Major ». (2).

La catastrophe de la poudrerie porta-t-elle quelque tort au renom miraculeux de la chapelle? Cela ne serait pas impossible ; car c'est à peu près à cette époque qu'elle commença à perdre de son crédit et à devenir peu à peu indifférente à la piété publique. Le nombre des dévots diminua, si bien qu'un jour elle finit par n'être plus visitée par personne. Cet abandon fut tel que la paroisse Saint-Symphorien décida sa suppression et que, le 15 septembre 1772, le chapitre la vendit au salpêtrier Jean-Pierre Ruy, qui paya la chapelle 750 livres et la sacristie 50 (3). Son successeur Louis-Agricol Ruy, qui était probablement son fils, vendit le tout (île 9, n° 10) le 19 vendémiaire

(1) Arch. de Vaucluse., D. 208, fol. 72 v°.
(2) Bibliothèque, Ms. 2808, fol. 302 v°.
(3) Arch. de Vaucluse, D. 216, fol. 54 v°.

Digitized by Google

an IX, au prix de 1000 livres, à Jean-Baptiste-Marie Pons, fabricant d'eau-forte (1).

On voit encore, au n° 22 de la rue du Rempart-Saint-Lazare, la porte d'entrée de la chapelle et la niche qui la surmonte. La statuette en plâtre renfermée dans celle-ci n'est certainement pas la *Vierge* primitive ; mais la niche elle-même, dont le cadre est très usé, est conforme au dessin de Laudun. La toiture et le pignon anciens ont disparu, la construction ayant été surélevée de deux étages.

Quant au terrain qui s'étend autour de la chapelle et forme un angle aigu à l'intersection de la rue du Rempart-Saint-Lazare et de la ruelle Saint-Joseph, il appartenait encore à l'époque révolutionnaire au salpêtrier Ruy (2). Cet enclos était confronté par le cimetière des Juifs dans lequel on accèdait par la ruelle. Le décret du 23 prairial an XII ayant ordonné que les terrains consacrés aux inhumations fussent éloignés de 35 à 40 mètres de l'enceinte des villes, la nécropole israélite fut transférée à Champfleury, sur la route de Courtine. L'emplacement qu'il occupait et l'enclos du salpêtrier ont depuis lors été morcelés et on y a élevé des maisons, des ateliers industriels et quelques entrepôts de commerce.

C'est en cet endroit que finissait le quartier du sel, assombri non seulement par ce cimetière, mais encore par la petite chapelle abandonnée, par les salpétriers et les poudriers, et surtout par les deux établissements où se percevait le plus odieux des impôts d'autrefois, ce terrible impôt de la gabelle si fort attaqué par l'illustre Vauban, qui aurait voulu procurer au peuple à bon marché « cette manne dont Dieu avait gratifié le genre humain. » Le passé a influé sur le présent, et le quartier en a gardé cet aspect mélancolique que j'ai signalé au commencement de cette étude et qui en est resté comme la caractéristique.

Adrien MARCEL.

(1) Arch. de Vaucluse, Q. 24, *Enregistrement*, 27, fol. 92 v°.

(2) Bibliothèque, Ms. 1681, fol. 9, n°s 7 à 10.

Digitized by Google

Digitized by Google

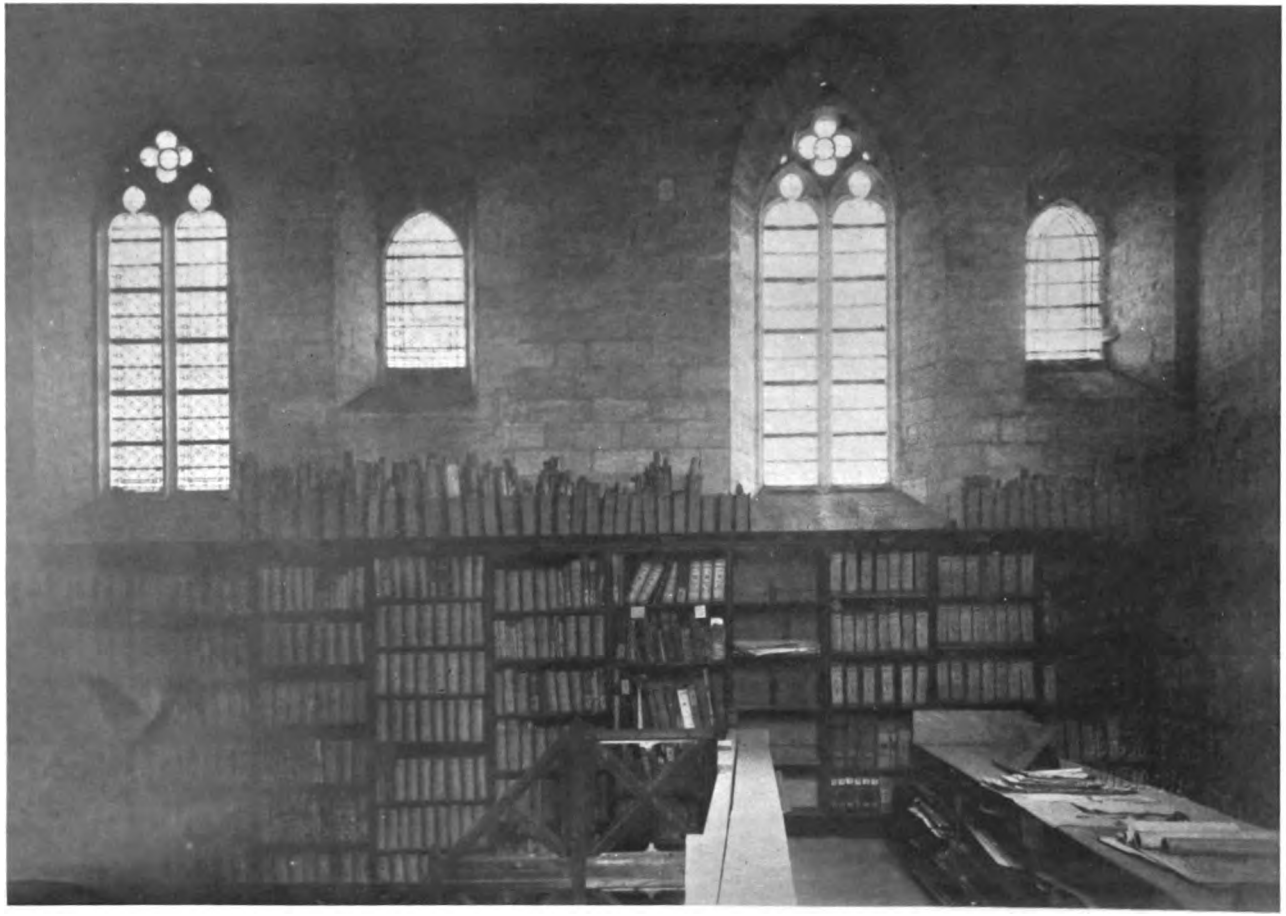

Intérieur de la Chapelle Pontificale " du Nord "

Les grandes fenêtres alternent avec des baies plus petites.

Digitized by Google

# Au Palais des Papes

## Fenêtres d'éclairage — Fenêtres d'aération

Dans le champ illimité de l'érudition nombre de questions s'offrent à la curiosité et vous sollicitent qu'on ne saurait aborder avec trop de prudence : prometteuses qui réservent toujours des surprises et souvent des déceptions.

Chaque fois que j'essaie de démêler quelque point de l'histoire de notre première chapelle pontificale, cette appréhension est la mienne.

J'ai eu à m'occuper de la vieille et énigmatique bâtisse, totalement en ruine à la fin du XVIIe siècle, et dont la partie haute dérasée au XVIIIe et au début du XIXe a été restaurée par Revoil. (1). Ce que je sais de ses origines me fait prévoir qu'elles poseront à résoudre des problèmes multiples et difficiles.

La chapelle de Jean XXII renferme-t-elle des restes de l'ancienne église paroissiale de St Etienne, qui s'élevait au même endroit?

— Deux étages, nous dit-on, la composaient. Comment étaient-ils séparés? Par une voûte? Par un plancher?

— Quelle était exactement l'étendue de la chapelle inférieure? — De cette chapelle souterraine pourrait-on affirmer que les limites n'ont pas varié, et que la destination est restée la même durant tout le cours du XIVe siècle?

— La chapelle haute fut-elle désaffectée sous les successeurs de Clément VI?

— Eut-elle à subir les ravages d'un incendie sous Innocent VI?

(1) V. notamment mon étude : « La Chapelle pontificale du *nord*, annexée à la métropole ». *Mém. de l'Acad. de Vaucluse*, 1918.

Digitized by Google

— Est-il sûr qu'elle ait été voûtée à l'origine, et couverte en dalles de pierre?

— L'épithète d'*obscure* convient-elle seulement à la chapelle basse ? Ne s'applique-t-elle jamais, dans les comptes de la Chambre, à la chapelle pontificale proprement dite?

Je n'oserais me risquer à fournir des réponses catégoriques, touchant la plupart de ces interrogations.

D'aucuns n'ont pas eu les mêmes scrupules, et se sont montrés moins timorés, à l'occasion. Je lis dans un ouvrage très-répandu les lignes suivantes, sur lesquelles je me crois obligé d'appeler enfin l'attention. Il s'agit de la chapelle pontificale du Nord : (1)

« La chapelle haute a sur le mur latéral de gauche 8 grandes fenêtres ogivales, divisées par un meneau central en deux lancettes trêflées, surmontées d'un oculus à 4 lobes. Sur la moitié de la longueur à partir de l'angle nord-est, 4 fenêtres plus petites sont intercalées entre les grandes, sans que l'on sache d'abord la raison de cette bizarrerie. C'étaient sans doute les fenêtres de la première chapelle, établie par Jean XXII. Lorsque Benoît XII l'allongea, il fit dans la partie neuve des fenêtres plus larges et plus hautes et en perça de pareilles dans la partie ancienne, pour qu'elles fussent toutes de mêmes dimensions et régulièrement espacées. Il dut évidemment boucher les petites fenêtres de Jean XXII qui auraient fait un double emploi disgracieux. »

L'auteur poursuit : « Sur le mur extérieur, du côté de la cathédrale, on voit en avant du pilier où finissent les petites fenêtres une ligne perpendiculaire de suture — très-reconnaissable dans l'appareil — qui marque le point de jonction de la partie ajoutée par Benoît XII, vers le couchant ; elle était exactement égale à l'ancienne et en doublait par conséquent la longueur. »

La description est fidèle.

Je m'étonne seulement qu'après avoir suivi d'un œil attentif tous les détails de la paroi *septentrionale* du long vaisseau, à l'extérieur aussi bien qu'à l'intérieur, notre observateur ait négligé d'examiner la

(1) F. Digonnet. *Le Palais des Papes*, p. 109.

Digitized by Google

paroi *méridionale* et de faire part de ses remarques. Certainement elles l'eussent amené à modifier ses conclusions.

D'abord il insinue puis affirme comme vérités démontrées :

1° que les petites fenêtres dont il est question, seules, existaient à l'origine ;

2° qu'elles ont dû, nécessairement, être bouchées sous le successeur de Jean XXII !

Loin d'en convenir, nous demanderons pourquoi ces mêmes petites ouvertures, condamnées comme inutiles et inesthétiques dans la partie la plus ancienne, se trouvent reproduites dans la moitié de la chapelle que nous sommes tenus d'attribuer à Benoit XII. Au long de la partie qu'il ajoute, ce pape fait ouvrir au nombre de trois des baies réduites, absolument identiques aux premières (1)...

Nous les voyons percées, il est vrai, dans le mur *sud*. Elles eussent été, semble-t-il, mieux à leur place à la suite et dans le prolongement des autres, sur le mur *nord*, ou mieux encore, régulièrement distribuées entre les grandes, sur les deux faces.

Quoiqu'il en soit, la présence bien et dûment constatée de ces curieuses fenêtres minuscules dans la partie occidentale, tout comme dans la partie orientale, suffit pour que nous soyons en droit de prétendre, dès maintenant, que les architectes de la Grande Chapelle « antique », sous les pontificats de Jean XXII et de Benoît XII, ont obéi aux mêmes préoccupations. Cela seul nous importe présentement : que l'un et l'autre, à plusieurs années d'intervalle, édifiant chacun une moitié de la construction, ont renoncé à la belle ordonnance — qui pour nous se fût imposée — de grandes verrières, semblables, se suivant à distance égale sur les côtés longs de l'édifice.

Le goût moderne s'effarouche de la succession, dans la façade d'un monument, d'ouvertures dissemblables. Cette irrégularité, si nous pouvions faire la preuve qu'elle est une règle dans notre région, pendant le premier tiers ou la première moitié du XIVe siècle, l'on se-

(1) Leur niveau est un peu plus élevé ; elles sont à égale distance des grandes. Ces différences sont négligeables.

Digitized by Google

rait moins surpris de la voir appliquée systématiquement par les maîtres d'œuvre qui ont édifié les parties les plus anciennes de la demeure apostolique.

***

De quels éléments se compose un palais? Il serait utile de le déterminer avec exactitude. Mais, pour cela, il faudrait avoir d'abord étudié ce qui constitue la « maison ».

Je me sens entraîné malgré moi à des considérations générales sur l'habitation humaine... Le rôle important qu'y joue la fenêtre, à lui seul, comporterait de longs développements. La question ne mérite d'être envisagée aujourd'hui que du point de vue utilitaire.

Dans nos logis l'*air* et la *lumière* indispensables à la vie sont introduits, suivant les époques, par d'étroites lucarnes ou de larges baies. Au XIV^e^ siècle — il me sera permis de rappeler ces notions usuelles — la fenêtre d'appartement (1) est un vide rectangulaire, divisé par un meneau vertical, recoupé aux deux tiers de la hauteur par un croisillon horizontal, lequel sera doublé fréquemment au XV^e^, au XVI^e^ siècles. Des compartiments ainsi obtenus les supérieurs, au nombre de 2 ou de 4, sont les *impostes*.

Fenêtres ou impostes se ferment au moyen de chassis de bois (2) garnis de vitraux, ou plus simplement et plus économiquement, tendus de toile enduite de cire. Ces cloisons, que l'on s'efforce de rendre aussi translucides que possible, procurent à la pièce la *clarté* que des volets pleins modèreront, suivant les besoins .

Les parties basses de la fenêtre étant garnies de ces volets *intérieurs*, les impostes parfois en seront dépourvues. Dans une fenêtre du palais, remaniée, — que nous devons croire néanmoins de la période pontificale — et qui présente les deux séries d'impostes, nous constatons que les embrasures sont creusées de caissons, servant sans conteste à loger les panneaux de menuiserie qui doublaient les chassis vitrés.

(1) Il ne s'agit pas des fenêtres de chapelle : cela va sans dire.

(2) Nous n'avons pas à rechercher le moment précis où le châssis commence à être porté par un dormant.

Digitized by Google

De ces caissons aucune trace au niveau des impostes supérieures ; preuve manifeste qu'à cette hauteur le volet n'existait pas (1).

L'imposte nous apparait dès lors comme chargée de renseigner l'habitant sur le degré d'avancement du jour et d'assurer à la pièce un éclairage discret et suffisant. Voilà son premier emploi. A notre avis ce n'est pas le plus important.

Les seigneurs féodaux, quand ils se construisent un château-fort, sont possédés de l'idée qu'ils auront à supporter un siège ; ils prévoient qu'ils pourront être contraints de rester de longs mois enfermés, sous la protection de ses murs. Aussi donnent-ils, non seulement à la salle commune mais à la plupart des chambres, des proportions qui nous surprennent par leur exagération. Ils s'assurent un cube d'air considérable, sans s'inquiéter outre mesure si l'appartement sera facile à chauffer pendant l'hiver (2).

Sans doute, pour aérer, l'on peut toujours recourir à l'ouverture des fenêtres. Cependant, même la saison devenue clémente, les courants d'air sont à redouter.

Pas plus que nous, le contemporain de Jean le Bon ne s'exposera de gaité de cœur aux méfaits qu'on leur attribue, d'ailleurs avec raison. Lui aussi, quand il vit à l'intérieur, se tient généralement immobile, se trouve plus ou moins dévêtu, garde la tête découverte...

Toute une population, en notre grand palais, lit, écrit, se livre à des travaux minutieux. Instinctivement ces gens se rapprochent du jour. Nous les imaginons assis dans les profondes embrasures, sur les bancs de pierre garnis de coussins, derrière des fenêtres qu'il faut croire le plus souvent *fermées*. Le plus habituellement l'imposte devra rester entrebaillée pour que se renouvelle sans cesse la provision d'air pur dont l'homme de ce temps semble ne pouvoir se passer.

**(1) Cette fenêtre est visible dans le grand Promenoir. Le remaniement — que la restauration a cru devoir conserver — a remonté les croisillons au dessus du niveau primitif.**

**(2) Il serait intéressant d'examiner comment nos grands personnages arrivent à se défendre du froid, quand ils séjournent dans les quelques salles du palais qui sont dépourvues de cheminée.**

Digitized by Google

Et telle est la seconde et principale fonction de cet organe, indispensable, ou jugé tel en ce temps-là.

Les diverses parties de la fenêtre, au moyen âge, ont des emplois que nous révèle l'examen des peintures murales, des enluminures de manuscrits. Dans les documents iconographiques, certaines fenêtres à croisillons sont représentées comme garnies dans le haut de châssis vitrés, alors que dans le bas elles ont pour toute fermeture des volets pleins. (1)

Disposition non moins curieuse : au 2e étage des maisons bourgeoises, des baies sans croisillon et sans imposte, divisées simplement par un meneau vertical, sont figurées, la partie *droite* munie d'un chassis vitré et la partie *gauche* close d'un volet de bois. (2)

Ainsi, suivant la loi connue, pour des fonctions distinctes tendent à se créer des organes indépendants. Une partie de la fenêtre laissera pénétrer la lumière, l'autre servira au renouvellement de l'air.

Un pas de plus : entre les deux moitiés de la fenêtre sans imposte si nous supposons non plus un meneau mais un large trumeau, l'idée ne tardera pas à s'imposer à nous que l'architecte a *pu* songer à les séparer davantage, à les isoler, à les placer à des niveaux différents, à les transporter sur des parois opposées.

***

Il y a quelques années, j'ai voulu préconiser les expressions de « fenêtres d'éclairage » et de « fenêtres d'aération » (3).

Les deux ordres d'ouvertures coexistent à tous les étages de la tour de Trouillas, sauf les caves et la prison de Rienzi. Voici la photographie des deux étages supérieurs, vus du dedans. Ils sont en

(1) Nous engageons les visiteurs du palais qu'intéresserait cette question à consulter les aquarelles — don de M. Henri Nodet — qui reproduisent les fresques de « l'abbaye d'Abondance. »

(2) V. sur ce point les indications de la fresque « la Naissance de la Vierge », de la dite abbaye.

(3) V. notre étude : « L'*Aile du conclave et la petite tour de Benoît XII*. Mém. de l'Acad. de Vaucluse, 1917, p. 248.

Digitized by Google

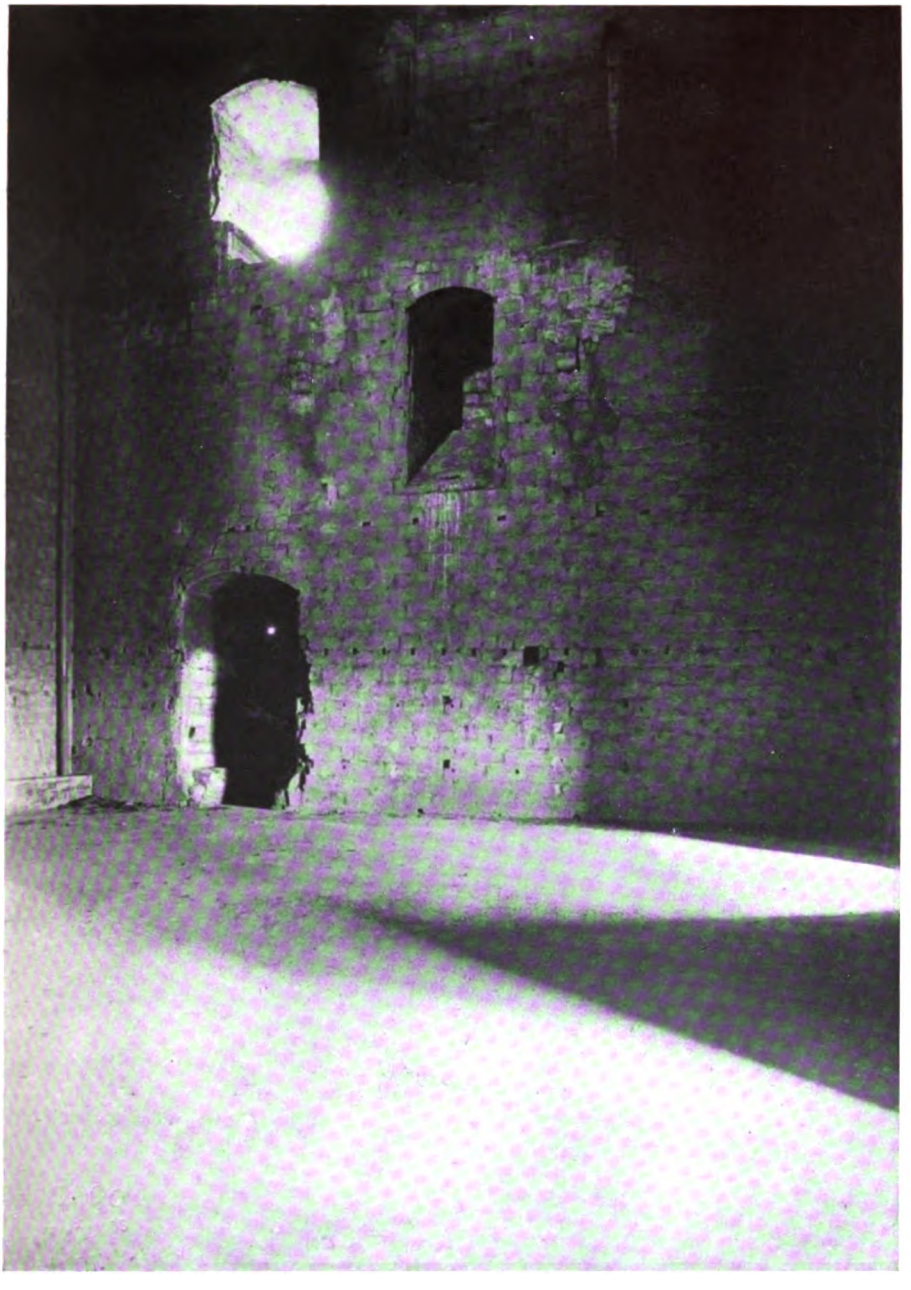


Tour de Trouillas. — *Etages supérieurs*

A B, niveau du plancher intermédiaire ; C, fenêtre d'aération ; D, fenêtre d'éclairage

Digitized by Google

Digitized by Google

ruine. Le plancher intermédiaire a disparu; mais son niveau est marqué par une ligne très apparente. Au dessus de cette ligne, formée par le retrait du mur, se voit une fenêtre violemment éclairée, que je prie de négliger.

Au dessous, entre cette ligne et le sol — c'est la hauteur d'un étage — sont percées deux fenêtres à des hauteurs différentes.

Ces deux types de fenêtre, aux caractères opposés, se retrouvent dans la partie moyenne de la Tour des Anges (1), et aussi dans les grands bâtiments qui entourent le cloître (2). Ne considérons que l'aile du Conclave (3).

Long de quelque 40 mètres, le premier étage de ce bâtiment, comme l'on sait, logeait les invités du pape. Il était éclairé par de grandes fenêtres, tournées au midi. Ce sont les baies principales. Dans les comptes, mention est faite, à plusieurs reprises, qu'on vient de renouveler leurs toiles cirées. (4)

Elles sont au nombre de cinq, Les rayons du soleil les frappent directement durant la majeure partie du jour. Nulle exposition ne convenait mieux pour un appartement d'hiver. En été, la chaleur dans des pièces ainsi orientées devenait difficilement tolérable. Pour procurer aux hôtes un peu de fraîcheur, l'on eut raison de ménager d'autres ouvertures, du côté du nord.

Dans cette direction nous comptons trois baies, groupées sur notre droite.(5)

Ces baies sont situées très-haut : c'est qu'il fallait chercher l'air et

(1) Chambre « antique » du camérier, chambre à coucher du pape.

(2) Grand Tinel, aile du Conclave, aile des Familiers.

(3) Au midi de la cour du cloître, au nord de la cour d'honneur.

(4) V. Ehrle, *Hist. Biblioth. Roman. Pontif.*, notamment, p. 659 : Sept. 1370, « ...feci intelare fenestras camere imperatoris et domini Albanensis... » et p. 661 : Déc. 1370, « pro intelando fenestras... ipsius imperatoris et domini Avinionensis... »

(5) Les nécessités de la construction ont empêché qu'on en pratique d'autres à la suite. En effet, sur la gauche, nous rencontrons la gaîne de la cheminée de l'appartement ; plus loin, le pignon *sud* de l'aile des familiers s'appliquant à la paroi *nord* de l'aile du conclave, sur une longueur de plus de 10 mètres.

Digitized by Google

le jour au dessus de la toiture qui couvre la galerie supérieure du cloître. Ces baies sont petites, comparées aux fenêtres du midi. Nous sommes surpris de l'inclinaison de leur glacis, qui monte presque verticalement.

Dans l'appartement des hôtes chaque fenêtre basse, regardant le sud, mesure 2 mètres de large sur 4 mètres de haut, à l'aplomb du nu intérieur. La distance séparant les pieds-droits du tableau me paraît avoir été de 1 m,40 ; je dis " me paraît " car l'encadrement a été arraché et les divisions démolies. Nous estimons que, suivant la règle, les baies en question étaient garnies d'une croisée de pierre, tout comme les fenêtres encore intactes des étages supérieurs de la tour de Trouillas, postérieure de quelques années. L'une des fenêtres de la tour de la Campane, que nous reproduisons, pourrait servir de modèle (1), en vue de la reconstitution des fenêtres *grandes* de l'aile du Conclave dont elle est contemporaine.

Les fenêtres hautes, tournées au nord dans l'appartement des hôtes, nous apparaissent d'un type tout différent. Le vide limité par le tableau a pour dimensions 0 m.45 de large et 1 m. 35 de haut. Ces petites fenêtres, avec les fers qui les barrent, nous donnent l'impression de jours de souffrance.

Chacune d'elles, aussi remarquablement étroite et d'ailleurs pratiquée dans un mur épais de 1 m 60, est moins une baie qu'un conduit qui chemine obliquement, se dirigeant de bas en haut et de dedans en dehors — comme diraient les anatomistes dans leur langage, expressif et précis —.

Nous la comparerions, nous, à une sorte de trémie renversée, à un entonnoir dont les parois seraient planes. L'entrée est en dedans. La sortie (orifice externe) nécessairement réduite débouche à un niveau sensiblement plus élevé. (2)

Placée à quelque 7 mètres au dessus du sol la baie en question ne pouvait fournir que peu de lumière utilisable. On ne saurait nier que

(1) Aux dimensions près.

(2) Mieux que toutes les descriptions, la photographie ci-contre montrera les caractéristiques de cette ouverture.

Digitized by Google

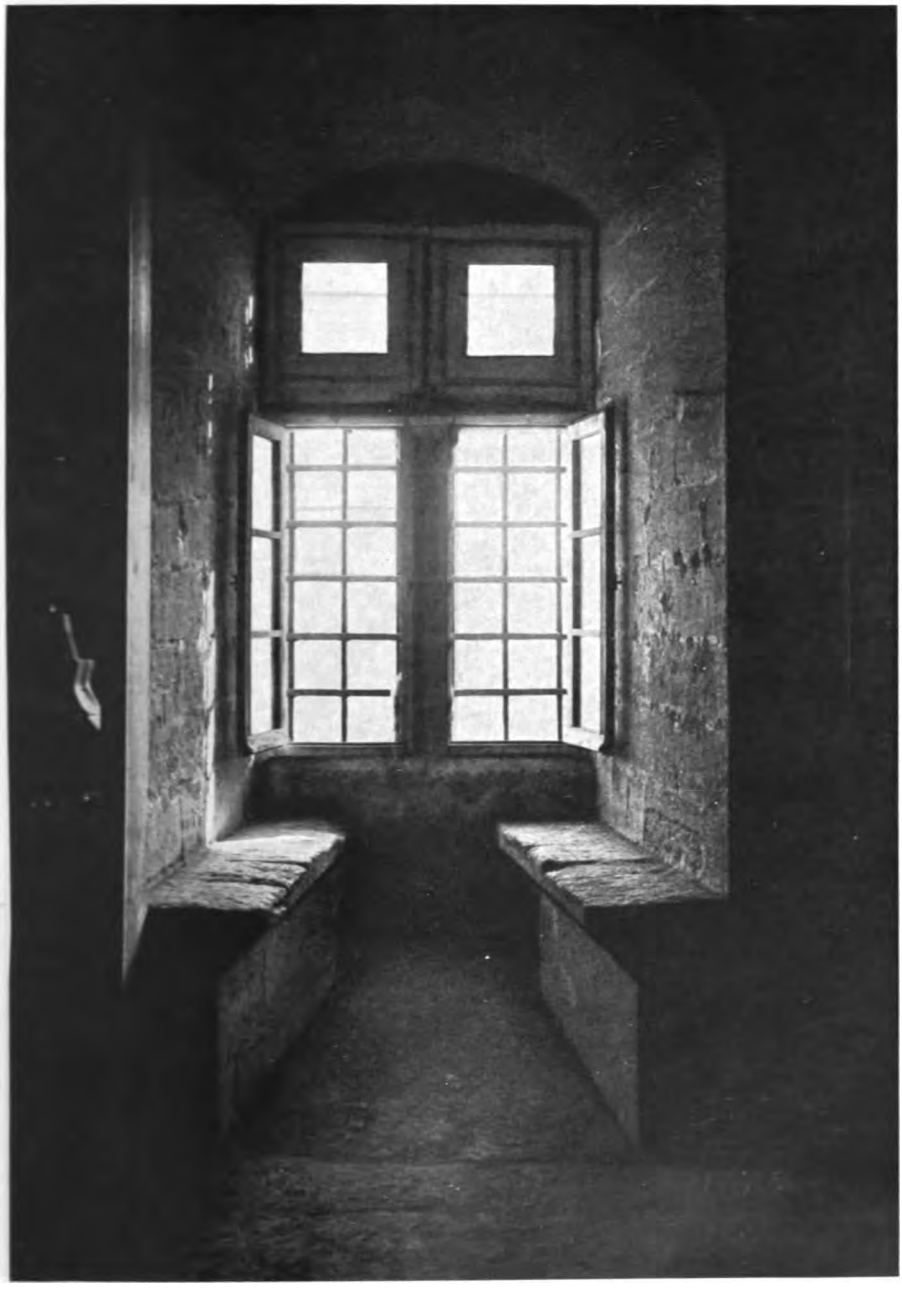

Baie d'éclairage. — Tour de la Campane

Digitized by Google

Digitized by Google

sa forme au contraire ne fût merveilleusement adaptée à sa véritable fonction. Cette fenêtre, en effet, est l'un des plus beaux exemples de « baies d'aération » qu'il nous soit permis de produire à l'appui de notre thèse.

De ses quatre parois convergentes l'inférieure — nous l'avons dit — monte presque verticalement. La supérieure, dirigée comme l'inférieure, est à peine moins inclinée et continuerait son mouvement ascendant jusqu'à la sortie, si le besoin ne s'était fait sentir d'une arrière — voussure horizontale, en deça du tableau, pour le développement d'un volet. Il y avait en effet un volet que nous supposons de bois plein, car ce volet battait sur la pierre : nous en avons la certitude (1).

Si nous remarquons que l'entrée touchait le plafond, si nous répétons que la sortie était sensiblement plus élevée, plus ne sera besoin d'expliquer longuement que l'air chaud, tendant à monter, trouvait par là tout naturellement sa voie, pour s'échapper à l'extérieur.

Fenêtres d'aération, oui, sans aucun doute : à cette hauteur, dans cette situation, des ouvertures ainsi conformées ne peuvent servir qu'à cet usage.

***

Les développements qui précèdent avaient leur utilité. Il nous est loisible maintenant de reprendre notre démonstration au point où nous l'avons laissée.

Les deux ordres de fenêtres ci-dessus décrites sont-ils représentés sur les faces *nord* et *sud* de cette première Grande Chapelle Pontificale, où sont aujourd'hui logées les archives départementales du Vaucluse? Il est difficile d'en douter.

Comme tous nos édifices religieux, la nef en question possède de grandes fenêtres longues, à deux ou trois formes, avec des claustrats ajourés. Les verrières en sont fixes. Leur fonction n'a pas besoin d'être

(1) Nous avons retrouvé les gonds anciens, authentiques, placés comme toujours dans un joint, entre deux assises. Nous n'avons pas pu nous rendre compte du mécanisme qui permettait d'ouvrir et de fermer. Le volet, battant sur la pierre, étant manœuvré du bas, il faut le supposer plein et solide.

Digitized by Google

définie. Bien que le grand vaisseau, dans lequel se célébrait en public la messe pontificale, demandât du jour en abondance, il eût été imprudent d'augmenter la surface des vitraux qui, pour la plupart tournés au nord, avaient à subir les assauts redoutables du mistral.

Sous le rapport de l'aération, nos églises — d'habitude — laissent beaucoup à désirer. Le plus souvent on se contente de ménager au bas des verrières, de loin en loin, des chassis ouvrants. Les inconvénients sont bien connus de ces cadres de fer, sensibles aux variations de la température. Leur fermeture est défectueuse ; leur maniement, pour peu qu'il soit brutal, expose au bris des vitres qui les garnissent.(1)

Or le moyen-âge n'est point l'esclave de la routine. Tout au contraire, ses ouvriers constamment se montrent préoccupés de réaliser de nouveaux progrès dans leur art. La spécialisation des fenêtres, en raison de la fonction qu'elles avaient à remplir, nous parait une idée nouvelle, originale. L'auteur de cette tentative, quel est-il? Nous pouvons affirmer que ce n'est pas Pierre Poisson.

Les deux genres de baies alternent dans le château papal de Chateauneuf-Calcernier.(2)

L'on n'aurait même pas le droit de prétendre que cette pratique est particulière aux architectes de la Curie. Sur les terres du royaume, dans la tour Philippe-le-Bel, (3) l'étage supérieur, ajouté au XIVe siècle, est muni tout à la fois de fenêtres basses, plus larges, et de fenêtres hautes dont le glacis intérieur est très incliné.

Donc, le maître de Mirepoix s'est inspiré d'autrui.

Son mérite n'en est pas moins réel. Personne que je sache n'a su, mieux que lui, appliquer le principe, une fois adopté comme étant le plus rationnel et le plus souple.

Un exemple typique montrera où vont toujours ses préférences, lorsque sa liberté est entière. Quand une pièce est haute, il est évident

(1) Il faut se rappeler que les vitraux sont matière rare et coûteuse.
(2) Qui paraît être du temps de Jean XXII.
(3) Sur la rive droite du Rhône, au bout du pout St Bénézet.

Digitized by Google

Baie d'aération. — Aile du Conclave

Digitized by Google

Digitized by Google

que la fenêtre d'aération devient, pour ainsi dire, une nécessité. Nous choisirons un corridor, à plafond bas, une sorte de tunnel : la galerie fermée qui courait, au premier étage du cloître, sur les quatre côtés de la cour intérieure.

La dite galerie était éclairée par des fenêtres géminées dont quelques-unes sont à peu près intactes, dont d'autres se soupçonnent dans les trois murs encore debout, à l'*orient*, au *nord*, à l'*occident* de la cour.

L'ensemble devait être pittoresque, sinon élégant. Pour éviter la monotonie, l'architecte a intercalé des fenêtres beaucoup plus petites, presque aussi larges que hautes, entre les fenêtres à meneau (1).

De ces baies accessoires l'utilité ne nous apparaitrait pas si, comme les autres, elles étaient *vitrées*. Nous ne comprendrions pas qu'elles n'aient eu d'autre but que de donner du jour à la galerie. Au contraire, munies d'un volet de bois et d'ailleurs placées, comme elles sont, à portée de la main, leur commodité n'est pas douteuse si l'on doit les regarder comme des organes d'aération.

Et telle est bien véritablement le rôle qu'il faut leur attribuer. Car l'on remarquera que la suite de ces baies *petites* règne au niveau le plus élevé : la pointe de leur arc brisé atteint jusqu'à la naissance de la toiture ancienne, facile à reconnaître sous la forme d'un cordon continu.

Toutes les fois qu'il en a la faculté et qu'il en trouve l'occasion, le maître d'œuvre de Benoit XII, même là où il semble inutile de se préoccuper du renouvellement de l'air, accompagne les *baies d'éclairage* de *fenêtres d'aération*.

***

Viollet-le-Duc, qui demeure la plus haute autorité en matière d'architecture médiévale, n'a jamais manqué d'insister sur le profit que les modernes ont à tirer de la pratique des anciens. Si ses regards s'étaient tournés vers le problème qui nous occupe aujourd'hui, l'occasion certes lui aurait paru favorable de vanter les qualités hors pair de nos

(3) V. l'une de nos photographies.

Digitized by Google

grands bâtisseurs. Sur un thème familier il eut brodé une variation de plus. Il aurait souligné plus énergiquement encore la rigueur de la discipline que s'imposaient ces « terribles logiciens », comme il les appelle.

La synthèse exige des connaissances étendues, une très longue expérience... L'on n'attend pas de nous que nous tirions de cette étude des conclusions d'ordre général. Qu'il nous suffise d'avoir appelé l'attention sur un point de doctrine archéologique dont l'intérêt n'est pas niable. (1)

Dr COLOMBE.

---

(1) La multiplication des fenêtres de type opposé, dans une même salle, est un fait qui mérite d'être examiné avec soin. Le mur *méridional* du château ruiné de Châteauneuf-Calcernier (Vaucluse) est remarquable sous ce rapport. Il nous a semblé réunir, outre les fenêtres principales, deux espèces de baies d'aération, à des niveaux différents, dont les unes sont juxtaposées aux fenêtres d'éclairage et dont les autres règnent à la hauteur du plafond.

Digitized by Google

Galerie supérieure du Cloître. — *Vue prise de la cour intérieure*

De petites baies sont intercalées entre les fenêtres " géminées "

Digitized by Google

Digitized by Google

# Les Archives du Palais des Papes d'Avignon

## du XV^e siècle à la fin de la domination pontificale

Lorsque Clément V, élu le 5 juin 1305, prit la résolution de transporter le Saint-Siège dans le Comtat Venaissin, possession de l'Eglise depuis 1274, il se fit suivre d'une partie des Archives Pontificales. Ses successeurs considéraient Avignon comme la demeure définitive de la Papauté : ils donnèrent donc ordre d'y conduire les Archives et le trésor de l'Eglise qui avaient été mis à l'abri à Assise (1). Durant tout le XIV^e siècle et pendant le schisme qui suivit la mort de Grégoire XI, les Archives du Saint-Siège furent conservées au Palais des Papes dans la Tour des Anges (2). Les Papes avaient également constitué dans leur Palais une des plus riches bibliothèques de l'Europe qui faisait de la cour Pontificale le centre intellectuel et artistique de la Chrétienté.

Mais, au début du XV^e siècle, le dernier pape d'Avignon, Benoît XIII, abandonné par une partie des fidèles, fuyait cette ville, essayant de trouver pour le Saint-Siège un nouvel asile en Aragon, tandis que le pape de Rome était universellement reconnu. Désormais le rôle

(1) Voir sur le transport des Archives Gaetano Marini, *Memorie istoriche degli archivi della Santa-Sede* (Roma, 1825), p. 10 à 15 ; M. Gachard, *Les Archives du Vatican* (Bruxelles, 1874), p. 6 ; et G. B. de Rossi, *La biblioteca della Sede Apostolica ed i Catalogi dei suoi manoscritti*, dans les *Studi e documenti di storia e diritto*, t. V (1884), p. 352.

(2) F. Ehrle, *Historia bibliothecae Romanorum Pontificum* (Romae, 1890), t. I, p. 700 ; cf. p. 433 à 436. La tour des Anges s'appelait également tour de la Trésorerie.

Digitized by Google

international joué par l'État Pontifical de France était terminé : Avignon devenait une lointaine possession de la Papauté et tout ce qui se rapportait au gouvernement du Saint-Siège allait quitter cette ville, vide de la magnificence qu'il lui avait un instant donnée.

Benoît XIII — il n'était plus que Pierre de Luna — emmenait avec lui, dans ses pérégrinations à Marseille, à Perpignan, à Saragosse et à Peniscola, la plus grande partie de sa bibliothèque qui, plus tard, achetée par le cardinal Pierre de Foix et transportée au Collège de Foix à Toulouse, entrera en 1680 à la Bibliothèque Nationale (1). Il ne laissait en Avignon qu'une infime partie de ses livres, surtout des livres de droit et de théologie : ils furent prêtés par Sixte IV au Collège du Roure, qu'avait fondé son neveu, Julien de la Rovère (2). Mais ils n'y restèrent pas longtemps, semble-t-il ; car en 1594 (3), sous Clément VIII et peu après sous Paul V (4) (1605-1621) le restant de la bibliothèque Pontificale était expédié à Rome.

Ainsi, dès le début du XV^e^ siècle, la bibliothèque du Palais des Papes avait-elle déjà subi une première mutilation. Pendant quatre siècles les richesses manuscrites du Saint-Siège ne cesseront d'émigrer.

On possède par fortune un Inventaire du Palais dressé après le départ de Benoît XIII, quelques jours avant que la garnison catalane

(1) Voir le catalogue de la biblioth. de Benoît XIII publié d'après le ms. S 3 de la Bibl. de Madrid par le Card. Ehrle, *Un catalogo fin qui sconosciuto della biblioteca papale d'Avignone* (1407), dans le « Fasciculus J. Clark dicatus », Cantabrigiae (1909) p. 97 à 114. — Sur le cardinal Pierre de Foix et la formation de sa bibliothèque, on consultera Fr. Baron, *Le cardinal Pierre de Foix*. Amiens (1920-1922), p. 161 à 163.

(2) Motu-proprio de Sixte IV, 6 mai 1482 : Arch. du Vatican, Reg. Vaticani 674, fol. 261 ; éd. d'après l'original des Arch. d'Avignon par M. Fournier, *Les Statuts et privilèges des Universités françaises*, t. II (1891), p. 479.

(3) Note du chanoine Correnson, Bibl. d'Avignon, ms. 2083, fol. 5 ; cf. F. Ehrle, *Zur Geschichte des Schatzes, der Bibliotek und des Archivs der Papste*, dans l'*Archiv fûr Litteratur und Kirchengeschichte des Mittelalters*, t. I (1885), p. 20, note 1 ; L.-H. Labande, *Catalogue général des Ms. des Bibliothèques publiques*, t. XXVII, *Avignon*, p. LXVI.

(4) Les livres qui avaient été expédiés à Rome sous Paul V furent découverts par le P. Ehrle en 1884 dans le Palais Borghese et transportés en 1892 au Vatican (cf. *op. cit.* note 1).

Digitized by Google

commandée par Rodrigue de Luna évacuât Avignon. (1) Cet Inventaire est d'autant plus intéressant que nous savons que, peu après, les Catalans en quittant le Palais dérobèrent certains objets de prix que le vicaire du Pape dans Avignon, François de Conzié, s'efforcera de récupérer.(2). Malheureusement pour ce qui nous occupe, s'il est assez étendu en ce qui concerne les livres et les objets d'art, il est fort bref pour les Archives ; il cite seulement des caisses de chartes et de diplômes originaux, ainsi qu'une grande quantité de registres de lettres Apostoliques (il les évalue à 250 environ), qu'il nous dit être conservés dans la "Chambre basse de la Trésorerie, à la tour de plomb " (3), c'est-à-dire à la tour des Anges.

Le grand schisme terminé, les Souverains Pontifes résolurent de concentrer à Rome les Archives du Saint-Siège. Martin V n'avait recouvré que quelques fragments des Archives qui avaient émigré à Peniscola ; son successeur, Eugène IV, chargea en 1441 Rosello Roselli et Bartolomeo Brancacci d'expédier à Rome les manuscrits, privilèges et joyaux qui avaient été transportés de cette ville en Avignon. (4) Mais il faut arriver au XVI$^{e}$ siècle pour assister à un règlement systématique de la question.

Un tri des Archives Avignonaises était nécessaire et leur classement — en ce qui concernait le fonds ancien — devait envisager deux séries de documents : les Archives de la Papauté durant son séjour en Avignon et les pièces qui constituaient des titres de propriété du Saint-

(1) L'*Inventaire de* 1411 fut fait pour Jean XXIII par ordre de François de Conzié, archevêque de Narbonne, camérier du Pape et son vicaire dans la cité et le Comtat. Il fut écrit par Jean Louis, clerc du diocèse de Grenoble, et Nicolas Oléry, clerc du diocèse de Bayeux. Indiqué par le cardinal Ehrle au t. I$^{er}$ de son *Historia Bibliothecae Romanorum Pontificum*, p. 667 et 668, il sera publié dans le t. II. Il se trouve aux Arch. de la Sacristie de Saint-Pierre, à Rome, sous la cote A 76 (reg. de papier).

(2) N. Valois, *La France et le grand schisme d'Occident*, t. IV, p. 170, note 5.

(3) *Inventaire de* 1411, fol. 43: « in camera bassa Thesaurarie turris plumbi ».

(4) Voir M. Gachard, *Les archives du Vatican*, p. 7 ; Fr. Gasparolo, *Costituzione dell' Archivio Vaticano...*, dans les *Studi e documenti di storia e diritto*, t. VIII (1887), p. 11.

Digitized by Google

Siège sur l'Etat Pontifical, d'une part, devaient être dirigées vers Rome ; et, d'autre part devaient être conservées en Avignon les Archives utiles au gouvernement du Légat et à la garantie de ses droits. Mais, en fait, un tel départ était impossible à réaliser. La même indécision s'observera au cours des siècles en ce qui concernera le fonds administratif de la Légation et de la vice-légation. En effet le pouvoir suprême qui administrait l'Etat Pontifical résidait à Rome, — Légat ou Sacrée-Congrégation ; quant aux vice-légats, qui habitaient Avignon, c'étaient des prélats italiens, qui tous, à leur retour, à Rome (car ils appartenaient à la haute hiérarchie du clergé), y emportaient la plus grande partie de leur correspondance. Cela nous explique que nombre de pièces, intéressant autant le Saint-Siège que la Légation d'Avignon, finissaient par être expédiées à Rome : par leur caractère administratif, elles auraient dû rester dans les Archives de l'Etat Pontifical. De plus les Archives d'Avignon eurent à subir de nombreux bouleversements dus aux occupations françaises : et ce ne fut pas là une des moindres raisons qui poussèrent les Papes à concentrer entre leurs mains toutes les Archives de l'Etat Pontifical (1)

Peut-être cette migration des Archives ne fut-elle pas un mal. Avignon vit tant de révolutions que les Archives du Saint-Siège eussent risqué d'y périr. Il faut se rappeler que ce fut six ans seulement avant la Révolution que les *Regesta Avenionensia* — une des plus importantes séries de documents pour l'histoire du XIV^e^ siècle — furent transportés à Rome.

Ce sont précisément les révolutions d'Avignon qui furent la cause du premier transfert d'archives. Il eut lieu sous le pape Paul III Far

(1) Ces diverses raisons auxquelles il faut ajouter la destruction des archive administratives déposées à Avignon expliquent pourquoi il n'y a pas un fonc d'Archives proprement dit de la vice-légation aux Arch. départementales. Rome, les deux fonds principaux, la *Nonciature* et la *Sacrée Congrégation* fonds essentiellement romains puisqu'ils comprennent en majeure partie correspondance adressée d'Avignon à Rome — peuvent suppléer, grâce à le richesse et à leur bonne conservation, mais incidemment, à la pauvreté des arcl ves de l'Etat Pontifical. Dans un travail sur les « *Sources de l'Histoire d'Avign et du Comtat* » que prépare M. Léo Imbert, archiviste du département, nous te terons une reconstitution des fonds se rapportant à l'administration du vice-lég

Digitized by Google

nèse. La politique autoritaire de François Ier, ses projets non cachés d'annexion de l'État Pontifical sous la Légation du débile cardinal de Clermont-Lodève, les occupations répétées qu'il fit de la ville pendant ses guerres avec Charles-Quint et sa mauvaise humeur contre le nouveau Légat italien, le cardinal Alexandre Farnèse, propre neveu du Pape, dont il avait tout fait pour empêcher l'élection, furent autant de raisons qui poussèrent Paul III à rapatrier le patrimoine du Saint-Siège. L'opération semblait facile : le neveu du Pape était Légat. Il succédait à trois cardinaux français, Légats depuis le début du siècle. Il faut remarquer que les Avignonais virent toujours avec hostilité le dépouillement de leurs archives au profit de Rome ; mais ils ne purent s'y opposer sous des Légats italiens. Ce fut donc, au XVIe siècle, la seule légation du cardinal Farnèse — son successeur fut un cardinal français — qui eût à négocier un transport d'archives.

Paul III envoya un archiviste de sa Cour, Pompeo Capello ; il arrivait en Avignon, six mois après l'élection du cardinal Farnèse, en novembre 1541. (1) Il paraît, à l'en croire, que le Légat précédent, cardinal de Clermont-Lodève, avait laissé les Archives du Palais dans un état déplorable. Pompeo Capello se mit aussitôt au travail. En 1542, il dressait l'inventaire des Archives anciennes du Palais (2) — le premier inventaire détaillé que l'on ait des registres de bulles Apostoliques de l'époque Avignonaise. Ces Archives — ou du moins les registres — se trouvaient alors dans un nouvel emplacement, situé sur la façade occidentale du Palais, à la tour de la Gâche (3) : elles n'étaient d'ailleurs pas toutes rassemblées dans le même local ; une partie

(1) Voir PIÈCE JUSTIFICATIVE I

(2) Cet inventaire publié en PIÈCE JUSTIFICATIVE II a été signalé dès 1872, par Bethmann dans l'*Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtkunde* de Pertz, t. XII, p. 204, 249, 382 et 387 ; étudié en partie par Kaltenbrunner, *Romische Studien, dans les Mittheilungen des Instituts für Oesterreichische Geschichtsforschung*, t. V (1884), p. 281 à 284 ; et cité par E. Müntz, *La Bibliothèque du Vatican au XVIe siècle* (Petite Bibliothèque d'art et d'archéologie. Paris, Leroux, 1886), p. 80.

(3) Elles avaient suivi les services de la Trésorerie transportés sur cette façade dès le XIVe siècle : Erhle, *op. cit.*, p. 698. Elles seront transportées à la fin du siècle à la Tour des Anges.

Digitized by Google

occupait un "appartement supérieur", peut-être situé au deuxième étage de la même tour. Pompeo Capello ne reconstitua pas dans son inventaire les séries de registres telles qu'elles existent aujourd'hui (1) : mais il en distingua, le premier, la nature : registres écrits sur parchemin, transportés quelques années plus tard au Vatican où ils forment les *Regesta Vaticana*, et registres de papier, les minutes des premiers, qui resteront au Palais jusqu'en 1783 (les *Regesta Avenionensia* du Vatican). Telles étaient les deux importantes séries sur lesquelles porte son inventaire ; il signalait, en outre, de nombreux registres d' "Obligationes" et de Quittances.

Cet Inventaire permet de remarquer que le nombre de registres était, en général, plus abondant qu'il n'est aujourd'hui dans l'une et l'autre section du Vatican.

Un premier envoi, portant principalement sur les papes du XIIIe siècle, mais dont l'indication est fort sommaire, fut fait bientôt après par le vice-légat d'Avignon, Alexandre Campeggi, évêque de Bologne (2). C'était une très petite partie de ce que contenaient les Archives ; mais l'idée du transport intégral était désormais en voie de réalisation. Celle-ci demandera deux siècles et demi.

Les cardinaux italiens passant par Avignon ne manquaient pas de faire une visite aux Archives et d'en signaler l'intérêt au Saint-Siège. Le cardinal Vitelli, au retour d'un de ses voyages, suggéra, en 1558, à Paul IV l'idée de "rassembler à Rome toutes les écritures qui étaient en Avignon appartenant à la Secrétairerie des Pontifes qui y résidèrent autrefois (3)". Il paraît qu'à cette date les Archives classées par Capello

(1) L'Inventaire de Pompeo Capello dénote une extrême confusion dans le classement de ces registres. Les § I et IV contiennent tous deux des registres sur papier et parchemin. Par exemple, les reg. *Avenion.* d'Innocent VI 20 et 21 sont portés dans le § IV, alors que le § I en signale un certain nombre.

(2) Inventaire de P. Capello, § III.

(3) Lettre d'Ascanio-Celso au Cardinal Farnèse à Rome, 9 novembre 1558 : « Il card. Vitelli mi fa instanza grande che avisi V. S. Ill. et cosi mi dice volere scrivere ancora lui, che desidera che sia contenta fare condure in Roma tutte le scritture che sono in Avinione apertinente à la Secretaria di Pontifici che anticamente resedettero. Ha haute infinite scritture antiche et moderne di ordine del Papa et vole mettere tutt' in ordine distinto et mi dice che tutto ne sira par

Digitized by Google

étaient déjà retournées dans un certain désordre. Le projet du cardinal Vitelli émut Paul IV ; le pape le chargea de recueillir à Rome même certains papiers se rapportant aux pontificats précédents. Mais la cité d'Avignon gardait jalousement les Archives du Saint-Siège : le cardinal Farnèse, légat d'Avignon, dut se contenter de faire exécuter certaines copies.

Cependant Pie IV réalisa le plan projeté par le cardinal Vitelli : un accord avait été conclu avec le cardinal de Bourbon, qui venait de succéder à la Légation au cardinal Farnèse, — peut-être même cette expédition d'archives était-elle l'une des clauses contenues dans l'acte de cession de la Légation. Par un bref du 5 juin 1565 (daté de la dernière année de son Pontificat), il commit le cardinal Amulio pour rassembler les Archives dispersées du Saint-Siège. Le 8 octobre, il mandait au vice-légat d'Avignon d'avoir à expédier à Rome tous les titres pontificaux qui existaient au Palais (1). Il mourut deux mois après ; mais son successeur Pie V envoya sur place Mario Zazarini dresser l'Inventaire des Archives Avignonaises qu'il destinait à Rome. L'inventaire fut fait du 19 au 23 août 1566 : il portait sur les Archives conservées dans la "salle supérieure" de la tour de la Gâche. (2) Il comprenait,

ticipe V. S. Ill. al suo ritorno in Roma, et che desidera che li facia questa gratia. Et dice che 'l vescovo di Bergamo (Luigi Lippomano) presente le ha viste in Avignone già tempo fa, et nel ultimo viagio li acaschô di fare, non le retrovô ; et che V. S. Ill. non li potrebe fare servitio magiore. Ha haute tutte le scriture di papa Marcello et fa una recoletta da papa Paolo II in qua ». — Lettre du 19 novembre : « Il card. Vitelli... aspetto risposta delle scriture di Avignone, che spesso mi ricorda ». — Lettre du 7 décembre : « Di le scriture desidera (i card. Vitelli) tutto rimettere a V. S. Ill. et li piace la sua risposta rispetto a non dare mala sadisfattione a la città. Solo desidera che la riscriva al vice legato che vi dia cura a dui scritori, che lui gli scriverà medesmamente et li farà pagare, et che venghino che tutto tenera per V. S. Ill. di quelle e di le altre ricollette » : Arch. di Stato, Parme, Cart. farnes, *Roma* 22.

(1) M. Gachard, *op. cit.*, p. 8. Cf. Arch. du Vatican, Arm. XLII, vol. 26.

(2) Et non la tour *de la Glacière*, comme traduit E. Mûntz, dans *la Bibliothèque du Vatican au XVI^e siècle* (1886), p. 116, et comme le dit G. Amati, dans sa *Notizia di alcuni manoscritti dell' Arch. Secreto Vaticano* : *Archivio Storico italiano*, ser. 3a, t. III, 1re partie, 1866, p. 168. Cet inventaire, analysé parM . Gachard, *op. cit.*, p. 9 à 11, est publié par E. Mûntz, dans l'ouvrage cité, d'après le ms de la Bibl. Corsini (ms 671). Il est en outre signalé par Marini, *M*

Digitized by Google

avec une grande quantité de manuscrits, (1) les registres de bulles Apostoliques écrits sur parchemin (les *Regesta Vaticana*), dont Pompeo Capello avait peu auparavant dressé un premier état, et dont il avait envoyés certains à Rome, ainsi que nous l'avons vu précédemment. Il en fut expédié cette fois 157 volumes, contenant les pontificats de Nicolas III, de Clément V et de ses successeurs d'Avignon.

A cet important envoi succédèrent d'incessantes expéditions fragmentaires : registres de bulles que l'on retrouvait dans les Archives (2) ou pièces ayant trait à des affaires particulières qui intéressaient la Curie Romaine.

Vers la même époque, à la fin de l'année 1562, les Archives du Palais reçurent un accroissement inattendu : elles servirent de refuge à plusieurs centaines de registres notariaux de la principauté d'Orange qui furent dirigés sur Avignon au moment où les guerres de religion prirent une violence nouvelle dans cette partie du haut-Comtat(3). Leur présence au Palais nous est signalée par l'inventaire des Archives que fit dresser en 1594 le cardinal Octave Acquaviva, (4) le nouveau Légat — un italien — qui avait succédé au cardinal de Bourbon.

*istoriche degli archivi della Santa Sede*, p. 25, et par Kaltenbrunner, *Romische Studien* dans les *Mittheilungen des Instituts für Oesterreichische Geschichtsforschung*, t. V (1884), p. 282 et 283.

(1) Notamment 70 registres d'affaires relatives au grand schisme, des livres conservés dans la Tour Saint-Nicolas et dans la salle du Jésus.

(2) En 1583, par exemple, 2 tomes de Grégoire XI : M. Gachard, *op. cit.*, p. 11.

(3) A. de Bouard, *Le fonds des Notaires d'Orange à la Bibl. du Vatican*, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XXX (1910), p. 210. Voir sur le pillage des archives d'Orange, une série d'informations (1564-72) dans la liasse B 1085 des Arch. de Vaucluse.

(4) Index 146 du Vatican. Une copie en existe dans l'Index n° 147 et à la Bibl. Vallicelliana à Rome, ms N. 38, fol. 155 à 171 v°. En voici le titre : « Index librorum manuscriptorum qui in Archivio Palatii Avinionensis reperti sunt tempore legationis Ill. et Rev. D. D. Octavii, cardinalis de Acquaviva, anno D^ni MDXCIIII ». Registres d'Orange : fol. 4 à 5 v°. — Du fol. 6 au fol. 59 et du fol. 68 au fol. 150 sont répertoriés plus de 2300 numéros allant de Boniface VIII à Benoît XIII, divisés par pontificat ou avec la mention «ad nullum pontificatum» (fol. 52 à 59). — Du fol. 68 au fol. 150 est une série continue de 1171 numéros signalés comme étant « in inferiori archivio ». — De plus au fol. 152 commence le répertoire des « Chartae spectantes ad principatum Auraicensem in archivio *superiori* ». Les manuscrits, reliquat de la Bibl. de Benoît XIII (théologie, droit philosophie) occupent les fol. 59 v° à 67. — Cf. G. Brom, *Guide aux Archives du Vatican*, 2e éd., Rome, 1911, p. 36.

Digitized by Google

Cet inventaire n'est pas complet — en ce sens qu'il passe sous silence la série de Bulles Apostoliques (*Regesta Avenionensia*) qui étaient peut-être encore conservées dans la tour de la Gâche ; mais il signale plus de 2.300 numéros : pièces sur parchemin, livres de chancellerie, registres de *Collectoriae, obligationes* et *solutiones, introitus et exitus*, livres de suppliques, décimes, diplômes royaux, bulles originales, etc., qui formaient " l'Archive inférieure " du Palais.

Où placer ces Archives? Sans doute dans la tour des Anges ; car, peu après, en 1601, Valadier dans le *"Labyrinthe royal de l'Hercule gaulois triomphant"* nous parlera de *"l'Archive admirable"* conservée dans les "fondements" de cette Tour. (1) Quoi qu'il en soit, cet Inventaire portait sur une série nouvelle, dont n'avaient parlé en détail ni Capello, ni Zazarini, et qui intéressait uniquement le XIVe siècle.

Le moment n'allait donc plus tarder où le Palais allait être dépouillé du restant de ses Archives au profit du Vatican. Les Légats étaient depuis Acquaviva normalement italiens ; ils s'intéressaient plus particulièrement à l'enrichissement des Archives de Rome. Paul V venait de créer les Archives du Vatican (2) et constituait la grande série des Bulles Apostoliques, rassemblant tous les registres depuis Innocent III jusqu'à Sixte-Quint. Pour compléter cette série, il demanda au vice-légat d'Avignon un inventaire des *Regesta Avenionensia* qui étaient toujours conservés au Palais. L'inventaire, qui lui fut envoyé en 1616, mentionne 390 volumes (3), chiffre supérieur à celui qui existera au siècle suivant lors de l'expédition des registres. Nous avons re-

(1) Livre imprimé chez Jacques Bramereau à Avignon en (1601), p. 30.

(2) M. Gachard, *op. cit.*, p. 13 et 14.

(3) Voir la lettre du 6 octobre 1787 de Carlo Bondacca au cardinal Secrétaire d'Etat : Arch. du Vatican, Sacra Congregaz. di Avignone, liasse 152. Cet inventaire se trouvait alors conservé dans le 3e vol. (1614-1616) de la correspondance des vice-légats d'Aquino, Filonardi et évêque de Patras (5 vol.), dont Bondacca donne le détail. Voici le titre de cet inventaire : « Inventaire des livres des registres qui se trouvent au Palais dressés par les Papes qui y ont demeuré, tous cottés an par an, au nombre de 390 gros volumes, durant l'espace de 96 ans.» Il faut comprendre sans doute dans ce nombre des volumes autres que le Bullaire proprement dit : celui-ci ne compte aujourd'hui que 349 volumes.

Digitized by Google

trouvé cet Inventaire qui renferme un état détaillé par année de pontificat des volumes de bulles : il se rapporte aux pontificats de Jean XXII, Clément VI, Innocent VI, Urbain V, Grégoire XI, Clément VII et Benoît XIII. Il contient en réalité l'indication de 389 volumes(1). Mais ces registres restèrent au Palais. Paul V fit seulement venir d'Avignon, les 400 manuscrits qui étaient le reliquat de la Bibliothèque de Benoît XIII (2). Son successeur, Urbain VIII Barberini, fit plus. Il commença par envoyer en Avignon un archiviste Giovanni Battista Quaratesi (3), chargé de faire un choix dans les archives destinées à prendre la route de Rome. Puis il institua à la Légation un office d'archiviste ; celui qui en était pourvu prit le titre de Secrétaire d'Etat de la Légation, (4) titre que conservèrent les archivistes d'Avignon jusqu'à la fin de l'ancien régime. Il donnait ordre en même temps à Mgr Filonardi, vice-légat, de rassembler toutes les pièces qui pourraient se recouvrer et de les consigner à l'archiviste. (5)

Dès 1631 furent expédiés les registres d'Orange qui sont aujourd'hui conservés à la bibliothèque du Vatican ; il semble que depuis l'inventaire qui les signalait en 1594, ils aient beaucoup souffert. (6)

(1) Index d'une écriture du XVII^e siècle sans titre ni date inséré dans le ms. Barberini lat. 6538, fol. 20 à 23. Voici le nombre des volumes qu'il donne pour chaque pontificat : Jean XXII, 59 vol. ; Clément VI, 62 ; Innocent VI, 38 ; Urbain V, 26 ; Grégoire XI, 31 ; Clément VII, 79 ; Benoît XIII, 94 (389 volumes). L'inventaire analyse quelques bulles se rapportant à chaque pontificat ; mais passe sous silence Benoît XII.

(2) Voir *supra* p. 48 ; ce sont sans doute ces ms qui sont signalés par l'Inventaire de 1594 dont il est parlé ci-dessus.

(3) Quaratesi arriva en 1623, l'année même de l'élection d'Urbain VIII : lettre du mois de décembre 1623, datée d'Avignon : Bibl. du Vatican, Barberini lat. 9747, fol. 40, et PIÈCE JUSTIFICATIVE III.

(4) Lettre de Filomarino, vice-légat, au cardinal secrétaire d'Etat, 2 septembre 1780 : Arch. du Vatican, Sacra Congregaz., liasse 152.

(5) Mémoire sur l'Archive caméral de la Légation (1774) : Arch. di Stato, Rome, Archivium camerale, *Avignone*, busta 309, vol. VII, n° 119.

(6) Voir notre étude *L'interrogatoire de Margarit... Supplément à l'Inventaire du fonds des notaires d'Orange*, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XXXIX (1921-22), p. 268. Ce fonds compte actuellement 395 n^os^ auxquels il faut ajouter une trentaine de registres que vient de découvrir Mgr. Angelo Mercati (oct. 1924).

Digitized by Google

De 1631 à 1641 furent faits différents autres envois comprenant des *Obligationes*, des registres de *Collectories* et des registres de Suppliques ou de Bulles Apostoliques. (1)

Le pape Barberini — Urbain VIII — avait des serviteurs dévoués en Provence qui s'occupaient avec zèle d'accroître les trésors du Vatican. Il était d'autant mieux secondé en Avignon que ses deux neveux se succédèrent à la Légation de 1623 à 1644. Un évêché du Comtat, celui de Vaison, avait été donné en 1633 à l'ancien bibliothécaire du cardinal Francesco Barberini, Joseph-Marie Suarès, Avignonais d'une famille d'origine espagnole. Enfin l'illustre Peiresc, en correspondance continuelle avec Urbain VIII, prêtait volontiers le concours de sa vaste érudition pour aider le Pape à découvrir quelque précieux manuscrit. On comprend donc que de nombreux parchemins, des objets d'art, des sculptures ou des médailles prissent en signe d'hommage la route de Rome : "Quod non fecerunt Barbari, fecere Barberini".

Ainsi Suarès écrivait-il un jour qu'il avait découvert dans les Archives d'Avignon des registres de Clément IV et de Clément V, un Pontificale ou l'Epitre d'Alexandre à Aristote (2) ; dans son évêché de Vaison il se livrait aux mêmes recherches et pour la même fin.

Sous le Pontificat de Clément X, les Archives transportées d'Avignon étaient déjà fort abondantes : elles furent rassemblées en 1671

(1) Voir *loc. cit. supra*, p. 268, note 3 ; et lettre de J. M. Suarès à Carlo Barberini (1669) : In literis qui ex archiviis Aven. palatii qui sub Urbano VIII Sanctiss. memoriae papa in Urbem translati fuere, complures erant provisionum et obligationum et quos Ill. Contelorus bo. me. vir industrius et laboriosus archivo Vaticano intulit : Bibl. du Vatican, fonds *Barberini*, lat. 2059, fol. 223. — Note de documents, aujourd'hui aux *Instrumenta Miscellanea*, envoyés en 1633 : « Cartis promptis ex archivo Aven. quod in Urbem translatum anno 1633 (pièces de 1198, 1157, etc...) : *ibid*, lat. 3055. — Cf. PIÈCE JUSTIFICATIVE IV.

(2) Ces registres étaient remis au bibliothécaire du Vatican, Contelori : Voir PIÈCES JUSTIFICATIVES IV et V. — Dans les *Instrumenta Miscellanea* du Vatican un grand nombre de pièces portent en note de la main de Contelori : « ex folio volanti in pergameno delato ex Aven. Romam » ; ou « ex archivo delato ad urbem ex Avenione 1633, » etc... — Cf. une autre lettre de Suarès, 30 août 1661, dans laquelle il parle d'une visite qu'il fit aux archives du temps de la vice-légation de Mgr de Bagni, évêque de Patras (1614-1621) et y découvrit les registres de Clément IV qui, dit-il, « sono stati trasferiti a Roma facilemente con gli altri » : Bibl. du Vatican, fonds Barberini lat. 3050.

Digitized by Google

dans une salle du Palais Apostolique de Saint-Pierre, située au-dessus de l'Archivio Secreto, à l'exception des registres de bulles (1).

Il semblait alors que le dépouillement du Palais d'Avignon fût achevé ; on pensa à y réorganiser les Archives qu'il avait conservées. Le vent était aux réformes : Innocent XII qui en accomplissait une radicale en supprimant les Légats, s'avisa de reconstituer les Archives d'Avignon, en 1692 (2) ; sous son successeur Clément XI le travail fut mené à sa fin.

Les archives furent aménagées dans une salle contigue à la Tour des Anges, qui avait été le plus ancien dépôt d'Archives du Palais ; cette salle était au-dessus de la *Salle des Suisses* (3) : elle donnait sur la Cour de Benoit XII. Le vice-légat, Mgr Banchieri reçut l'ordre, en 1705, d'y organiser le " grande Archivio " ou " Archivio secreto ", que l'on appelait encore "Archivio superiore" (4) . Il aurait même eu le projet de faire voûter la salle des Suisses pour qu'elle pût supporter le grand poids qui allait être imposé au premier étage (5). Cette section des Archives était destinée à renfermer tous les documents se rapportant à l'époque des Papes d'Avignon: registres de bulles, protocoles antiques faits pour motifs de délimitation, actes de dépouille des évêques,

(1) Index 145 du Vatican : « Indice delle scritture d'Avignone che hora stanno nella sala di sopra l'Archivio secreto nell' Palazzo Apostolico di S. Pietro in Vaticano ». *Séries* : Introitus et expensae Camerae (1279-1417) ; Introitus locorum particul. ; Collectoriae ; Quittantiae et obligationes ; Diversa ; Processus.

(2) Rapport de Bondacca (1780) : Arch. du Vatican, Sacra Congreg., liasse 125.

(3) Voir le rapport Achard du 3 septembre 1861 (Arch. de Vaucluse) qui cite une lettre écrite le 16 mars 1705 par l'évêque de Vaison : le pape avait alloué les dépouilles de cet évêché pour construire la voûte de la salle des Suisses. On prétendit que cette dépense était inutile, vu le peu d'archives qui restaient. — Sur la disposition de la salle des Suisses, voir Dr Colombe, *Les appartements du vice-légat au XVIIIe siècle*, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, t. XV, 1915, p. 92 à 94 et plan. En 1780, cette salle était encore destinée aux Archives : *Journal de la ville d'Avignon* d'Agricol Arnavon, Bibl. d'Avignon, ms. 1520, p. 380.

(4) Mémoire sur l'Archive caméral de la Légation (1774) : Arch. di Stato, Rome, Archivium camerale, *Avignone*, busta 309, vol. VII, nº 119.

(5) Lettre citée, note 3.

Digitized by Google

registres des communautés et antiques registres d'ordonnances. Il réorganisait également "l'archivio basso", situé sans doute comme auparavant dans la partie basse de la Tour des Anges, et voisin par conséquent de la nouvelle salle des Archives : cette dernière section comprenait les pièces d'affaires courantes, les actes de la Chancellerie Apostolique et les registres de Suppliques ainsi que les ordonnances et réglements relatifs à l'expédition des affaires journalières de la vice-lègation (1). Une inscription fut apposée, en 1705, sur les murs de l'"Archivio grande", pour commémorer cette réorganisation ; elle fait allusion à la division des Archives et au travail de classement opérés sous Urbain VIII, soixante-dix ans auparavant :

CLEMENTE UNDECIMO
PONTIFICE OPTIMO MAXIMO SEDENTE
ANTONIUS BANCHERIUS PRO LEGATUS
ARCHIVIUM APOSTOLICUM QUATUOR AB HINC SECULIS
IN OBSCURA HUJUS PALATII TURRI RECONDITUM
TEMPORUM INJURIA ET VETUSTATE FERE CONSUMPTUM,
NEC NON ARCHIVIUM CAMERALE IN REMOTISSIMA EJUSDEM
PALATII TURRI A SEPTUAGINTA ANNIS EXISTENS
PONTIFICIA FAVENTE PROVIDENTIA NOBILI SITU DIGESTO ORDINE
AC SPLENDIDA FORMA DONAVIT ANNO MDCCV. (2)

Mais le Saint-Siège était généreux et les archivistes, semble-t-il, pleins d'une ardeur quelque peu inutile. Aussi ne se contenta-t-on point de magnifier cette œuvre par une inscription. On se livra à un immense travail d'inventaire portant sur l'unique série de bulles existant encore au Palais, les *Regesta Avenionensia*. Mgr Banchieri confia à l'archiviste Secrétaire d'Etat, Joseph de Martin, seigneur de Thouzon, le soin de rédiger l'index général de cette série. Son travail, terminé en 1711 sous la vice-légation de Salviati, ne comprend pas

(1) Mémoire cité, p. 58, note 4.

(2) L'inscription était peinte sur le mur ; au-dessus figuraient les armes de Clément XI et du vice-légat. Filomarino envoya le 2 septembre 1780 la copie de l'inscription que nous publions : lettre de Filomarino au cardinal Secrétaire d'Etat : Arch. du Vatican, Sacra Congreg. di Avignone, liasse 152.

Digitized by Google

moins de 28 volumes allant du Pontificat de Clément V à celui de Clément VII.

L'index envoyé à Rome (1) portait en première page une inscription qui rappelle celle qui fut apposée aux Archives en 1705. Mgr Banchieri avait également ordonné que tous les registres de bulles, de suppliques et autres documents du XIVe siécle, jusqu'alors confiés aux soins du Garde-meuble, surintendant des réparations, fussent rassemblés aux Archives, sous la garde de l'archiviste (2).

Peu après l'Index de Martin, en fut compilé un nouveau, qui ne demanda pas moins de dix-huit ans de travail ; il fut fait sous la direction de Pierre de Montroy, originaire de Clermont, qui en 85 volumes in-folio dressa l'*Index bullarum PP. Avenionensium* (3), classé par ordre alphabétique de diocèses. Pierre de Montroy était payé à raison de douze écus par mois ; mais le cardinal Secrétaire d'Etat était obligé, dès la première année, de réfréner les dépenses engagées par un si ardent compilateur (4). L'index de Pierre de Montroy ne sera transporté à Rome qu'en 1783, avec la série de registres qu'il avait inventoriés.

Le Vatican avait pensé cependant à faire rejoindre à cette partie des Archives d'Avignon le dépôt du Vatican. Le projet fut d'autant plus vivement accueilli en Cour de Rome qu'un évènement inattendu allait pendant quelques années enlever au Saint-Siège tout droit de possession à l'Etat pontifical : de 1768 à 1774 le Comtat et la cité d'Avignon furent

(1) Index Martin : vol. 642 à 669 : « Indice dell' archivio Apostolico di Avignone ». L'inscription placée en tête des volumes est publiée par L. Guérard dans sa *Petite introduction aux Inventaires des Archives du Vatican*. Rome-Paris, 1901, p. 14, note 2. Cet inventaire, sans doute incomplet, ne dépasse pas la 1re année de Clément VII et omet le pontificat de Grégoire XI. Il suit, feuille par feuille l'ordre des registres, donnant une analyse latine assez fidèle de la bulle.

(2) Lettre de Filomarino du 2 septembre 1780, citée *supra*.

(3) Index de Montroy : vol. 557 à 641 reliés de parchemin blanc, in-folio. Cf. L. Guérard, *op. cit.*, p. 15 à 16. Il y travailla de 1714 à 1732.

(4) PIÈCE JUSTIFICATIVE VI. Outre cet *Index*, Montroy fit de nombreux autres Inventaires, notamment celui des archives de l'Archevêché d'Avignon conservé aux Arch. de Vaucluse.

Digitized by Google

annexés à la France et occupés par le marquis de Rochechouart. On changea le régime de l'Etat, installant une Sénéchaussée à Carpentras. Le préfet des Archives du Vatican, Mgr Garampi, eut le dessein d'aller lui-même en Avignon, sitôt que l'Eta serait restitué au Saint-Siège, pour négocier le transfert de toutes les écritures à Rome (1) ; mais en 1772, lorsqu'il quitta sa charge pour exercer la nonciature de Pologne, le Comtat n'était pas encore rendu à l'Eglise. Le projet fut donc suspendu.

Les Français durant leur occupation de six années avaient mis les archives Avignonaises dans le plus effroyable désordre. Ils s'étaient emparés des deux sections des archives "per malizia e per imbrogliare sempre più le cose" (2). Ils croyaient en effet définitive cette occupation et que de telles archives seraient désormais inutiles à l'administration de la nouvelle province française. Ils débarrassèrent l'" Archivio basso ", réservé aux affaires courantes de la vice-légation, et portèrent tous les documents de l'ancien régime dans l'" Archivo grande " (situé au-dessus de la Salle des Suisses), les jetant en désordre par terre. Les volumes de bulles trop encombrants furent portés sur trente charrettes au couvent des Bénédictins (3), qui les restituèrent plus tard sans aucune

(1) Ce projet se place sans doute entre 1768 et 1772 ; Garampi était préfet des Archives depuis 1751. Agricol Bertrand qui connut ce projet par l'abbé Callisto Marini nous dit que Garampi était d'autant plus désireux de venir qu'il voulait étudier les actes du Comtat de 1228 à 1274, et parmi ceux-ci l'excommunication publiée en 1236 contre les envahisseurs du Comtat : Arch. du Vatican, Sacra Congreg. di Avignone, liasse 212. Une copie de cette dernière pièce est conservée à l'Arch. di Stato de Rome, dans la collection formée par Gioacchino Gorirossi, n° 167.

(2) Mémoire dressé à la restitution du Comtat (1774-77) : Archivio di Stato, Rome, Archivium camerale, *Avignone*, busta 309, vol. VII, n° 119. Cf. n° 137 : Compte de 1777 des dépenses engagées pour la réorganisation de l'Archivio grande.

(3) D'après le rapport Achard, déjà cité, le vice-légat aurait-lui-même en 1768 fait transporter les registres de bulles dans la bibliothèque des Jésuites au Collège d'Avignon, prévoyant l'occupation imminente des Français ; c'est également ce que rapporte le *Journal sur la ville d'Avignon* d'Agricol Arnavon : « Les bulles des papes d'Avignon qui d'abord avaient été *confiées* aux Bénédictins et aux R. P. Doctrinaires au Collège » : Bibl. d'Avignon, ms, 1520, p. 382. Il semble cependant que le transport fut effectué par les Français.

Digitized by Google

décharge ni aucun inventaire. Quant aux pièces intéressant les communautés du Comtat (Comptes et tabelles des communes), les procès de délimitation et autres affaires du gouvernement passé, elles furent concentrées au greffe de la nouvelle Sénéchaussée à Carpentras.

Lorsque le Saint-Siège rentra en possession d'Avignon en 1774, ses titres de propriété et tous les dossiers nécessaires à l'administration étaient donc dans une extrême confusion ; le gouvernement s'en ressentit. La faute n'en incombait peut-être pas uniquement à l'occupation française. Toujours avait régné le plus grand désordre : depuis vingt années on réclamait l'établissement d'un cadastre ou *livre terrier* du Comtat.(1). Certains villages (2), situés aux limites de l'Etat en profitèrent pour usurper les droits de la Révérende Chambre ; d'autres furent revendiqués par les seigneurs voisins ou le royaume. Ainsi, en 1780 les habitants de Tulette en Dauphiné s'étaient emparés d'une forêt domaniale ; et ceux de Solérieux, de saint-Raphaél ou de Saint-Tronquet s'étaient complètement séparés du Comtat Venaissin. Quant à la Cité d'Avignon, par un pot-de-vin donné à l'archiviste, elle avait acquis presque tous les cens de la Révérende Chambre. De plus, profitant du désordre qui régnait dans les archives,deux Italiens au service du vice-légat, Giovanni Loschi et Tomaso Massa, s'avisèrent de tirer de l'argent de tant de papiers à l'abandon en les vendant au poids aux

(1) Lettre du Trésorier général Perelli, 22 janvier 1757 ; les livres terriers n'avaient plus été renouvelés depuis 1677 ; Pascal Acquaviva avait tenté de refaire le cadastre : Arch. di Stato, Rome, Archivium camerale, *Avignone*, busta 307, vol. II, nº 19.

(2) « Noi vediamo in fatti che molti piccioli borghi o parrochie situate sui confini del Delfinato, della Proenza e della Linguadoca si dismembrano dal contado per le usurpazioni dei signori vicini ; non si conoscano piu al palazzo d'Avignone gli abitanti di un villaggio denominato S. Torquato, quelli di un altro grosso villagio o borgo Sollerieu o S. Raffaelle, d'un altro assai considerabile Chabrières, quelli di una parrochia detta la Motta et... Veaux. Si vede che gli abitanti del borgo di Tulette in Delfinato si sono da poco da poco tempo in quà usurpata l'intera proprietà s'una foresta e grande estensione di terreno commune cogl' abitanti di Visano, citado del contado. Le sponde della Durança, quelle del Rodano, del Lez e d'Eygues sono quasi tutte usurpate e separate dal contado»: Arch. di Stato, Rome, *loc. cit.* vol. VII, nº 119.

Digitized by Google

épiciers de la ville (1) ; durant l'hiver de 1780 ils se chauffaient encore avec les couvertures des protocoles qu'ils avaient dépecés. On estima à 3.000 livres de papier ce qui avait été volé !

Cependant la Révérende Chambre, qui pâtissait de la durée d'une telle situation, voulait y remédier. Le vice-légat intérimaire, Mgr de Manzi, avait, dès le retour du pouvoir Pontifical dans la ville, rendu une ordonnance prescrivant la réintégration des Archives (2); mais ni lui ni son archiviste Balthazar Vigne (3) ne purent sortir du désordre où ils étaient noyés. Pie VI confia à l'abbé Carlo Bondacca, auditeur du Vice-légat, le soin de reclasser le fonds de la Chambre. Il commença son œuvre en 1777. Ce fut sur sa plainte qu'une enquête fut menée contre les deux Italiens coupables de vol : ceux-ci trouvèrent facilement appui auprès des consuls de la ville toujours prêts à faire de l'opposition à la vice-légation ; les serviteurs de Bondacca et de Passeri, fiscal de la Chambre, furent menacés par les gens de Massa qui obtint même des Consuls l'ordre d'arrêter la récupération des papiers. Néanmoins on en retrouva un peu partout : 60 livres chez Auzerand fils, revendeur, parmi lesquelles se trouvaient des lettres du vice-légat Salviati et une liasse en date de janvier 1733; ailleurs 180 livres contenant des cahiers des greffes de la Vice-gérence et de la Cour ordinaire de Saint-Pierre ; enfin quelques liasses remontant au XVI^e^ siècle.

Carlo Bondacca s'occupait en même temps de reclasser les Archives

(1) Voir rapport Achard, déjà cité ; et le dossier de cette affaire à l'Arch. di Stato de Rome, *loc. cit.*, busta 309, vol. IX, n° 166 : « Notizie segrete venute da Avignone su i disordini nella riordinazione di quei grandi archivi e su la condotta di due servitori di Mons. vice-legato passate in copia anonima a M. Luzi, sotto-datario e segretario della Congreg. Lauretana e di Avignone »; et une lettre du vice-légat, 19 février 1780 : *loc. cit.*, busta 310, vol. X, n° 188 ; cf. vol. XI, n° 202. — L'enquête fut menée en 1780.

(2) Ordonnance du 18 mai 1774 : Rapport Achard. De 1774 à 1775, on fit cependant quelques réparations à la « Bibliothèque » (peintures) : Arch. di Stato, Rome, *loc. cit.*, busta 309, vol. VII, n° 117 : montant des dépenses pour le Palais, 5895 et 9244 lire.

(3) Lettre de Filomarino, 2 septembre 1780 : Arch. du Vatican, Sacra Congreg. liasses 152 et 125.

Digitized by Google

du Palais ; il y fut aidé par un certain Firmin (1) et par un érudit, dit « le Romain », Agricol Bertrand (2). En 1781, après quatre années de travail, il avait achevé son Inventaire en trois volumes qui était comme la justification des droits du Saint-Siège dans le Comtat. Classé par ordre alphabétique de matières, l'Inventaire s'étend surtout sur les rubriques qui constituaient des points litigieux avec la France : *Durance, Duransole, Rhône, Directes, Domaine* du Saint-Siège etc... Le premier volume rappelait par une inscription pompeuse le travail utile qu'il avait accompli.(3). Il demanda qu'elle fût reproduite dans la salle du "grande archivio" sur le mur faisant face à l'inscription tracée en 1705.

Il avait été secondé dans son travail d'érudition par Agricol Bertrand qui avait reçu vers la même date le titre d' "inspecteur général de la Révérende Chambre" et avait la mission de vérifier, pour le plus grand profit de celle-là, la légitimité des directes qu'avait acquises la cité.

Agricol Bertrand entretint une correspondance fréquente avec l'un des préfets des Archives du Vatican, l'abbé Callisto Marini, auquel il ne cessait d'envoyer des documents des XIVe et XVe siècles et des titres de propriété du Saint-Siège sur les territoires contestés par la

(1) Lettre de Filomarino au cardinal Secrétaire d'Etat, du 29 novembre 1777 : Sacra Congreg. di Avignone, liasse 152.

(2) Voir sur lui la lettre de l'archevêque : Pièce Justificative VII.

(3) Index du Vatican nos 234, 235 et 236, écrits en français et en italien, (vol. 234 : lettres A à C ; vol. 235 : lettre D ; vol. 236 : lettres E à Z). Il en existe un brouillon en 2 vol. : index 232 et 233. Signalons aux Arch. de Vaucluse (E 1), une copie malheureusement incomplète de ce même inventaire : t. II, E-Z. Nous donnons ci-dessous l'inscription que l'auditeur Bondacca joignit à sa lettre de 1780 (PIÈCE JUSTIFICATIVE X) et qui est quelque peu différente de celle qu'il inscrivit en tête de son inventaire :

EX JUSSU
PII VI PONT. MAX.
URGENTE LAZARO OPITIO PALLAVICINIO S. R. E. CARD.
SUMMO ADMINISTRO NEGOCIOR. PUBLIC. PRAEF. PROVINC.
CURANTE JACOBO FILOMARINO PROLEG.
CAROLUS BONDACCA EIDEM ADJUTOR *(sic)* JURIDICUS
DISPERSAS ET CONFUSAS ARCHIVI TABULAS
COLLEGIT DISPOSUIT INDICE INSTRUXIT
ANNO MDCCLXXX.

Digitized by Google

France. (1) Il était à l'affût de tout ce qui pouvait intéresser la Papauté et le Comtat, découvrant un jour l'Histoire d'Avignon de Valadier, qu'il faisait venir de l'abbaye de Saint-Arnoul de Metz, (2) ou l'allégorie d'Honoré Bonet en faveur de l'anti-pape Clément VII (3),ou bien encore le manuscrit original des *Statuts d'Avignon* daté de 1243 (4) ou le Catalogue de tous les notaires du Comtat. (5) Il avait le projet de constituer au Vatican une série complète des chartes d'Avignon entre 1228 et 1274 (6), (dates du séquestre du comtat et de la donation au pape) et vint lui-même à Rome en 1781 pour accompagner un envoi de manuscrits et discuter des droits de la Révérende Chambre. (7) Durant ce travail de classement Carlo Bondacca avait reconstitué la série des *Regesta Avenionensia* (Registres de papier) et l'index qui en avait été fait en 85 volumes par Montroy. Il en prépara l'expédition à Rome — dans le plus grand secret. Elle fut faite par la voie de Marseille à Cività Vecchia en mars 1783 : l'envoi comprenait seize caisses contenant 505 volumes in-folio (8), dont 351 volumes de Bulles (9) et 13 volumes de Suppliques. Ces registres forment aujourd'hui

(1) Lettre de Bertrand, 24 juin 1780 : Arch. du Vatican, Sacra Congreg. di Avignone, liasse 206.

(2) Voir notre article sur *Les Archives de la Sacrée Congrégation*, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, t. XXIII, 1923 : liasses 160 et 206.

(3) PIÈCES JUSTIFICATIVES VIII et IX.

(4) Aujourd'hui à la Bibl. d'Avignon, ms 2834.

(5) Lettre de Bertrand, 20 mai 1780 : *Ibid.*, liasses 160 et 206 ; Cf. une liste de livres envoyés à Rome (1778-1780) : liasses 150 et 152.

(6) Rapport de Bertrand sur la réorganisation des archives : *Ibid.*, liasse 212. Certaines des pièces envoyées à cette époque se trouvent aux Arch. du Vatican, dans les *Instrumenta Miscellanea* : voir un index dans L. H. Labande, *Avignon au XIII^e siècle*, p. 369 à 372.

(7) PIÈCE JUSTIFICATIVE XI.

(8) Le « passavant » du Roi fut accordé en date du 23 février 1783 : *Journal sur la ville d'Avignon* par Agricol Arnavon, Bibl. d'Avignon, ms. 1520, p. 382. Voir sur cet envoi les PIÈCES JUSTIFICATIVES XII, XIII et XIV.

(9) Ce chiffre de 351 au lieu de 349 — nombre actuellement existant — est atteint parce qu'aux registres des Papes d'Avignon étaient joints deux bullaires généraux d'Alexandre III à Clément VI et d'Innocent VI à Martin V.

Digitized by Google

au Vatican la section des *Regesta Avenionensia* si utiles pour l'histoire du XIVe siècle et qui complètent la série des *Regesta Vaticana*.

La nouvelle de cet envoi suscita, paraît-il, une certaine émotion dans la ville. (1)

Cependant le travail de Bondacca concernait surtout la revendication et la reconnaissance historique des droits du Saint-Siège ; l'auditeur du Palais s'était placé au point de vue de l'histoire plutôt qu'au point de vue pratique de l'administration de la vice-légation. On l'avait même vu s'opposer à une réforme demandée depuis longtemps: celle de l'enregistrement des actes privés, mesure dont l'inobservation voulue faisait d'Avignon le lieu de la terre élu pour la fabrication des actes faux. Bondacca allégua simplement que si l'on établissait un droit de contrôle ce serait une perte pour le trésor, les parties cessant de venir dans cette ville, et qu'au surplus la fabrication des faux se ferait sur une plus grande échelle, l'archiviste notarial ayant par là-même à sa disposition le moyen de truquer des pièces beaucoup plus anciennes. (2) Observation qui témoignait d'un esprit réaliste excessif !

Le vice-légat, non encore satisfait de tant de volumes d'inventaires, fit proposer en 1787 une nouvelle charge pour ordonner les registres de la vice-légation, la correspondance des nonces et tout ce qui concernait les affaires récentes d'Avignon. Il proposait Morénas, dont il vantait le dévouement. (3)

La Révolution allait arrêter ces projets en rangeant d'un seul coup toutes les Archives de l'Etat Pontifical dans la classe des documents d'histoire.

A la veille de la Révolution toutes les Archives de la période Pontificale Avignonaise étaient donc au pouvoir du Saint-Siège. Peut-être

(1) Rapport Achard, déjà cité.

(2) Sacra Congreg. di Avignone, liasse 125.

(3) Lettre du fiscal Passeri au cardinal Secrétaire d'Etat : Pièce justificative XV. Peut-être le fils de l'historien du Comtat, François Morénas, mort en 1774, fondateur du *Courrier historique, politique, littéraire, galant et moral.* (Voir sur lui, *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, t. IX, 1909, p. 301).

Digitized by Google

faut-il s'en féliciter, car les Archives du Palais allaient subir de nouveaux désastres : ils expliquent le peu de documents subsistant de l'administration des Légats et des vice-Légats qui soient aujourd'hui conservés aux Archives du département. Dans les premiers jours de la Révolution, en effet, le procureur fiscal du Palais, prévoyant une répétition des évènements de 1768 et une nouvelle occupation française, réunit les documents qu'il jugeait les plus importants — dix à douze caisses, dit-on — et les fit déposer secrètement chez un particulier, le sieur Tournel. (1) Eut-il le temps de les envoyer ensuite à Rome ou furent-ils cachés et conservés au cours de l'époque Révolutionnaire? Il est vraisemblable qu'il faille se ranger à cette seconde partie de l'alternative et espérer qu'ils ne sont pas tout-à-fait perdus pour nos Archives.

C'était le dernier fractionnement du fonds d'Archives du Palais des Papes, mais non point l'ultime crise qui devait les réduire : pendant la Révolution plusieurs quintaux de papier étaient, en effet, vendus au poids, convertis en cartons pour les registres ou donnés par la Direction des Domaines pour qu'on en fît des cartouches. Cependant le zèle de l'ancien procureur des Chartreux de Bonpas et de quelques personnalités révolutionnaires de la ville épargna, dit-on, aux débris des Archives Avignonaises une destruction complète.

Mais ce qui reste au Palais des Papes pour les XVIIe et XVIIIe siècles est peu de chose en comparaison de ce que renferment les Archives du Vatican pour le moyen-âge ou l'époque moderne. L'éloignement d'Avignon du tribunal suprême constitué par la cour des Légats et la Sacrée Congrégation, le goût de paperasserie de la Curie Romaine et sa perpétuelle frayeur de l'occupation française, s'ils ont privé

(1) Voir le rapport Achard déjà cité. Ces documents sont évidemment tous relatifs à l'administration d'Avignon du XVIe siècle au XVIIIe siècle. En 1787, nous savons qu'il y avait encore un fonds important d'archives : PIÈCE JUSTIFICATIVE XV. La série de 72 registres mentionnés dans cette P. JUS. n'existe plus : il faut sans doute en voir un débris dans les quelques liasses existant aux Arch. de Vaucluse sous la cote E 2 à 12 : Rescrits, Ordonnances des vice-légats (1732 à 1735), Correspondance avec la Cour, la Sacrée Congrégation et le Nonce.

Digitized by Google

le Palais de ses Archives, les lui ont peut-être malgré lui conservées. Aussi doit-on se féliciter de l'acte libéral de Léon XIII qui en 1884 ouvrit ces Archives à ceux qui s'appliquent aux recherches historiques. Tout Avignonais, dans le domaine de l'histoire, a deux patries et les Archives de Rome sont bien un peu à lui qui, durant des siècles, les conserva jalousement au point qu'elles constituent, malgré tant de calamités, un des fonds le plus nombreux du Vatican. (1)

Fernand BENOIT.

---

(1) Qu'il me soit permis de remercier ici Mgr Angelo Mercati, sous-préfet des Archives du Vatican, et M. Léo Imbert, archiviste du département de Vaucluse, des renseignements qu'ils m'ont aimablement donnés.

Digitized by Google

# Appendice

TABLEAU INDIQUANT LA PROVENANCE DES DOCUMENTS

I. — *Arch. d'Etat de Parme, série* Francia, *liasse* 3.

II. — A. *Bibl. du Vatican, Barberini lat.* 3169 (*ms Suarès,* XVII^e *siècle*) ; B. Ibid., 2312, *fol.* 229 *à* 234 (XVII^e *siècle*) ; C. *Bibl. du Vatican Vaticani, lat.* 5302, fol. 94 à 97 (XVI^e *siècle*); D. (1) *Arch. du Vatican, Varia ad Cameram spectantia, Arm.* XXXVII, *vol.* 40, *fol.* 371 (1630).

III. — *Bibl. du Vatican, Barberini lat.* 9747, *fol.* 188.

IV et V. — Ibid., 3051, *s. f.*

VI. — *Arch. du Vatican, Sacra Congregazione di Avignone, reg.* 35.

VII et XI. — Ibid., *liasse* 150.

VIII. — Ibid., *liasse* 206.

IX. — Ibid., *liasse* 160.

X, XII, XIII et XV. — Ibid., *liasse* 152.

XIV. — *Arch. d'Etat de Rome,* Archivium camerale, *Avignone, liasse* 311, vol. XIV, n° 245.

## I

*Lettre de Pompeo Capello à Bern. Maffei, secrétaire du cardinal Farnèse* (13 *novembre* 1541).

Lassarò in dietro il cerimonie, l'accorte parole et l'hornato dire perchè non le so usare nè fare, et se qualche gofferia sarà nelle mie lettere, di gratia passa tale che io dirô secondo che mi verrà alla bocca, massime accompagnato da un poco di prescia. Il nuntio di Spagna (2) fu qui et ha veduto l'Archivio che già io havevo redutto a bon porto et racconcio una gran parte del armarii, che erano tutti fracassati, et Mons. d'Ivrea (3) per questo conto

(1) « Inventarium librorum Avenioni » copié en 1630 par Felice Contelori (incomplet).

(2) Giovanni Poggio qui allait rejoindre son poste en Espagne ; il quitta Avignon le 9 novembre 1541.

(3) L'évêque d'Ivrée, Filibert Ferrier, était vice-légat d'Avignon.

Digitized by Google

mi fece dare 10 scudi di quelli della Legatione, dove n'ho spesi gran parte et il resto non mi basterà per far rassettare li libri sdrugiti et male adatti per dappocagine, che cosi la chiamero, del predessor mio. Io non ho più pratica che tanto sopra l'officii di queste bande di qua, ma secondo el mio poco juditio et anche secondo el parere di M. d'Ivrea non saria male che Mons. di Farnese ereggesse et instituisse un Scriptore Apostolico speciale per le bolle, perchè non ci s'accostava in modo alchuno che 'l secretario che tien forza d'abbreviatore et ancho notario lui fussi scrittore, attento maxime che le fa scrivere da chi li pare et paga un tanto el quale se potrebbe augumentare et cavarle dal detto officio di secretario (1), etc.

## II

### *Inventaire des archives de Pompeo Capello* (1542) (2)

Inventarium librorum, bullarum, aliarumque scripturarum in Archivio Avinionensi existentium, in palatio Apostolico, ubi dicitur turris de *la Gaciola*, collectum anno Domini 1542 a Pompeio Capello, ejusdem archivii custode, sub Alexandro Farnesio, S. R. E. cardinale, vice cancellario, Avinionensique legato.

§ 1. — **Urbani IV**. Liber 1 bullarum in membranis scriptus cum suis rubricellis in capite de anno primo et secundo.

**Nicolai III**. Liber 1 bullarum in membranis scriptus sine principio cum suis rubricellis in fine de anno primo.

**Martini IV, Honorii IV, Nicolai IV**. Rotulus 1 bullarum similium.

**Cœlestini IV**. Rotulus 1 bullarum similium (3).

**Bonifacii VIII**. Rotulus 1 bullarum similium.

**Benedicti XI**. Liber 1 bullarum in membranis cum suis rubricellis in capite de anno primo.

(1) Il proposait pour cet emploi l'évêque de Forli, Bernardino Medici. Le reste de la lettre est étranger au sujet. Le successeur de l'évêque d'Ivrée, Alexandre Campeggi, vice-légat d'Avignon de novembre 1541 à février 1545, écrivait le 2 janvier 1543 au cardinal Farnèse qu'il prenait le plus grand soin de Pompeo Capello « qui était reçu tous les jours à sa table et qui avait la meilleure chambre du Palais » : Bibl. de Parme, *Carteggio Farnesiano*, art. *Campeggio*.

(2) Nous suivons le texte de *C*, plus exact, mais incomplet, pour la partie commune aux trois ms. Le texte donné par D est incomplet : il ne comprend que le § I et donne seulement l'indication des registres d'Urbain IV, Benoît XI, Clément V, Benoît XII, Clément VI, Urbain V, Clément VII et Benoît XIII.

(3) Cet article est omis dans *A* et *B*, ainsi que dans *D*.

Digitized by Google

**Clementis V.** Libri 8 bullarum in membranis (1) cum suis rubricellis in capite cujuscumque libri, excepto 1°.

(Le ms *D* donne le détail : 1 livre par année).

Rotulus 1 bullarum similium. Rotuli 2 processus in causa Templariorum.

**Joannis XXII.** Bullarum libri 45, omnes fere in pergameno (2) cum suis rubricellis in capite cujuscumque libri.

De anno 1, libri 4.
De anno 2, libri 2.
De anno 3, liber 1 (3).
De anno 4, liber 1.
De anno 5, libri 2.
De anno 6, deficit in membranis et loco illorum positi sunt in papiro (4), libri 2.
De anno 7, libri 2.
De anno 8, libri 2.
De anno 9, libri 2.
De anno 10, libri 2.
De anno 11, libri 3 (5).
De anno 12, libri 4 (6).
De anno 13, libri 4.
De anno 14, libri 4.
De anno 15, libri 4.
De anno 16, libri 3.
De anno 17, libri 2.
De anno 18, libri 2 (7).
De anno 19, liber 1.

Notandum quod ibidem extant etiam bullarum libri 59, omnes in papiro, qui exscripti fuerunt ex suprascriptis 45 in membranis.

Secretorum libri 4 in membranis, cum suis rubricellis in capite : de annis 6 et 7, liber 1 ; de anno 8, liber 1 ; de anno 11, liber 1 ; de anno 13, liber 1.

Rotulus 1 bullarum similium.

**Nicolai V, antipapae.** Liber 1 bullarum in membranis sine fine et rubricellis, cum datis bullarum Romae, Viterbii et Pisis de anno 1.

**Benedicti XII.** Libri 9 bullarum omnes in membranis cum suis rubricellis in capite.

De anno 1, libri 2.
De anno 2, libri 2.
De anno 3 usque ad 7, singulus est liber pro singulo anno.

(1) Cf. sur l'envoi du 9e volume, PIÈCE JUSTIFICATIVE IV.
(2) *In pergameno est* omis dans *A* et *B*.
(3) *Libri* 2 dans *A* et *B*.
(4) *In papiro* est omis dans *B*.
(5) *Libri* 4 dans *A* et *B*.
(6) *Libri* 2 dans *A* et *B*.
(7) Ligne omise dans *A* et *B*.

Digitized by Google

Sunt igitur libri omnes 9, exscripti ex 16 libris de papiro, qui ibidem adhuc extant. (1).

Rotulus 1 bullarum similium.

**Clementis VI.** Bullarum libri 51 in membranis cum suis rubricellis in capite. De annis 11 libri 51, transcripti ex libris 70 papiraceis qui etiam adhuc ibidem extant.

De anno 1, libri 10.
De anno 2, libri 6.
De anno 3, libri 4.
De anno 4, libri 4.
De anno 5, libri 4.
De anno 6, libri 4.
De anno 7, libri 5.
De anno 8, libri 4.
De anno 9, libri 4.
De anno 10, libri 4.
De anno 11, libri 2 (2).

Liber 1 in papiro, de (3) pluribus annis reportatus, post transcriptionem voluminum (4).

Rotulus 1 bullarum similium.

Computorum liber 1.

**Innocentii VI.** Bullarum libri 35, omnes in bombacina carta (5) scripta sine rubricellis in capite, qui omnes fuerunt etiam in membranis exscripti cum suis rubricellis in capite.

Ex his non reperiuntur nisi 12 ; aliorum vero loco suo ordine appositi fuere libri papiracei.

De anno, 1, omnes in membranis, libri 4.
De anno 2, 3 in pergameno et 1 papiraceus, libri 4.
De anno 3, omnes in membranis, libri 2.
De anno 4, omnes in papiro, libri 3.
De anno 5, 1 in membranis et 2 (6) in papiro, libri 3 (7).
De anno 6, 1 in membranis et 1 in papiro, libri 2.
De anno 7, 1 in membranis et 1 in papiro, libri 2.
De anno 8, omnes in papiro, libri sunt 3.

(1) *Quorum ibidem adhuc extant libri* 5 dans *B*.
(2) *D* libri 4.
(3) *Et* au lieu de *de* dans *A* et *B*.
(4) Le ms ajoute 23 (?)
(5) *A* et *B* ajoutent *antea*.
(6) *A* et *B unus*.
(7) *A* et *B duo*.

Digitized by Google

De anno 9, omnes in papiro, sunt libri 4.

De anno 10, omnes in papiro, sunt libri 2.

Hi libri omnes sunt numero 29.

Supersunt libri in papiro 18 qui sunt etiam esxcripti in supradictis 12 in membranis.

Rotulus 1 bullarum similium.

**Urbani V**. Libri bullarum 25 omnes in papiro sine rubricellis in capite.

De anno 1, libri 7.
De anno 2, libri 4.
De anno 3, libri 3.
De anno 4, liber nullus, deest.
De anno 5, libri 4.
De anno 6, libri 3.
De anno 7, libri 2.
De anno 8 et 9, libri 2.

Nota quod ex eisdem libris tantum bullae extant in membranis descriptae, quod 9 libri cum suis rubricellis in capite, editi sunt videlicet libri 9.

De anno 1, libri 2.
De anno 2, liber 1 (1).
De anno 3, liber 1.
De anno 4, libri 2.
De anno 5, liber 1.
De anno 6, 7 et 8, liber 1.
De anno 8, reliqua parte, liber 1.

Supplicationum liber 1. (2).

Bullarum similium rotulus, liber 1.

In magna arca extat liber 1 in membranis (3) in quo annotata sunt omnia quae erant in palatio Apostolico Avinionensi tangentia Sedem Apostolicam, per universum orbem, fieri ordinatum ab Urbano P. P. V°, anno Domini 1365, de quibus annotatis minor pars et non multi valoris invenitur, quae est in dicta capsa.

**Gregorii XI**. Bullarum libri 36 omnes in bombacina sine rubricellis in capite.

De anno 1, libri 9.
De anno 2, libri 4.
De anno 3, libri 5 (4).
De anno 4, libri 6.
De anno 5, libri 5 (5).
De anno 6, libri 3.
De anno 7, libri 3.(6)
De anno 8, libri 2 (7).

(1) *A* donne le chiffre 4 ; le texte de *A* est corrompu dans ce compte.
(2) Omis dans *A* et *B*.
(3) Sans doute l'inventaire des chartes dressé par le cardinal d'Auch en 1366 et publié par Muratori, *Antiquitates Italicae medii aevi*, t. VI, p. 75 à 190.
(4) D'après *A* et *B* ; *libri* 6 dans *C*.
(5) D'après *A* et *B* ; *libri* 6 dans *C*.
(6) D'après *A* et *B* ; *libri* 6 dans *C*.
(7) D'après *A* et *B* ; *libri* 4 dans *C*. Le texte de *C* saute le § de Clément VII dont il attribue la fin à Grégoire XI.

Digitized by Google

Ex (1) hiis libris tot bullae transcriptae extant in membranis quod 5 volumina confecta sunt cum suis rubricellis in capite.

De annis 1, 2, 3, 4 et 5, totidem singulares libri.

Rotulus 1 bullarum similium.

**Clementis VII**. Bullarum Avenioni datarum libri 91 (2), omnes in bombacina carta, sine rubricellis in capite.

De anno 1, libri 17.
De anno 2, libri 7.
De anno 3, libri 7 (3).
De anno 4, libri 6.
De anno 5, libri 6.
De anno 6, libri 3.
De anno 7, libri 6.
De anno 8, libri 4.
De anno 9, libri 4.
De anno 10, libri 5.
De anno 11, libri 7.
De anno 12, libri 7.
De anno 13, libri 5.
De anno 14, libri 6.
De anno 15, libri 5.
De anno 16, libri 2.

Ex hiis libris tot bullae in membranis descriptae sunt quod 9 libri editi sunt cum suis rubricellis in capite.

De anno 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 libri singulares 9.

Rotulus 1 bullarum similium.

Processus in causa schismatis post Gregorii XI obitum, inter Urbanum VI et Clementem VII, exorti in pluribus libris, quinternis et schedulis, scripturisque.

**Benedicti XIII**. Libri bullarum 97 omnes in papiro sine rubricellis in capite.

De anno 1, libri 21.
De anno 2, libri 6. (4).
De anno 3, libri 5.
De anno 4, liber 1.
De annis 5 (5), 6 et 7 desunt libri.
De anno 8, liber 1.
De anno 9, libri 4.
De anno 10, libri 19.
De anno 11, libri 5 (6).
De anno 12, libri 5 (7).
De anno 13, libri 4.
De anno 14, libri 4.

(1) Texte de *A* et *B*.
(2) Le décompte donne 97 volumes. Le texte manque dans *C*.
(3) *D libri* 6.
(4) D'après C et D ; *A* et *B* donnent 4.
(5) *D* de anno 5 libri 6.
(6) D'après *C* et *D* ; *A* et *B* donnent 3.
(7) D'après *C* et *D* ; *A* et *B* donnent 4.

Digitized by Google

De anno 15, libri 3. De anno 20, libri 2.
De anno 16, libri 3. De anno 21, libri 3.
De anno 17, libri 3. De anno 22, liber 1.
De anno 18, libri 2. De anno 23, liber 1.
De anno 19, libri 2. De anno 24, liber 1.

De anno 29 et 1° inclusive de omnibus liber 1.

Libri 25 compotorum.

Libri registri supplicationum 13.

Rotuli 2 magni bullarum plumbatarum originalium.

§ II. — In eodem archivio extant libri multi rubricellarum librorum ex quibus difficulter admodum aliquid opportunum eligi potest, cum suo ordine et loco possunt videri.

Item, multae scripturae diversarum rerum parvi ponderis per terram repertae et ad partes repositae.

Item, plures et diversi libri tam contractorum quam super diversis aliis materiis parvi momenti.

Item, plura principia, media et fines diversorum librorum in membranis scriptorum cum plurisque cartis pergaminis ad partem dispositis.

Item, multi processus contra Haereticos et rebellos particulares.

Item, multae et diversae scripturae in membranis et papiro ubi sunt obligationes, confessiones debitorum, quittantiae et alia similia et diversa instrumenta pro sede Apostolica et alias diversas materias in se continentes, ex (1) quibus fuerunt excerptae scripturae concernentes Sedem Apostolicam et processus et aliae scripturae superius expressae.

Item, testificationes miraculorum beati Nicolai de Tolentino, Ivonis, Adoni, Aedmundi, archiepiscopi Cantuariensis, Margharitae, sororis regis Ungariae, Ludovici, regis Franchorum.

§ III. — Die (2) 17 septembris 1544, consignata D. Vincenti de Gattico, de mandato D. Alexandri Campegii, vice legati, rogato D. Egidio Roteli, notario Avinionis.

(1) Depuis *ex* jusqu'à *concernentes* remplacé par *circa* dans *A* et *B*.

(2) Ce §, omis dans *A*, *B* et *D*, est inexactement reproduit par Kaltenbrunner, *Romische Studien* (*Mittheilungen des Instituts für Oesterreichische Geschichtsforschung*, t. V, 1884), p. 283. Alexandre Campeggi fut vice-légat d'Avignon de 1541 à 1545.

Digitized by Google

Romae, in bibliotheca Vaticana. (1)

Innocentii III. — Honorii III. — Gregorii VIII (= IX), registrum (*sic*) annorum 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11. — Innocentii IV, registrum (*sic*) annorum 1, 2, 3, 4, 5, 11 et 12. — Alexandri IV, registrum (*sic*), ann. 6. — Urbani IV. — Clementis IV, registr. annorum 4 et litterarum apostolicarum. — Gregorii X, registr. annorum 4. — Innocentii V. — Joannis XXI registr. ann. 1. — Nicolai III, registr. annorum 3. — Honorii [IV], registr. annorum 1 et 2. — Nicolai IV . — Cœlestini V. — Bonifacii VIII, registr. annorum 9. — Benedicti XI. — Clementis V, registr. annorum 1 et 2. — Joannis XXII, registr. annorum 1, 2, 3, 4, 9, 10, 15, 16, 17 et 18. — Benedicti XII. — Clementis VI, registr. annorum 10. — Innocentii VI, registr. annorum 8. — Urbani V. — Gregorii XI, registr. annorum 5. — Clementis VII. — Benedicti XIII. — Constitutiones Honorii VIII et Clementis V.

§ IV. — In archivio superiori palatii Avenionis adsunt (2) :

**Joannis XXII**. Bullarum libri (62 vol.) :

Anni primi, libri 7, inter quos unus de Curia.

Anni 2, libri 4, inter quos unus de Curia et provisionibus praelatorum.

Anni 3, libri 4.

Anni 4, liber 1 : de Curia.

Anni 5, libri 4, inter quos unus de Curia.

Anni 6, libri 3, *idem*.

Anni 7, libri 3, *idem*.

Anni 8, libri 2, *idem*.

Anni 9, libri 2 : primus notatus, secundus de Curia.

Anni 10, libri 4, *idem*.

Anni 11, libri 3.

Anni 12, libri 3 : notati.

Anni 13, libri 4 : duo notati ; tertius de Curia.

Anni 14, liber 1 : notatus.

Anni 15, libri 5 : tres notati.

Anni 16, libri 3 : duo notati.

Anni 17, liber 1.

Anni 18, libri 5 : primus diversarum formarum ; secundus notatus.

Anni 19, liber 1 : de provisionibus praelatorum.

(1) En marge, en face de *Vaticana* barré : *mentiris* (?).

(2) Le § IV se trouve seulement dans le ms *A*.

Digitized by Google

**Clementis IV.** Bullarum libri (57 vol.) :

Anni primi, libri 4 : inter quos adest 1 de coronatione et de legationibus dominorum cardinalium in Francia, et de Curia ; tertius diversarum formarum ; quartus de litteris dominorum cardinalium et provisionibus praelatorum.

Anni 2, libri 8 : inter quos 1 diversarum formarum ; secundus de Curia et legatione ad regem Aragonie.

Anni 3, libri 6 : inter quos 1 de Curia ; et secundus diversarum formarum ; tertius de Curia.

Anni 4, libri 4 : inter quos 1 de Curia et legationibus cardinalium et diversarum formarum ; secundus...

Anni 5, libri 5 : inter quos 1 de Curia et provisionibus praelatorum ; secundus diversarum formarum.

Anni 6, libri 6 : inter quos 1 de Curia et cardinalibus.

Anni 7, libri 5 : inter quos 1 de Curia.

Anni 8, libri 6 : inter quos 1 de Curia et provisionibus praelatorum ; secundus *item*.

Anni 9, libri 4 : inter quos duo de Curia.

Anno 10, libri 5 : inter quos 1 de Curia et provisionibus praelatorum.

Anni 11, libri 2 : duo de Curia.

(Anni 15 (1), liber 1.)

(Anni 17 (2), liber 1.)

**Innocentii VI.** (38 vol.) :

Anni primi, libri 9 : inter quos adest unus de legationibus dominorum cardinalium in Hispania ; secundus de litteris Curie.

Anni 2, libri 4 : inter quos duo de Curia.

Anni 3, libri 4 : inter quos 1 de Curia.

Anni 4, libri 4 : inter quos 1 de Curia ; secundus *item* et provisionibus.

Anni 5, libri 4 : inter quos 1 de Curia.

Anni 6, libri 3 : inter quos 1 de Curia et legatione cardinalium ; secundus de Curia et litteris cardinalium.

Anni 7, libri 2 : de Curia et provisionibus.

Anni 8, libri 3 : inter quos 1 de Curia et litteris cardinalium et de Curia et provisionibus.

(1 et 2) Ces deux années ne se rapportent pas à Clément VI qui ne compte que onze années de pontificat.

Digitized by Google

Anni 9, libri 4 : inter quos 1 de Curia et litteris cardinalium.

Anni 10, liber 1 : de Curia et provisionibus.

**Urbani V.** (25 vol.) :

Anni primi, libri 8 : inter quos 1 de Curia et provisionibus praelatorum ; duo de litteris dominorum cardinalium.

Anni 2, libri 4 : inter quos 1 de Curia et legationibus ; secundus de Curia et litteris cardinalium ; tertius diversarum formarum in medio.

Anni 3, libri 3 : inter quos 1 de Curia ; secundus de Curia et provisionibus praelatorum.

**Anni 4, libri 2 : de Curia et provisionibus praelatorum.**

Anni 5, libri 2 : *idem.*

Anni 6, libri 2 : 1 de Curia et provisionibus praelatorum.

Anni 7, libri 2 : 1 de Curia ; secundus de Curia et provisionibus praelatorum.

Anno 8, libri 2 : *idem.*

**Gregorii XI.** (33 vol.) :

Anni primi, libri 7 : inter quos adest 1 de Curia et provisionibus praelatorum ; secundus diversarum in medio.

Anni 2, libri 6 : inter quos 1 diversarum formarum in medio ; secundus de Curia et provisionibus praelatorum ; tertius notatus per folii complicationem.

Anni 3, libri 4 : inter quos 1 de Curia et provisionibus praelatorum ; secundus de Curia et notatus est ut supra ; tertius : processus contra hostes Ecclesiae Romanae.

Anni 4, libri 6 : inter quos 1 diversarum formarum ; secundus *item* ; tertius de Curia et provisionibus praelatorum ; quartus : legationes ad Italiam.

Anni 5, libri 5 : inter quos primus et secundus de Curia et provisionibus ; tertius diversarum formarum.

Anni 6, liber 1.

Anni 7, libri 3 : inter quos 1 de Curia et litteris cardinalium ; secundus diversis formis.

Anni 8, liber 1 : de Curia.

De **Clemente VII** et **Benedicto XIII**, antipapis. Adsunt quam plurii (*sic*) libri earumdem supradictarum materiarum, ut de Curia, de diversis formis, de provisionibus et similibus.

Digitized by Google

## III

*Lettre de Gio-Battista Quaratesi au Cardinal Francesco Barberini.*

Ill. e Rev. Sre

Due volte, come hanno fatto tutti questi signori, mi sono partito d'Avignone per venir a far riverenza a V. S. Illma al suo passaggio, una volta troppo di buon ora che fu al principio di luglio, l'altra per mia disgrazia troppo tardi. Però ho pensato esser mio debito supplir in parte con lettera a quello che ho mancato di far in persona al Castel d'If. V. S. Illma mi commandò che guardassi se nel Archivio dove sono i libri dei Papi già stati in Avignone, trovavo (*sic*) qualche cosa di buono, in chè ho usato più diligenza che ho saputo ; ma finalmente non ho trovato cosa di consideratione come che questi libri non sono propriamente altro che Registri di suppliche di Cancellaria o per collationi di benefitii e per dispense in diverse materie. Nientedimeno mi è parso a proposito mandarli alcune cose quali rispetto all' altre sono notabili ; e queste sono senz' alcuno ordine et mescolate fra le dette materie di Cancelleria. E con tal fine fo a V. S. Illma humilissima riverenza. D'Avignone, 9 settembre 1626. Di V. S. Illma e Revma — obligatissimo e humilissimo serv. — GIO. BATTISTA QUARATESI.

## IV

*Lettre de Joseph-Marie Suarès,* (1) *évêque de Vaison, au cardinal Francesco Barberini lui faisant part de ses recherches dans les Archives d'Avignon.*

...Son qui da qualchi giorni ricercando quello m'impose V. Èmza di Valmontone (2). Nè ho trovato altro ancora che alcuni libri e registri, quali detto

(1) Suarès était évêque de Vaison depuis 1633. D'une famille avignonaise d'origine espagnole, il était né en Avignon vers 1599 ; il suivit en Flandre Mgr de Bagni, nonce de S. S., puis devint bibliothécaire du Cardinal Franc. Barberini qui obtint pour lui la vice-gérence d'Avignon. Lorsqu'il quitta Rome pour résider dans son évêché, en 1634, il ne rompit point ses relations avec les Barberini, mais fut un de leurs plus actifs correspondants de Provence, s'occupant à fournir leur bibliothèque des nouveaux livres parus et de manuscrits qu'il rechercha tant dans son évêché de Vaison que dans le Comtat Venaissin.

(2) Lieu situé dans les monts Volsques, au sud-est de Rome, qui fut acheté par les Barberini en 1634 aux Sforza. Ils le possédèrent jusqu'en 1651. Peut-être Suarès, qui avait écrit l'histoire de l'antique Préneste cherchait-il à éclairer l'histoire de Valmontone.

Digitized by Google

Mons. Mazzarino (1) ha posti da banda per inviar all'Emza V. ; e questi sono: *Opera Cassiani et Ephrem, Petri Damiani, Protocolum rerum gestarum ævo Clementis IV et Sede vacante, Regestum Clementis V anno IIdo* (2), *Alexandri ad Aristotelem epistola, Revelationes sub Joanne XXII et Benedicto XII, Chronologica tabula usque ad Innocentium VI* tum. Ho notato ancora dalli Indici delli registri che ci restano molte coselle, che credo saranno al gusto di V. Emza, e fra una settimana, essendo ritornato a residenza, le raccoglierô et inviarô con le note "de Principibus juventutis qui senescunt ut maturiores adeant senatus principem ", etc.

Di Avignone, a di 4 giugno 1636. — Di V. Emza Rev. — devot. umil. et oblig. serv. e creatura. — GIOSEPPE MARIA, vescovo di Vasone.

V

*Le même au même.*

...Rendo umilmente gratie del libro de' cardinali da Bonifacio VIII insino a Martino V con la vita dell' istesso Martino composta da Mons. Conteloro(3), e, si può aggiongere assai, mi maraviglio che, nell' epitaphio di Clemente V, Rupesmaura si asserisca diocesis Nemausensis pro Avenionensis e che non si sia ritruovato altro de Joanne de Carreriis, anti-cardinale, poichè mi ricordo havere visto fra le scritture di Avignone portate in Roma ultimamente : "Allegationes adversus Joannem de Carreriis qui a Benedicto XIII discedens aufugerat et Martinum V agnoverat pontificem, Benedictum XIII pontificatu cessisse, seque solum cardinalem esse jactaverat et ideoque privatus cardinalatu ope comitis Fuxensis restitui petebat ad Benedictum XIII, etc..." Io ho le sette ultime giornate del contestabile di Luines

(1) Jules Mazarin fut vice-légat d'Avignon de 1634 à 1637 pour le cardinal Antoine Barberini.

(2) Ce registre contient cette note de la main de Contelori : « questo tome di bolle di Clemente V anno II fu mandato d'Avignone allo Em. Sig. Cl° Barberino, quale lo consegnô a me Felice Contelori per rimetterlo nell' archivio Vaticano, l'anno 1636 » (Reg. Vat. n° 54). Des fragments de ce registre ont été retrouvés dans le ms lat. Ottoboni, n° 2546 : E. von Ottenthal, *Kleine Mittheilungen* dans les *Mittheilungen des Instituts für Oesterreichische Geschichtsforschung* (Innsbruck, 1884), t. v, p. 128 à 141.

(3) Felice Contelori, *Elenchus Em. et Rev. S. R. E. Cardinalium ab anno* 1294 *ad annum* 1430 *ex bibliotheca... card. Barberini. Vita Martini Quinti*. Romae, 1641, in-4°. — Cf. sur Contelori l'étude de Beltrami dans l'*Archivio della Società Romana di storia patria*, t. II (1879) et t. III (1880).

Digitized by Google

descritte dal Modene ove si parla della dilatione della promotione de ' cardinali sotto Gregorio XV scritte à mano, e duoi libri *De rebus gestis Henrici II à Paschalio* scritti a mano con un antico *Pontificale* del Papa (1), ch'io inviarò à V. Eminza se non li dispiace...

Di Vasone, a di 29 aprile 1641.

Di V. Emza Revma — devot. umil. et oblig. servitore e creatura — GIOSEPPE MARIA, V° di Vasone.

## VI

A. *Lettre du cardinal Paulucci, Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, au Vice-Légat d'Avignon relativement à une avance de* 1.500 *lires faite à Pierre de Montroy.* (2)

Molto Ill. e molto Rev. Sigre e fratello,

All' immediata notizia di Sua Santità è stato portato con asseverenza ben sicura che V. S. abbia fatta pagare una somma di lire mille e cinquecento anticipatamente à cotesto Monroy o altro sia il compilatore dell' Indice delle scritture e libri dell' Archivio, affinchè dalli scudi dodici menstrui assegnati di stipendio fino che prosiegue tale opera, ne esigga sei soli scudi al mese. E perchè tale non è la mente di N. S. per essere si fatto pagamento dannoso per più capi, attesi l'eventi che possono darsi, mi commanda il significarli di rendermi avvisato in risposta, se tale fatto sia vero e da chi sia gli dato l'ordine di qua secondo si suppone essersi enunciato nel commandamento da V. S. scritto.

Roma, 15 Xbre 1714.

B. *Réponse de Mgr Salviati, vice-légat d'Avignon.*

Em. e Rev. Sigre mio e Padrone Col.

E verissimo tutto ciò che dall E. V. si scrive nella benignissima sua lettera de ' 15 caduto ; e primo dell' aver io fatto pagare à Monroy che lavora a compilare l'Indice dell' Archivio franchi 1.500, per aver collo sborso dei medesimi la piazza d'uno di questi Cavalleggieri che consentì di ceder-

(1) Peut-être le *Pontificale* du XV^e^ siècle, coté à la Bibl. du Vatican, Barberini lat. 479.

(2) Minute de lettre.

Digitized by Google

gliela e con ciò risparmiare alla Camera dodici scudi e non sei de' venti quatro e non de ' dodici al mese che io gli avevo assegnati, e ciò sull' ordine datomi da Mons. Rasponi, fin da quando arrivai quì, di spendere per servizio del consaputo Indice quello che sarebbe stato necessario. Due cose dunque debbo io giustificare in questo fatto : l'impresto della detta somma e la quantità dello stipendio, poichè la terza della vendita della piazza verrà a suo luogo. Deve sapere l'E. V. come 'l detto Monroy è abilissimo in leggere scritture antiche, cancellate e guaste dal tempo, infatigabile e attentissimo e tale stimato da tutti in questi contorni, e di più l'unico che quà sia con tale abilità, ed è vero altresi che egli solo fa l'opera di più persone. Ma quello che più importa e che è altretanto vero è che egli è chiamato per tutte queste vicinanze e che ha più lavoro da fare di quello possa egli finire, quando anche Dio benedetto gli conceda lunga vita, e ciô senza contare l'Archivio Pontificio di questo Palazzo. Di più deve sapere l'E. V. che tutti quegli, che l'impiegarano o l'impiegherebbero, gli hanno dato o offerto trenta, trenta cinque e quaranta scudi al mese ; e in questo piede l'ha pagato l'arcivescovo d'Arles, il Capitolo di Villanova e molti altri che se ne sono serviti ; e tutti quegli che l'hanno chiamato gli anno offerto lo stesso. Io cominciai con offerirgli dieci scudi di questo paese e la carta, poi poco a poco arrivai a venti quattro senza carta, ed egli non voleva attendervi perchè trovava miglior partito altrove. I'aggiunsi la promessa d'una piazza di Cavalleggiere colle condizioni dette di sopra, e come ora ha, e perchè vedevo crescere l'offerte che gli si facevano e lui tentato d'accettarle ; e sapendo che solamente lo muoverà lo stabilimento della detta piazza, giudicai di fermarlo collo sborso suddetto e credei d'aver ben fatto, poichè con trenta sei franchi di meno al meso presto si fa la detta somma. M'indussi poi tanto più volentieri a far questo passo perchè avevo l'ordine di Nostro Signore, già da un pezzo, di dare la prima piazza vacante al mentouato Monroy, ed egli era 'l primo tra nominati dalla Santità Sua... Debbo aggiungere che la provisione de' dodici scudi, che hora ha il detto Monroy, non sono che sette e mezzo in circa Romani, e cosi a proporzione quella che aveva de' venti quattro, essendo ed ora ed allora come ho già detto, obbligato a tutta la carta di suo...

Avignone, 9 gennaio 1715.

Umil. Rev. ed obb. Vro. — ALAMANNO SALVIATI.

Digitized by Google

## VII

*Lettre de Car. Vinc. Giovio, archevêque d'Avignon, au Cardinal Secrétaire d'Etat lui recommandant Agricol Bertrand.*

Avignone, 28 Agosto 1779.

Monsigre amat. Padrone vener.

Il signor Bertrand, qui chiamato *"il Romano"* per distinguerlo da una altra famiglia dello stesso cognome, ha viaggiato ne' paesi esteri per diversi anni ne' tempi passati, parte per piacere, parte per consiglio de' medici, atteso il suo carattere naturalmente malinconico, che gli aveva causato nel tempo anche di soffrire gravi malattie, delle quali però ristabilissi, conservando sempre una certa tristezza. Egli l'è tutt' ora, e ciô lo rende molto ritirato, di maniera che non frequenta egli che poche persone. La di lui vita ritirata l'ha reso sempre studioso ed occupato a leggere siano libri antichi e moderni, siano vecchie scritture storiche particolarmente e letterarie. Questa sua applicazione gli ha dato il gusto di fare de' repertor d'aneddoti delle cose più rimarcabili, di punti di storia e di massime sentenziose.

Ha egli una memoria felice, e per conseguenza dimostra nella conversazione di avere delle cognizioni locali, o siano testuali. In fatti parla come un Aristarco. E ricercato nelle sue espressioni, che le rende sempre con stile sentenzioso. Il fondo della sua abilità non lo credo ben profondo, a parlarle sinceramente. Come la memoria lo favorisce, come egli legge molto, e come egli fa de' repertori, quindi ha molta facilità di avere alla mano la citazione d'un auttore, e ciô gli ha fatto una certa riputazione. Non ho veduto alcuna sua produzzione ; una, tempo fà, fummi da esso rimessa concernente l'oggetto della riconstruzzione della chiesa parrochiale di Morières, borgo dipendente della communità di Avignone. Voleva egli provare che l'obbligo di contribuire alla nuova fabrica apparteneva per li due terzi alla città, esigendo alcune gabbelle dagli abitanti del borgo, che entrano in questa città, come tutti gli altri del territorio ; e per un terzo alla chiesa metropolitana, o sia capitolo in qualità di priore decimatore dell' indicato borgo ; escludendo in tal guisa la minima contribuzione da farsi da parochiani, e dalli possidenti in quel distretto. La memoria non consisteva, che in citazioni d'auttori e delle disposizioni conciliari senza la minima connessione, e

Digitized by Google

questa condotta con uno stile oscuro. Ecco quanto ho veduto di produzioni del di lui talento più sistematico che altro.

Per le massime, sia di religione, sia di attaccamento agli interessi della Santa Sede, non devo tacerle, che le prime, e le seconde sono sanissime. E egli un buon cattolico, ma attaccato al partito gesuitico, frequentando specialmente una casa, ove concorrono li individui della già distrutta Società. E egli del pari ottimo suddito della Santa Sede, essendosi sempre comportato come tale, tuttochè non habbia avuto l'essercizio di alcun impiego per darne certe prove dimostrative. Nutrisce bensi, a mio credere, l'ambizione di ottenere qualche grazia dalla Corte di Roma, ed in tal progetto può far valere il proprio attacamento fuori di misura, ma lo credo sincero. Eccole quanto m'occorre dirle sull' oggetto richiestomi, e pieno di fiducia nella di lei discrezione mi confermo con tutto lo spirito, e vera particolare amicizia.

Di lei Mons. Am. e Padrone Ven. — Dmo, Oblmo Servo Vo ed Amico. — C. V. Arcivo d'Avignone.

## VIII

*Lettre d'Agricol Bertrand au cardinal Pallavicini, Secrétaire d'Etat, l'avisant qu'il a trouvé un manuscrit du temps de Clément VII.*

Em. e Rev. Sigre Patrone col.

Sono io arrivato da pochi giorni a procurarmi un manoscritto originale che da molti anni stavo osservando ; è preziosissimo ed unico. Fu fatto in favore di Roberto di Ginevra, Clemente PP. VII o antipapa, quel che non tocca a me di decidere, sotto il titolo *Liber de judicio veritatis contra Bartolomeum scismaticum* (1).Tanto più ho da congratularmi che nel 1771, essendomi stato asserito che n'era una copia nella Libreria dell' Abbaddia di Cluny in Borgogna ed essendomi portato, mi viddi deluso di mia speranza. Mi permetta l'Eza V., doppo messa inanzi la spregiudicata informazione che

(1) Il s'agit du *Judicium veritatis in causa schismatis*, dont on trouvera l'avis d'envoi à la Pièce justificative suivante. Il en existe une copie du XIV^e^ siècle dans le ms. lat. 1463 de la bibl. Nat. et une autre du XV^e^ siècle dans le ms 235 de la Bibl. de Dijon, provenant de l'abbaye de Citeaux. L'auteur en srait Honoré Bonnet. L'exemplaire envoyé par A. Bertrand était peut-être celui du couvent des Célestins d'Avignon : Voir N. Valois, *La France et le grand schisme d'Occident*, t. I, p. 369, note 1. — Cette œuvre n'existe plus à la Bibl. du Vatican.

Digitized by Google

da due anni sto somministrando sopra di me, d'umiliare questo manoscritto ai piedi di S.Stà. In tanto lo terrô ai cenni di V. Eza per consegnarlo a chi mi sarà commandato. Se non fallo, è del decimo quarto secolo, vale à dire contemporaneo. È in quarto e piccolo, e benchè la legatura sta in gran parte posteriore al manoscritto, tanto non si deve distruggere. Resto con tutto il rispetto ed ai comandi. — Avignone, 15 gennaro 1780. — D. V. Eza — umil. devot. ed obb. serv. — AGR. BERTRAND.

## IX

*Note de la Sacrée Congrégation d'Avignon au sujet de l'envoi de cinq manuscrits par Agricol Bertrand au cardinal Pallavicini, Secrétaire d'Etat (vers 1780).*

I. Manuscritto in 8° grande di carta bombacina col titolo sul dorso : *De judicio veritatis pro Clemente VII* (1), contro Urbano VI ; contiene, sotto la figura di una donna scesa dal cielo, il giudizio che si forma avanti di essa delle ragioni de ' due competitori del Pontificato, e si pronuncia sentenza a favor di Clemente contro Urbano.

Succede un ritmo francese ortatorio specialmente per i Signori di Francia di aderire a Clemente.

(L'opera è di un monaco certamente francese giacchè la Francia aderiva a Clemente. Mancano interamente i fogli 34, 56 e in parte il 37. L'opuscolo meriterà di aver luogo in una Biblioteca ; ma l'argomento non è raro per quel tempo, e niente di singolare sembra contenere l'abilità nel trattarlo dell' autore, che affetta eleganze e imagine poetiche).

II. Alcuni fogli in carta bombacina, di carattere incerto ; contengono copia di bolla di Giovanni XXII delli 22 ottobre 1333, in cui si riporta per intero l'istromento di fondazione della chiesa e collegiata di S. Maria eretta "in solo suo proprio in loco de Villanova S. Andreae Avenionensis diocesis", di 7 agosto 1333 da Arnaldo de Via, card. diacono del tit. di S. Eustachio. (2)

(La copia è informe. I registri di Giovanni XXII, che si conservano nell' archivio Secr. Vaticano, danno questa bolla : P. 2, ann. XVIII di quel Pontef. boll. 951.)

(1) Voir la PIÈCE JUSTIFICATIVE précédente.

(2) Ce fragment de registre se trouve dans la liasse 160.

Digitized by Google

III. Relazione di Castro e Ronciglione. (1) Non si sa chi ne sia l'autore ; non riferisce cosa, che non sia notissima. Finisce col pontificato d'Innocenzo XIII.

(Vi sono in fine due fogli di estratti dal dirritto publico di Europa, e dagli Annali di Allemagna di Pfeffel, in cui si notano alcune particole riferibili al dominio temporale della Santa Sede...).

IV. Passaporto dei 17 luglio 1423 (2), que sembra originale in pergameno, con cui Carolo de Crussolio, senescalco e commissario di Bellicardia e Nemausi, come conservatore de ' privilegi accordati da Re di Francia agli uomini di S. Andrea e Villanova presso Avignone, affermando costare dell' esenzione di quelli abitanti da ogni gravezza, pedagio, salis excepto, ordina che non siano molestati Giovanni Boeci, et D. Giovanni Cabassole, canonico di S. Maria di Villanova, e loro famigliari, sotto pena di 20, 50, 100, 200, 300 marche d'argento da applicarsi ai Re di Francia.

V. Quattro fogli affatto informi, che contengono copia de' privilegi accordati dai Re di Francia agli abitanti di Villanova presso Avignone. (3) Sono tradotti dal latino in francese per l'intelligenza degli abitanti di Villanova. Tutti vengono riportati destesamente nel privilegio di Francesco I° del 1515, e sono i privilegi di Ludovico XII del 1498, di Carlo VIII del 1483, di Ludovico XI del 1461, di Giovanni II del 1362 e di Filippo il Bello idel 1292. Per altro, la copia sul principio sembra imperfetta, et nello stato n cui sono questi fogli non possono fare la menoma pruova, ne viene indicato dove esistano i privilegi originali, o le copie autentiche de ' medesimi.

## X

*Lettre de Carlo Bondacca au cardinal Secrétaire d'Etat, lui annonçant l'envoi du premier volume de son Index et lui proposant de faire placer une inscription dans les Archives pour commémorer leur réorganisation.*

Em. e Rev. Sig. sig. Padrone Col,

Ho l'onore di rendere consapevole l'Emza Vostra d'aver io passato in mani di Mons. Vice-legato (4) il primo tomo concernente l'indice de titoli,

(1) Dans la liasse se trouvent seulement les observations de Bertrand.
(2) Dans la liasse : original. Il s'agit de Jacques de Crussol, vicomte d'Uzès.
(3) Dans la liasse. (copie du XVI^e siècle).
(4) Jac. Filomarino.

Digitized by Google

documenti e scritture che esistono in questi grandi archivi per la riordinazione dalla Santità di N.-S. a me benignamente commessa. Il detto primo tomo è stato consegnato al pedone, il quale è partito alla volta di Genova il giorno cinque del corrente. Le armi di N. S., dell Emza Vostra, e di Mons. Vice-legato in esso apposte alla prima pagina unitamente ad un iscrizione latina da me composta, sarei di pareire di farle apporre in una delle sale di detti archivi dirimpetto ad altra simile iscrizione ivi esistente fin dall anno 1705, allorchè sotto il pontificato della S. M. di Clemente XI si procedette all' assestamento di dette carte, senza perô essersene di quel tempo formato verun indice, ciô che sarebbe stato troppo necessario. Sono per altro in attenzione del superiore oracolo dell' Emza Vostra prima di esporre alla publica vista e l'iscrizione e le armi ; spero al più presto di poter consegnare il secondo tomo, in cui certamente si contengono articoli che meritano tutta l'osservazione, trattandosi della Dataria e Cancelleria insieme, Disertori e comissario di guerra, Dirette, Dogane, Dominio o sovranità della S. Sede, Durenza e Durenzola. Posso assicurare l'Emza Vostra che impiego tutto me stesso per la esatta esecuzione de sovrani comandi fino al termini dell' opera a me affidata. Supplico l'Emza Vostra di umiliare i miei fervidi voti alla Santità di N. S. implorandomi la Pontificia benedizione. Sarà questo un contrasegno della continuazione di quella autorevole protezione di cui si è degnata l'Emza Vostra graziarmi, la quale procurerô in ogni tempo di meritare. Con tali sentimenti baciandole il lembo della Sagra Porpora con profondissima ossequio mi sottoscrivo.

Avignone, 8 luglio 1780 — Di Vostra Eminenza umilissimo, devot. ed ob. servitore. — CARLO BONDACCA.

## XI

*Lettre d'Agricol Bertrand au Cardinal Secrétaire d'Etat lui annonçant son arrivée à Rome avec des Archives intéressant les droits du Saint-Siège dans le Comtat.*

Em. e Rev. Signore Sig. Prone Col.

Vengo a ringraziare l'Eza V. della licenza che si è degnata concedermi di portami in Roma dove m'accompagneranno le carte opportune per lo schiarimento della commissione appoggiatami, e cosi sarô in grado di rispondere quando ne verrò ricercato. In tanto sto supplicando V. Eza di restar persuaso che io non ho mai avuto in mira che si geminassero le cariche

Digitized by Google

e molto meno di attentare sopra quelle che sossistono. Invoco per giustificare questa proposizione le mie lettere 21 9re 1778 — 17 luglio 1779 — e 22 gennaro 1780, e spero che d'all Eza V. verrà compatita la dilicatezza che esigge da me che io ne ripeta la protesta. Resto con tutto il rispetto ed ai comandi Di Vza V. — um. devot. ed oblig. servitore. — AGR. BERTRAND. Avignone, 22 settembre 1781.

## XII

*Lettre de Carlo Bondacca au Cardinal Secrétaire d'Etat, lui annonçant l'expédition d'archives.*

Eminenza,

Già da qualche tempo mi ero determinato di trasportarmi in Marsiglia per osservare tutto ciò che può le attirare la curiosità de forestieri in una Città mercantile. Sono contentissimo che le mie occupazioni abbiano prolongato la mia gita fin al momento presente, in cui senza ulteriore dilazione ho risoluto di trafferirmici per essere quieto, tanto rispetto al trasporto delle note sedici balle inviate al Sigre Rangoni (1) con la direzione all' Eza, come ancora riguardo al felice imbarco delle medesime, mentre nonostante le più esatte diligenze da me pratticate, sia nell' incassare come pure nell' imballaggio delle consapute bolle, mi rimaneva sempre il timore che per qualche accidente si fosse per strada rotta o disfatta una o più delle dette casse e che per accomodarle mi distruggessero l'ordine che io gli avevo dato, e si facesse una confusione. Questo motivo mi ha risoluto a seguitarle, mentre in qualunque evento era a me facilissimo di rimediarvi, avendo la distinta nota di quanto in esse si contiene. Non vi è stato per altro bisogno di verun soccorso, giacchè tutto è giunto in questa città in ottimo stato, come già l'Eminenza Vostra avrà rilevato dal Sigre Rangoni, il quale mi ha assicurato di aver avuto l'onore di scriverle e renderle conto del già seguito imbarco. Mi lusingo che V. Eza approverà il mio zelo, che avro sempre costante in tutto ciò che principalmente riguarda il servizio del Sovrano Supplico l'Eza V. di umiliarmi ai Piedi di Nostro Signore ed implorarmi

(1) Les caisses furent données par Rangoni à une tartane française qui allait à Civitavecchia. Dans cette ville Ant. Franc. Luchetti avait ordre d'en prendre livraison au nom du cardinal : lettre de Filomarino du 8 mars 1783.

Digitized by Google

la Pontificia Benedizione, con chè desideroso de veneratissimi comandi dell' Em. Vra con profondissimo ossequio ho l'onore di sottoscrivermi.

Marsiglia, 8 marzo 1783.

Di Vostra Eminenza — umilissimo, devot. ed ob. servitore. — CARLO BONDACCA.

## XIII

*Etat numérique des "Regesta Avenionensia", des suppliques et des "Index" et "Sommaires" envoyés à Rome par Carlo Bondacca en* 1783. (1)

*Nota de'tomi delle bolle Pontificie esistenti nell' Archivio della Legazione di Avignone giusta l'indice formato dal Sig. Uditor Bondacca, quali devono mandarsi con le opportune cautele all' Archivio Secreto Vaticano* :

1° — 1 vol. de Clément V.
46 vol. de Jean XXII.
8 vol. de Benoit XII.
66 vol. de Clément VI.
29 vol. d'Innocent VI.
23 vol. d'Urbain V.
32 vol. de Grégoire XI.
70 vol. de Clément VII (2).
72 vol. de Benoit XIII.

2° — 2 reg. de suppliques d'Urbain V.
11 reg. de suppliques de Benoit XIII (le 1er tome contenant également des suppliques de Clément VII).

3° — 2 vol. bullaire général de Benoit XIII.
1 vol. bullaire général d'Alexandre III à Clément VI.
1 vol. bullaire général d'Innocent VI à Martin V.

(1) Cet état est établi par nous selon deux inventaires, l'un, erroné, mentionnant 338 vol. de bulles et 81 d'index, établi avant l'adjonction des volumes de suppliques et de sommaires ; l'autre donnant le chiffre et l'indication des volumes par caisses, et montant à 506 volumes (505) répartis en 16 caisses.

(2) Une erreur de la part du scribe qui fit ces inventaires mentionne seulement 56 volumes de Clément VII, en portant 14 de trop au compte de Grégoire XI dans l'un des inventaires, et de Clément XI (*sic*) dans l'autre.

Digitized by Google

4° — *Rubricelle di regestri di bolle* :

1 vol. Index des bulles de Clément V et Jean XXII.
7 vol. Index des bulles de Jean XXII.
1 vol. Index des bulles de Benoit XII.
12 vol. (1) Index des bulles de Clément VI.
8 vol. Index des bulles d'Innocent VI.
13 vol. Index des bulles d'Urbain V.
18 vol. Index des bulles de Grégoire XI.
18 vol. Index des bulles de Clément VII.
8 vol. Index des bulles de Benoit XIII (2).
5 vol. Sommaire (3) des bulles de Clément V et Jean XXII.
2 vol. Sommaire des bulles de Jean XXII.
6 vol. Sommaire des bulles de Clément VI.
9 vol. Sommaire des bulles d'Innocent VI.
8 vol. Sommaire des bulles d'Urbain V.
10 vol. Sommaire des bulles de Grégoire XI.
10 vol. Sommaire des bulles de Clément VII.
6 vol. Sommaire des bulles de Benoit XIII.

---

Total général : 506 volumes ( :505 vol.).

## XIV

***Billet adressé par Francesco Maria Luzi di Sanseverino, secrétaire de la Sacrée Congrégation d'Avignon, au cardinal Pallotta, pro-trésorier général, lui faisant part de l'ordre de paiment donné par Sa Sainteté en faveur de l'abbé Bondacca*** (26 *novembre* 1784).

Si è benignamente degnato Nostro Signore di ordinare che all' abbate Bondacca, Uditore di Mons. Vice-legato di Avignone, il quale ha con ogni attenzione e diligenza riordinato quell' archivio Apostolico, formandone un esatto indice composte di tre grossi volumi inviati a Roma, e si è data altresi la cura di far collocare in varie casse 419 volumi (4) di bolle aposto-

(1) Lire 11 volumes, ce qui diminue d'une unité le total général.

(2) Ces 85 volumes d'Index sont conservés aux Arch. du Vatican sous les numéros 557 à 641. Ils sont l'œuvre de Pierre de Montroy.

(3) Ces volumes de *Sommaires* n'ont pas été identifiés.

(4) Voir l'inventaire publié *supra*. Il s'agit de 505 volumes, dont 364 seulement de bulles ou de registres de suppliques, et non point 419 comme il est dit ici par erreur.

Digitized by Google

liche, ch' esistenti colà sonosi trasportati nell' archivio Vaticano, sieno pagate lire tre mila a titolo di gratificazione per un opera cosi bene eseguita, e gli si dia il rimborso delle spese da lui sofferte nella gita a Marsiglia per assistere all' imbarco delle enunciate casse. In adempimento delle sovrane determinazioni di Sua Bne ne furono dalla Sacra Congregazione d'Avignone avanzati gl' ordini corrispondenti à Mons. Vice legato col corriere di mercol di scorso, ingiungendogli che tanto le lire 3000, quanto l'anzidetto rimborso vuole il S. Padre che venga soddisfatto da quel Tesoriere colle rendite camerali. Luzi, segretario della stessa Sacra Congragazione, ne umilia, com' è suo debito, il riscontro a Vra E. per regola e norma de' ministri della Rda Camera, e profittando di si favorevole incontra rinnova all' E. V. gl' atti del proprio profondissimo ossequio, con cui si gloria di protestarsi suo umilissimo, devotissimo ed obligatissimo servitore (1).

## XV

*Lettre de Gio. Ant. Passeri, avocat général de la légation d'Avignon, au cardinal-Secrétaire d'Etat, lui proposant Morénas pour faire un inventaire des Ecritures du Palais.*

Em. e Rev. Sig. Sig. e Patrone Colendissimo,

Sotto il governo del predecessore dell' Eminenza Vostra fù creduto opportuno di formare un Indice generale di tutte le materie, documenti e titoli esistenti negl' archivi di questa Legazione. A tale lavoro furono impiegate varie persone. Non spetta a me il decidere se abbiano corrisposto ed alle provide intenzioni del ministro che l'ordinò ed al longo tempo e non indifferente spesa impiegati in eseguirlo. Si ommise per altro il travaglio più utile e necessario. Abbiamo qui una serie di registri, di ordini della Corte, d'informazioni de Monsri Vice legati, di corrispondenze tenute col Nunzio in Parigi e ministri di quella Corte, e di memorie risguardanti gl' affari in tutto questo secolo. Sono queste sparse in settantadue grandi volumi in-foglio, senza contare li registri di Monsigre Vincentini, quali sebbene pagati dalla Revdma Camera sono rimasti in mani degl' eredi di detto prelato, perchè seco li trasporto allorché fù costretto a ritirarsi daquesto governo, ed il registro di Monsre Giovio, arcivescovo, in tempo di

(1) Ce billet porte en marge : « Dalle stanze di dataria, 26 novembre 1784 »

Digitized by Google

sua prolegazione, che egli tuttavia ritiene. Sebbene ciascuno di detti volumi abbia una tavola o indice particolare di ciò che contiene, ciô non ostante questo serve di pochissima utilità, e per la confusione e poca esatteza della magior parte de' Segretari che l'hanno composta, e per la difficoltà di rinvenire sparsa in diversi volumi la corrispondenza tenuta sù ciascum affare e l'ultimazione del medesimo. Un indice generale, alfabetico e ragionato sotto il titolo preciso di ciascuna materia, porrebbe li Monsigri Vice legati a portata d'informarsi di ciascun affare in un sol' colpo d'occhio, ed una copia di questo sarrebbe utile ancora à Monsre Segrio della Congregazione, allorche avesse bisogno d'istruirla sull' origine degl' affari che di tratto in tratto si rinnuovano e sugl ' ordini dati ne 'tempi passati in consimili circostanze. Tale lavoro, quante volte fosse dall' Emza Vostra approvato, non solo riuscerebbe utile, ma di poco dispendio alla Rda Camera Apostolica. Il Sigre Morenas, uomo prudente, segreto, istruito nelle due lingue italiana e francese, fornito di un carattere assai netto ed intelligibile, di cui da più anni, tanto li Monsigri Vice legati che gl' altri officiali di questa Legazione si servono in caso di tradduzioni o copie, si farebbe un merito di prestare l'opera sua. Non richiede egli altra mercede che lo stesso prezzo con cui pagasi dalla Revda Camera il registro ai Segrl pro tempore, cioè oltre il pagamento della carta che v' impiegherà, il salario di dieci soldi per facciata di scritto. Non ommettero io, quante volte piaccia all' Eminenza Vostra, di vegliare sù tale lavoro ed a tal' fine lo faro stendere sotto li mei occhi. Il desiderio solo di rendermi utile, in tutto ciô che posso, al Sovrano che da circa trent' anni a questa parte ho l'onor di servire, ad a suoi ministri mi ha determinato a fare tale offerta all' Emza Vra. Dipenderà da essa il decidere se porrà riuscir' utile, e raccommandandomi in tanto al possente suo patrocinio, col più umile ossequio mi do l'onore di confirmarmi.

Dell' Emza Vostra Revmo — Avignone 8 settembre 1787 — Umilissimo devotissimo, ed obligatissimo servitore — GIANNANTONIO PASSERI.

Digitized by Google

# Quelques documents anciens sur Saint Gens

De nos jours la dévotion à Saint Gens est encore populaire dans le Comtat et même chez nos voisins provençaux des bords de la Durance : les pèlerinages classiques de mai (1) et d'août sont toujours très suivis... Qui sait si, pour beaucoup, dans la foule accourue, les plaisirs d'une excursion traditionnelle n'ont pas peut-être été plus tentants que les motifs purement religieux ? (2)

On connaît les grands traits de l'histoire, ou, pour mieux dire, de la légende de Saint Gens... car il faut bien reconnaître que la vie du pieux solitaire échappe à l'histoire. Ses biographes récents ne font guère que de la copie — plus ou moins enjolivée — depuis l'opuscule de l'abbé J. H. Olivier, revu, corrigé et augmenté par l'abbé Prompsault (3)

Ils s'accordent d'autant mieux à placer la vie du saint au début du XII^e^ siècle qu'ils ne s'appuient sur aucun document antérieur à la fin du XVI^e^.

Sans doute, l'on écrit que Clément IV, pape de 1265 à 1268, et Saint-Gillois d'origine, aurait confirmé les indulgences accordées par

(1) Voir le journal *Le Ventoux* du 23 mai 1924.

(2) Il court à ce sujet d'amusantes historiettes, qu'un folk-loriste carpentrassien devrait bien recueillir. Il y avait également à Saint-Gens un hermite, parfois assez joyeux (Voir archives communales du Baucet, BB 14, fol. 56, délibération du conseil du 22 mai 1790).

(3) Abbé J. H. Olivier, *Grande vie de Saint Gens...*, nouvelle édition revue, corrigée, annotée et augmentée ... par M. l'abbé J. L. Prompsault, N. D. de Lérins, 1877, 98 p. in-12 (Le Musée-Calvet possède un exemplaire avec corrections manuscrites de Prompsault).

Cf. le *Dictionnaire ... de Vaucluse* de Barjavel, t. II, p. 17-19.

Digitized by Google

ses prédécesseurs aux fidèles qui accomplissaient le pélerinage (1). Mais ceci parait pure fantaisie : on n'a jamais produit l'acte de Clément IV. Il y a peut-être eu confusion avec Clément X, (2) ou plutôt invention totale de Cambis-Velleron au XVIII^e siècle.

La plus ancienne vie de Saint Gens (3), écrite vers 1616-1630 par Alfant Bournareau, de Monteux, n'est que la paraphrase verbeuse d'un cantique provençal du XVI^e, qui apparaît bien comme le plus ancien élément écrit de la légende de Saint Gens, et la pure cristallisation de la tradition orale populaire (4). Chose curieuse, Alfant Bournareau place Saint Gens vers la fin du XIV^e siècle, tout simplement pour en faire un franciscain — à la plus grande gloire de l'ordre auquel appartenait le biographe.

Il nous a paru intéressant de produire les documents écrits authentiques les plus anciens que nous connaissions sur Saint Gens.

Un texte des archives municipales de Carpentras du 1^er août 1436 montre qu'il devait se faire le lendemain une procession à Saint-Gens pour obtenir de la grâce divine, par la puissante intercession du bienheureux, une pluie favorable. En effet, le trésorier de la ville paye à cette date douze sous « *domino Thoma Foucherii presbitero... pro certis expensis ministrandis die crastina certis personis qui habent die crastina ire in processionem ad Sanctum Gent orando Deum et gloriosum Sanctum Gent ut Deus nobis det per suam gratiam pluviam congruam* » (5). Même chose encore le 25 juillet 1442 (6) ; le 12 mai 1487, une procession doit encore se diriger vers Saint Gens « *ut Deus suam graciam pluvialem nobis actribuere pro conservatione fructuum dignaretur* » (7).

(1) Chanoine Nicolas, *Un pape Saint Gillois, Clément IV*, Nimes, 1910, 8° p. 59. L'auteur ne s'appuie que sur Cambis-Velleron.

(2) Ce pape accorda en effet des indulgences en 1671.

(3) Bibliothèque de Carpentras, ms. 1819, fol. 290-315.

(4) Cantique publié par Olivier et Prompsault, *op. cit*, p. 76-80.

(5) Archives communales de Carpentras, BB 56, fol. 88.

(6) *Ibid.* BB, 61, fol. 78.

(7) *Ibid.*, BB 103, fol. 71 v°.

Digitized by Google

D'autre part, la procession que font à Saint-Gens, le 16 mai de chaque année, les Montiliens, apparaît comme une tradition bien établie en 1531 (1) et 1533 (2). Il n'y a pas, à notre connaissance, de mention plus ancienne de Saint Gens aux archives communales de Monteux.

Les textes que nous signalons, sans apporter d'ailleurs aucune précision sur l'époque et les détails de la vie du bienheureux, ne s'opposent pas à la tradition populaire qui le fait vivre au XII^e siècle. Ils sembleraient plutôt contraires à la thèse d'Alfant Bournareau : il est difficile d'admettre que Saint Gens ait vécu peu avant 1400 quand son culte apparaît déjà comme traditionnel en 1436.

Souhaitons simplement à des chercheurs plus savants et plus heureux de rendre à la lumière des documents antérieurs en date.

Dans le vallon qui servit de retraite au pieux solitaire, on a trouvé à plusieurs reprises des tombeaux gallo-romains (3). La source qui y coule fut peut-être divinisée aux temps païens : il y eut en ces lieux des assemblées religieuses bien avant Saint Gens !

En somme, le culte de Saint Gens est demeuré purement populaire jusqu'au XVII^e siècle : c'est seulement à partir de cette époque que l'autorité ecclésiastique concède des indulgences, crée des confréries, s'occupe du sanctuaire et des reliques du bienheureux. Notons encore que Saint Gens est resté exclusivement comtadin : aucune tentative d'identification avec un saint connu de la liturgie romaine ne paraît avoir été esquissée. C'est la voix du peuple seul, comme on l'a dit souvent, qui l'a canonisé.

H. CHOBAUT.

(1) Archives communales de Monteux, BB 1, fol. 52 v°: « *Fuit expositum quod die martis proxime ventura est solempnitas Sancti Gencii et juxta consuetudinem pompa debet accedere...* » (Conseil du 13 mai 1531).

(2) *Ibid., id.*, fol. 89 v° : *Fuit conclusum quod sindici fieri faciant pompam ad Sanctum Gencium more antiquo...* » (Conseil du 11 mai 1533).

(3) Voir un article de L. Rochetin, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, t. 1887, p. 215.

Digitized by Google

Digitized by Google

# L'Ame provençale et l'Art médical

Dans ma prime jeunesse, j'accompagnais souvent mon père, au cours de ses tournées professionnelles. C'étaient de longues promenades dans un cabriolet antique traîné par un cheval bien vieux, qui connaissait les routes et permettait à son maître de penser à ses malades ou de me conter des histoires d'enfants.

Il était une fois, me dit un jour mon père, dans une de ces contrées de l'Orient, un grand roi, tout occupé du bonheur de ses sujets, qui se plaignait amèrement de voir si peu de médecins dans son royaume. Comment si peu, dit un des courtisans, mais il est de nombreux médecins sur chacune de vos places publiques. Cours me les chercher, repartit le Roi, et ramène les au palais.

Le courtisan descend au galop, arrive tout essoufflé sur la place et se laisse choir en poussant des cris perçants comme si sa dernière heure était venue. Aussitôt il est entouré ; avant même qu'il ait pu dire la cause de ses douleurs, les uns le massent, les autres courent lui préparer l'infusion souveraine du pays,les derniers se précipitent chez eux chercher l'emplâtre, panacée universelle contre les chutes.

Alors notre courtisan reprend sa figure de tous les jours, c'est-à-dire aimable, remercie ses concitoyens qui l'ont si bien soulagé par leurs avis et triomphant ramène au palais tous ces conseillers médicaux,qu'il présente en ces termes : "Sire, soyez heureux, votre royaume est bien une terre promise puisque tous les hommes y sont bons".

D'aucuns vous diront que cette histoire se passait il y a plusieurs fois cent ans," au temps où les hommes s'aimaient." Moi, je prétends qu'elle est de tous les jours et de toutes les régions où il y a des êtres vivants :

La vie est comme un grand violon qui sanglote
Et le peuple obstiné qui grouille aux carrefours
Marche dans cette angoisse et fourmille et clapote

(A. Samain)

Digitized by Google

Notre pauvre humanité est ainsi faite, qu'il y aura toujours d'une part des êtres qui souffrent et d'autres part d'autres êtres qui, n'écoutant que leur cœur, viendront dès leur premier cri de souffrance, essayer d'apporter un adoucissement à leurs douleurs. J'ai dit, n'écoutant que leur cœur ; car je laisse entièrement de côté, et à leur honte, les hommes qui par forfanterie, cupidité ou même par sot amour-propre, sous le prétexte fallacieux de but médical ou humanitaire, ne cherchent qu'à tromper leurs semblables et satisfaire leur propre intérêt.

C'est dans les souffrances du corps, c'est dans le retentissement que ces dernières ont sur l'âme, que l'on doit rechercher l'origine de l'Idée médicale. A l'instar de la musique, la médecine, dès son origine, demeure " le lien qui unit la vie de l'esprit, du cœur et des sens." Comme la plupart des arts, la médecine a ses origines dans l'âme des peuples les plus anciens ; comme tous les arts la médecine a pu se développer à pas de géants au point de ne ressembler en rien à ce qu'elle était à ses débuts. Elle a pu créer des sciences, emprunter à d'autres et faire de ses adeptes des savants et des techniciens accomplis. Ces savants ne seront jamais médecins s'ils ne demeurent ce qu'ils étaient au début et que les Grecs appelaient les prêtres du Grand Art, c'est-à-dire des artistes, possédant le pouvoir magnifique de parler à l'âme des peuples, en sauvegardant l'humanité tout entière.

Vous ne serez plus étonnés, mes chers collègues, si je vous dis que c'est dans le peuple, dans cette âme qui vit véritablement de sa vie naturelle de sincérité, de croyances que nulle mode altère, que l'on retrouve les qualités essentielles qui dominent la médecine. : la vérité, la bonté, la beauté.

C'est pourquoi, l'âme provençale, spontanée dans ses idées ou dans ses aspirations, enthousiaste et admiratrice de ce qui est foncièrement beau, généreuse et toujours penchée vers la souffrance, demeure profondément attachée à tout ce qui touche l'art médical. La Provence, comme dans notre conte, mérite le nom de terre promise, *de jardin de l'art médical*, parce que tous y sont bons.

Pour s'en rendre compte, il suffit d'observer de quelle façon nos villageois entendent soigner leurs malades.

Digitized by Google

Bien entendu, en Provence comme ailleurs, il en est qui courent au moindre malaise chez le rebouteur ; d'autres vont chez la tireuse de cartes, chez la sorcière qui s'y connaît, qui vend des remèdes d'origine animale ou végétale, ou qui panse au secret ; certains enfin préfèrent se confier aux devineresses, sybilles modernes aux transports également modernes, c'est-à-dire ralentis et bien matériels. Cette façon de faire ne caractérise pas une région.

Le Provençal croit beaucoup moins qu'on ne le pense aux choses mystérieuses. Pour lui il y a un art de la médecine, mais qui repose sur des bases, sur des faits, reconnus vrais de par la tradition, par l'expérience, et par l'observation.

Un accident vient d'arriver, un homme tombe malade ; le bruit s'en répand bien vite dans les campagnes voisines et chacun vient offir ses services, qu'il s'agisse du chef de la ferme, de l'enfant, du domestique. Aussitôt, l'on interroge le malade tout comme un médecin ; chacun s'occupe d'abord d'expliquer l'apparition de la maladie. Si cette dernière, survenue d'une façon brutale, paraît grave ou trop douloureuse, pendant que l'un court chercher le médecin, l'autre amène le savant du village, lequel ne sera pas l'instituteur, le secrétaire de mairie. Le savant, celui qui sait un peu de médecine, est bien souvent un berger, un vieux paysan qui a acquis sa réputation parce qu'il connaît les traditions, parce qu'il sait se taire et prendre, devant le malade, la figure de celui qui observe, examine et cherche plus que les autres à savoir.

Ce que réclame d'abord le Provençal, c'est la cause de la maladie; car il n'admet pas que l'on ne puisse connaître l'origine des affections. Il nous suffit de choisir parmi les explications qu'il nous indique ; comme vous allez le voir, ces explications populaires, bien qu'à peine ébauchées, ont quelque fond de vérité.

Enumérons quelques-unes de ces causes de maladies :

1 — Le froid, très souvent invoqué pour les affections les plus diverses et à juste raison.

2 — Les chocs physiques, traumatismes, et les chocs moraux, émotions, "les colères rentrées" comme ils disent, "les chagrins qui calcinent". Ces mots ne sont-ils pas aussi expressifs que lorsque nous parlons de

Digitized by Google

troubles psychiques, ou quand Paul Bourget parle de chocs psychopathologiques?

3 — L'Infection . Car le peuple provençal qui a fêté si souvent Pasteur connaît depuis longtemps le rôle des germes, des miasmes, des vers dans l'organisme. Pour lui il y a des vers qui se voient, et des vers invisibles qui agissent d'une façon plus traître. Ne dit-il pas avec juste raison qu'un panaris n'est guéri que lorsque est sorti le vers, le germe qui en réalité est le bourbillon preuve de la destruction microbienne. Nos microbes ne sont-ils pas ces vers invisibles?

Ces différentes causes vont agir à ses yeux par l'intermédiaire du sang et des nerfs.

Le sang circule mal, ou est en trop grande quantité, le malade est congestionné ou a trop de sang. Le sang est parfois trop gras, a des impuretés, au point de mériter à Châteauneuf du Pape le nom de "sang du diable" ; ou encore c'est la bile "qui se mélange au sang" ; ces expressions imagées si naïves ne sont-elles pas l'origine de nos théories actuelles sur la viscosité du sang, sur la présence dans le sang de produits chimiques ou toxiques, urée, sucre, éléments biliaires, etc...

Les nerfs jouent également un grand rôle. Sous le nom de nerfs le public désigne tout ce qui se contracte, muscles et tendons. Et quand il parle de nerfs qui se croisent sur l'estomac ou dans le ventre, il exprime tout simplement ce que notre langage médical appelle colique, spasmes ou angoisse.

Lorsque le malade veut exprimer ce qu'il ressent, il le fait toujours avec une expression heureuse, juste et imagée. Nous retrouvons ici l'influence de la langue provençale, cette langue qu'on a plaisir à entendre, cette langue aux descriptions si précises et si pittoresques dans sa simplicité.

Une mère en nous montrant sa jeune fille nous dit : "Elle est grande, comme une piboule, qu'elle n'en finit plus ; voyez comme elle est palinelle ! "

Avez-vous remarqué ce phénomène des "trois sueurs", lors d'une faiblesse, qui indique une transpiration de la figure, du dos et des membres. Quand le paysan a un frisson, il fait plus que trembler, il "trémolle". Et quand à la suite d'une émotion il perd bras et jambes, il vous dira

Digitized by Google

d'une façon pittoresque que son estomac s'en va, que son sang n'a fait qu'un tour, ou qu'il s'est glacé intérieurement.

J'arrête là des citations dont je m'excuse parce que peu académiques. Elles me causent toujours un plaisir énorme, parce qu'elles me traduisent la pensée entière du malade. "Quand je ne parle pas, je ne pense pas" fait dire A. Daudet à un paysan et ceci définit admirablement cette sorte d'éloquence "qui fait musicales les voyelles et les consonnes, qui par la musique des paroles dépeint toute une pensée."

Mais revenons à notre malade dont nous nous sommes éloignés quelque peu. En attendant la venue du médecin, chacun dicte et conseille le remède préféré.

Ces remèdes sont nombreux et là encore, comme dans toute la France, les remèdes secrets, les préjugés jouent un certain rôle auprès de quelques gens.

D'une façon générale, les traitements conseillés par le paysan de Provence reposent sur des traditions de famille, et sur des bases empiriques ayant un fond de vérité. L'emplâtre, qui est très employé dans notre région, a primitivement servi par son imperméabilité à préserver une surface du corps contre le froid, ce n'est que plus tard qu'il a la vertu de guérir un refroidissement.

Celui qui le premier a mis un cataplasme a recherché une action émolliente. Et c'est toujours le même but que recherche le malade méridional dont le génie inventif modifie la teneur du cataplasme suivant qu'il utilise la farine, l'amidon,la pomme de terre,la mie de pain, les excreta de vache, etc. Le vésicatoire dont l'action caustique détermine sur la peau une brûlure avec cloque, voit son action amplifiée, élargie. Le vésicatoire tire de l'eau à l'extérieur.

Mais le Provençal aime à connaître, à apprendre, à se mettre, comme il dit, au courant des choses de la médecine. Raspail avec ses descriptions de vers, avec son emploi du camphre, reste un dieu médecin parmi nos populations et grâce à lui, car le camphre est un très bon antiseptique, le paysan en met partout, dans le nez, la gorge, dans le berceau des nouveaux-nés, et dans la robe de la mariée que la jeune femme conservera toute une vie.

Après les découvertes microbiennes, le paysan a augmenté le nombre

Digitized by Google

de ses antiseptiques. Bien avant nos savants d'aujourd'hui, il savait que l'ail préserve de la maladie de langueur, et que le poivre est un puissant microbicide. Il y a quelques semaines, nous annonçions, mon confrère et moi, à une famille, que l'enfant avait une fièvre typhoïde bien caractérisée. Ce n'est pas possible, nous répondit le père, car je l'ai bien désinfecté, pendant un jour je lui ai fait boire du poivre dans du vin. Comme nous manifestions un certain étonnement, le chef de famille ajoute en levant les épaules : Que vous êtes simples ! est-ce que vous ne mettez pas du poivre dans les fourrures pour tuer les mites !

Je ne veux pas m'étendre davantage sur les remèdes que chacun s'empresse de conseiller au malade et que chacun modifie suivant le cas et suivant ses idées personnelles. Reconnaissons toutefois d'une façon générale le peu de nocivité, de danger, du conseil donné, car le paysan ajoute toujours la phrase sacramentelle « Faites-le, si ça ne fait pas du bien, ça ne peut pas faire du mal !"

Du reste dès que le médecin apparaît auprès du malade, la famille s'empresse d'oublier tout ce qu'on lui a dit auparavant pour obéir désormais à celui en qui elle met toute sa confiance.

Le médecin ne rencontre pas en Provence cette sorte d'hostilité sourde qui règne à son endroit dans d'autres régions. Il saura bien vite s'il ne plaît pas au malade car chez nous il y a très peu d'arrière-pensée. Le paysan provençal certes est rusé, fin, mais il n'est pas méfiant et fourbe, et sait bien peu ou mal mentir. Il n'a pas ce scepticisme qui fait douter de tout, il n'a pas cette inquiétude d'esprit qui, lorsque le vrai est trouvé fait encore chercher. Non, il est curieux. Il a le désir de tout saisir, de tout voir et ce qui fuit et ce qui brille, comment le soleil se couche et l'aurore se lève ; au médecin à lui inspirer une confiance pleine, entière, qu'il gardera inébranlable parce que son âme comprend toute la beauté de l'art médical.

L'âme provençale, malgré la diversité de ses origines, n'est pas insaisissable ; elle est encore moins une tour de Babel comme le prétendent ceux du Nord. Mais la diversité de ses caractères, ses défauts et ses qualités lui viennent de ce qu'elle est "l'aboutissant de toutes les âmes artistiques". Ici l'intuitif traditionnalisme de Sophocle con-

Digitized by Google

flue aux divinations amoureuses de l'Italie et aux destinées messianiques d'Israel puisque les filles de Rebecca et de Rachel devenues les saintes femmes du Calvaire ont fui jusqu'en Provence ! " (1)

Ce sont ces origines qui nous permettent de comprendre ce peuple de Provence, épris de tout ce qui est l'art en général, également attiré vers l'art de la médecine.

Pour ressentir ce dernier, pour l'aimer, il faut surtout vivre avec son âme, avec son cœur. Il faut avoir le courage de regarder la nature face à face ; il faut savoir que ceux qui souffrent sont aussi des êtres qui pensent et qu'il faut soulager, Alors dans cet art qui ne se penche que vers la laideur, l'âme artiste éprise parfois de rêve mais aussi du vrai idéal saura dégager tout ce qu'il y a de beau, dans cette lutte héroïque de la vie sur la nature pour la sauvegarde de l'individu conscient.

Or ces qualités maîtresses, d'une âme qui sent et qui aime se retrouvent dans l'âme provençale plus ou moins développées, souvent même, par un contraste spécial à cette région, exagérées.

Comme le font les médecins, le Provençal observe la nature. Placé dans un pays où "les lumières du ciel sont le souverain bien" (Maurras) rien de ce qui est dans cette nature ne peut lui échapper, le bien comme le mal, le laid comme le beau ; tout lui apparaît avec un coloris que seul ce mystérieux soleil de Provence peut donner.

Mais dans ce pays où tout semble joie, plus qu'ailleurs le peuple comprend et saisit les douleurs de la nature et les souffrances de l'être qui vit. Et l'on ose traiter ce pays de plaisant, de léger, de frivole.

Que ceux-là qui nous jettent la pierre écoutent ce drame musical de l'Arlésienne, où la musique d'un génie, élargissant le territoire déjà si vaste du drame, demeure la sincère expression d'une douleur sublime, d'une farouche énergie et d'un amour inaltérable. Et là, au milieu des farandoles, sous un lumineux soleil, à peine atténué par le souvenir d'un Vaccarés grisâtre, la douleur reste souveraine. "C'est la marche des rois qui se déroule avec ses deux thèmes : l'un infiniment

(1) Godard, *Les Madones Comtadines.*

Digitized by Google

doux et triste un peu voilé, l'autre douloureux, poignant, atroce qui déchire le cœur". Et ce peuple ne connaîtrait pas la souffrance !

Il la connaît, puisqu'il connaît la nature, et par ce qu'il sait que parmi les joies, parmi ces charmes si nombreux qui font de la Provence une terre enchanteresse, il y a toujours une vallée des larmes, triste rançon de la vie.

Le paysan de chez nous qui voit sur sa terre promise passer les êtres, les plantes, passer les fleurs, comme l'herbe des champs, jette un regard plus haut que la terre, il contemple le ciel et sa vive lumière et rêve à l'infini.

Le Provençal a l'âme mystique, et bien souvent le rêve imagé l'emporte sur la réalité.

Un Provençal pourrait parfaitement avoir écrit ces mots que Châteaubriand adressait à Joubert : "Il y avait dans le ciel un petit bout de croissant de lune, tout justement pour m'empêcher de mentir ; car je sens bien que si la lune n'y avait été, je l'aurais toujours mise dans ma lettre".

Moins que tout autre les médecins reprocheront cette imagination, qui n'est en somme qu'une envolée vers l'art, vers l'idéal. Ah ! nous les comprenons ces natures qui, avec Victor Hugo, ont imaginé l'Orient et ses rêves, en regardant le soleil se coucher ; nous les comprenons, nous autres médecins, qui le soir au foyer, le cœur encore plein des misères aperçues, avons besoin d'abandonner notre conscience éternellement angoissée aux rêves que l'art seul peut exprimer librement.

La Provence demeure le jardin parfumé de myrthe et de lavande où tous les arts, y compris la médecine, fleurissent à l'abri du déterminisme actuel. En ce siècle de raison et d'intelligence, l'idole du moment ne veut devoir sa suprématie qu'à la seule science. Mais une idole est chose fragile alors que l'art est immuable comme le cœur humain.

Avec son cœur, avec ses enthousiasmes parfois exagérés, mais toujours sincères, la Provence demeure une terre souvent incompréhensible par ses contrastes, toujours bonne et artiste.

"Dans le Midi tout paraît un perpétuel aujourd'hui, les ruines res

Digitized by Google

tent lumineuses et jeunes ; tout revêt la forme et la sensibilité ailleurs la plus abolies. » (1)

Qu'on ne reproche pas à cette Provence ses cavalcades enrubannées, ses farandoles, ses chants et ses fleurs.

Le même jour qu'il trouvait le rondeau pastoral de Mireille : "Heureux petit Berger", Gounod écrivait à sa femme (2) : « J'étais dans un calme profond... Les oiseaux célébraient sans doute une de leurs fêtes dans les arbres voisins, car c'était un concert de virtuoses..." Et plus loin il ajoutait... «Tu n'as pas idée de la mélancolie douce et triste de ce crépuscule gris... Les derniers moments de Mireille par un temps pareil, seraient à fendre l'âme et à faire pleurer les pierres. Il faut que cette âme lumineuse meure devant la mer inondée de soleil "!

Ces lignes écrites par un maître qui aimait bien la Provence, diront aux générations, mieux que je ne puis le faire, pourquoi, dans ce siècle de matérialisme outrancier, face à l'idole actuelle faite de raison, de science et d'or, l'âme provençale survit, pleine d'enthousiasme, et conserve l'Amour de tous les arts, en ce beau pays de France,

D. E. GODLEWSKI

(1) Godard, *Les Madones Comtadines.*

(2) Lettres de Gounod à sa femme.

Digitized by Google

Digitized by Google

# LA DURANÇOLE

## Abandon de sa prise en Durance

### aux XV^e^ et XVI^e^ siècles

C'est en 1213, il y a plus de sept cents ans, que le Conseil d'Administration de la Ville d'Avignon délibéra pour la première fois au sujet de la création d'un Canal, qui dériverait l'eau de la Durance.

La construction de ce canal, dénommé *"La Durançole"*, ne se fit que 16 ans après. C'est en effet par actes du 29 mars 1229 (*M^e^ Bertrand de Ponte notaire*) et du 7 nov. 1229 (*M^e^ Raymond Malsan notaire*) que les Consuls de la Ville d'Avignon donnèrent à bail à Pierre Ruffo et à Isnard Mourre un moulin à blé et un moulin à foulon pour parer les draps, situés à la Porte Aurouze et à la Porte Matheron, avec l'autorisation de dériver les eaux de la Durance.

Ces deux associés firent passer ces eaux à travers le « *Trou de la Calade* » percé dans le rocher de Bonpas, immédiatement en amont du pont de pierre, construit en 1171 par les Frères Pontifes, et ils construisirent le canal, qui eut une longueur de 12 kilomètres environ. La largeur du terrain acheté par les deux concessionnaires était de 4 cannes (7 m.94) : 2 cannes pour le béal ou canal proprement dit, et une canne de chaque côté pour y déposer les terres provenant du curage du canal,

Dans les deux actes ci-dessus, il n'était nullement stipulé que le canal de la Durançole devait servir à l'assainissement de la Ville. Par contre, il était spécifié que personne ne pourrait recueillir la dite

Digitized by Google

eau, la dériver de sa direction et la détourner de son cours,sous prétexte d'enclore des vignes et des terres, d'arroser des prés, jardins et autres possessions, si ce n'est toutefois et seulement avec des seaux (*cum ferratis*)

Le but des consuls n'était donc ni l'assainissement de la Ville, ni l'arrosage des terres. Ils voulaient seulement de la force hydraulique pour faire mouvoir deux moulins, l'un à farine, l'autre à foulon, afin que les habitants fussent approvisionnés facilement en farine et en drap.

Cette clause, qui défendait de se servir des eaux pour arroser les terres ne fut pas longtemps respectée, et, à partir du XV^e^ siècle, les eaux de la Durançole furent employées pour les arrosages. Il se forma à ce moment-là deux syndicats d'arrosants: les Bastidans pour la partie haute de la Durançole jusqu'à Bel-air, et les Pradiers, en aval de Bel-air.

***

L'histoire du Canal de la Durançole est une œuvre bien difficile à écrire actuellement. L'Administration des Hospices s'est contentée en 1914 de faire imprimer une partie des actes et transactions concernant le Canal. On trouve dans le livre de Barral intitulé « *Les irrigations dans le département de Vaucluse* » un vague historique de la Durançole; on y relève quelques erreurs et de très nombreuses lacunes. C'est une de ces lacunes que nous désirons combler aujourd'hui, savoir : l'abandon de la prise en Durance aux XV^e^ et XVI^e^ siècles.

***

En 1477, le Conseil de la Ville d'Avignon, ému par les doléances des teinturiers,délibère sur la convenance de renoncer aux eaux troubles de la Durance,et de les remplacer,dans l'alimentation de la Durançole, par les eaux limpides de la Fontaine de Vaucluse.Ces eaux claires donnaient aux étoffes teintes l'éclat et la vivacité des couleurs qui assuraient aux Avignonnais la préférence sur celles des autres pays.

A cet effet, il est créé un nouveau canal, partant du moulin de Châteauneuf, passant par Védènes et Morières et aboutissant à la Durançole à hauteur de la propriété de Fontanille.

Digitized by Google

Le *trou de la Calade* est alors fermé, les eaux de la Durance abandonnées, et la Durançole est alimentée depuis Fontanille jusqu'à Avignon par les eaux claires de la Sorgue.

***

Nous avons pu relever en effet aux diverses sources les informations suivantes :

1° Délibération du Conseil de la Ville d'Avignon, 4 juin 1477.

« Plus, au sujet des eaux de la Sorgue qu'on se propose de conduire dans Avignon par le Canal de la Durançole. Le Conseil a député Messieurs Barthelémy Hueti, Rodolphe Perussii et Barthelémy Laurentii, pour examiner de quelle façon la chose pourra être faite, ce qu'il en pourra coûter, et quelle devra être la contribution de ceux qui ont des biens par où le passage se fera. » (1)

2° Délibération du 21 juin 1477.

« Article sur la vente qui doit être faite à la Ville par le Seigneur de Châteauneuf, des eaux de la Sorgue, à conduire ici par le terroir du dit lieu ». (2)

3° Archives de Vaucluse, G. 561 — Molendina et Sorgia Castrinovi (pièce 96.)

Vente par Etienne de Simiane, seigneur de Châteauneuf, aux Consuls d'Avignon, de l'eau du fuyant du moulin de Châteauneuf, pour le prix de 75 florins, (acte du 23 juin 1477, m^e^ Guillaume Morelli)

D'après cet acte, on peut déterminer l'endroit où ce « *canal neuf* » va rejoindre la Durançole. Il est dit en effet à l'article 9 : « On ne pourra faire ou construire aucun moulin à blé, depuis la dite prise d'eau

(1) Registre des années 1471 à 1481, fo. 142. — Sommaire des délibérations p. 161 — Il existe dans les archives d'Avignon deux séries de registres, qui seront citées l'une et l'autre ; la 1e contenant les délibérations in extenso ; la 2e une analyse des principales affaires délibérées, faite au XVIIIe siècle; c'est celle qui est indiquée sous le nom de Sommaire.

(2) Registre des années 1471 à 1481, fo. 146. — Sommaire, p. 162.

Digitized by Google

jusqu'au béal de la Durançole situé entre les bastides de nobles Dominique de Panisse et Georges de Fontanille. »

4° Délibération du Conseil de la Ville d'Avignon, 25 juillet 1477.

"Monsieur le Prévôt de Notre Dame des Doms, M. Jean du Chemin, seigneur de Eysseriis et leurs adhérents ayant mis des oppositions à ce que la Ville ne puisse pas faire conduire les eaux qui lui ont été vendues par Monsieur de Châteauneuf, le conseil examine si c'est à elle qui a acquis, ou à Monsieur de Châteauneuf qui a vendu, à se défendre." (1)

Autre article, concernant les mêmes eaux, la manière de les conduire et la dépense à faire. On y voit que certains particuliers ont fait des offres ; quelques-uns se chargent de l'ouvrage moyennant 3.500 florins, et d'autres moyennant 1000 écus.

Autre article, où on voit que M. le prévôt de N. Dame des Doms, étant venu à ce conseil avec Monsieur le vicaire du Rme cardinal et archevêque d'Avignon, et ayant fait des représentations pour que la ville ne s'engageât pas mal à propos dans un procès, et qu'elle en vînt plutôt à un honnête accommodement, le Conseil délibère que M. le Prévôt ait à donner ses raisons, la Ville ne voulant rien faire contre les droits du Chapitre, s'il en a de justes et de réels.

5° Long mémoire du Chapitre, justifiant ses droits sur la Sorgue en général, et contestant à la Ville le droit d'ouvrir le Canal (mémoire établi en 1477). (2)

6° Délibération du Conseil de la Ville d'Avignon du 16 juin 1478.

" On y a délibéré, au sujet des eaux de la Sorgue à conduire en cette Ville, qu'après la révision et la correction des articles dressés par les Députés, on ira supplier M. le Prévôt de l'Eglise de Notre-Dame des

(1) Registre des années 1471 à 1481, fo. 151, — Sommaire p. 162
(2) Archives de Vaucluse G. 556, Sorgue, t. 1, pièce 17.

Digitized by Google

Doms de vouloir bien renoncer à la voie contentieuse, et d'en venir à un accommodement pour l'exécution du projet, en raison de l'avantage qu'en retirera toute la Ville, et, en cas de refus, on ne laissera pas que de passer outre. " (1)

Autre article sur le même sujet. Le Conseil délibère de renvoyer l'affaire au Conseil suivant, attendu que les opinions se trouvaient partagées.

### 7° Délibération du 17 septembre 1483.

Article concernant les eaux de la Sorgue à conduire en cette Ville par le lieu de Caumont ou par celui de Morières, avec le nom des personnes auxquelles le Conseil a commis l'examen du projet, pour en faire ensuite le rapport. (2)

### 8° Délibération du 27 octobre 1483.

Il a été délibéré au sujet des aqueducs à faire pour conduire les eaux de la Sorgue en cette Ville par Morières et Vedènes suivant les articles dressés à cet effet. Il est décidé que l'ouvrage sera mis aux enchères, après que Messieurs les Consuls et assesseur avec les Députés auront reçu ces articles, mais que la Ville ne l'entreprendra que quand elle sera instruite exactement du montant de la dépense, pour qu'elle ne fasse rien en cette occasion qui soit au delà de ses forces. (3)

### 9° Délibération du 27 novembre 1483.

"Plus, au sujet des eaux de la Sorgue à conduire en cette Ville comme cy-devant, en conformité des articles qui ont été revus par Messieurs les Consuls et Assesseur et les Députés ; il a été décidé de commettre deux personnes de probité et entendues, pour règler la contribution à laquelle devront être taxés les particuliers qui peuvent

(1) Registre des années 1471 à 1481, fo, 163. — Sommaire p. 168.
(2) Registre des années 1482 à 1491, fo. 33 — Sommaire, p. 214.
(3) Registre des années 1482 à 1491, fo. 35. — Sommaire, p. 215.

Digitized by Google

retirer un avantage de ces mêmes eaux pour raison de leurs biens, tant urbains que rustiques." (1)

10° Délibération du 13 mai 1484.

On y a délibéré au sujet du canal de la Sorgue, dont l'ouvrage se trouve fort avancé. Pour rendre le chemin libre aux voyageurs, on y fera 3 ou 4 ponts de bois,et la Ville emploiera pour cela l'argent nécessaire sur les 3.200 florins convenus et promis à l'entrepreneur de cet ouvrage, sans préjudice des articles dressés, et jusqu'à ce qu'on ait décidé si ces ponts doivent être construits aux frais de la Ville, ou de l'entrepreneur, ou bien des particuliers. (2)

11° Régime de la nouvelle Sorgue ou canal entre Châteauneuf et la Durançole. (3)

12° Exécution des règlements de la nouvelle Sorgue, et taxe faite par le Commissaire désigné de tous les interessés. Liste de ces intéressés. (4)

13° Articles et prix faits pour la construction du canal. (5)

14° Délibération du Conseil de Ville d'Avignon, 26 mars 1488.

On voit sous ce Conseil un rapport de Messieurs les Consuls et Députés, pour l'ouvrage de la conduite des eaux de la Sorgue. Ils exposent tout ce qui a été fait, et ce qu'il convient d'observer sur ce même ouvrage. (6)

15° Délibération du Conseil du 3 juillet 1488.

Article concernant le procès intenté par M. le Prévôt de l'Eglise d'Avignon contre Messieurs les Consuls au sujet de la dérivation des

(1) Registre des années 1482 à 1491, fo. 39; — Sommaire, p. 216.
(1) Registre des années 1482 à 1491,fo. 53 — Sommaire, p. 222
(3) Registre coté 765 des archives de la Ville — 4 mai 1487.
(4) Registre coté 765 des archives de la Ville — 9 mai 1487
(5) Registre coté 765 des archives de la Ville — 9 février 1488.
(6) Registre des années 1482 à 1491. fo. 178. — Sommaire, p. 254.

Digitized by Google

eaux de la Sorgue, procès qui est encore pendant, et qui peut donner lieu à la discontinuation de la construction du canal par lequel l'eau doit être conduite en cette Ville.

On voit dans cet article que Monsieur le Prévôt a consenti de renoncer au procès et de ne plus former d'empêchement à la construction de ce canal, moyennant une pension annuelle de 20 florins, correspondant à un capital de 400 florins ; et comme M. de Châteauneuf, qui a vendu l'eau pour le canal, en a été d'éviction, il a été délibéré d'avoir recours sur lui, en raison du procès et de l'accommodement cy-dessus. (1)

16° Délibération du 16 juillet 1488.

On y a délibéré de faire fermer le conduit ou canal de la Durançole, qui a été *nouvellement* construit près de la Chartreuse de Bonpas, attendu que la Ville et le terroir pourraient en souffrir plusieurs dommages. (2)

Il est probable que le *"trou de la Calade"* a été fermé au commencement de l'année 1488 (nous n'avons pas pu en retrouver la date exacte), et que, d'un autre côté, les Chartreux (établis à Bonpas en 1320 par autorisation du pape Jean XXII) ont rouvert le canal de la Durançole pour l'arrosage de leurs jardins. C'est alors que les consuls prescrivent de le fermer à nouveau (16 juillet 1488)

A partir de cette année 1488, toute la partie supérieure de la Durançole est donc abandonnée jusqu'à Fontanille, et la canal prend le nom de *Sorgue* ou *Sorguette*, dénomination que certaines personnes emploient encore aujourd'hui pour désigner la Durançole.

17° Transaction entre la Ville et le Chapitre du 21 mars 1489, (Pierre Lambert, Jean Chaillon et Petro de Ambianis, notaires)

Le Chapitre s'étant opposé à la construction, et surtout à l'exploitation du nouveau canal, construit à la prise du moulin de Châteauneuf, pour amener l'eau de la Sorgue dans la Durançole, la Ville transige. —

(1) **Registre des années 1482 à 1491, fo. 185, — Sommaire p. 256.**

(2) **Registre des Délibérations, années 1482 à 1491, fo. 186 — Sommaire, p. 257.**

Digitized by Google

Le chapitre reçoit une indemnité de 400 florins, à la condition que, si le canal venait à ne plus être utilisé,le chapitre rendrait les 400 florins (1)

18° Délibération du 15 mai 1489.

Le Conseil a ratifié la convention ou accord fait entre la Ville et M. le prévôt de l'Eglise métropolitaine, au sujet du canal de la Sorgue, ainsi que l'établissement de la pension de 20 florins. (2)

***

A plusieurs reprises, les Chartreux rouvrent le *trou de la Calade*,qui ne devait pas être hermétiquement fermé, et, avec ou sans l'autorisation des consuls, ils prennent en Durance au moyen d'un espacier la quantité d'eau nécessaire à l'arrosage de leurs jardins. Nous lisons en effet :

19° Délibération du Conseil de la ville d'Avignon, 16 juin 1522.

Les Consuls s'opposent aux entreprises des Chartreux, qui tentent de s'approprier les eaux de la Duiançole. (3)

20° Délibération du 5 février 1527.

Les Consuls délibèrent de fermer l'écluse de Bonpas, pour ne l'ouvrir que de mars à septembre, parce que le Canal avait inondé le terroir. (4)

En 1546, les Chartreux voulurent rouvrir complètement le *trou de la Calade* pour faire mouvoir leur moulin de Tartay. Les Consuls s'en émurent et prirent les deux délibérations suivantes :

21° Délibération du Conseil de la Ville d'Avignon, 16 juin 1546.

La Ville faisant conduire dans son terroir les eaux de la Sorguette dans le lit de la Durançole,dans laquelle on ne veut pas que les eaux

(1) Archives de Vaucluse, G. 561, *Molendina* et *Sorgia Castrinovi*, pièce 90
(2) Registre des années 1482 à 1491, fo. 201 — Sommaire, p. 262.
(3) Registre des années 1517 à 1524, fo. 152.
(4) Registre des années 1524 à 1532, fo. 64.

Digitized by Google

de la Durançole puissent se jeter, et certains particuliers propriétaires de bastides désirant se servir de l'eau de la Durançole, il a été délibéré de le leur permettre en conduisant l'eau par un nouveau fossé creusé à leurs dépens, et sans toucher au béal ou canal de la dite Sorguette..... La Ville se réserve toujours la liberté de se servir de la Durançole quand elle en aura besoin, et les bastidans de Bonpas pourront se servir des eaux de la Durançole, tant que la Ville le trouvera bon. (1)

22° Délibération du 15 février 1547.

Au sujet de l'affaire de la Durançole, pour les eaux de laquelle les bastidans de Bonpas ont autrefois offert une rente de 4 à 5 salmées de blé pour les pauvres de l'Hôpital,en promettant de rejeter ces eaux en Durance sans causer aucun dommage à la Sorguette et au terroir d'Avignon, il a été décidé que, conformément à la délibération déjà prise à ce sujet, la Ville leur permettra d'user de ces eaux, à la condition qu'ils paient une redevance de 4 salmées de blé pour les pauvres, et qu'ils rejettent ces eaux en Durance par un nouveau fossé sans porter aucun tort à la Sorguette et au terroir de la Ville. (2)

***

Ces 2 dernières délibérations (16 juin 1546 et 15 février 1547) préparent les deux transactions signées le même jour, 15 avril 1547, la première devant m^e^ Gérard Henrici notaire, la deuxième devant m^e^ Jean Fabri notaire.

Par le premier de ces 2 actes, les consuls accordent aux Chartreux de Bonpas la faculté de dériver les eaux de la Durançole pour le service de leur moulin de Tartay et l'irrigation de leurs propriétés, en faisant passer ces eaux par l'espacier de la prise de Bonpas située en aval du monastère, mais à la condition que ces eaux soient rejetées en Durance par un canal à creuser à travers les propriétés de divers particuliers, et suffisamment large pour qu'aucun préjudice ne puisse être causé

(1) Registre des années 1540 à 1550, fo. 174 — Sommaire, p. 244.
(2) Registre des années 1540 à 1550, fo. 197 — Sommaire, p. 250.

Digitized by Google

au terroir d'Avignon. — De plus ,les Chartreux remettent aux consuls 18 salmées de blé, mesure de Cavaillon, pour être distribuées aux pauvres. — Les consuls se réservent le droit de recouvrer ces eaux et de les faire dériver vers la Ville comme autrefois, mais toutefois en ne portant pas préjudice au fonctionnement du moulin de Tartay.

Le deuxième acte, intervenu entre les Chartreux d'une part, et 4 grands propriétaires, d'autre part, de Panisse, Jean le Simple, Manald Guilhermi et Nicolas de Tartule, stipule que les Chartreux, ayant obtenu des consuls l'autorisation de se servir des eaux de la Durançole à la condition de les rejeter en Durance par un fossé à construire, —car on ne veut pas que ces eaux rejoignent la Sorgue ou Sorguette,— construiront un fossé à travers les terres de ces 4 propriétaires,et qu'ils cureront ce canal à leurs frais.— De plus, cet acte fixe les jours d'arrosage des Chartreux et de ces propriétaires.

Ce nouveau canal fut construit, et il fonctionne encore aujourd'hui, sous le nom de *"Fuyant du Moulin de Tartay"*, mais ses eaux ne sont plus rejetées en Durance ; elles tombent dans le Canal de l'Hôpital, creusé en 1787.

En 1566, et en raison des inconvénients qu'il présentait pour les riverains, dont les terres étaient fréquemment inondées, le *Canal neuf* amenant les eaux de la Sorgue de Vaucluse est abandonné, et, le 4 juin 1566, la Ville dénonce au Chapitre Métropolitain la résolution de ne plus payer les 20 florins de la rente de 400 florins, établis par la convention de 1489 (1)

Cela résulte également du passage suivant d'un mémoire du Chapitre : "Nous avons retiré la rente de 400 florins, qui était de 20 florins, jusqu'en l'année 1566, moment où le canal fut abandonné. " (2)

Ce *Canal Neuf* est donc abandonné, comblé, remis en culture, mais il en existe encore aujourd'hui quelques vestiges.

En 1695, la Ville reprit l'idée de se servir à nouveau des eaux de la

(1) Archives de Vaucluse G. 556, Sorgue, I, pièce 15
(2) Archives de Vaucluse G. 561, *Molendina et Sorgia Castrinovi*, pièce 97.

Digitized by Google

Sorgue du moulin de Châteauneuf, mais le Chapitre métropolitain s'y opposa. (1)

***

Les eaux de la Sorgue de Vaucluse ayant été abandonnées en 1566, il est probable que l'on rouvrit à ce moment là l'ancien Canal de la Durançole, pour récupérer les eaux du coup perdu du moulin de Tartay, — à moins que ce ne fût qu'en 1597, à la suite d'une voie de fait des recteurs et administrateurs de l'Hôpital Sainte-Marthe.

Pour la première fois, l'Administration de l'Hôpital intervient dans l'histoire de la Durançole, et voici pour quelles raisons.

Par acte en date du 21 juin 1546 (Me Henrici, notaire), la Ville achète d'un sieur Manald Guilhermi, pour l'Hôpital Sainte-Marthe d'Avignon, le moulin de la Folie ainsi que ses dépendances et artifices.

Les Hospices ont cru pendant très-longtemps que leurs droits sur le canal de la Durançole dataient de cette cession, et que cet acte les rendait propriétaires de la Durançole. C'est inexact, car il n'y a dans cet acte du 21 juin 1546 que la vente du moulin et de son artifice, sans qu'il soit question de la vente du canal de la Durançole et de l'eau qu'il contient. D'ailleurs, l'eau n'appartenait pas au vendeur Guilhermi, puisque la Ville d'Avignon payait au Chapitre métropolitain une location de 20 florins pour cette eau.

Mais il n'en est pas moins vrai que, à partir de l'achat du moulin de la Folie, les Hospices devenaient co-usagers des eaux de la Durançole. Aussi, en 1597, voulant récupérer tout ou partie des eaux de la Durançole, qui faisaient mouvoir le moulin de Tartay et allaient ensuite se perdre en Durance, les Hospices ouvrent, par une voie de fait, en amont et en aval du moulin de Tartay, plusieurs fossés pour recueillir les eaux de la Durançole. Ils portèrent ainsi préjudice au fonctionnement du moulin de Tartay, et les Chartreux engagèrent contre eux un procès, qui aboutit à la transaction du 30 août 1601 (Me François Chaissy, notaire), transaction dans laquelle interviennent les Hospices, les Chartreux et les bastidans et pradiers.

(1) Archives de Vaucluse G. 561, *Molendina et Sorgia Castrinovi*, pièces 97, 98, 99.

Digitized by Google

Par cette transaction, qui est encore respectée aujourd'hui, ces trois parties règlent leurs droits communs et indivisibles sur le Canal de la Durançole de la manière suivante :

1° Les Chartreux jouiront et useront de l'eau de la Durançole pour la commodité de leur moulin de Tartay et pour l'arrosage de leurs terres, ainsi qu'ils l'ont fait en vertu de la transaction du 15 avril 1547, qui demeurera dans toute sa force, sans que la présente transaction puisse la modifier au préjudice de l'une ou de l'autre partie.

2° (a) — Les réparations, curages, œuvres et innovations qu'il conviendra de faire pour prendre, dériver et conduire les eaux de la Durance depuis le cours de cette rivière jusqu'au ***trou de la Calade***, seront payés : un tiers par les Chartreux, un tiers par les Hospices, un tiers par les bastidans et pradiers, et ces réparations, œuvres et innovations ne pourront être faites sans le commun consentement des trois parties contractantes.

(b) — L'entretien et la conservation du Canal de la Durançole, depuis le *trou de la Calade* jusqu'au moulin de Tartay, seront faits uniquement aux dépens des Chartreux.

c) — Les réparations, curages, œuvres et innovations en aval du moulin de Tartay seront payés, moitié par les Hospices, moitié par les bastidans et pradiers.

Nous avons donc montré les modifications si importantes qui se sont produites aux XV^e^ et XVI^e^ siècles dans l'assiette et dans le régime de la Durançole, savoir : création du *canal Neuf*, provenant de Châteauneuf, — fermeture du *trou de la Calade* en 1488, — création du fuyant du moulin de Tartay à la suite des 2 transactions du 15 avril 1547, — abandon du *canal neuf* en 1566, — voies de fait des Hospices en 1597, et transaction du 30 août 1601.

***

Nous n'avons pas l'intention de continuer l'historique du Canal de la Durançole, mais, cependant pour terminer, nous dirons quelques mots sur les faits importants qui ont amené un changement notable dans la physionomie de la Durançole :

Digitized by Google

Au moment des basses eaux en Durance, elles ne peuvent plus pénétrer dans le canal de la Durançole par le *Trou de la Calade* et, à plusieurs reprises (11 janvier 1626; 26 mars 1695 ; 16 août 1710), les quatre intéressés, Ville d'Avignon, Chartreux, Hospices, bastidans et pradiers, soit ensemble, soit séparément, obtiennent du seigneur de Caumont, propriétaire des iscles et atterrissements de cette rivière, l'autorisation de remonter la prise du Canal en Durance, afin d'avoir la quantité d'eau nécessaire.

Par une transaction en date du 14 avril 1757, le marquis de Caumont et les Chartreux réglent leurs droits,de propriété sur les iscles et atterrissements de la Durance, et le marquis de Caumont s'engage envers les Chartreux,toutes réserves faites des droits de leurs co-intéressés au Canal de la Durançole, à laisser couler dans ce dernier canal les eaux du fuyant du moulin de Caumont.

La prise de la Durançole en Durance est alors abandonnée. Il ne coule plus maintenant dans ce canal que les eaux de colature des plaines de Cavaillon, de l'Isle, du Thor et de Caumont. C'est encore la situation actuelle.

***

Ainsi que nous l'avons vu précédemment, les eaux de la Durançole sont employées aux arrosages à partir du XV$^{e}$ siècle. Les riverains arrosent de leur propre autorité, mais, le plus souvent, ils reçoivent de la Ville une concession d'arrosage. Ces concessions sont quelquefois gratuites. Le concessionnaire peut être également tenu de verser une contribution en nature (tant de salmées de blé, par exemple) pour les pauvres d'Avignon. Or, ce sont les Hospices qui régissent le bien des pauvres. Ils touchent donc des droits d'arrosage, et. à partir de 1660, ils donnent eux-mêmes des concessions (voir leur déclaration dans la transaction du 23 avril 1766).

En plus de leurs droits de co-usagers aux eaux de la Durançole au titre de propriétaires du moulin de la Folie, voilà donc les Hospices qui reçoivent des redevances d'arrosage,qui donnent des concessions, bref, qui agissent comme s'ils étaient les propriétaires de ce canal.

Cependant, en 1765, une discussion s'élève entre les consuls de la Ville et les Hospices, concernant le droit d'accorder des concessions d'arrosage des eaux de la Durançole, et, par transaction en date du

Digitized by Google

23 avril 1766 (mes Mezières et Gollier notaires), la Ville d'Avignon reconnait aux Hospices le droit exclusif de donner ces concessions, et elle leur cède en même temps les droits de la Ville sur ce canal, tant que les Hospices seront sous l'administration immédiate de la Ville.

La quantité d'eau provenant du " *fuyant du moulin de Caumont*" et alimentant la Durançole étant insuffisante, — et les arrosages se développant de plus en plus dans la plaine d'Avignon, les Hospices décident de créer une nouvelle prise en Durance et de creuser un nouveau canal. — Par la transaction du 25 mai 1776 (Mes Cairanne et Gollier notaires), ils s'engagent vis à vis des *bastidans et pradiers* à construire cette prise et ce canal, et à en assurer l'entretien et les réparations, moyennant une redevance annuelle à payer par les arrosants, jouissant des eaux de la nouvelle prise. Il n'est rien modifié aux anciennes transactions pour la partie de la Durançole en amont du nouveau canal.

Ce nouveau canal, dénommé *Canal de l'Hôpital* a été créé quelques années après, en 1787, et il va rejoindre la Durançole à Bel-Air.

***

La situation actuelle est donc la suivante :

Les eaux de colature des plaines de Cavaillon, de l'Isle, du Thor et de Caumont, après avoir fait tourner le moulin de Caumont, forment la partie haute de la Durançole. Ce canal passe sous la route de Caumont au *Trou de la Calade*, traverse les terres des anciens Chartreux, et se subdivise au moulin de Tartay en 2 canaux.

(a) — A gauché le fuyant du moulin de Tartay, qui traverse le route nationale n° 7, passe par une gorgue au dessus du Canal de l'Hôpital et se déverse dans ce canal à hauteur de Cantarel.

(b) — A droite, la Durançole proprement dite, appelée également *Sorguette*, qui rejoint le canal de l'Hôpital à Bel-Air.

D'un autre côté le Canal de l'Hôpital, dont la prise en Durance est à 2 kilomètres environ en aval du pont de Bonpas, reçoit les eaux du Fuyant du moulin de Tartay, passe en siphon sous la route nationale n° 7 à Cantarel, et va rejoindre la Durançole à Bel-Air.

A partir de Bel-Air, toutes ces eaux se dirigent vers Avignon, et le Canal prend le nom de *Canal de l'Hôpital*.

Digitized by Google

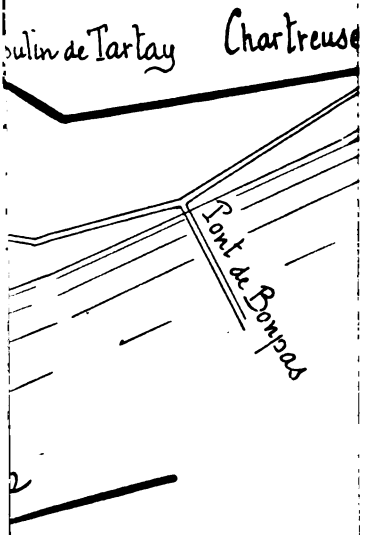


Digitized by Google

23 avril 1766 (mes Mezières et Gollier notaires), la Ville d'Avignon reconnait aux Hospices le droit exclusif de donner ces concessions, et elle leur cède en même temps les droits de la Ville sur ce canal, tant que les Hospices seront sous l'administration immédiate de la Ville.

La quantité d'eau provenant du " *fuyant du moulin de Caumont*" et alimentant la Durançole étant insuffisante, — et les arrosages se développant de plus en plus dans la plaine d'Avignon, les Hospices décident de créer une nouvelle prise en Durance et de creuser un nouveau canal. — Par la transaction du 25 mai 1776 (Mes Cairanne et Gollier notaires), ils s'engagent vis à vis des *bastidans et pradiers* à construire cette prise et ce canal, et à en assurer l'entretien et les réparations, moyennant une redevance annuelle à payer par les arrosants, jouissant des eaux de la nouvelle prise. Il n'est rien modifié aux anciennes transactions pour la partie de la Durançole en amont du nouveau canal.

Ce nouveau canal, dénommé *Canal de l'Hôpital* a été créé quelques années après, en 1787, et il va rejoindre la Durançole à Bel-Air.

***

La situation actuelle est donc la suivante :

Les eaux de colature des plaines de Cavaillon, de l'Isle, du Thor et de Caumont, après avoir fait tourner le moulin de Caumont, forment la partie haute de la Durançole. Ce canal passe sous la route de Caumont au *Trou de la Calade*, traverse les terres des anciens Chartreux, et se subdivise au moulin de Tartay en 2 canaux.

(a) — A gauché le fuyant du moulin de Tartay, qui traverse le route nationale n° 7, passe par une gorgue au dessus du Canal de l'Hôpital et se déverse dans ce canal à hauteur de Cantarel.

(b) — A droite, la Durançole proprement dite, appelée également *Sorguette*, qui rejoint le canal de l'Hôpital à Bel-Air.

D'un autre côté le Canal de l'Hôpital, dont la prise en Durance est à 2 kilomètres environ en aval du pont de Bonpas, reçoit les eaux du Fuyant du moulin de Tartay, passe en siphon sous la route nationale n° 7 à Cantarel, et va rejoindre la Durançole à Bel-Air.

A partir de Bel-Air, toutes ces eaux se dirigent vers Avignon, et le Canal prend le nom de *Canal de l'Hôpital*.

Digitized by Google

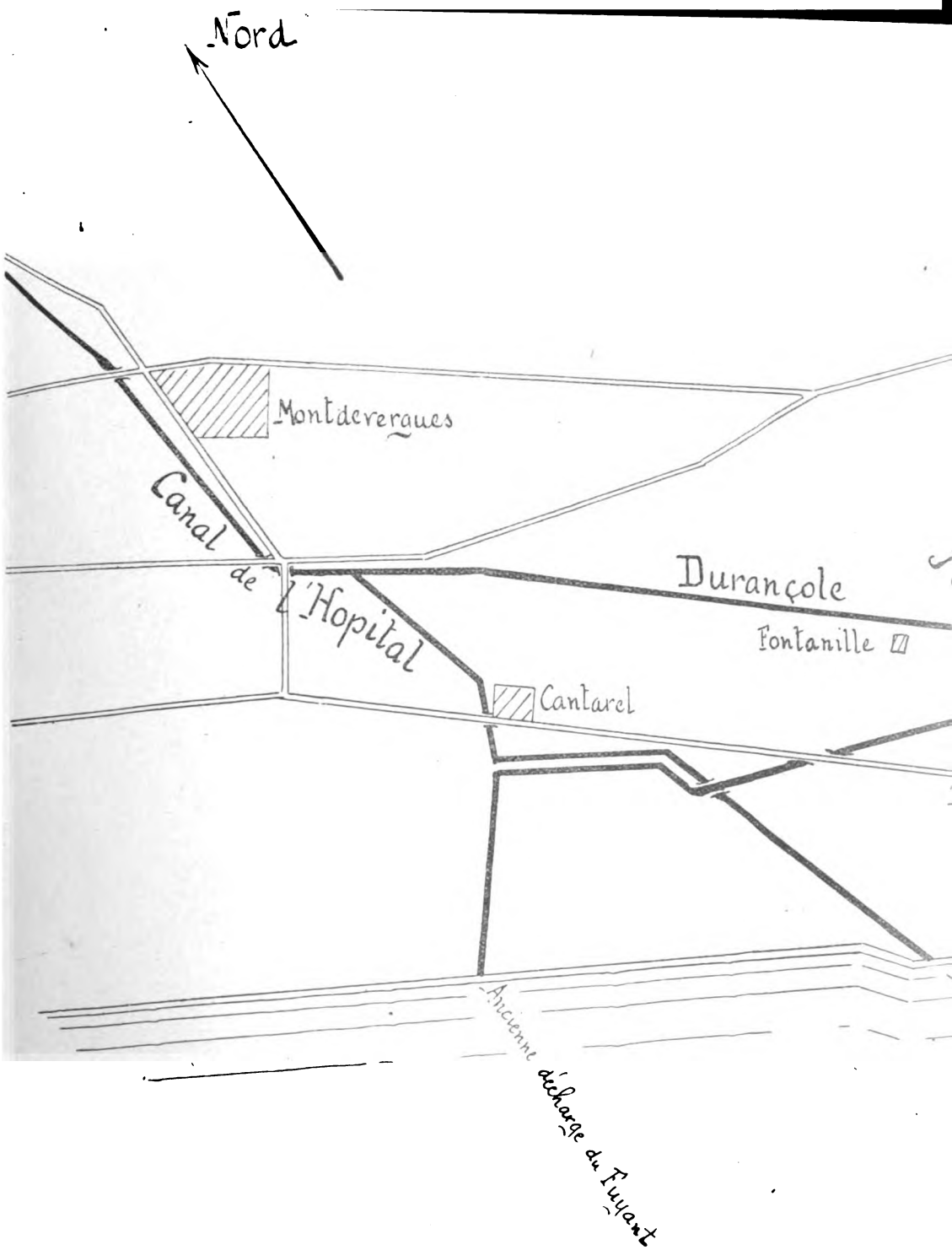


Digitized by Google

Digitized by Google

***

Nous avons donc exposé d'une façon très-succinte l'historique de ces deux canaux (Durançole et Hôpital) qui apportent la richesse dans notre plaine d'Avignon, car c'est à leurs eaux que cette plaine doit sa fécondité et sa fertilité, ainsi que les prairies verdoyantes et les grands ombrages qui en font tout le charme.

Il serait maintenant à désirer que l'histoire complète de ces canaux puisse être établie, et nous en serions personnellement très heureux.

A. POIRSON.

Digitized by Google

Digitized by Google

# Petites énigmes des maisons d'Avignon

Lorsqu'on entre dans la grande cour du Louvre par la colonnade et qu'on va examiner, dans l'angle nord-ouest, la partie des bâtiments qui a été édifiée par Pierre Lescot et sculptée par Jean Goujon sous Henri II, on aperçoit dans la décoration l'H initiale du nom de ce prince. Cette lettre est accotée de deux courbes qui, soit qu'on les considère à part, soit qu'on les combine avec les jambages de la lettre, peuvent représenter à la fois un C et un D. Cette ambiguité a fort préoccupé et divisé les historiens et les archéologues. Les uns, comme Piganiol de la Force, y ont vu le D initial de Diane de Poitiers ; les autres, comme Terrasson et Dreux du Radier, le C initial de Catherine de Médicis. Ce rébus d'allure assez scandaleuse, puisqu'il associe le roi et l'épouse, d'un côté, avec l'amant et la favorite, de l'autre, est si impossible à justifier que Lenormant et Edouard Fournier se sont persuadés que l'équivoque en a été voulue.

Si de Paris nous descendons à Avignon et si nous nous plaçons en face de l'hôtel où sont installés les bureaux de la Préfecture de Vaucluse, nous voyons dans le tympan du fronton deux oiseaux échassiers soutenant un cartouche qui renfermait des armoiries aujourd'hui disparues. Que font là ces oiseaux et que signifient-ils ? Ce serait un mystère si l'on ne se rappelait que, parmi les anciens propriétaires de l'hôtel, il y a eu Desmarez de Montdevergues et que, par conséquent, les deux échassiers — oiseaux *des marais* — ont été mis à la place qu'ils occupent en qualité d'armes parlantes.

Ces sortes d'énigmes sont bien moins rares en architecture qu'on ne le croirait. Nous en avons un certain nombre dans notre ville. Je

Digitized by Google

n'ai point la prétention d'avoir trouvé la solution de tous les menus problèmes de nature analogue qui se sont offerts à mon attention ; mais enfin j'ai pu en résoudre quelques-uns, et ce sont ceux-là mêmes que j'ai réunis dans le présent mémoire. Je ne les ai pas choisis ; je les ai cueillis suivant les fantaisies de la rencontre et du hasard. Je ne me suis pas efforcé non plus de les présenter dans un ordre plus ou moins méthodique, comme on pourrait faire pour des sujets plus importants, parce que j'estime qu'on doit être simple pour dire des choses qui le sont, et qu'il n'y a pas lieu, pour faire avancer son petit chariot, de déranger le grand Hercule.

## I. L'inscription de la maison de l'Arche

Beaucoup d'Avignonnais doivent certainement se souvenir qu'avant l'épouvantable guerre de 1914-1918, il existait une inscription sur la maison portant le n° 16 de cette rue Favart qui avait été auparavant la rue Fromageon et, plus anciennement encore, la rue de la Poulasserie. Je rappellerai que cette inscription était gravée sur une des pierres de la façade ; elle comprenait deux textes très courts en latin et un monogramme central, qui était celui du Christ, entouré de rayons ; le fond avait été peint en azur et le reste en or, mais ces couleurs s'étaient très altérées. Le texte au-dessus du monogramme était : *SIT NOMEN DOMINI BENEDICTVM* (Ps. cxii), et celui au-dessous : *TVRRIS FORTIſſIMA NOMEN DOMINI.*

Quelle était l'origine de ce document ?

Le bon abbé François Nouguier publia en l'an 1660, chez Georges Bramereau, une *Histoire chronologique de l'église, evesques et archevesques d'Avignon*, où, en son style naïf, il disait: « Si l'hérésie tâchoit de s'insinuer dans la ville, Dieu, qui n'oublie jamais ses fidèles serviteurs, par l'intercession de la très glorieuse Vierge, sa mère, patronne et protectrice d'icelle, l'ayant préservée diverses fois des dangereux attentats de ses ennemis, envoya à son secours les RR. PP. de la Compagnie de Jésus, qu'elle reçut heureusement dans son sein pour s'opposer et combattre les hérétiques et servir de bouclier contre cette

Digitized by Google

hérésie ». La vérité m'oblige à dire que, dans la réalité, les choses n'allèrent pas si vite ni si bien que le rapporte Nouguier.

La ville d'Avignon avait eu pour archevêque, en 1535, le cardinal Alexandre Farnèse qui, dix-sept ans après, se démit de ce siège. Ce prélat était un grand protecteur des Jésuites. Soit qu'ils lui eussent manifesté le désir de créer une maison de leur ordre dans Avignon, soit qu'il en eût eu lui-même l'idée, il est certain que le cardinal, en reprenant en 1555 ses fonctions archiépiscopales, amena de Rome avec lui les PP. Ponce Cogordan et Jules Onophri ; mais malgré tous les efforts de leur zèle, cette entreprise échoua (1). Une seconde tentative fut faite, neuf ans après, par quatre autres membres de la même compagnie, les PP. Louis Codret, Pierre Sabaudus, Simon Gallus et Jean Proventianus, qui partirent de Tournon et arrivèrent à Avignon le 16 février 1564.

L'archevêque était toujours S. E. Alexandre Farnèse; il les accueillit à bras ouverts et les hébergea au Petit-Palais pendant cinq ou six mois. Ils trouvèrent ensuite à se loger dans une maison de la rue de la Poulasserie que leur arrenta le doyen de la paroisse Saint-Pierre et où ils s'installèrent au mois d'août de la même année (2). Ce fut là leur premier établissement dans l'ancienne cité des papes. L'immeuble qu'ils occupèrent s'appelait la « maison de l'Arche » ; mais je ne sais si cette dénomination provenait de qelque vieille enseigne, ou bien si elle était due — ce qui paraît plus probable — à l'antique arceau qui avait valu a une rue voisine le nom de rue de l'Arc-de-l'Agneau. Les PP. firent alors graver sur la façade de leur nouvelle habitation l'inscription et le monogramme du Christ dont il vient d'être parlé.

Autant ils avaient peu réussi en 1555, autant le destin leur fut favorable en 1564. En effet, le 14 de ce même mois d'août, le Conseil de Ville décida d'ouvrir un collège dans « la mayson de La Motte ou aultre lieu propice » et d'en confier la direction à la Compagnie de Jésus. Les maçons se mirent à l'œuvre et, comme au mois de novembre

(1) R. de Véras, *Recueil des épitaphes et inscriptions des églises d'Avignon*, f° 160 v° (Biblioth. d'Avignon, ms. 1738).

(2) Marcel Chossat, *Les Jésuites et leurs œuvres à Avignon* ; 1896, p. 9.

Digitized by Google

le rez-de-chaussée de ladite maison fut aménagé, les Jésuites de la rue de la Poulasserie s'y transportèrent.

Ils n'étaient donc restés que trois mois dans cette demeure de l'Arche, dont le vocable avait été pour eux comme un symbole d'espérance et de réussite. Ils ne l'oublièrent pas ; ils n'oublièrent pas leur premier établissement, si modeste qu'il eût été, et ils y laissèrent la pierre qui en fixait la commémoration. Ce qu'il y a de très remarquable, c'est qu'en dépit des fortunes diverses qu'ils eurent à traverser et malgré la guerre faite pendant la Révolution aux emblèmes religieux, leur inscription de la rue Favart a été respectée.

La maison de l'Arche appartenait en 1795 à la veuve Armand (1), et, lors de l'établissement du cadastre, nous la trouvons occupée par le maçon Agricol Armand, probablement fils de cette dame. Elle fut achetée ensuite par un avocat, M. Louis-Bernard-Amédée Giraudy, et enfin, en 1904, par M. Jean-Isidore Dinard. Celui-ci fit restaurer et refaire en partie la maison en 1912-1913. On dut alors enlever la pierre portant l'inscription. M. Dinard, qui en avait appris l'origine, en fit don au R. P. Férou, de la Compagnie de Jésus, qui dirigeait la congrégation des Hommes de la rue Philonarde. Celui-ci la fit transporter dans la chapelle de cette congrégation, où elle a été placée.

## II. Monsieur à Avignon

Puisque je parle d'inscriptions, je crois devoir consacrer quelques lignes — car il n'y a pas que les inscriptions antiques qui soient intéressantes — à celle qu'on lit sur la façade de la maison n° 68 de la rue des Lices, au rez-de-chaussée et à gauche de la porte d'entrée. Cette maison appartenait en 1795 au serrurier Cousin (2) et, pendant la plus grande partie du XIX^e^ siècle, elle ne cessa d'être la propriété de la famille de ce nom.

Quant à l'inscription, son état actuel est si fruste que, si l'on n'est

(1) Bibl. d'Avignon, ms. 1681, f° 100, n° 9.
(2) Bibl. d'Avignon, ms. 1681, f° 46, n° 6.

Digitized by Google

point averti, on peut passer devant elle sans la remarquer ; il faut donc se hâter de la transcrire avant qu'elle ne soit complètement effacée. En voici le texte :

Première ligne : LE XXVII SEPT. S. A. R.
Deuxième ligne : MONSIEUR.

Il y a à remarquer dans ce texte l'absence du millésime et l'inachèvement de la phrase. Nous ne savons ni ce qui fut fait le 27 septembre, ni à quelle année se rapporte ce quantième, ni ce qu'était cette Altesse Royale, ni de quel Monsieur il est parlé. Une bonne inscription doit être courte, et celle-ci l'est ; mais elle doit encore être claire, et celle-ci l'est fort peu. Je suis parvenu cependant à donner un sens à la phrase énigmatique et tronquée qui la constitue, et il résulte de mes recherches et de mes rapprochements historiques que la date omise est 1814 et que le mot Monsieur désigne le comte d'Artois.

Je n'apprendrai à personne que le titre de Monsieur était porté sous l'ancien régime par le frère cadet du roi de France. Le dernier prince qui l'eut fut le frère de Louis XVIII, qui devait être Charles X. Après la première chute du gouvernement impérial et le premier retour des Bourbons, le comte d'Artois alla visiter la Champagne et la Bourgogne ; puis il se dirigea vers les provinces du Midi, en passant par Lyon et par Valence, et arriva à Avignon le 27 septembre 1814, à quatre heures du soir. Il fit son entrée par la porte Saint-Lazare. Le prince était à cheval et portait l'habit vert et les épaulettes de lieutenant. Les contemporains ont eu soin de marquer l'itinéraire qu'il suivit : rue de la Carreterie, place du Portail-Matheron, rue Philonarde, rue des Lices, rue de la Calade, rue Saint-Agricol, rue de la Bouquerie et place de la Préfecture. Il repartit le 29 septembre, à huit heures du matin, par la porte Saint-Michel, et prit la route de Marseille (1) ; il entra dans cette ville deux jours après, c'est-à-dire le 1er octobre.

(1) Bibl. d'Avignon, mss. 2.969, fol. 138 ; 1520, p. 481 (*Journal d'Arnavon*); 2.495, f° 91 v° et 92 (*Journal de Chambaud*).

Digitized by Google

Vous remarquerez que Monsieur, frère du roi, entra le 27 septembre 1814 et qu'il passa, le même jour, dans la rue des Lices et, par conséquent, devant la maison de l'inscription ; c'est donc très évidemment le fait que cette inscription à voulu rappeler. Celui qui l'avait fait graver était, non moins apparemment, un de ces ardents royalistes qui avaient supporté avec tant d'impatience et de rancœur le régime napoléonien.

J'ai dit que l'inscription était inachevée. Elle paraît telle, en effet ; car le subtantif *Monsieur* qui commence la seconde ligne exige après lui quelques mots pour compléter la phrase commencée. Il est certain que si *Monsieur* avait été le terme final, on ne l'eût pas placé au début de la ligne, mais au milieu. La phrase, pour être complète, aurait dû être formulée ainsi : « Le 27 septembre 1814, Son Altesse Royale Monsieur a passé ici », ou bien : « a passé devant cette maison », ou bien : « a passé dans cette rue », ou quelque chose d'analogue. Pourquoi le graveur a-t-il laissé son inscription en suspens ? Je n'en sais rien ; mais comme cependant j'éprouve le besoin de m'en rendre tout de même compte, voici une explication que je me hasarde à proposer.

Six mois après la visite du comte d'Artois, Napoléon débarqua sur la plage du golfe Juan. L'inscription fut donc écrite entre la fin du mois de septembre 1814, et le 1er mars 1815. Ne se peut-il pas que l'ouvrier, chargé tardivement de ce travail, ait été interrompu par la nouvelle du retour subit de l' « Usurpateur » dont l'aigle vola si rapidement, de clocher en clocher, jusqu'aux tours de Notre-Dame ? Le ciseau lui tomba des mains ; ce n'était plus le moment de célébrer les faits et gestes de la monarchie restaurée... Celui qui avait commandé l'inscription la laissa inachevée par prudence, craignant sans doute d'en avoir déjà trop fait, et plus tard, quand Louis XVIII fut revenu, il ne la fit pas compléter. Songez donc à ce qui aurait pu lui arriver si, par un nouveau hasard, Napoléon s'était échappé de l'île Sainte-Hélène comme il s'était échappé de l'île d'Elbe !... (1)

(1) La maison, achetée par le collège Saint-Joseph, est de nos jours affectée à la buanderie de cet établissement.

Digitized by Google

## III. La maison du Pagadour

Le 22 juin 1653, le cardinal Alexandre Bichi, évêque de Carpentras, esprit ambitieux, tracassier et brouillon, se mêlant assez volontiers de choses où il n'avait que faire, — arriva à Avignon. Ce n'était certainement pas la première fois qu'il y venait. Par opposition aux vice-légats qu'il soupçonnait, dit-on, d'être attachés au peuple plus qu'à l'aristocratie, il s'était en quelque sorte constitué chef du parti de la noblesse, et ce lui était une raison ou un prétexte de s'échapper fréquemment de son diocèse pour aller politiquer dans la cité archiépiscopale. Il y descendait dans la maison du Pagadour ; mais le 22 juin 1653, ce n'est pas chez celui-ci qu'il se rendit, et je vais dire pourquoi.

Le lendemain était la veille de la Saint-Jean, jour où avaient lieu chaque année les élections consulaires, et vous pensez que Mgr Bichi ne pouvait pas manquer de s'en occuper puisque cela ne le regardait en rien. Son intention étant de peser de tout le poids de l'influence qu'il avait ou croyait avoir sur les opérations électorales, il se rapprocha de l'Hôtel-de-Ville pour suivre du plus près possible le scrutin. Cette immixion dans les affaires d'une cité qui lui était politiquement et sacerdotalement étrangère, exaspéra le peuple et provoqua un commencement d'insurrection. Il est bien certain que ce sont les intrigues d'Alexandre Bichi qui furent une des causes de la navrante guerre civile où les deux partis adverses s'insultèrent par les épithètes les plus outrageantes : les *Pessugaux* et les *Pévoulins* (les Pressureurs et les Pouilleux). Le 23 juin les électeurs ne purent arriver à la salle du vote qu'après avoir traversé des barricades ; la lutte prit tout de suite une acuité menaçante, et le cardinal-évêque, deux jours après, dut repartir pour Carpentras en grande hâte et dans un carrosse solidement encadré de troupes à cheval.

Laissons-le sur la route de son diocèse, dont il n'aurait jamais dû sortir et occupons-nous de son domicile dans Avignon. Voici ce qu'en dit un contemporain, Henry des Laurens, primicier de l'Université et auditeur de la Rote, dans son *Histoire funeste d'une sédition inouïe*: « Donc, estant arrivé M. le cardinal dans Avignon et ayant changé de domicile ordinaire (car autrefois quand il venoit dans Avignon il

Digitized by Google

logeoit à la maison du Sr Larion, pagadour, au bout de la Grande-Fusterie), il alla loger à la maison de M. de Caumont joignant la Maison de Ville (1) ».

L'habitation de M. de Caumont occupait une partie de l'emplacement du théâtre actuel ; mais lors même qu'elle existerait encore je ne m'y serais point arrêté puisqu'elle ne servit que fortuitement de domicile à Bichi. Ce qui importe beaucoup plus, c'est de connaître son domicile ordinaire, c'est-à-dire cette maison dont il vient d'être parlé et qui était celle qu'habitait le sieur Larion, pagadour ou payeur de la Légation d'Avignon. Henry des Laurens la plaçait, comme on vient de voir, à l'extrémité de la rue de la Grande-Fusterie et nous devons l'en croire, puisque cet immeuble appartenait à sa femme et qu'elle le louait à Larion à raison de 70 écus par an. Il est à regretter que le primicier n'en ait pas parlé avec quelques détails ; mais nous sommes déjà avisés que c'était une demeure assez grande et assez belle, puisqu'un cardinal y pouvait être hébergé.

J'aurais tâtonné fort longtemps et peut-être sans résultat si je n'avais eu, pour me guider, le secours des registres de reconnaissances de directes du chapitre de Saint-Agricol. Ces registres m'ont fait connaître que cette maison avait façade au levant sur la rue de la Grande-Fusterie et au nord sur la rue du Pont : ce qui tout de suite la situe avec l'exactitude la plus satisfaisante. Elle datait d'une époque relativement reculée, car elle avait appartenu à Jean Isnard en 1493 et à Etienne Féraudi en 1527. Dans le courant de l'année 1543, elle changea deux fois de propriétaire : Nicolas Tullie au mois de juillet et Jeanne Vanel au mois d'août. Celle-ci la garda longtemps, et ce n'est qu'en 1585 que cet immeuble vint en la possession de Jacques Bonnet et, en 1593, en celle de Pierre Bœuf, dont le fils Honoré le vendit, le 14 janvier 1641, au chirurgien Eustache Legrand (2). La propriété eut ensuite pour maîtres : Mme des Laurens, qui louait au pagadour, François Marsan, marchand de toile (1724), et Marguerite-Cécile de Génard de Savigny

(1) Bibl. d'Avignon, ms. 1511, fo. 34.
(2) Archives de Vaucluses, G. *Chapitre Saint-Agricol*, 56, fo 286.

Digitized by Google

(1745), laquelle eut pour héritier Antoine-Jérôme de Génard, abbé de Savigny.

Assurément, ce sont là des détails un peu incolores et peut-être un peu fastidieux ; mais nous n'allons pas tarder à reconnaître que la maison est susceptible d'intérêt par autre chose que les séjours qu'y avait faits le cardinal Bichi. L'abbé de Savigny la légua à la royale compagnie des Pénitents gris d'Avignon, dont les maîtres et recteurs la vendirent, le 4 juillet 1771, à Pierre-François de Bertrand, ancien capitaine au régiment d'Auvergne et chevalier de Saint-Louis (7.600 livres pour le bâtiment et 400 pour les épingles). Il était l'époux de Marguerite-Françoise de Guyard (1), qui, dans une déclaration faite par elle le 16 pluviôse an II, en vue de l'établissement par l'état des bases d'un emprunt forcé d'un milliard, annonça que, parmi ses biens, elle avait une grande maison rue de la Grande-Fusterie, île 153, n° 14, dont elle évaluait le revenu à 250 livres pour la partie qu'elle habitait et à 132 pour celle qu'elle arrentait au citoyen César Nerly (2).

César Nerly !... Voilà un de ces noms qui se sont effacés de la mémoire des générations oublieuses ; mais qui, à leur époque, avaient joui d'une certaine notoriété. Nerly était un chanteur comique. L'auteur anonyme d'une notice consacrée à cet article et fidèlement suivie par Barjavel, l'a fait naître à Avignon, vers 1756, d'un père charcutier qui habitait la rue Ferruce (3) ; mais ces indications sont absolument fantaisistes et pas une d'elles n'est confirmée par les documents historiques. Pierre-César Nerly naquit le 17 septembre 1749, et non en 1756 ; sur la paroisse Saint-Agricol, et non pas dans la rue Ferruce, qui était de la paroisse Sainte-Madeleine ; et d'un père,

(1) Elle avait acquis du notaire Octavien Sabatery une autre maison contiguë à celle du Pagadour dans la Grande-Fusterie (Arch. de Vaucluse, G. *Chapitre Saint-Agricol*, 63, f° 169 v°). — Le 10 novembre 1785, elle fut une des invitées au bal donné au duc et à la duchesse de Cumberland, au palais des Papes (Bibl., mss. 2.071, f° 157, et 3.335, f° 157).

(2) Archives d'Avignon, G. 2[23 bis], liasse (*Guillard-Bertrand*).

(3) *Messager de Vaucluse* du 23 mai 1839. — Barjavel, *Dictionnaire historique du département de Vaucluse* ; Carpentras, 1841, t. II, p. 209.

Digitized by Google

Dominique-Michel-César, qui était revendeur, et non pas charcutier ; sa mère s'appelait Thérèse Guigue (1).

L'agréable voix du jeune César, son sens du comique, son esprit décidèrent de sa vocation. Il se fit entendre à Avignon et à Bordeaux, y eut du succès et partit pour la capitale. Il débuta au Théâtre-Italien avant qu'il devînt l'Opéra-Comique ; sa réussite et ses bons services lui valurent une pension du roi. La Révolution l'effraya et le fit émigrer à Coblentz ; mais il rentra en France en 1794 et se retira à Avignon, où il se logea, comme j'ai dit, chez Mme de Bertrand, dans la maison du Pagadour. Quatre ans après, il reparut à Paris et fit partie de la troupe des Variétés-Montansier au Palais-Royal. Il mourut vers 1806.

Revenons à la maison. — Bien qu'une affiche de 29 prairial an II eût signalé comme émigrés les deux fils de Mme de Bertrand (2), cette dame ne fut pas dépossédée de ses biens. D'ailleurs, cette accusation d'émigration paraît n'avoir pas été justifiée ou n'avoir pas été maintenue, au moins pour l'un de ses fils, Xavier ; car on trouve celui-ci, en 1797, à Avignon, où il fut compris dans le nombre des habitants qu'une décision du Conseil municipal, du 9 frimaire an VI, mit en demeure de verser 30 francs dans les vingt-quatre heures, pour secourir les veuves des défenseurs de la patrie (3). Depuis l'établissement du cadastre, l'immeuble a passé des mains de Joseph-Agricol-Xavier de Bertrand, chevalier de Saint-Louis, dans celles de la famille Fériaud, et fut acquis en 1881 par M. Lucien Gallès, greffier.

Est-il nécessaire de dire que la maison actuelle n'est plus celle du XV^e^ siècle ? C'est une construction bien faite, mais simple et n'ayant pas de caractère particulier. Elle a deux entrées, dont l'une est dominée par un balcon en fer forgé que soutiennent quatre petites potences de même métal. La façade sur la rue de la Grande-Fusterie, n^os^ 63 et 65, compte six fenêtres et celle sur la rue du Pont quatre ; les étages sont

(1) Archives d'Avignon, GG. *Saint-Agricol*, naissances, 1748-72, p. 44.

(2) Bibl. d'Avignon, *Atlas*, n° 314, f° 156.

(3) Id. *ibid.*, n° 314, f° 376 (affiche).

Digitized by Google

au nombre de deux, comme dans la plus grande partie des anciennes maisons de la ville.

A l'intérieur, l'escalier, éclairé par un ciel ouvert, est décoré d'une rampe assez belle, également en fer forgé. On ne se doute pas de la quantité de jolies rampes d'escalier qui se trouvent encore dans Avignon, et dont plusieurs sont absolument remarquables. J'ai toujours regretté que Noël Biret, qui s'intéressait tant aux choses de la ferronnerie, n'ait pas eu l'idée de faire un recensement de ces rampes ; il m'en avait signalé plusieurs, et je voyais bien qu'il les connaissait à peu près toutes.

## IV. L'atelier du peintre Van Bancken

Connaissez-vous Van Bancken?

Je ne crois pas qu'en dehors d'un petit groupe de curieux s'intéressant au passé artistique d'Avignon, il existe beaucoup de personnes qui aient entendu parler de Van Bancken. Esprit Calvet lui a consacré une courte notice qu'il n'a pas fait imprimer et où il déclare qu'il ignore si ce peintre était flamand ou hollandais (1) ; et feu M. Duhamel, archiviste du département de Vaucluse, m'a souvent assuré qu'il avait écrit aux archivistes et aux conservateurs des musées de Hollande et de Belgique, et qu'on lui avait toujours répondu que Van Bancken y était absolument ignoré.

Mais cette ignorance même, à défaut d'autre preuve, pourrait donner à croire que Van Bancken avait quitté son pays de très bonne heure et avant d'avoir produit des œuvres qui eussent pu l'y faire connaître. Comme, au lieu de signer Quirin Van Bancken, il a quelquefois signé Quirinus Van Bancki, Calvet en a inféré que l'artiste avait dû voyager en Italie. Cette hypothèse peut se soutenir. On voit fort bien le jeune élève, au sortir de l'atelier de son maître, aller se perfectionner dans la Péninsule. Au retour, il s'arrêta à Avignon, où, comme devait faire Nicolas Mignard un demi-siècle plus tard, il se maria et se fixa. Son contrat de mariage est du 5 février 1606, et il

(1) Bibl. d'Avignon, ms. 2.349, f° 154.

Digitized by Google

épousa Catherine Duplan, fille du peintre Pierre Duplan et de Marguerite Moraud (1). Cet acte nous fait connaître qu'il était né en 1759, à Leyde, qui, comme on sait, est une ville de Hollande, à une quinzaine de kilomètres de La Haye.

Les registres des confréries d'Avignon, les comptes municipaux, les notes manuscrites du chanoine Requin et d'autres sources m'ont fourni quelques indications sur les œuvres de Van Bancken. Il y avait de lui des peintures aux Pénitents gris; il fit un *Saint Charles* pour la confrérie de ce vocable érigée en la paroisse Saint-Pierre d'Avignon ; il participa aux décorations des entrées solennelles du cardinal Barberini et de l'archevêque Mario Filonardi, et exécuta un grand tableau qui rappelait un *Vœu fait par la Ville pour la cessation de la peste* et qui fut placé dans la salle haute de la Maison commune. Une *Notre-Dame du Refuge*, qu'il peignit pour les religieuses du couvent de la Victoire (2), serait aujourd'hui dans la chapelle de la Grande-Providence (3). Je connais enfin un joli tableautin sur cuivre, la *Sainte Famille*, qui est chez M. Dibon, rue de la Croix.

Pour en finir avec la biographie de cet artiste, je dirai qu'il mourut à Avignon le 30 décembre 1649 (4). Il ne retourna donc jamais dans les Pays-Bas, et c'est évidemment une des raisons qui expliquent qu'il n'y soit point connu.

Dans quelle maison demeurait-il? Le terrier de la Chambre apostolique m'a donné la réponse à cette question en m'apprenant que le peintre de Leyde avait acquis des Doctrinaires, le 8 décembre 1618, un immeuble qui formait l'angle nord-ouest des voies que nous appelons aujourd'hui la rue Saint-Agricol et la rue Joseph-Vernet (5). Il nous est possible, en outre, de nous rendre compte de ce qu'était extérieu-

(1) Archives de Vaucluse, *E. Notaires* : F. Veyrier, 1.606, f° 32 ; fonds Vincenti, reg. 2.099.

(2) Ce couvent s'appelle d'abord le Refuge ; il ne prit le titre de couvent de la Victoire qu'en 1676.

(3) Fourrier de Bacourt, *Elisabeth de Raufaing et le Refuge d'Avignon.*

(4) Archives d'Avignon, G. G. *Saint-Agricol*, décès, 1641-67, f° 41.

(5) Bibl. d'Avignon, ms. 1710, f° 84, v°. — Archives d'Avignon, DD. *Régales*, 1618-77, f° 767.

Digitized by Google

rement cette maison en consultant les dessins dont le F. Vincent Laudun a illustré son manuscrit des *Eglises et chapelles principales dédiées à la Mère de Dieu* (1). L'un de ces dessins représente la partie de la rue Saint-Agricol qui est entre la rue Joseph-Vernet et celle de la Petite-Fusterie et où se dressaient de son temps trois maisons dont l'une, la première à gauche, est précisément la maison de notre Van Bancken (2).

Telle que nous la montre le dessin, cette habitation est à deux étages de trois fenêtres chacun. Au-dessus de la toiture s'érige une sorte de belvédère assez élevé et de forme carrée, avec deux étages ajourés de deux petites fenêtres sur chacune des faces qu'on aperçoit et couvert d'un toit pointu à quatre pentes. Comme la porte d'entrée est sur notre rue Joseph-Vernet, elle ne figure point dans le croquis. Le rez-de-chaussée, du côté de la rue Saint-Agricol, au lieu d'être percé de trois fenêtres comme le sont les deux étages supérieurs, l'est par une grande baie rectangulaire, plus large que haute.

Cette baie, placée assez haut, me paraît significative. On la retrouve encore dans la plupart des ateliers de nos peintres modernes, surtout à Paris, elle donne beaucoup de lumière dans la pièce qu'elle éclaire, et c'est évidemment ce qui est le plus nécessaire aux artistes. Assurément, la baie de Van Bancken, regardant au midi, devait recevoir parfois beaucoup trop de soleil ; mais il faut considérer qu'à son époque la rue était plus étroite qu'à présent, et que l'inconvénient que je signale n'existait que pendant un certain temps et seulement dans les grandes journées de l'été.

Il y a donc apparence que l'atelier de l'artiste hollandais se trouvait au rez-de-chaussée de sa maison et que la lumière était captée par cette baie. Une telle disposition me semble pleinement confirmée

(1) Bibl. d'Avignon, ms 1448, f° 285.

(2) Il y avait été précédé par Antoinette, veuve de Guillen Forestier (1422), les frères Pierre et Ayme Dufour (*de Furno*), tailleurs d'habits (1481), Etienne Billiaudi (1587) et Balthazar Basseri, chanoine de Saint-Agricol (1600) qui légua l'immeuble aux PP. de la Doctrine chrétienne des Sommasques (clercs réguliers de Saint-Mayeul), desquels Van Bancken l'acquit.

Digitized by Google

par le petit tableau de M. Dibon, où la lumière vient de gauche et tombe certainement de haut, puisque la tête des personnages est éclairée à la partie supérieure. Cela marque donc que l'artiste peignait en tournant le dos au levant et en ayant à sa gauche, c'est-à-dire au midi, la baie, qui lui donnait du jour par un angle d'à peu près quarante-cinq degrés : ce qui est ordinairement l'éclairage des peintres et des dessinateurs.

A la mort de Quirin Van Bancken, la maison passa à son fils Léonides, qui était aussi peintre mais de qui, je crois, il ne nous est resté aucun ouvrage. Léonides mourut en 1690 ; une de ses filles, Marie-Thérèse, héritière de la maison, la légua à Jean Anglésy (1) dont la famille fut, dans la suite, propriétaire, non seulement de cette maison, mais encore de quatre ou cinq petits immeubles contigus, qu'elle fit abattre et qu'elle remplaça par l'hôtel d'Anglésy actuel.

La partie occidentale de cet hôtel, au coin des rues Saint-Agricol et Joseph-Vernet, occupe l'emplacement de la maison du peintre hollandais. M. Gabaret (Auguste-Jean-Joseph), l'excellent sculpteur sur bois, qui y est décédé le 27 mars 1919 (2), y avait établi son atelier exactement à l'endroit où était celui de l'artiste du XVII^e siècle, avec cette seule différence que la baie est remplacée par une grande porte vitrée.

## V. La demi-tour de la rue Joseph-Vernet

La maison qui porte à la fois le n° 6 de la rue Joseph-Vernet et le n° 1 de la rue Crillon présente une singularité que je n'ai rencontrée dans aucune autre demeure d'Avignon, c'est que la construction qui en occupe l'encoignure est une demi-tour. Il y avait là, certainement, en principe, une tour complète qui faisait saillie sur les deux rues et qu'on a tronquée du côté de la rue Crillon, lorsque celle-ci, anciennement fort étroite, a été élargie pour les besoins de la circulation. Il

(1) Archives d'Avignon, DD. *Régales*, 1618-77, f° 707.

(2) Id. E. *Décès*, 1919, n° 1.803. — Né à Avignon, le 29 mai 1859.

Digitized by Google

n'en reste pas moins qu'il y a dans cette construction— hémisphérique d'une part et unie de l'autre — une bizarrerie d'aspect qui frappe et étonne le passant.

La maison écoinçonnée de ce singulier appendice remonte au XVe siècle. En 1424, elle appartenait à Catherine, veuve de Jacques Reboli ; cent quarante ans après, elle était à un revendeur nommé Roland de Mosis et à sa femme Guigonne Chambaud (1). Pompée Catilina s'en rendit acquéreur en 1595.

C'était un curieux personnage que ce Pompée Catilina. Avec un tel nom, il ne pouvait être que romain, et, en effet, il était né à Riéti, petite ville des anciens états pontificaux d'Italie. Il fut envoyé à Avignon en qualité de colonel de l'infanterie que le pape entretenait en cette ville ; il se distingua dans les guerres de religion du Comtat et fut un des plus braves et des plus illustres batailleurs de son temps, du moins s'il faut en croire son épitaphe que tout le monde peut encore lire dans l'église Saint-Agricol. Je ne le suivrai pas dans sa glorieuse carrière de capitan ; je dirai seulement qu'il était d'un caractère assez composite et que le sacré et le profane se mélangeaient chez lui en doses plus ou moins égales ; car, s'il fut le fondateur de la confrérie des Pénitents noirs de la Miséricorde, il fut aussi le créateur d'un grand jeu de paume qui exista jusqu'au jour où il fut remplacé par le premier théâtre d'Avignon.

Cet établissement date de 1596. Pour l'édifier, Pompée Catilina avait acquis, l'année précédente, plusieurs immeubles, dont la maison qui nous intéresse. Il avait dans l'idée d'étendre son jeu de paume depuis la place du Mail ou place de l'Oulle jusqu'à la rue de la Calade, qui est à présent la rue Joseph-Vernet ; mais ensuite, il modifia ses premiers projets et, poussant moins loin ses constructions, il ne fit pas abattre la ligne de maisons longeant cette dernière rue. Ces maisons ne lui étant plus utiles, il les revendit, et l'immeuble à la tour d'angle fut acheté par Jean-François Casal, docteur ès-droits.

Catilina mourut en 1613, ne laissant que deux filles, Chrétienne et

(1) *Terrier de la Chambre apostolique*, fo 81 (Bibl. d'Avignon, ms. 1710).

Digitized by Google

Lucrèce, qui réunissaient dans leurs prénoms les souvenirs de la Rome païenne à ceux de la Rome catholique. Le mari de Lucrèce, M. des Henriques du Flamen, devint propriétaire du jeu de paume, et, après lui, le fils qu'il eut de ses justes noces et qui portait le prénom de son grand-père, Pompée.

Sur ces entrefaites, Louis XIV arriva à Avignon. Ce prince allait au-devant de sa jeune épouse espagnole Marie-Thérèse ; mais il ne semble guère s'être hâté puisque, entré dans notre ville le 19 mars 1660, il n'en devait repartir que le 1er avril. Louis avait alors vingt-deux ans, et l'histoire nous apprend qu'il était très sportif. Les vers de Racine (1) ne l'avaient pas encore corrigé de sa passion pour la danse. Il aimait beaucoup la paume, qui était sous l'ancien régime notre jeu national, et, pendant son séjour à Avignon, il se livra à cœur-joie à ce passe-temps dans l'établissement de Pompée des Henriques du Flamen.

Ce divertissement exigeait quelques précautions et, lorsque les parties étaient finies, il fallait que les joueurs se fissent éponger et essuyer pour que la sueur ne séchât pas sur leur peau. Voici ce que dit à ce sujet un annaliste contemporain et anonyme : « Le Roy joua presque tous les jours à la paume au jeu de paume du Mail et se desséchoit à la maison de M. Casal qu'on avoit ouverte du costé du jeu de paume » (2). Bien entendu, ce passage ne fut établi que provisoirement et on le referma après le départ du jeune monarque ; il se trouvait dans la partie occidentale de la maison et, par conséquent, du côté opposé à la tour.

Le docteur ès-droits Casal mourut à Paris le 9 décembre 1663 (3), et la maison passa d'abord à sa veuve Jeanne Silvestre, puis en 1690 à son petit-fils Joseph Barbier, également docteur ès-droits, et enfin à Joseph de Gilles qui la vendit, le 26 octobre 1736, au prix de 5.000 livres, monnaie de France, à Claude Pintat (4).

(1) *Britannicus* (1669), IV, 4.
(2) Bibl. d'Avignon, ms. 2.394, f° 185 v°.
(3), Id. *ibid*, f° 194.
(4) Archives d'Avignon, DD. *Régales*, 1700-65, lièvre, f° 7 et 378. — Archives de Vaucluse, G. *Chapitre métropolitain d'Avignon*, 547, f° 111 v°.

Digitized by Google

A cette époque la demeure avait pour confronts : au nord, la rue tendant de celle des Lices-Antiques à la porte du Mail (rue Crillon) ; au levant, la rue des Lices-Antiques (Joseph-Vernet) ; au sud, l'écurie de M. de Tonduti de Saint-Légier, baron de Malijac, et au couchant, le jeu de paume qui, depuis quatre ans, avait été remplacé par la salle de spectacle.

L'acquéreur Claude Pintat n'était pas le premier venu. Né à Avignon le 5 septembre 1684, il fut secrétaire de cette ville de 1722 à 1732 et devint alors secrétaire d'Etat et archiviste de la Légation (1). On lui doit le classement des anciennes archives communales, et l'inventaire qu'il en dressa et qui a été imprimé de nos jours, est un excellent et utile travail auquel on ne peut reprocher que d'être par trop succinct. Il mourut le 2 juillet 1753, à Avignon, laissant sa maison à son cousin Ignace-Hermantaire Michelet de Mézières, chevalier de Saint-Louis (2). Un Mézières aîné la possédait en 1795 (3), et au XIX^e^ siècle elle resta dans la même famille jusqu'à l'époque où le marquis de Mézières, qui habitait Rome, la vendit à Pierre-Joseph Perre, entrepreneur de fonderie (1835). Elle appartient depuis 1883 à M. Pauleau, de Châteaurenard.

En dehors de la tour, la maison, qui a été modifiée et dénaturée par l'installation de diverses boutiques, n'a rien qui puisse fixer l'attention des archéologues. Elle a remplacé la construction primitive à une époque que rien n'a pu m'aider à fixer, et c'est certainement alors qu'on mit la façade à l'alignement de la rue allant à la porte de l'Oulle et que, pour la soumettre tout entière à cet alignement, on supprima la saillie de la tour en la coupant en deux et en ne laissant debout que la moitié sur la rue de la Calade.

Cette moitié, que ceinturent des bandeaux très accentués, possède, dans sa partie supérieure, un œil-de-bœuf Renaissance d'un travail

(1) L. Duhamel, *Inventaire somm. des Archives comm. ant. à 1790 de la ville d'Avignon*, série AA. Avignon, 1906, p. IX et X.

(2) Arch. de Vaucluse, G. *Chapitre métropolitain*, 550, f° 129.

(3) Bibl. d'Avignon, ms. 1681, f° 136, n° 1.

Digitized by Google

charmant ; l'ouverture, en ovale, se raccorde par de petites agrafes de pierre aux moulures compliquées du cadre rectangulaire. Il est probable qu'un œil-de-bœuf semblable existait du côté de l'autre rue ; il en faut assurément regretter la perte, mais enfin il nous en reste un pour nous en consoler.

## VI. Les trois maisons du chevalier de Rascas

Le chevalier Bernard de Rascas fut un fort grand personnage.

Appartenant à l'aristocratie du Limousin, sa famille était alliée à celle du pape Clément VI et à celle du pape Innocent VI, qui se succédèrent dans le gouvernement de l'Eglise de 1342 à 1362, c'est-à-dire pendant vingt ans. Cette circonstance fut vraisemblablement la cause qui lui fit abandonner sa province pour s'établir dans une cité où de tels parents exerçaient une telle puissance. Il était docteur ès-lois et on lui attribue quelques ouvrages de jurisprudence et de théologie. Il rima aussi, et César de Nostredame cite de lui des vers provençaux qui ne sont peut-être pas très authentiques et qui, d'ailleurs, s'ils le sont, font peu regretter qu'on ne nous ait pas conservé autre chose de son œuvre poétique. Ce bagage n'aurait probablement pas suffi à le tirer de l'oubli s'il n'avait été un très généreux philanthrope. En effet, en 1353, il donna 10.000 florins d'or pour la construction du grand hôpital d'Avignon (1), et ce beau geste lui a valu, à juste titre, l'immortalité. On ignore la date exacte de son décès ; elle flotte entre 1369 et 1375.

J'ai cherché longtemps sa maison sans la trouver et j'avoue que je désespérais d'y arriver lorsque, en dirigeant mes investigations dans un autre sens et sur d'autres objets, j'ai, comme par hasard, atteint le but que je ne visais plus. Mais une chose qui m'a encore plus surpris c'est que, ne cherchant qu'une seule maison, j'ai fini par en rencontrer trois... Enumérons.

(1) Cette fondation fut sanctionnée par une bulle d'Innocent VI, du 20 juillet 1354 (Bibl. Barberini, à Rome, XXXVIII, n° 71, f° 12 v°. — Eug. Müntz, *L'histoire des arts dans la ville d'Avignon pendant le XIV^e siècle*, Paris, 1888, p. 47).

Digitized by Google

*Première maison.* — Paul Achard écrivait en 1857 : « C'est sur la place du Change, au midi de la maison actuelle de M. Ducommun, que demeurait le chevalier de Rascas, qui fut assesseur du syndicat d'Avignon en 1343, et qui se recommande comme poète, comme jurisconsulte et surtout comme bienfaiteur des pauvres (1) ». Cette manière qu'avait adoptée Achard de désigner un local par le nom de son occupant est un peu déconcertante. Ceux qui le lisaient en 1857 savaient évidemment à quoi s'en tenir ; mais les occupants ont souvent changé depuis, et il est assez difficile à présent de retrouver celui qui l'était il y a soixante-huit ans. Les maisons portaient alors des numéros ; pourquoi n'avoir pas indiqué la maison de Rascas par le sien ? Cela aurait épargné bien des recherches fastidieuses. Je crois que l'immeuble Ducommun était celui qui fait l'angle de la place du Change et de la rue des Trois-Carreaux ; en ce cas, la maison du philanthrope ne pouvait être que celle qui porte le n° 2 de cette dernière rue. Elle est assez élevée puisqu'elle compte un rez-de-chaussée, deux étages et un attique ; mais elle n'est pas d'une grande largeur, quoique ses fenêtres soient, par étage, au nombre de quatre. Au surplus, la construction est relativement moderne ; de sorte qu'il ne faut pas dire d'elle qu'elle est la maison de Rascas, mais bien qu'elle est une maison bâtie sur l'emplacement de celle de Rascas.

*Seconde maison.* — Transportons-nous maintenant au carrefour que forment la rue de la Croix, la rue Saluces et la rue de l'Amélier, et nous nous trouverons sur une espèce de petite place qu'on appelait au XIV^e^ siècle le planet de la Bulle, à cause d'une habitation riveraine dite « maison de la Bulle de Notre Seigneur le Pape — *ostal de la Bulla de nostre senhor lo Papa* ». M. le D^r^ Pierre Pansier a exhumé des registres des religieuses de Sainte-Catherine et des Visitandines de Saint-Georges des textes relatifs à une maison qui appartenait en 1369 à Bernard de Rascas et pour laquelle ses héritiers payèrent 17 livres en 1375 (2) ; cette maison était sur le planet de la Bulle, mais rien ne permet de marquer l'emplacement précis où elle se dressait.

(1) *Dictionnaire historique des rues d'Avignon* ; 1857, p. 44.
(2) *Les rues d'Avignon au moyen âge* ; 1911, p. 24.

Digitized by Google

*Troisième maison.* — Achard m'a donné la première maison et M. Pansier la seconde ; je ne dois qu'à moi-même la découverte de la troisième. Il est extrêmement surprenant qu'on ne la connaisse pas depuis longtemps, depuis toujours même ; car c'est une des plus remarquables et des plus curieuses du Vieil Avignon. Je veux parler de l'immeuble qui porte le n° 40 de la rue des Marchands. Il se mouvait de la directe des Dominicains,et Rascas reconnut cette directe le 1er septembre 1350 ; l'acte porte que les confronts étaient, au nord, la rue de l'Epicerie, qui est notre rue des Marchands, et au levant celle des Pelletiers, qui est notre rue des Fourbisseurs (1).

On peut faire observer que la construction est du xve siècle et que Rascas vivait cinquante ans auparavant ; assurément, la maison a été restaurée, remaniée ou refaite en partie par ses successeurs ; mais il est heureux qu'on ne l'ait pas complètement réédifiée au xviie ou au xviiie siècle, époque à laquelle on a achevé de démolir l'Avignon médiéval pour le remplacer par l'Avignon moderne.

L'embarras est de savoir laquelle de ses trois maisons Rascas habitait. Remarquez que ce digne et excellent homme a pu les habiter successivement. Achard ne fixe point la date où Rascas possédait celle des Trois-Carreaux, mais il parle de l'assessorat de 1343 et on a l'impression qu'il considérait l'époque de cet assessorat comme celle de la possession du logis. D'autre part, nous avons vu les deux autres maisons mentionnées en 1350 et 1369. Après avoir habité en 1343 la rue des Trois-Carreaux qu'on appelait du Puits-de-Carrel, Rascas a pu parfaitement passer à la rue de l'Epicerie en 1350 et à la place de la Bulle en 1369.

D'un autre côté, on peut supposer que, bien que propriétaire de trois immeubles, il n'en a habité qu'un. En ce cas, je suis d'avis qu'il faut opter pour la maison de la rue de l'Epicerie. Rascas, je le rappelle, était un homme très en vue. S'il se trouva mêlé aux affaires municipales en 1343, il fut, le 10 des calendes de septembre 1361, chargé par Innocent VI de veiller, conjointement avec Napoléon de

(1) Archives de Vaucluse, H. *Dominicains d'Avignon*, 17, p. 31.

Digitized by Google

Ponterlis, citoyen de Forli, à la construction des murailles d'Avignon (1) ; il fut l'exécuteur testamentaire du cardinal Audouin Aubert, mort en 1363 ; il était, comme on sait, le parent des deux papes qui venaient de se succéder. Ses rapports avec le saint-siège, le sacré-collège et l'administration communale lui avaient certainement procuré une clientèle considérable. J'aurais peine à me figurer que, dans de telles conditions, il eût habité une maison située dans un quartier aussi peu central que la place de la Bulle, ou bien une maison aussi exiguë que celle du Puits-de-Carrel, et les eût préférées à la grande demeure qui, placée au centre même de la ville, occupait l'encoignure de deux rues qui comptaient déjà parmi les plus animées et les plus commerçantes.

Cette originale maison, qui fait l'admiration des archéologues et des touristes, n'a pas une histoire très attachante. Les rues de l'Epicerie et de la Ferraterie, qui sont devenues une seule artère, sous la dénomination de rue des Marchands, commençaient déjà à être accaparées par le négoce. Ce sont des marchands qui, dès la fin du XV^e^ siècle, s'établirent dans la maison du chevalier de Rascas : en 1491, les quatre frères Louis, Thomas, Balthazar et Charles Galiani ; en 1498, les deux frères François et Gabriel Belli ; en 1548, Nicolas de Ceps. Celui-ci fit de mauvaises affaires et ses biens durent être vendus à l'encan en 1568. Naturellement, l'acquéreur fut encore un marchand ; il se nommait Jean Ferrier dit Benoit. Le 1^er^ septembre 1603, un Jean Ferrier, qui était peut-être le même et s'intitulait chevalier de N S P. le Pape, chargea les maçons Antoine et Claude Roux de bâtir une muraille dans sa maison, au-dessus du « dogme » (dôme) de l'escalier à vis qu'il avait fait construire nouvellement ; d'exécuter quelques réparations ; d'ouvrir plusieurs portes ; de daller le devant de la grande entrée; etc., à raison de 13 florins la canne, plus 4 éymines de blé par dessus le marché (2).

(1) Massilian, *Notes* (Bibl. d'Avignon, ms 2.379, f° 186).

(2) Archives de Vaucluses, E. *Notaires* : J. Richard, 1600-3, f° 144 ; fond Pons, reg. 145 *bis*.

Digitized by Google

Lors d'un partage entre les membres de la famille en 1654, Paul de L'Eglise de Ferrier, colonel d'un régiment de S. A. R. de Savoie, obtint dans son lot l'immeuble qui, après lui (1682), passa à Joseph-François de L'Eglise de Ferrier. A cette époque, l'habitation s'était incorporé, au sud et du côté de la rue des Fourbisseurs, un petit logis où avait pendu jadis l'enseigne du *Cheval Noir* (1).

La maison fut divisée par Joseph-Auguste de L'Eglise en deux lots qui ne devaient plus se ressouder, même de nos jours : l'un se trouvait alors dans la paroisse Saint-Pierre et l'autre dans la paroisse Saint-Geniès. Inutile, n'est-ce pas ? de dire que ce sont encore des marchands qui acquirent les deux lots: Jean Gasquet le lot occidental le 19 septembre 1714, et Joseph Chinon le lot oriental le 25 septembre suivant. Il y avait en ce temps-là « un arc à l'entrée du devant de ladite maison, proche le respirail de la cave, lequel respirail est garni d'une grille de fer (2) ». A la fin du XVIII^e siècle, Chinon était remplacé par Portalier et Gasquet par Cappeau (3). Les propriétaires actuels sont, depuis 1908, M. Georges Colombe, d'une part, M. et Mlle Gaugler, de l'autre.

Tout Avignon connaît la maison dont je viens de parler ; cela me dispensera d'une longue description.

Les deux étages, en encorbellement, portent sur des poutres saillantes et à moulures. Le rez-de-chaussée a été dénaturé par des instal-

(1) Id, H. *Visitandines Saint-Georges*, 16, f° 16. — H. *Dominicains*, 17, p. 31 — H. *Célestins*, 33, f° 36 v°. — Arch. hospitalières d'Avignon : *Jésuites*, B. 5. f° 28, 34 v° et 74 v°. — Certaines parties de la maison servaient à l'Aumône de l'Epicerie, dont elle était séparée par la rue des Fourbisseurs. — La famille de L'Eglise était originaire d'Asti en Piémont. Louis de L'Eglise, marchand d'aromates, passa une obligation le 22 juin 1547 : il fut troisième consul d'Avignon en 1561 et 1573 et second en 1589. Pour établir la noblesse de cette famille, une enquête fut faite à Asti, à la requête de Louis de L'Eglise, fils du consul, les titres ayant été brûlés au décès de son grand-père Mathieu, mort de la peste à Avignon (*Notes concernant des familles d'Avignon et du Comtat-Venaissin* : 1879, p. 113).

(2) Archives de Vaucluse, H. *Dominicains*, 17, p. 153, et *Célestins*, 34, f° 233. — E. *Duché de Caderousse*, 268, état des directes, f° 10 v°. — Arch. hospit. d'Avignon : *Jésuites*, B. 5, f° 119 v°, 124 v° et 208, et *Aumône de l'Epicerie*. 19, f° 58 et 88.

) Bibl. d'Avignon, ms. 1.681, f° 103, n°° 20 et 21.

Digitized by Google

lations de magasins, et le sommet l'a été par la suppression du pignon. Seules, les fenêtres du second étage (quatre sur la rue des Marchands et deux sur celle des Fourbisseurs) ont gardé leur caractère primitif ; elles sont de grandes proportions et garnies de meneaux en pierre s'entrecroisant. Quant aux autres ouvertures, elles ont été refaites probablement au XVIII^e siècle, et le nombre en a été multiplié : sept et quatre au premier étage ; huit et quatre à l'attique, celles-ci ogivalisées. Il est certain que, lorsque le pignon fut supprimé, on développa cet attique de manière à lui donner la largeur des autres étages, et qu'il fallut l'éclairer par de plus nombreuses fenêtres.

En terminant cette étude, je ne saurais trop engager ceux qui se préoccupent du Vieil-Avignon d'en rechercher comme moi les particularités mal connues. Je les ai appelées de petites énigmes et d'aucuns les appelleront avec un peu de dédain peut-être des devinettes Devinettes, soit ! En histoire, rien n'est inutile ni indifférent. — Croyez-vous qu'il ne serait pas intéressant de savoir, par exemple, pourquoi les armes du cardinal de la Tourroye sont placées sur l'entrée de la cité du Palais ? pourquoi la maison de Forli est appelée la maison de la Reine Jeanne ? quelle est l'origine de ce bas-relief de la *Tarasque* qu'on voit dans la rue des Teinturiers ? qu'il existe toujours la maison de Pierre Obreri, cet architecte du XIV^e siècle dont l'existence a été si vivement et, d'ailleurs, si vainement contestée ? de connaître la maison qu'habitait Jourdan Coupe-Tête quand il n'était pas logé au palais des Papes ? etc., etc...

Assurément, il ne faut pas espérer de trouver réponse à tout ; mais ces sortes de recherches, même quand elles ne donnent pas de résultats, stimulent la curiosité, affinent le goût et l'intelligence des investigations et, en somme, rendent plus subtiles les qualités du sens critique que chacun de nous a en soi. C'est un exercice qui, en dehors de son utilité, est extrêmement attrayant. Je vous conseille beaucoup de vous y livrer.

Adrien MARCEL.

Digitized by Google

Digitized by Google

# Les Débuts de la Franc-Maçonnerie à Avignon

(1737-1751)

Il n'existe guère d'ouvrages ou d'articles consacrés à l'histoire de la franc-maçonnerie qui ne soient défigurés par un parti-pris favorable ou hostile. La franc-maçonnerie a ses panégyristes décidés et ses détracteurs acharnés ; ceux-ci la condamnent d'autant plus sévèrement qu'ils la connaissent moins, et quelques-uns ne se rendent pas même bien compte du fait, pourtant certain, qu'elle a profondément évolué — comme toute chose humaine —, qu'elle a pu ainsi changer de caractère, et que le mot désigne, suivant les époques et les pays, des états d'esprit très différents.

Avant de porter, si possible, un jugement impartial sur son but, son rôle et son influence depuis deux siècles, il serait bon de l'étudier à un point de vue purement historique, et sans aucune préoccupation de polémique : une déclamation, même éloquente, n'a jamais rien prouvé contre le plus bref des textes et le plus insignifiant des faits établis. Malheureusement, les documents anciens sont rares ; on en a détruit beaucoup ; d'autres, à cause du secret maçonnique, restent difficilement accessibles ; et le sujet lui-même est très complexe. En un mot, l'histoire de la franc-maçonnerie au XVIII^e^ siècle n'est pas facile à débrouiller.

Nous ferons connaître aujourd'hui les renseignements que nous avons pu recueillir sur les débuts de la franc-maçonnerie à Avignon et à Carpentras. Avignon a été un des premiers foyers de la maçonnerie française, puisqu'une loge y fut créée dès 1737 (1) ; et notre ville

(1) Les premières loges françaises datent de 1730 environ.

Digitized by Google

fut pendant tout le XVIIIe siècle un centre maçonnique important. Les bibliothèques et les archives du département nous ont fourni un certain nombre de documents (1) ; d'autre part, un texte capital, les *Règlements et statuts de la respectable loge de Saint-Jean de Jérusalem d'Avignon*, suivi des procès-verbaux des séances de 1749 à 1751, a été publié en 1920 par la *Revue internationale des sociétés secrètes* (2). Le manuscrit de cette copie, dont l'authenticité paraît certaine, est conservé dans les archives de cette Revue. Cette publication, quoique visant un but de polémique, et accompagnée de commentaires fantaisistes, est une des principales sources de notre travail. Le texte lui-même reste valable.

Sans vouloir même aborder la question des origines de la franc-maçonnerie, il nous paraît cependant indispensable de mentionner l'existence en notre région de sociétés secrètes antérieures à son apparition : ordres de *la Méduse*, à Toulon et à Marseille, vers 1683-1684, de *la Grappe*, à Arles, vers 1693, de *la Boisson*, à Avignon, vers 1703-1704, de *la Chambre noire*, à Arles, vers 1728 (3). Toutes ces associations avaient un caractère commun : c'étaient des réunions de gens d'esprit des meilleures classes, joyeux vivants, aimant la bonne chère, fort heureux de s'assembler pour deviser gaîment et sans contrainte ; on usait à table d'un langage conventionnel : au fond, de vrais cercles

(1) Achard décrit dans une note (Biblioth. d'Avignon, ms. 1551, f° 163) trois registres du Saint-Office d'Avignon (1674-1789), seul reste des archives du tribunal de l'Inquisition dans notre ville. Suivant son habitude, Achard n'indique pas où se trouvaient ces trois volumes, qui nous auraient certainement été très utiles. Nous ignorons s'ils existent encore aujourd'hui, et où.

(2) *Revue internationale des sociétés secrètes*, quatrième année, t. IX, n° 2, supplément au numéro de janvier 1920 (introduction, notes et appendices par M. Gustave Gautherot).

(3) Le chevalier Apicius a Vindemiis [L. de Crozet], *Etudes et Recherches scientifiques et archéologiques sur le culte de Bacchus en Provence au XVIIIe siècle*, Toulon, 1860, 8° (cf. l'exemplaire du Dr Barjavel à la bibliothèque de Carpentras, ms. 2.055) ; Arthur Dinaux, *Les Sociétés badines, bachiques, littéraires et chantantes...*, ouvrage posthume revu et classé par Gustave Brunet, Paris, 1867, 2 vol. 8°, T. I, p. 102, 392, et t. II, p. 16.

Digitized by Google

d'intimes. Il ne paraît pas que la politique ou la philosophie les aient jamais préoccupées. Mais leurs adhérents appartenaient aux mêmes milieux sociaux où nous verrons plus tard se recruter la franc-maçonnerie, et la disposition d'esprit des premiers francs-maçons ne différait peut-être guère de celle des optimistes convives de *la Méduse*, de *la Grappe* ou de *la Boisson* (1).

C'est en août 1737 qu'une loge fut établie en Avignon, à une époque où la franc-maçonnerie était en France à peine connue hors de Paris (2) et provoquait les premières interdictions de la police (3).

Le fait semble d'abord étonnant, puisqu'Avignon était alors possession pontificale, où le pouvoir politique et le pouvoir religieux ne faisaient qu'un, et où siégeait un inquisiteur du Saint-Office. Mais le milieu se révélait très certainement mieux préparé qu'ailleurs. Nous n'insisterons pas sur l'existence de l'ordre de *la Boisson*, qui semblait en pleine décadence vers 1734 (4). Il est toutefois incontestable que a société avignonaise, de caractère libre et quelque peu cosmopolite, offrait un terrain des plus favorables. Enclave étrangère dans le Royaume de France, Avignon servait d'asile aux exilés et même aux aventuriers de toute espèce. Des livres prohibés ou des éditions clandestines sortaient en fraude de ses nombreuses imprimeries. Avignon était aussi, à la manière de la Venise du XVIII^e siècle, une ville agréable et de mœurs faciles. Les fêtes, les distractions variées ne manquaient pas (5), et la cité se montrait accueillante aux étrangers. Ceux-ci y

(1) *Les plus secrets mystères des hauts grades de la Maçonnerie dévoilés*, 1774 réimpression avec une introduction, des notes et un appendice par R. Le Forestier, Paris, s. d., 8°, introduction, p. 35-38.

(2) A cette date, d'après G. Bord, il n'y aurait eu en province de loges qu'à Valenciennes, Bordeaux, et peut-être Arras.

(3) Sentence de police qui défend les associations et notamment celle des F.·. M.·., 14 septembre 1737 (*Catalogue des ouvrages imprimés et manuscrits composant la bibliothèque maçonnique du Grand Orient de France*, Paris, 1882, n° 225).

(4) A. DINAUX, *op. cit.*, t. I, p. 118.

(5) L. DUHAMEL, *Le théâtre à Avignon aux XVII^e et XVIII^e siècles* ; *La vie avignonaise au XVIII^e siècle* (Annuaire de Vaucluse, années 1909 et 1910).

Digitized by Google

venaient en grand nombre, et beaucoup qui comptaient seulement y passer quelques journées pour reprendre bien vite les routes d'Italie ou d'Espagne, prolongeaient leur séjour, séduits par la douceur du climat et le charme de la vie. Parmi ceux qui y résidaient à demeure, l'on comptait beaucoup d'écossais, partisans des Stuarts chassés du trône d'Angleterre (1). Ces « jacobites », fidèles de Jacques III Stuart, protestants ou catholiques, avaient apporté dans le Royaume la franc-maçonnerie (2). Deux d'entre eux, grands seigneurs fastueux et populaires (3), tenaient le premier rang de la société avignonaise, elle-même très « jacobite » : mylord comte de Balmerino, et Jacques Butler, duc d'Ormond (4), généralissime du prétendant et grand-maître de sa diplomatie, qui ne quitta guère notre ville de 1723 à 1745. C'est le comte de Balmerino qui initia le marquis de Calvière, fondateur et premier vénérable de la loge d'Avignon en 1737 (5). Balmerino périt sur l'échafaud après la défaite de Culloden qui ruina les espoirs du prétendant Stuart (1746).

(1) J. MARCHAND, *Les Stuarts à Avignon* (*Mém. Acad. Vaucluse*, t. XIV, 1895 p. 156). Jacques III séjourna à Avignon du 2 avril 1716 au 6 février 1717, puis du 23 août au 10 décembre 1727. Son fils y vint à plusieurs reprises après 1747.

(2) La franc-maçonnerie jacobite se répandit la première en France, au début du XVIII[e] siècle, peu après, ce fut le tour de la franc-maçonnerie anglaise, tout naturellement hostile aux Stuarts. La franc-maçonnerie écossaise proprement dite, qu'il ne faut pas confondre avec la franc-maçonnerie jacobite, de caractère politique plus accentué, et toute dévouée aux Stuarts, ne fonda des loges dans notre pays qu'après 1771 (Gustave Bord, *La Franc-maçonnerie en France des origines à* 1815, t. I, *Les ouvriers de l'idée révolutionnaire* (1688-1771), Paris, s. d. [1908], 8°).

(3) Bibliothèque d'Avignon, ms. 2.280, f° 159, 183.

(4) Cf. les *Mémoires de la vie de Mylord duc d'Ormond...*, traduits de l'anglais, à La Haye, 1737, 2 tomes en un volume in-12 (ouvrage apocryphe). L'édition anglaise est, paraît-il, beaucoup plus complète.

(5) *Revue internationale des sociétés secrètes...*, p. 128-129.

Digitized by Google

Charles-François de Calvière (1), marquis de Vézenobres (2), seigneur de Saint-Césaire de Gausignan, Brignon et Nozières, naquit en Avignon le 22 avril 1693 (3) ; il était fils de Claude-Charles et d'Antoinette d'Albon. Page du Roi en 1711, brigadier aux gardes du corps en 1740, maréchal-de-camp en 1744, lieutenant-général en 1748, cordon-rouge en 1750, il se retira après une brillante carrière militaire au château de Vézenobres, où il mourut le 16 novembre 1777. Il faisait en Avignon de fréquents séjours et y comptait les plus hautes relations; il fut un des actionnaires de la société qui se forma en 1732 pour la construction d'une salle de spectacle (4). Courtisan poli et délicat, mais sans bassesse, homme du monde accompli, esprit cultivé, bibliophile (5), numismate, collectionneur d'antiquités et de tableaux, auteur d'un recueil de fables spirituelles qu'il ne fit d'ailleurs pas imprimer de son vivant (6), Calvière n'avait que des amis. Il correspondait avec Séguier (7), le grand érudit nimois, et avec Calvet, son émule avignonais (8). Calvet joignit à ses collections une grande partie de celles de son ami défunt, qu'il regretta vivement et dont il fit un magnifique et sincère éloge. Calvière est une belle et sympathique figure de la fleur de l'aristocratie française au XVIII^e siècle,

(1) M. de Vissac a publié dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse* (2^e série t. XI, 1911, p. 119), un article facile, mais superficiel, sur ce personnage. M. de Vissac ignore complètement le rôle maçonnique de M. de Calvière. Cf. également: P. Falgairolle, *Essai sur les bibliophiles du Bas-Languedoc*, Paris, 1908, 8°, p. 37-39 ; et les notes de Calvet sur le marquis de Calvière (Bibl. d'Avignon, ms. 2.356).

(2) Chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Alais, département du Gard.

(3) Archives départementales de Vaucluse, registre de l'état-civil de la paroisse Saint-Agricol.

(4) Adrien MARCEL, *Un artiste parisien à Avignon, Thomas Lainée* (1682-1739), Mémoires de l'Académie de Vaucluse, 1923, p. 30.

(5) Cf. le *Catalogue de la Bibliothèque de feu M**** [de Calvière], Avignon, 1778, 8° (Bibl. d'Avignon, in-8° 26.881, n° 1).

(6) M. de Vissac (article cité) ne connaît que l'exemplaire de la Bibliothèque Nationale ; il en existe un autre dans la Réserve de la bibliothèque de Carpentras (Barjavel, n° 2.943) : *Recueil de fables diverses par M...*, Paris, Pierre Didot l'aîné, 1792, in-18, tiré à 50 exemplaires.

(7) Bibl. de Nimes, ms. 141.

(8) Bibl. d'Avignon, ms. 2.356.

Digitized by Google

« l'honnête homme » au sens qu'avait alors ce mot, savant, poli, droit et modéré : « Il s'était accoutumé à ne se livrer à aucune passion », écrit Calvet (1). Tel fut l'introducteur de la franc-maçonnerie en Avignon.

Calvière avait été initié par le comte de Balmerino. D'après le manuscrit que nous avons indiqué plus haut, il aurait à son tour apporté « la Lumière » dans sa ville natale en 1736 (2). Fin juillet 1737, il était sur le point d'arriver en Avignon, (3) où on l'attendait avec impatience (4). Et ce fut en août 1737 qu'il fonda la loge *Saint-Jean d'Avignon*, qu'il dirigea en qualité de vénérable (5). Les autorités pontificales ne semblent pas avoir tout d'abord inquiété les frères, d'ailleurs peu nombreux. Le premier mouvement de curiosité passé, on parla bien vite d'autre chose (6).

(1) *Ibid., id.*

(2) *Revue internationale des sociétés secrètes...*, p. 128.

(3) Les lettres du marquis Joseph de Seytres de Caumont (1688-1745), érudit avignonais, à son ami M. d'Anfossy, à Paris (Bibl. d'Avignon, ms. 2.280, lettres de 1737 à 1745) renferment quelques détails sur la fondation de cette loge. Auparavant, M. de Caumont, qui correspondait d'ailleurs avec Ramsay, se montrait curieux des choses de la franc-maçonnerie (Bibl. d'Avignon, ms. 2.280, lettres d'avril 1737, fol. 25 et 29 ; Bibl. de Nimes, ms. 152, lettre de Caumont à M. de Mazaugues à Rome, 10 juin 1737). A son avis, du reste, la franc-maçonnerie n'était qu'un « badinage ridicule».

(4) Bibl. d'Avignon, ms. 2.280, f° 47 v° (lettre du 31 juillet 1737).

(5) *Ibid., id.*, f° 51 (lettre du 2 [3] 2 août 1737 : « Il vient de s'établir icy une loge de Frée-Maçons, mon cher Kiki. Elle est, dit-on, complette, mais je doute qu'elle aille beaucoup plus loin. Je m'imagine que cette bizarre société n'est plus de mode à Paris, puisqu'on juge à propos de la transplanter en province... Vous jugéz bien que je n'ay pas été tenté un moment de m'enroller dans cette confrairie... ce sombre badinage n'a jamais été de mon goût...»

(6) Bibl. d'Avignon, ms. 2.280, f° 54 et 55 v°, lettres des 9 et 16 septembre 1737 : « Je suis surpris tout comme vous de l'établissement d'une loge de fréemaçons en Papimanie. Il n'a point été contredit jusqu'à présent, mais sa propagation en est très bornée, et le nombre des frères se réduit à sept ou huit. Il n'y a pas même beaucoup d'apparence qu'il devienne plus considérable, car l'ordre commence à tomber (même icy) dans un espèce de discrédit... » ; « notre loge des frée-maçons n'augmente point. Ce bizarre établissement ne faira pas fortune parmy nous, et ses progréz n'allarmeront pas la Sainte Hermandad. Il en a été question pendant quelques jours, à présent on n'en dit plus mot... ».

Digitized by Google

Nous ne savons presque rien sur l'activité de cette loge ; nous ne possédons pas de liste de membres avant 1748, mais sa composition fut certainement aristocratique, puisqu'elle eut successivement pour vénérables le marquis de Calvière, le marquis de Labeaume, le chevalier de Mirabeau, (1) le comte de Quinson, MM. de Guillen, d'Elbène et le comte de Villeneuve. En 1748, on voit au nombre des frères le marquis de Merle de Beauchamp, premier surveillant, l'abbé de Crillon (2), second surveillant, le comte de Malijac, le marquis de Véri, le baron d'Astier de Montfaucon, les chevaliers de Salvador et de Beauchamp. Les roturiers étaient rares, et plusieurs, simples frères servants, n'étaient autres que les valets de chambre de leurs aristocratiques collègues (3).

Il est difficile de penser qu'une telle assemblée ait eu en politique ou en religion des vues et des tendances réellement subversives de l'ordre établi. (4). L'attrait de la nouveauté et du mystère, la sympathie pour la cause jacobite, la faveur avec laquelle on accueillait alors tout ce qui venait d'Outre-Manche, (5) l'influence personnelle et les relations du marquis de Calvière expliquent une pareille réunion mieux que toute idée de complot révolutionnaire. Et, avec des rites plus secrets et plus compliqués, n'était-ce pas en Avignon presque comme une résurrection de l'ordre de *la Boisson* ? Pour ainsi dire, on jouait à la franc-maçonnerie. A cette époque, sans doute, Ramsay voulait réformer la franc-maçonnerie pour la rendre utile

(1) Probablement le chevalier Louis-Alexandre de Mirabeau, frère de l'*Ami des hommes*, et oncle du grand orateur.

(2) Louis-Athanase BERTHON DES BALBES, abbé de Crillon (1726-1789).

(3) Voir la liste publiée dans le numéro cité de la *Revue intern. des Soc. secrètes*, p. 198.

(4) A peu près partout en France, d'ailleurs, les premiers adhérents furent des gens de qualité, aussi peu révolutionnaires en politique qu'en religion (Le Forestier, *op. cit.*, introduction, p. 30,33). Les deux premiers grand-maîtres de la maçonnerie française furent le duc d'Antin (1707-1743) à partir de 1737, puis après 1743, Louis de Bourbon-Condé, comte de Clermont (1709-1771).

(5) LE FORESTIER, *op. cit*: introduction, p. 30. Cf. les lettres du marquis de Caumont des 5, 12, 24 avril et 23 août 1737 (Bibl. d'Avignon, ms. 2.280, f° 25, 29, 31, 51).

Digitized by Google

à l'humanité (1). Mais nous ignorons si ce point de vue préoccupait beaucoup Calvière et ses aristocratiques compagnons.

Il est vraisemblable que Calvière ne borna pas à la fondation de la loge d'Avignon son activité maçonnique. Il avait, paraît-il, initié le duc d'Antin, qui fut le premier grand-maître de toutes les loges de France, et qui, à son tour, lui avait donné pouvoir d'établir celle d'Avignon (2). Peut-être ne fut-il pas étranger à la naissance des loges d'Apt, d'Alais, de Nimes (3) ? En tout cas, dès le 28 septembre 1737, l'évêque de Marseille, Belsunce, redoutait de voir Calvière venir fonder une loge à Marseille, et dénonçait ce projet à l'intendant de Provence (4). Nous ne savons pas si Calvière alla à Marseille.

Nous avons vu que les autorités locales n'avaient pas tout d'abord

(1) André-Michel RAMSAY (1686-1743), qui était en 1737 un des dirigeants de la maçonnerie, correspondait avec le marquis de Caumont. Celui-ci écrivait le 12 avril 1737 : « M. de Ramsay me mande que cet ordre est fondé sur la *Philanthropie* et que la morale qu'on y suit est admirable » ; et, le 24 : « M. de Ramsay vient de me faire un éloge magnifique de la Société des Frée-Maçons. Il en parle avec enthousiasme ; il employe les expressions les plus sublimes, le langage le plus mistique pour me donner une juste idée des avantages de ce nouvel établissement... » (Bibl. d'Avignon, ms. 2.280, f° 25 et 31. Cf. Le Forestier, *op. cit.*, introduction, p. 46, note 3).

(2) *Revue intern. des soc. secrètes...*, p. 129.

(3) La loge d'Apt remonte au moins à 1742 (*ibid.*, p. 145) ; celles de Nimes, d'Alais, d'Arles, de Tarascon, d'Orange, au moins à 1749 (*ibid.*, p. 131 et 144). En 1750, l'abbé de Pérussis, avignonais, était vénérable d'une loge d'Alais (*ibid.*, p. 147).

(4) « ... Je ne sçai, Monsieur, ce que c'est que les framaçons, mais je sçai que ces sociétés sont pernicieuses à la religion et à l'estat. Un M. de Calvière, officier des gardes du corps, a fait bien ouvertement une grande levée de nouveaux framaçons à Avignon et on assure que le zèle de cet apostre de nouvelle espèce doit le porter à Marseille pour y faire des confrères. Cela fera un mal infini, qu'il seroit necessaire de prevenir. Nous avons desjà assés d'assemblées secrettes qu'il serait à désirer de pouvoir faire cesser... » (Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, C 2.295). D'après G. Bord (*op. cit.*, p. 61 et 241), la mère-loge écossaise [jacobite] de Marseille fut fondée en 1751 sous le titre de *Saint-Jean d'Ecosse* par Georges de Walnon, gentilhomme écossais venu en France à la suite de Jacques III. Cependant, un mandement de l'évêque Belsunce, du 14 janvier 1742, dénonce et condamne une société maçonnique établie depuis peu à Marseille (Bibl. de Carpentras, ms. 891, p. 68). En 1749, existait à Marseille la loge de *Saint-Jean des Elus de la Fidélité* (*Revue intern. des soc. secrètes*, p. 131).

Digitized by Google

inquiété les frères d'Avignon. Mais il est probable qu'on en écrivit à Rome. Dès le 28 avril 1738, Clément XII fulmina la bulle *In eminenti*, par laquelle il prohibait et condamnait solennellement la franc-maçonnerie. En France, il est vrai, le Parlement refusa d'enregistrer la bulle, ce qui pouvait à la rigueur fournir un prétexte aux francs-maçons du Royaume pour ne pas l'observer. En Avignon, la chose était impossible. La loge *Saint-Jean* se vit obligée d'interrompre ses travaux, mais elle les reprit bientôt, certainement plusieurs années avant 1748 (1).

En 1743, durant l'époque où elle était peut-être en sommeil, une nouvelle société secrète fut dévoilée dans notre ville : *l'ordre de la Félicité*, où l'on recevait des personnes des deux sexes, et dont les membres se dénommaient chevaliers et chevalières, sous l'autorité d'un grand-maître. Cette réunion fut-elle une filiale de l'*ordre de la Félicité*, fondé à Paris vers 1740, qui avait pour décoration une ancre d'or, et où l'on usait d'un jargon tiré des termes de marine (2)? Fut-elle une simple renaissance du vieil *ordre de la Boisson*? ou plutôt un annexe de la loge maçonnique, une ébauche de la maçonnerie d'adoption (3)? ou simplement encore une occasion pour les frères de s'assembler de nouveau sous d'autres apparences, afin de dépister les recherches? Nous l'ignorons. Toujours est-il que l'archevêque d'Avignon, Monseigneur Joseph de Guyon de Crochans, condamna l'*ordre de la Félicité* par un mandement daté du 23 juin 1743, en dénonçant aux fidèles son caractère maçonnique, et ses « cérémonies frivoles et indécentes » (4). En dépit ou peut-être à cause même de l'interdic-

(1) Comme les élections étaient annuelles, et que le vénérable nommé en 1748 fut le septième, si l'on admet que la loge cessa ses travaux après la bulle *In Eminenti*, il faudrait placer autour de 1743 la reprise de son activité (*Revue intern. des soc. secrètes*, p. 129 et 198).

(2) DINAUX, *op. cit.*, t. I, p. 301-314.

(3) La maçonnerie d'adoption, ou maçonnerie féminine, fut créée vers 1744 (Le Forestier, *op. cit.*, introduction, p. 38).

(1) Archives dép. de Vaucluse, G 296, f° 11 v°-12 v° ; Bibl. de Carpentras, ms. 696, et ms 1.755, f° 109. Aux yeux de l'archevêque, l'*ordre de la Félicité* paraissait n'être « que la même société formée il y a peu d'années sous un autre nom, et proscritte par le Saint-Siège avec tant de zele et avec tant d'eclat ».

Digitized by Google

tion, la société connut un grand succès (1). Le grand-maître de l'ordre répondit à l'archevêque, protestant contre ses accusations de plaisirs grossiers ; et le prélat fut chansonné (2).

En 1748, la loge *Saint-Jean d'Avignon* avait repris ses travaux depuis plusieurs années déjà ; le vénérable était alors le comte de Villeneuve, et les deux surveillants le marquis de Beauchamp et l'abbé de Crillon (3).

Mais il se trouvait en même temps dans notre ville plusieurs maçons reçus dans différentes loges du Royaume, qui formèrent le projet de fonder une autre société maçonnique. Ils s'adressèrent à la loge de *a Réunion des Elus de Montpellier*, établie depuis deux ans sous la protection du comte de Clermont, grand-maître de toutes les loges de France. Celle-ci les encouragea vivement à s'assembler régulièrement, et leur donna des lettres patentes en forme le 12 mai 1749. La nouvelle loge, érigée sous le titre de *Saint-Jean de la Persévérance d'Avignon*, paraît s'être recrutée exclusivement dans la bourgeoisie d'Avignon et de Carpentras, mais avoir suivi cependant les rites de la franc-maçonnerie jacobite. Son vénérable fut le frère Gabriel Guillon, négociant, et ses surveillants, Pierre Paulian et Léonard Boudou, notaire à Carpentras.

Les deux loges travaillèrent quelques semaines côte-à-côte, puis, d'un commun accord, se fondirent en une seule, le 24 août 1749, sous le titre de *Saint-Jean de Jérusalem d'Avignon*. Furent élus : le comte de Villeneuve, vénérable ; Michel, premier surveillant, le marquis de Beauchamp, second surveillant ; Guillon fils, maître des cérémonies ; le marquis de Lauris, orateur, et M. de Lestagnol, secrétaire(4).

(1) Bibl. d'Avignon, ms. 2.280, f° 169 et 181 v° (lettres du marquis de Caumont, du 7 juillet et du 8 décembre 1743).

(2) *Ibid., id.*, et Bibl. de Carpentras, ms. 1.755, f° 109 v° et 110.

(3) Tous les faits qui seront cités plus bas sans référence particulière sont tirés du texte publié par la *Revue intern. des soc. secrètes.*

(4) Voir *ibidem*, p. 198-200, les listes des membres des deux loges et de la loge unique après la fusion (1748-1749). Les frères étaient au nombre de 60 et reçurent jusqu'en 1751, 19 adhérents nouveaux.

Digitized by Google

Un « banquet somptueux » clôtura la fête. Et l'on avait inscrit, dans les statuts adoptés : « Tout maçon ne doit jamais perdre de vue les obligations de son état. Etre fidèle à Dieu, à son Souverain ; aimer ses frères ; secourir les malheureux ; garder un secret inviolable sur tous les mystères de la Maçonnerie et même à l'égard de ceux qui n'ont pas le grade auquel il est parvenu ». Et plus loin : « Le profond respect qui est dû à la Loi Divine oblige tous les frères à ne jamais en disputer en Loge. Ils n'y parleront pas non plus des affaires d'Etat, de choses obscènes, ni de ce qui peut préjudicier à la réputation du prochain ».

Pendant huit mois, de septembre 1749 à mai 1750, les réunions furent paisibles. La loge, qui comptait après la fusion une soixantaine de membres, ne fit pas plus d'une vingtaine d'adeptes en deux années. Les procès-verbaux des séances ne donnent pas d'ailleurs l'impression d'une activité très grande : on s'occupe de secourir les frères dans le besoin, de faire dire des messes pour le repos de l'âme des défunts, de perfectionner l'instruction maçonnique, de se réunir en de fraternels banquets, on correspond avec les sociétés de la région, on reçoit avec honneur les frères des autres loges. Peu à peu, les questions de personne et le souci du protocole prennent la première place.

Rien ne vint troubler les travaux jusqu'au 10 mai 1750. A cette date, quelques menaces extérieures, dûes probablement à des indiscrétions, inquiétèrent les frères. D'ailleurs, plusieurs des membres de l'ancienne loge aristocratique de *Saint-Jean* n'assistaient plus guère aux séances, malgré de continuelles amendes. « A cause des calamités du temps », on ne put se réunir pour la Saint-Jean, et les élections annuelles eurent lieu seulement le 13 juillet 1750. Le comte de Mirabeau fut nommé vénérable ; le comte de Forbin et Colomb, premier et second surveillants ; Michel, négociant, maître des cérémonies ; le comte de Villeneuve, orateur ; Guillon fils, médecin-chirurgien, secrétaire.

Le 24 août 1750, plusieurs frères de Carpentras, d'Allemand, Des Isnards, Allégier, Guyon, Floret et Boudou, membres de la loge d'Avignon, et les frères de Murs, de Modène, de Lopis, d'Aubignan, de

Digitized by Google

Rainoard, de Novarin, de Cavet, d'Urre, de Planel, de la Beaumette et de Robin, présentèrent une requête datée du 16 et demandant l'érection d'une loge à Carpentras. Cette faveur leur fut accordée, et la loge *Saint-Jean de Jérusalem de Carpentras*, fille de celle d'Avignon, constituée par lettres-patentes du 15 novembre 1750, se réunit pour la première fois le 17. Elle comptait parmi ses membres les représentants de la meilleure noblesse et de la haute bourgeoisie locale ; elle eut pour vénérable le frère d'Aubignan, et pour surveillants les frères d'Allemand et Boudou (1). Sa fondation ne fut sans doute pas tenue secrète, car l'évêque de Carpentras, Monseigneur d'Inguimbert, prêchant à Saint-Siffrein le jour de Noël 1750, fit, dans le style imagé et trivial qui lui était familier, une violente sortie contre les francs-maçons de Carpentras et surtout contre le fils d'Allemand, qu'il considérait comme leur chef (2). Toutefois il ne prit, semble-t-il, aucune mesure spéciale à leur sujet (3).

Cependant la désunion s'accentuait entre les frères de la loge avignonaise ; on pouvait y reconnaître deux partis, l'un plus aristocratique, et l'autre plus bourgeois. Profitant de l'absence du chevalier de Mirabeau, le comte de Villeneuve, ex-vénérable, réunit, les 3 et 7 octobre 1750, deux loges extraordinaires, et fit voter l'établissement d'un tribunal chargé de juger définitivement et sans appel tous les différends qui diviseraient les frères. A son retour, Mirabeau protesta et fit casser les décisions prises. Mais la discorde persista.

D'autre part, l'hostilité des pouvoirs publics se dessinait plus nettement. Le 3 novembre, les frères de Villeneuve, de Crillon, de Beauchamp, de Salvador, des Achards, et sept autres annoncèrent qu'ils s'abstiendraient désormais pour cette raison d'assister aux séances, tout en se réservant le droit de s'assembler entre eux où et quand ils

(1) Louis-François-Xavier d'ALLEMAND (1716-1796) était le fils aîné du célèbre ingénieur Antoine d'ALLEMAND ; BOUDOU était notaire ; FLORET, magistrat ; Joseph-Xavier GUYON (1717-1793), chirurgien.

(2) Bibl. de Carpentras, ms. 1.725, fol. 295 v°-296 v°.

(3) Le *Liber spirituatitatis sive secretariatus* de 1748 à 1752 (*ibid.*, ms. 1390) ne contient aucune disposition contre les francs-maçons.

Digitized by Google

le jugeraient convenable. Malgré toutes les démarches de conciliation entreprises à la hâte, il fut impossible de faire abandonner aux dissidents leur résolution : ils avaient d'ailleurs commencé à se réunir à part, élu des officiers et reçu de nouveaux adeptes. La respectable loge de *Saint-Jean de Jérusalem d'Avignon* les déclara le 15 novembre dégradés et exclus à perpétuité de la franc-maçonnerie. Une lettre circulaire informa de ces évènements et mit en garde les loges de la région.

Les membres restés fidèles à *Saint-Jean de Jérusalem* redoublèrent de précautions et changèrent de local pour leurs assemblées. Mais leur secret était éventé ; les tièdes, les absents devenaient de plus en plus nombreux. Le 27 juin 1751, le vénérable, de Mirabeau « représente qu'ayant appris que les assemblées déplaisaient au Souverain, il lui paraissait à propos de les suspendre jusqu'à des temps plus heureux ; mais qu'en conséquence des motifs qui nous les font espérer, il lui paraissait convenable de procéder à l'élection des officiers qui n'avait pu être faite selon l'ancien usage le jour de Saint-Jean ». Le frère de Forbin fut élu vénérable, et l'on nomma les autres dignitaires : les frères Michel et Mezangeau, surveillants, Lafrance, orateur, Engallier, maître des cérémonies, Mirabeau, secrétaire, Guillon, trésorier, etc... On décida d'un commun accord que les frères devaient néanmoins se voir quelquefois dans l'année, sous la direction des officiers choisis, « tant pour se rendre les secours mutuels que pour entretenir nos correspondances ». En fait, la loge ne se dispersait pas, mais elle réduisait notablement son activité.

Le Pape Benoît XIV venait en effet de fulminer la bulle *Providas romanorum pontificum*, le 18 mai 1751. Confirmant les dispositions de la bulle *In eminenti* du 28 avril 1738, il condamnait la franc-maçonnerie et l'interdisait de nouveau sous les peines les plus sévères. La bulle *Providas romanorum pontificum* fut publiée en Avignon, par ordonnance de l'archevêque, le 22 juillet 1751 (1).

(1) Archives départ. de Vaucluse, G 30 ; Bibl. d'Avignon, Recueils Requien, atlas n° 313 ; Bibl. de Carpentras, ms. 891.

Digitized by Google

La franc-maçonnerie avignonaise rentrait pour un temps en sommeil ; elle devait renaître encore, sous d'autres formes, au bout de quelques années, et subir avant la fin du siècle des influences variées.

Nous avons retracé ses débuts, indiqué les milieux sociaux dans lesquels elle se recruta, et donné un aperçu de son activité entre 1737 et 1751. Il serait vraiment difficile de trouver dans ses tendances ou dans ses actes une volonté bien nette et bien arrêtée de bouleversement politique et religieux. Les frères n'appartiennent-ils pas à la haute noblesse, à la meilleure bourgeoisie, au clergé même? Et comment donc marquis, comtes et chanoines, magistrats, notaires et médecins auraient-ils été révolutionnaires, et pourquoi? La loge de 1737 est une assemblée aristocratique. Celle de 1749-1751 est une société amicale, philanthropique et charitable ; elle déclare expressément respecter la Religion et l'Etat. Si le secret et les mystères de la franc-maçonnerie, l'attrait d'une révélation possible et sans doute espérée lui attirent des adeptes, comme en beaucoup d'autres réunions d'hommes, les querelles de personnes et les rivalités d'influence amènent vite des dissentiments et des scissions ; d'ailleurs, à l'épreuve, la fusion des nobles et des bourgeois se montre imparfaite.

Sans doute, les adversaires de la franc-maçonnerie prétendent qu'il faut voir plus loin que les déclarations officielles et les procès-verbaux, que tout cela n'est qu'une simple façade, dissimulant une action souterraine, tenace et perverse, le diabolique complot tant de fois dénoncé contre le Trône et l'Autel. Pour l'époque que nous avons brièvement étudiée, nous ne pensons sincèrement pas que cette opinion soit justifiée par les faits. Après 1750, le caractère de la maçonnerie changera : cependant, on a très certainement exagéré l'importance du rôle joué par les loges dans la chute de l'Ancien Régime : c'était l'avis de Joseph de Maistre, bon juge en l'espèce, puisque ce défenseur de Rome et des Bourbons avait été initié aux plus hauts grades de l'art maçonnique avant 1789. Qu'au XIX^e^ siècle surtout la franc-maçonnerie ait eu, au point de vue politique et religieux, une attitude de plus en plus tranchée et une activité de plus en plus vive, il serait

Digitized by Google

puéril de le nier. Mais, avant 1750, on ne trouve, à notre sens, rien de pareil.

Il est juste de remarquer toutefois que les idées maîtresses de la franc-maçonnerie, par elle célébrées et répandues : la fraternité humaine, l'égalité naturelle, la tolérance, sont à la base de cet esprit qu'on a appelé l'esprit de 1789, comme de la mentalité moderne ; l'en blâmera qui voudra.

H. CHOBAUT.

Digitized by Google

Digitized by Google

# Au Palais des Papes

## La Bouteillerie.
## Le Dressoir du Grand Tinel.

### I. La Bouteillerie

Parmi les nombreux officiers que comptent les cours souveraines, le *bouteiller* est préposé à la cave. Tel le « cellerier » dans les couvents, ou encore le « sommelier » dans les hôtelleries, certaines maisons de la grande bourgeoisie, etc...

Entre ces termes cependant la synonymie n'est pas complète, car le cellerier et le sommelier, souvent sinon généralement, s'occupent de tout ce qui regarde la nourriture. Le rôle du bouteiller est plus nettement défini.

L'on appelle de ce nom celui qui a l'intendance du vin à la table du prince. Son service relève de l'échansonnerie.

Certes, le fonctionnaire qui est honoré de ce titre ne vaque pas aux basses besognes. Se réservant les prérogatives et les gros émoluments, il s'en remet d'ordinaire pour le reste aux subalternes. Il ne visite sans doute les caves que peu ou point.

Les chefs de service dans la Curie s'acquittent de leurs devoirs avec plus de conscience. Nous en gardons l'impression après avoir lu les *Avisamenta*, instructions détaillées que l'on attribue à François de

Digitized by Google

Conzié, le dernier Camérier de la Chambre apostolique sous nos Pontifes (1).

Dans le précieux recueil — toujours utile à consulter — il est spécifié que l'office de la bouteillerie comprend deux maîtres, lesquels sont gens d'église. Sous leurs ordres, deux laïques disposant eux-mêmes de deux serviteurs accomplissent le travail du vrai sommelier.

Faire la provision du Palais en temps opportun ; reconnaître à son arrivée la marchandise ; la loger dans des fûts qu'ils achètent, font réparer ou fabriquer ; veiller à la conservation des différents crus dans les caves et les celliers ; dresser des inventaires portant sur la quantité et la qualité des vins : ces occupations leur laissent peu de loisir. Nous le croirons du moins, si nous remarquons que les caves du palais sont multiples et que la grande cave, à elle seule, ne renferme pas moins de 80 tonneaux (2).

Les bouteillers fournissent le vin nécessaire à la consommation des tinels, grand et petit (3). Ils distribuent en outre la ration quotidienne aux familiers et aux employés qui y ont droit.

Les récipients concernant la fonction leur sont donnés en garde et ils doivent tenir serrés les pichets, flacons, tasses, aiguières dont ils auront à garnir la petite salle à manger en temps ordinaire, ou la salle des festins les jours de gala.

Il faut prendre garde de confondre les bouteillers et les échansons.

Ceux-ci, nous devons nous les imaginer dans la salle même, en mouvement autour des tables, emplissant le verre des invités, servant à boire au pape lui-même, privilège qu'ils tiennent de leur qualité d'écuyers : la plupart, ils sont d'origine noble. Plus modestement, les bouteillers demeurent à proximité du buffet, pendant le repas, prêts à répondre aussitôt aux demandes des échansons...

(1) *Avisamenta anno* 1409 *pro regimine officiariorum palacii conscripta*, in Muratori. *Script. rer. ital.* III.

(2) Arch. du Vatican, f. nov. acquis. Cod. 468. *Inventarium mobilium palat. apostol.* (1369), fol. 192 : « item, in penore magno juxtà puteum IIII xx bote... ».

(3) L'acception courante du mot « tinel » est : *salle à manger*.

Digitized by Google

Ces quelques explications préliminaires nous ont paru utiles, avant d'aborder l'objet essentiel de cette étude, laquelle doit se réduire à déterminer uniquement la situation dans le palais apostolique du local où le vin est transvasé, réparti et distribué.

***

Le 16 octobre 1339, Pierre Salvat touchait du trésor pontifical 70 florins d'or, à lui promis, pour la démolition de la cuisine de Jean XXII (1).

Le 10 novembre de la même année, Jean Matha, lapicide, recevait un acompte sur le prix qui avait été convenu entre lui et la Chambre Apostolique, en vue de la construction de *cuisines nouvelles* (2).

Postérieurement à 1339, il est fait mention d'une *bouteillerie* que l'on qualifie également de *nouvelle*. Comme elle fait partie des offices de la bouche, son emplacement est tout indiqué non loin de la cuisine.

Et, en effet, un texte du 20 nov. 1340 marque expressément : qu'on a fait des cloisons de plâtre dans la bouteillerie et la paneterie nouvelles, situées — l'une et l'autre — près de la grande cuisine (3).

Remarquons la date : il s'agit de la cuisine de Benoit XII, que l'on a construite récemment avec son fourneau et sa cheminée. Plus tard, elle portera le nom de cuisine *inférieure*, par opposition avec la cuisine de Clément VI ou cuisine *supérieure*.

La situation de la cuisine Bénédictine ne fait aucun doute : nous pouvons sans invraisemblance supposer que, comme cette dernière, la bouteillerie est au niveau du sol du cloître.

(1) Ehrle. *Historia bibliothecæ Roman. Pontif.* p. 611-12 : « die XVI m. octobris soluti sunt Petro Salvati de Avinione pro dirutione parietum aule et coquine antiquorum palatii domini pape per eum facta, pro quibus parietibus diruendis debebat habere a camera LXX flor. auri ».

(2) Ehrle, p. 612 : « die X dicti mensis (novembris) soluti sunt Johanni Mathe lapiscide pro constructione seu factura coquinarum cum fornello magno palacidomini pape, per eum factarum juxtà turrim latrinarum... ».

(3) Ehrle, p. 618 : pro factura maianorum gippi factorum per eos in buticularia et panetaria nova juxtà coquinam magnam palatii... »

Digitized by Google

Paneterie et bouteillerie, à rez-de-chaussée du palais vieux, sont très probablement contiguës. Un passage est commun aux deux offices dont — en mai et juin 1341 — il est question de solder le dallage à l'entrepreneur. La dépense occasionnée par ce pavement concerne le couloir mais aussi les locaux qu'il dessert (1). Les dalles seront renouvelées partiellement en 1347, six ans après, « *in panetaria et buticularia nova* (2) ».

Devons-nous croire de très grandes dimensions le local affecté à la bouteillerie ?

Le vin nécessaire à la consommation est tiré du tonneau tous les jours, sans doute. L'on nous parle du baril, muni d'un cercle de fer, dans lequel les serviteurs du bouteiller apportent de la cave la provision de vin (3). A la bouteillerie, la quantité prévue pour les deux repas sera simplement répartie et distribuée dans les vases préparés à cet effet.

Cependant, nous devons ne pas oublier qu'une portion de la vaisselle est gardée au sein de la bouteillerie. On dirait même que la bouteillerie est comme une dépendance du magasin à vaisselle « *in buticularia sive* « gardevesselle » (4). Si, d'une part, les grandes conques d'argent et un certain nombre d'aiguières d'or sont en la possession du maître de l'eau. « *magister aque* », d'autre part, nous savons que le bouteiller tient, dans un coffre dont il a la clef, les récipients pour le vin qui sont de métal précieux. Un article des comptes est

(1) Ehrle, p. 623 : 29 mai 1341. « pro XV cannis et V palmis cadratis bardamenti buticularie et panaterie nove juxtà coquinam magnam domini nostri. » — 5 juin 1341 : « pro bardamento in passagio buticularie et panaterie nove... ».

(2) Robert André-Michel, *Annales d'Avignon et du Comtat*, 1917-18: 5 juin 1346 « magistro Petro Clari lapiscide, pro duabus cannis bardamenti factis in introitu passagii buticularie et panaterie nove... ». — 23 mars 1347, «item, pro uno novo bardato faciendo in buticularia... II flor. »

(3) Schafer, die Ausgaben der Apostolichen Kammer... in *Vatikanisch Quellen III*, p. 593 : 31 mai 1355, « pro uno magno barricio et uno circulo in dicto barricio in quo portatur vinum in buticularia, VI sol », (compte du serrurier).

(4) V. plus loin.

Digitized by Google

ainsi formulé : « pour avoir réparé une serrure — avec clef et morail-lon — du coffre de la bouteillerie, où est logée la vaisselle (1) ».
Et un autre : « pour avoir réparé la serrure du local où les bou-teillers gardaient de la vaisselle, quand le roi d'Aragon vint à Avignon (2) ».

Le Seigneur pape Innocent VI a ordonné qu'on fabrique pour son usage personnel de la vaisselle d'argent. En 1356, le changeur de la Chambre apostolique, Nicolas Grimaldi, en livre une notable portion à Hélie Rambaud, garde de la vaisselle du pape ; Guillaume de la Croix, bouteiller, reçoit sa part pour les besoins de son office (3).

Nous nous sommes demandé — pour en revenir à la question de l'étendue de la pièce — si le contenu ne nous permettrait pas de déter-miner les dimensions du contenant, tout au moins d'une façon approxi-mative. Le nombre et le volume probable des objets nous y aideraient.

L'inventaire de 1369 est le plus complet qui nous reste du mobilier du palais. Malheureusement à cette époque les conditions ne sont pas normales. Le pape et la Curie ont pris le chemin de Rome. Leur départ a bouleversé les habitudes : nombre d'objets ne sont plus à la place qu'ils occupaient. Aucun festin ne se donnant au palais, l'on a cru nécessaire — pour plus de sûreté — d'entasser les vases d'or et d'argent dans le trésor haut, au sommet de la tour des Anges.

Dans l'inventaire en question voyons cependant l'article concer-nant la bouteillerie, lequel débute ainsi : « *Item in buticularia sive* « gardevesselle ». (4)

(1) Schaf., p. 627 : 30 mars 1356, « pro una saralha cum clave et moralha in coffino buticularie ubi ponitur vaccella... ». V. encore p. 739 : 31 janv. 1359, « pro tribus clavibus in caxa, in qua ponuntur vasa argentea in buticula-ria... »

(2) Schaf., p. 627 : 30 mars 1356, « et pro saralha reparanda hospicii, ubi buticularii custodiebant vaccellam, quando dominus rex Aragonum erat Avi-nione... »

(3) Schaf., p. 632 : 29 déc. 1356, « computavit Nicolaus Grimaldi, campsor camere... De qua vero vaccella dicit se fieri fecisse et tradidisse d. Helie Ram-baudi (custodi vaccelle pape) et Guillelmo de Cruce buticulario... vaccellam novam... »

(4) L. c. fol. 190 v°.

Digitized by Google

Ce magasin ne contient, à cette heure, aucun objet précieux. Le récolement mentionne : trois cornues ; deux coffres ; quatre nappes ordinaires ; une armoire ; une grande conque de cuivre qui sert au tinel ; deux poids de plomb pour peser le pain ; un poids de cuivre ; une balance de cuivre ; une table avec ses tiroirs ; une piscine de plomb pour se laver les mains.— C'est tout.

Les poids et les balances regardant la paneterie, ou bien l'article recense à la fois le contenu des deux chambres, ou bien il faut admettre que certains ustensiles d'une pièce ont été transportés dans l'autre.

Même augmentée de la paneterie, la bouteillerie ne nous donne pas l'impression qu'elle a l'étendue d'une *salle*. Il importe de rappeler que les bouteillers couchent ailleurs : leurs chambres et celles des panetiers sont à l'entresol de l'aile du Conclave (1).

Le local de la bouteillerie, étant à proximité de la cuisine inférieure, doit se trouver au *midi*. Nous ne voyons aucune place disponible au *nord et à l'est*. Il faut que cet office soit partie intégrante de l'aile du Consistoire.

Nous lisons dans nos annales : « le 7 mai 1413, jour de dimanche au matin, le feu se prit au grand palais qui brûla tout le Consistoire et le grand tinel ; et la cuisine secrète, *la bouteillerie*, la dépence tant d'ault que de bas (2) ». L'incendie qui, au début du XV^e^ siècle, dévore de haut en bas le Consistoire, en même temps détruit la bouteillerie. C'est donc que la bouteillerie est comprise dans les limites de l'aile du Consistoire très vraisemblablement.

La bouteillerie est enclavée dans le bâtiment du Consistoire.

Le texte suivant semble le prouver : « pour la réparation d'un mur de budget, détruit lors de l'incendie (de la tour de Trouillas, en 1353) mur situé au pied de l'escalier, devant la porte de la bouteillerie (3) ».

(1) V. notre travail: *L'aile du Conclave*, etc., p. 259 et suiv. in *Mém. Acad. de Vaucl.*, 1917.

(2) Bibl. municip. d'Avignon, ms 2394, fol. 60 v°.

(3) R. A. Michel : 31 juillet 1354, « massonerio qui operatus fuit per VI dies in reparando bugetum diruptum propter ignem qui est in pede gradarii ante portam buticularie... 1

Digitized by Google

A notre avis, il n'est pas permis de douter qu'il s'agisse ici du grand escalier de Benoit XII, escalier aujourd'hui démoli, mais dont nous savons l'emplacement. La porte faisant face au pied de l'escalier existe encore : elle nous fixe sur la situation de la bouteillerie (1).

Un autre texte montre la proximité sinon la contiguité de l'escalier du cloître et de la porte de la bouteillerie ; un conduit passe dans l'intervalle qui les sépare : « *pro reficiendo conductum aque putei palatii inter buticulariam et gradarium* (2) ».

***

Toutes les raisons ci-dessus militent plus ou moins en faveur de notre opinion. La bouteillerie est située dans la partie nord de la salle brûlée : nous l'avons affirmé. Pour couper court à toute conteste à ce sujet, il nous reste à produire un document nouveau.

Un long article tiré des Archives du Vatican par Robert André-Michel (3) nous fait connaître : qu'en 1345 est formé le projet de construire un conduit de pierre pour dériver vers le jardin (au levant) les eaux de la cour du cloître et les amener ensuite jusqu'au grand aqueduc du palais.

Le conduit aura 3 palmes de haut et 2 palmes de large. Son point de départ est le grand escalier, évidemment l'escalier qui de la cour monte à la chapelle antique. Détail important : le conduit doit passer *sous la bouteillerie.*

Nous sommes étonnés — à dire vrai — qu'en 1345 le besoin se soit fait sentir d'un conduit pour évacuer les eaux de la cour. L'architecte avait pourvu à cette nécessité, quelques années auparavant, ainsi qu'en témoigne le texte suivant, à la date du 6 janvier 1341 : « Pour avoir établi sous terre une *gorgue* de pierre, en direction de la tour des Latrines, partant de la cour du cloître pour aboutir au mur du jardin,

(1) V. le plan joint au présent travail.
(2) Schaf. p. 628 : 31 mars 1356.
(3) V. plus loin.

Digitized by Google

et par laquelle descendent les eaux pluviales du palais apostolique (1) ».

Cette première canalisation, de l'époque de Benoît XII, tend vers la tour des Latrines et vers le rempart. La tour des Latrines n'étant pas comprise dans la clôture du jardin, nous devons croire que la descente des eaux s'effectue alors en un point situé *hors de l'enceinte* du palais, peut-être entre le bâtiment des latrines et le rempart, dans l'espace libre qui précède l'entrée du jardin.

Or, quand il s'agit de modifier l'ancien état de choses, sous Clément VI, Jean de Loubières vient de construire sur ce terrain, devant la poterne, le bâtiment en forme de tour de la cuisine Clémentine. Peut-être est-ce la vraie raison qui lui fait remanier le conduit, et changer sa direction (2).

Quoiqu'il en soit, maître Jean, s'étant proposé de gagner le jardin, ne pouvait mieux faire que de choisir le chemin le plus court. Le canal projeté prend naissance au pied du grand escalier, dans le cloître ; il passera sous l'aile du Consistoire ; son axe, perpendiculaire aux murs longs de la grand bâtisse, aboutira en un point de chute, situé nécessairement en deça de l'enceinte et non plus, comme l'ancien, à l'extérieur du rempart.

Ce fait est de conséquence. Les vestiges du canal de Jean de Loubières, s'il en existe, devront être recherchés dans les limites de la *salle brûlée* et vers son extrémité *nord* (3). Malheureusement le conduit souterrain risque fort d'avoir été détruit : le génie militaire s'est vu dans la nécessité d'abaisser (de 0 m. 80 cent. environ) le niveau primitif, dans toute l'étendue du rez-de-chaussée.

Du moins, nous pouvons espérer retrouver, à la hauteur des fondations, l'issue du canal sur la façade orientale.

Avant de commencer cette recherche, il conviendrait de relire

(1) Ehrle, p. 621 : « pro factura cujusdam gorge lapidee facte subtus terram, tendente versus turrim latrinarum a platea claustri usque ad murum viridarii per quam descendunt aque pluviales palatii apostolici ...III flor. auri ».

(2) Mais peut-être aussi se trouvait-il dans l'obligation de remédier à l'insuffisance du premier conduit, que le mot « gorga » nous fait supposer assez étroit.

(3) Salle brûlée, aile du Consistoire, c'est tout un.

Digitized by Google

attentivement le libellé du devis dressé par l'architecte de Clément VI. En voici l'un des passages le plus intéressants.

Aux entrepreneurs est imposée l'obligation de construire, au sortir de la bouteillerie, un pilier creux par où les eaux descendront au jardin, pour s'acheminer ensuite vers le grand égout collecteur. Les dimensions suivantes ont été prévues pour ce pilier : extérieurement 12 palmes d'*amplitude* ou de largeur en tout sens ; le vide central mesurera 4 palmes ; les parois encadrant l'« œil du conduit » seront aussi de 4 palmes d'épaisseur.

En tenant compte de ces données, si nous traçons la coupe transversale du pilier, nous obtenons un carré de 3 mètres sur les quatre faces, dont la partie centrale évidée, carrée elle aussi, mesurant 1 mètre, est entourée de parois d'un mètre d'épaisseur, pareillement.

On ne sera pas peu surpris d'apprendre qu'il existe à l'orient du palais, accolé au rocher à pic sur lequel est assis le bâtiment du Consistoire, une sorte de gros contrefort, dont les dimensions extérieures sont celles qu'indique le document (1).

La base pose sur le sol du jardin. Le sommet ruiné ne dépasse pas le rocher et par conséquent les fondations de la salle brûlée. Quel était son emploi? Nous pensions qu'il servait uniquement à soutenir la terrasse remplissant l'intervalle compris entre le pied du bâtiment du Consistoire et la vis des cuisines. J'ai récemment acquis la conviction que cette bâtisse — qui simule un contrefort — était creuse.

A mon avis, nous sommes en présence d'un conduit. Dans cette hypothèse, il m'a paru impossible de n'y pas reconnaître le « *magnum pilare* » de l'année 1345.

Considérons le haut de la construction, aux trois quarts démoli. Contre le rocher, auquel il adhère, est un pan de mur divisé dans le sens vertical en trois bandes parallèles, dont la *médiane* est lisse, parementée. Les deux latérales sont irrégulières.

(1) Le canal a été *fait* et non simplement projeté. On achève de le payer le 11 avril 1346 à l'entrepreneur Jean Maître. V. à cette date les documents inédits de R. A.-Michel.

Digitized by Google

La première correspondrait à l'œil du conduit ; les parties droite et gauche aux joues du dit conduit : toutes trois ont un mètre de large. Elles aussi remplissent les conditions requises par le document.

La paroi collée au rocher en épouse la forme. Sur la partie médiane, des glacis se succèdent, sans doute pour accompagner les eaux et faciliter la descente, à la jonction de la tête du pilier avec le canal qui débouchait du fond du bâtiment du Consistoire.

Quant au bas du contrefort supposé creux, il suffira de le débarrasser des décombres qui l'obstruent pour voir s'il est bien perméable dans toute sa hauteur et s'il s'abouche à un canal traversant le milieu du jardin : « ... *Unus alius conductus cum bona boca qui transibit per medium orti* ». Le grand égout, auquel doit aboutir le canal du jardin, vient se jeter — comme l'on sait — dans le canal de la Durançole (1).

Le texte de Robert André-Michel (2) marque le point de départ et le point d'arrivée du canal de Jean de Loubières, dans la première partie de son trajet. Du pied de l'escalier du cloître au pilier creux que nous croyons avoir retrouvé, si nous traçons une ligne droite, elle traverse nécessairement le bâtiment du Consistoire à peu de distance du mur de pignon *nord*.

(1) Nous avons donné le tracé du grand égout dans notre travail : *du Rhône à la grande cuisine par le « souterrain du Palais »*, in *Mém. Acad. Vaucl.* 1915.

(2) Nous croyons nécessaire de donner ce texte tout au long, vu son importance.

R.-A. Michel : 22 sept. 1345, « Hec est divisio quam debent facere illi qui faciunt conductum omnium distillaminum curie sive curtis vel claustri palatii apostolici.

Primo facere debent unum bonum conductum, largum duobus palmis et altum tribus palmis ; et incipient dictum conductum in principio scalaris sive gradarii qui est versùs curiam sive curtem predictam ; et protrahent dictum conductum per medium buticularie et exinde evacuabitur deforis in quodam magno pilari, gallice vocato « aque », quod quidem pilare sive « aque » debet facere amplum de XII palmis ; in quo pilari erit unus oculus in medio sive conductus de III$^{or}$ palmis ; quibus quatuor palmis semotis, restat quod murus habebit III$^{or}$ palmos de spesso circumquaque ; et de dicto pilari inferiùs accipiendo erit unus alius conductus cum bona boca qui transibit per medium orti et ibi directe ad conductum magnum per quem distillamina exeunt ad aquas Durantie... »

Digitized by Google

Ainsi fixés sur la direction du conduit nouveau, *lequel passait sous la bouteillerie*, nous connaissons désormais la situation exacte de cette dernière.

***

Sans attendre que la pioche du terrassier s'emploie à contrôler nos assertions, si nous sommes convaincus qu'à l'endroit indiqué se trouve l'aire occupée jadis par la bouteillerie et la paneterie réunies, quelle raison pourrait nous interdire de rechercher d'ores et déjà ses limites, et de calculer son étendue ?

Le local est voisin de la cuisine inférieure. Tout porte à croire qu'il touchait l'escalier montant au grand tinel (1). Or, cet escalier est pratiqué dans l'épaisseur de la paroi *nord*. D'autre part, nous savons que l'une des portes de la bouteillerie s'ouvrait dans la cour du cloître (2), et que l'une au moins de ses fenêtres regardait le jardin (3). La bouteillerie tenait donc toute la largeur du bâtiment du Consistoire.

Il ne s'agit plus de s'enquérir que du 4e côté.

Le mur du *sud* a certainement existé ; il paraît avoir été démoli par les ingénieurs militaires. Sur les indications du plan de Pampany, nous avons eu la bonne fortune d'en retrouver sur les murs *est* et *ouest* les prises, qui alternent régulièrement avec les assises du parement ; les gros murs du Consistoire et le mur de refend sont contemporains. Ce dernier est donc primitif.

Ses traces peuvent être suivies jusqu'au plancher du grand tinel.

(1) De cet escalier, que je supposais monter dans l'épaisseur véritablement insolite du mur limitant au midi la cuisine de Benoit XII, l'existence a été démontrée dès l'année 1909. V. mon article sur *Les Grandes Cuisines du Palais*, dans le tome II du Congrès Archéologique de France, session tenue à Avignon.

(2) V. plus haut.

(3) R. A. Michel : 2 juin 1344, « pro faciendo unum archum et unam fenestram in buticaria palacii apostolici et ( pro) faciendo conductu ejus... » Il n'y a pas de fenêtre dans le mur du couchant, mais seulement une porte ancienne,

Digitized by Google

Son épaisseur est de 0 m. 98 et quelque 8 mill., c'est-à-dire juste d'une demi-canne (1).

Ce mur de séparation, parallèle à la paroi du nord dont il est séparé par une distance de 12 mètres, nous donne la longueur du local. Comme la largeur du bâtiment du Consistoire est de 10 mètres, force nous est de conclure que les services réunis de la bouteillerie et de la paneterie occupaient une surface de 120 mètres carrés.

## II. Le dressoir du Grand Tinel

Les raisons qui nous ont conseillé de lier les questions du dressoir et de la bouteillerie apparaîtront nettement au terme de cette étude.

Deux acceptions nous intéressent du mot « *dressatorium* ». Communément il signifie un meuble de salle à manger, sur les rayons duquel, bien en vue, se range la vaisselle plate. Le mot désigne pareillement le lieu où l'on dresse le dessert, les fruits, les viandes froides, le local où l'on pare les plats avant de les servir.

Certainement cet office existe quelque part dans le palais apostolique et sans aucun doute du côté des cuisines.

Il doit posséder un mobilier dont fait partie le buffet près duquel se tient — d'après les *Avisamenta* — notre bouteiller pendant la durée du repas.

Dans les registres de comptes on lit les deux expressions : ***dressatorium tinelli***, et ***dressatorium coquine***, que nous sommes loin de considérer comme équivalentes (2). D'ailleurs, nous ne voulons faire état, pour les besoins de notre démonstration, que des textes concernant

(1) Nous croyons avoir prouvé que la canne ancienne, du temps de nos papes, équivalait à la canne du XVIII[e] s. V. notre travail : *La Valeur de la canne d'Avignon au XIX[e] s.*, in *Mém. Acad. Vaucl.*, 1917.

(2) R. A. Michel, à la date du 30 juin 1355, donne un extrait de compte de menuisier où l'on lit : « in faciendo barrerias magni tinelli... et in reparando *dressatorium coquine* et in reparando bancos tinelli ». Le dressoir de la cuisine est un meuble. On dit ailleurs, Schaf. p. 740: 30 avril 1359, « pro faciendo dressatorium, in coquina, ad scindendum carnes », texte où l'on voit la destination dudit meuble.

Digitized by Google

le dressoir de la Grande Salle à manger, telle la mention de 1343 : « *in tinello majori ... in dressatorio tinelli predicti* ».

Il s'agit d'admettre pour le moment que le dressoir, ici, est une pièce, une annexe de la salle à manger.

La grande cuisine, qui compte parmi ses dépendances la bouteillerie et la paneterie — cuisine unique sous Benoit XII — est située à rez-de-chaussée. L'architecte a jugé bon de la mettre au niveau de la galerie inférieure du cloître. Sa détermination s'explique par les commodités qu'elle donne, par exemple, pour transporter le combustible de la « *Camera carbonis* » aux fourneaux. Ceux-ci consomment la majeure partie du bois et du charbon emmagasinés dans le palais.

La cuisine et ses dépendances exigent de l'eau en quantité Les hommes de peine, chargés de remplir les réservoirs, seront très aises de n'avoir à franchir que la distance, de plain-pied, qui sépare de la cuisine, de la bouteillerie, de la paneterie, le puits situé dans la cour du palais « vieux ».

Ce sont là des avantages, et qu'on ne saurait contester ; mais ils sont balancés par des inconvénients graves. Le service de la salle à manger est rendu difficile. Elle est située au premier ; la hauteur des étages est de 8 mètres en moyenne. Pour atteindre au grand tinel l'ascension devient pénible ; il s'agit de gens chargés. La course est longue : les aliments risqueraient fort d'arriver froids à la table du maître, si des réchauds n'étaient disposés à l'entrée du tinel.

L'endroit où les mets changent de mains est l'emplacement naturel du dressoir. Là se forme le cortège des écuyers qui, maître d'hôtel en tête, va tout-à-l'heure entrer et défiler avec pompe dans la salle du festin...

***

Lorsque la cuisine principale eut été rapprochée de la salle à manger et placée au même niveau, dès le début du pontificat de Clément VI, des travaux sont entrepris « dans le grand tinel ».

On dit « *dans le dressoir du grand tinel* ». Pour la première fois, à ma connaissance, apparaît le mot « *dressatorium* » s'appliquant à une

Digitized by Google

annexe de la salle à manger : l'on pourrait se demander si avant cette époque le local était séparé du grand tinel.

Toujours est-il qu'une cloison est élevée dans le dressoir, pour les dressoirs, « *meianum in dressatorio tinelli, pro dressatoriis* ».

Remarquons que le scribe ayant parlé du dressoir en tant que local mentionne ensuite des meubles qu'il appelle aussi des *dressoirs*. Meubles en bois, au nombre de deux, ils ont été fabriqués par le menuisier, lequel de plus a confectionné 4 portes pour le *méjan*, dont sans doute elles garnissent les baies au nombre de 4 pareillement.

Les maçons dans le grand tinel, nous dit-on, travaillent du côté de la cheminée de la grande cuisine, et même dans le voisinage de cette cheminée : « *juxta camineam magne coquine* ». (1) Or la cheminée de la cuisine Bénédictine se trouve dans l'axe et à la hauteur du grand tinel.

Pour remplir utilement sa destination, le local que l'on parachève doit être proche de la salle à manger. La double condition requise nous force à croire qu'il a été pris aux dépens de la partie *nord* du grand tinel.

La salle à manger est en communication, au moyen d'un escalier avec la « *coquina inferior* ». Nous possédons un texte très explicite sur ce point. Le voici : « Pour pratiquer une grande fenêtre dans le mur vieux de la cuisine inférieure, au pied de l'escalier qui monte au dressoir du grand tinel (2) ». Ce texte fait voir que le dressoir est au bout de l'escalier venant de la première cuisine, et nous savons que cet escalier est contenu en l'épaisseur du mur de pignon nord de l'aile grande.

(32) Voici les textes à la suite : R. A. Michel, juillet 1343.« Expense facte in palacio Avinionis in mense juli, in tinello majori juxtà cam'neam magne coquine in dressatorio tinelli predicti...

Sequitur gippum emptum pro meiano predicto pro dressatorüs...

Item G. Andrée fusterio, pro factura III portarum in meiano tinelli, duorum dressatorium...

(33) Ehrle, p. 635 : 3 avril 1346, « de facienda una magna fenestra in muro veteri coquine inferioris palatü apostolici... et est in pede graduum per quos ascenditur da dressatoriorum magni tinelli... »

Digitized by Google

Entre le tinel et la cuisine devait nécessairement s'interposer le « *dressatorium* », La logique l'indiquait. Les textes le prouvent pour la cuisine basse. S'il était nécessaire, nous montrerions que la cuisine *haute*, elle aussi, avait ses communications avec la salle établie au travers du dressoir.

***

A noter en passant quelques particularités du « *dressatorium tinelli* ».

L'escalier montant de la cuisine aboutit au dressoir. Ce n'est pas assez dire, car il pénètre dans le dressoir ; il empiète sur son aire. La large échelle de pierre, d'une seule volée, que nous connaissons bien, est à peine achevée que l'architecte fait en outre élever un pilier et établir un arc qui portent des marches : « *pro factura cujusdam pilaris cum archu et gradariis desuper* (1) ».

Les marches sont en tête du grand escalier : « *Que dicta gradaria sunt in capite gradarii per quod descenditur de tinello magno domini pape ad coquinam* (2) ».

Ce que signifient exactement ces deux phrases, l'examen du monument nous le révèlera. Au terme de sa course le grand escalier a rencontré l'un des murs de face, du côté du couchant. Nous constatons, sur le palier d'arrivée, la présence d'une porte ; elle est à gauche, regardant vers le sud, donc dans la direction du grand tinel, auquel elle donne accès.

Mais le palier est en contrebas d'un mètre cinquante environ par rapport au sol du tinel. Il fallait, au delà de la porte, pour rattraper le niveau, qu'il existât des marches supplémentaires, forcément à angle droit sur l'axe du grand escalier. Comment elles pouvaient tenir, *étant en l'air*, nous l'aurions cherché sans doute longtemps si le document ne spécifiait qu'un arc a été établi, évidemment destiné à les porter.

Je trouve des traces indiscutables de cet arc, de longueur convena-

(1) Ehrle, p. 614 : 6 févr. 1340.
(2) Id. ibid., à la suite.

Digitized by Google

ble, pour le nombre des marches nécessaires, dans la direction voulue, *contre le mur occidental*, à l'endroit qu'il fallait (1).

Autre observation.

Le dressoir n'a pas qu'un seul usage. Les mets apportés de la cuisine y attendent au moins le temps d'être dressés sur la vaisselle plate. Certainement des dispositions ont été prises pour que les plats soient tenus au chaud.

Cette nécessité d'ordre pratique ne pouvait laisser nos ancêtres indifférents.

Sur le plan joint à cette étude, l'on remarquera vers le milieu de la paroi *nord* une grande cheminée. Des vestiges visibles en cet endroit nous ont convaincu qu'elle possédait un « manteau ».

Sa largeur est de 2 m. 70 dans œuvre. Sa profondeur, sans tenir compte de la saillie du manteau, est de près d'un mètre.

J'avoue regretter que les ingénieurs militaires aient été dans l'obligation de retailler au ras du mur de précieux témoins, qui nous auraient renseignés exactement sur la destination de cette cheminée de secours.

Nous pouvons — s'il nous convient — l'imaginer abritant un immense « potager », analogue à celui de nos anciennes cuisines...

***

Ces détails, pour intéressants qu'ils soient, ne doivent pas nous faire oublier le fait important : l'établissement du *méjan*.

Le dressoir, auparavant, n'était peut-être qu'un prolongement du tinel. Entre la salle et son office l'utilité est manifeste d'une séparation. Pour dissimuler la présence des aides, le va-et-vient des porteurs, il fallait un écran : la cloison est dressée.

Mais à quel aplomb ? Il convient de le savoir. Ici plus encore que dans la bouteillerie, nous avons intérêt à déterminer l'étendue de la pièce. A cette place stationnent le maître de la salle, le bouteiller, le panetier, le maître de l'eau. Ce local sûrement est fréquenté par le majordome et les écuyers, peut-être à certains moments par le maître

(1) V. le plan.

Digitized by Google

de la cuisine. Nombre d'employés y pénètrent que nous pouvons suivre dans leurs évolutions...

Ai-je dit que le dressoir est situé au-dessus de la bouteillerie ? Les aires des deux locaux, si l'on veut, se correspondent, mais la surface n'est pas exactement la même. La limite *sud* du dressoir n'est qu'à 8 mètres de la paroi *nord*. L'annexe du grand tinel mesure 80 mètres carrés seulement.

Le *méjan* du tinel n'est pas établi sur le mur d'une demi-canne d'épaisseur, séparant à rez-de-chaussée la bouteillerie et la paneterie de la salle du Consistoire. Il faut le remarquer : cloison supérieure, mur inférieur, ne sont pas dans le même plan vertical (1).

Des poutres qui soutiennent le plancher la portée est considérable. Le poids d'une murette — qu'il faudrait supposer assez élevée — ferait fléchir la charpente. La séparation entre le dressoir et le tinel, néanmoins, doit être solide : le battement de ses 4 portes la secouera violemment. La cloison ne peuvant être que légère, l'architecte sent la nécessité de la *raidir*.

Dans ce but, il s'arrête à un parti qui peut sembler bizarre. Entre les gros murs de face, il jette un arc de pierre de 0 m. 60 cent. d'épaisseur. La résistance des points d'appui lui inspire confiance : il les a choisis à l'alignement de deux contreforts extérieurs.

Quatre assises hautes, de pierre dure, sont encastrées dans la paroi à moins de 2 mètres au-dessus du sol de la salle. Leur fonction sera de porter le poids de la grande arcade dont les premiers claveaux ont laissé leur empreinte au fond de l'entaille pratiquée dans le mur pour es recevoir, et encore garnie de vieux mortier (2).

Le méjan, proprement dit, remplissait l'espace au-dessous. L'on chercherait vainement des traces de cette cloison. La bâtisse, dévastée

(1) L'on se demande pourquoi le maître d'œuvre s'est créé cette difficulté. Faut-il croire que, dans l'intention de conserver à la salle des festins le maximum de longueur, il a réduit le dressoir aux dimensions strictement nécessaires ?

(2) Nous prions de contrôler sur place l'exactitude de nos renseignements, avant que la restauration n'ait rendu la chose impossible.

Digitized by Google

par l'incendie, est restée à l'abandon, sans doute pendant des siècles. D'ailleurs, sur la structure d'une séparation qu'il faut imaginer tout à la fois, légère et résistante, sur la nature de ses matériaux, nous ne savons rien de précis. Les registres de la Chambre indiquent, tout au plus, que le plâtre a été employé largement dans sa confection: un article nous paraît détailler les quantités fournies aux maçons. Nous n'en avons malheureusement que le titre : « *Sequitur gippum emptum pro meiano predicto* (1).

## III. Récapitulation

L'utilité de ce long travail en excusera l'aridité.

Nous n'avons plus à démontrer qu'il était nécessaire de mener de front ces deux études : elles s'appuient, se complètent et s'expliquent mutuellement. On le verra mieux à la forme de nos conclusions.

Au nombre de sept, toutes et chacune regardent les deux pièces ou chambres de la demeure apostolique que nous nous étions proposé d'identifier simultanément :

(1) V. plus haut.

Si l'on ne craignait de surcharger inutilement cette démonstration, il y aurait beaucoup à dire sur le procédé — étranger certes à la pratique actuelle — que nous avons essayé de décrire ci-dessus.

Le souci de ne pas dépasser la limite de résistance des planchers est remarquable chez le maître d'œuvre du palais «vieux ». Comme, d'autre part, il veut conserver toujours pleine et entière sa liberté d'action, il ne songe pas à monter de fond un mur de refend dans toute la hauteur du bâtiment, mur commun aux deux ou trois étages qui le constituent ; aux différents niveaux, la distribution des pièces restera indépendante, C'est sans doute pour se donner des facilités, à ce point de vue. qu'il adopte le parti qui nous parait si bizarre et qu'on pourrait croire sans analogue. ,

Mais nous avons la conviction que Pierre Poisson ou ses collègues ont usé à plusieurs reprises du même procédé.

L'attention a été attirée par nous sur le *méjan* que nous savons avoir existé au milieu de l'aile du conclave, dans l'appartement des hôtes et que vise le texte suivant : « *de pingendo... arcum sive medium de gippo, in medio camere imperatoris* ». Comme nous le font supposer des vestiges retrouvés sur les murs *sud* et *nord*, si dans cette séparation il y avait un arc de pierre et au-dessous une cloison de plâtre, l'on pourrait y voir un second exemplaire du *méjan* élevé entre le dressoir et la grande salle à manger.

Digitized by Google

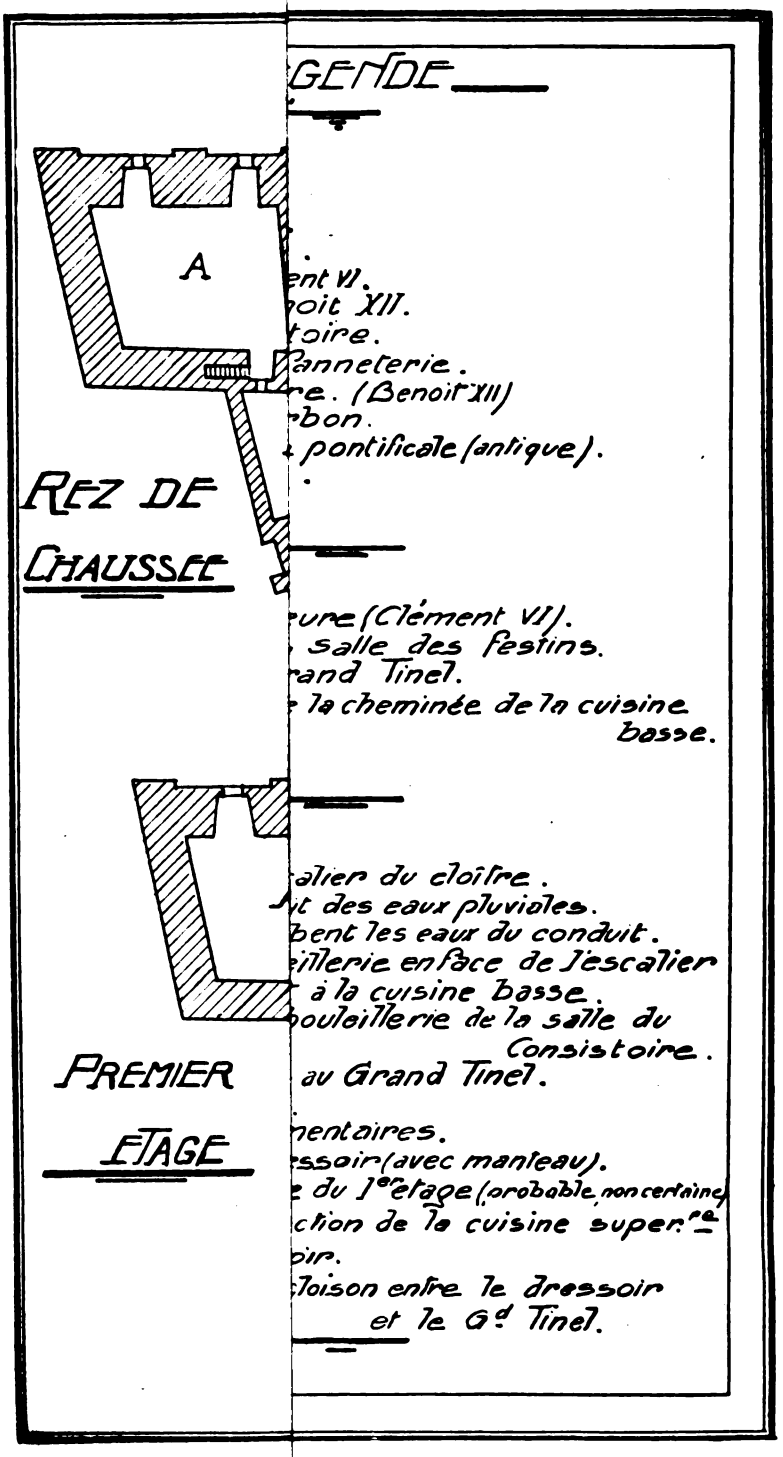


Digitized by Google

Digitized by Google

1° La bouteillerie est une annexe des cuisines, le dressoir une annexe de la salle à manger, toutes deux relevant de l'office de la bouche.

2° L'une et l'autre, ces dépendances sont comprises dans la grande aile du palais vieux, située au levant de la cour du cloître.

3° Occupant des étages différents, la bouteillerie au rez-de-chaussée, le dressoir au premier, l'on peut dire que leurs aires se superposent mais ne se recouvrent pas exactement.

4° Les deux locaux touchaient le mur de pignon *nord* du grand bâtiment, mur dont l'épaisseur logeant un large escalier les isolait des cuisines et diminuait ainsi pour eux les risques d'incendie.

5° La bouteillerie jointe à la paneterie tenait, ainsi que le dressoir, toute la largeur du bâtiment, d'un mur de façade à l'autre.

6° La longueur du local variait aux deux étages ; les murs sur le 4e côté ne se correspondaient pas. L'étendue du dressoir était moindre sensiblement.

7° La bouteillerie et la paneterie contigues étaient entièrement séparées — au *sud* — de la salle du Consistoire par un mur de près de 1 mètre. Du côté du midi pareillement, le dressoir était limité par un simple *méjan*, cloison percée de 4 portes, au moyen desquelles la communication s'établissait, large et facile, entre le dit dressoir et la salle des festins.

Dr COLOMBE

Digitized by Google

Digitized by Google

# Une lettre inédite de Catherine de Médicis

## à Monsieur de Verdalle

*(18 mai 1582)*

Les lettres de Catherine de Médicis forment une grosse collection de dix volumes publiés par le comte Hector de La Ferrière et le comte Baguenault de Puchesse (1). Elles constituent, dit M. Jean-H. Mariéjol « la source d'information la plus sûre » (2).

Celle qui suit, conservée dans des archives privées, a échappé aux investigations des deux savants éditeurs. Nous avons obtenu la précieuse autorisation de la publier (3). On y voit la Reine mère, s'adressant à « Monsieur de Verdalle », le prier d'intervenir auprès de son frère le Grand Maître de Malte, afin qu'il pourvoie d'une commanderie un chevalier de l'Ordre, frère de l'abbé de Gadaigne. L'instance de la requête prouve quel intérêt y attachait la Reine. On le comprendra mieux en connaissant les quatre personnages qui y figurent.

(1) Sans compter les 484 lettres que M. Paul van Dycke a recueillies en composant *Catherine de Médicis* (New-York, 1922, 2 vol., in-8°).

(2) MARIÉJOL, *Catherine de Médicis*, 2e éd., 1920, p. VI.

(3) Cette lettre est conservée dans les archives de la famille de Loubens de Verdalle, au château de la Chaussade (Creuse). Elle échappa à un incendie récent, ainsi que quelques trop rares documents, notamment deux précieux manuscrits : les *Mémoires* du comte de Verdalle, écrits en 1807, et l'*Histoire de la maison de Verdalle* œuvre de l'abbé Alfred de Verdalle, premier aumônier de la Légion d'honneur à Ecouen, décédé le 11 juin 1875. Que M. le marquis de Verdalle, qui a eu la bonté de nous communiquer ces documents, trouve ici l'expression de notre profonde gratitude.

Digitized by Google

Jean-Baptiste de Gadaigne, l' « abbé de Gadaigne » dont le nom revient si fréquemment dans les lettres de Catherine, était un des diplomates les plus actifs qu'elle eût à son service. Nous n'énumérerons pas les missions de confiance dont il fut chargé ; depuis 1578, elles se succèdent sans interruption. La Reine tenait à récompenser cet habile agent (1). Les gratifications ne suffisaient plus. En mai 1580, l'abbaye de Saint Gildas de Rhuis, au diocèse de Vannes étant vacante, Catherine la demanda pour Gadaigne, mais la procédure souffrit des retardements en cour de Rome, si bien que les bulles n'en furent point expédiées avant novembre 1582 (2). Dans l'attente de cette collation, il est naturel que la Reine ait montré de l'empressement à répondre à un désir exprimé par l'abbé.

Le frère du diplomate, Pietro, en faveur duquel la Reine intervient, fut un personnage plus effacé. Brave chevalier, il figure au *Martyrologe* de l'ordre comme ayant subi le martyre en 1565 (3). Les généalogistes l'ont laissé pour mort à partir de cette date. Il eut au contraire le rare bonheur de survivre à son supplice. Nous apprenons par Catherine elle-même qu'il était chevalier de Saint Jean depuis dix-neuf ans, soit 1563. Rondinelli rapporte qu'il prit part, dans sa jeunesse, aux guerres de France, puis revint en Italie et à Malte au service de son Ordre. En 1565, lors d'une attaque de pirates turcs contre Malte, il fut grièvement blessé, fait prisonnier par surprise dans le fort Saint-Elme et emmené en esclavage. On le crut mort, mais il réussit à se racheter. Après une nouvelle captivité et une nouvelle délivrance, il fut élu capitaine d'une galère, comme la Reine le rappelle dans sa lettre. Soutenu par la faveur royale il connut une brillante carrière. Depuis 1572 il touchait une pension du Roi. Il devint gouverneur de ce même château Saint-Elme, où il avait été pris, commandeur de Tortona et de Saint-Jacques au camp Corbolin, à Florence, receveur général en Toscane et enfin lieutenant du prieur de Pise. Il se fit construire à

(1) Bibl. nat., Mss, Pièces orig. Dossier Gadaigne, quittances de 1580 à 1583.

(2) *Lettres de Catherine de Médicis* (Doc. inédits), 1880-1909, t. V-VII, IX et X. Par testament, elle lui légua 6.666 écus deux tiers.

(3) Mathieu de GOUSSANCOURT, *Martyrologe des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, t. I, Paris, 1654, p. 315, dit expressément que Pietro mourut en 1565.

Digitized by Google

Malte un palais qui fut achevé par son frère Alessandro et par ses neveux (1).

Jean-Baptiste et Pierre étaient fils de Philippe Guadagni, fils d'Olivier. Famille florentine des plus illustres, les Guadagni devenus en France « de Gadaigne » ou « de Gadagne » s'étaient établis à Lyon, au commencement du XVI[e] siècle en la personne de Thomas de Gadaigne, fondateur d'une banque considérable plus solidement accréditée que le trésor royal. Personne mieux qu'une Médicis ne pouvait porter intérêt et amitié à une famille si semblable à la sienne. Catherine aima fort les Guadagni, s'occupa de marier les filles, et, comme on le voit, d'établir les garçons. Sa protection fut efficace : ils contractèrent de brillantes alliances. En 1669, le pape Clément IX créa l'un de leurs descendants duc de Gadagne (2).

Il nous reste à parler du destinataire de la lettre et de son frère. Monsieur de Verdalle appartenait à une famille d'ancienne chevalerie du Languedoc. Remontant par une filiation ininterrompue à Roger de Loubens, seigneur de Verdalle, Contrast et Loubens qui vivait en 1240 (3), elle comptait parmi ses ancêtres Amanieu de Loubens.

(1) Francesco RONDINELLI, *Memorie in torno alla famiglia fiorentina Guadagni*, 1640. Bibl. nat., Ms. italien 281, fol. 31, et carrés d'Hozier, 279, dossier Gadaigne. Voir un arbre généalogique dressé à la même date, dossiers bleus 297, Gadaigne, fol. 15.

(2) MARIÉJOL, *op. cit.*, p. 255. — Lucien ROMIER, *les Origines politiques des guerres de religion*, t. I, 1913, p. 143. Voir surtout : comte de CHARPIN-FEUGEROLLES, *Les Florentins à Lyon*, et Louis FOURNIER, *les Florentins en Pologne*, 1893, p. 85-118 et 254. — G. YVER. *De Guadagniis* (les Gadaigne), *mercatoribus florentinis, XVI° p. Chr. n. Lugduni commorantibus*, Thèse, Paris, 1902. Il cite un Jean-Baptiste, bâtard de Thomas de Gadaigne, qui ne doit pas être confondu avec l'abbé. Ces deux derniers auteurs donnent des renseignements incomplets ou inexacts. — Ém. PICOT. *Les Italiens en France au* XVI[e] siècle. Bulletin italien, t. II, 1902, p. 27-31. — Voir aussi : Luigi PASSERINI. *Storia e genealogia della famiglia Guadagni*. Florence, 1873. — Louis de LA ROQUE, en son *Catalogue des chevaliers de Malte*, 1891, omet Pierre, et mentionne seul Guillaume, fils de son cousin germain, chevalier de Malte en 1590. — L'HERMITE DE SOLIERS. *La Toscane françoise*, Paris, 1661.

(3) La maison de Loubens a donné son nom à trois localités : Loubens, Gironde, canton de La Réole, où elle est citée dès 980 (*Cartulaire de La Réole*, p. p. GRELLET-BALGUERIE, *in* Archives hist. de la Gironde, t. V, 1864); — Loubens,

Digitized by Google

croisé en 1087, Guillaume de Loubens qui eut l'honneur d'être pendu par ordre de la Comtesse de Foix, sa cousine (1315), Arnaud de Verdalle, évêque de Maguelonne, conseiller écouté du pape Benoit XII et son ambassadeur auprès de l'empereur Louis de Bavière, prélat lettré qui écrivit l'histoire de ses prédécesseurs (1).

Le correspondant de Catherine, Jacques de Loubens de Verdalle, était un vaillant capitaine, qui eut la douleur de vivre à une époque où les prouesses militaires s'accomplissaient contre des Français. Il commence à jouer un rôle, en 1562, lors de la sédition de Toulouse, en volant au secours des catholiques. Dix ans plus tard il commande la cavalerie en Languedoc, sous le maréchal de Joyeuse. Henri III le fait capitaine de 50 hommes d'armes et chevalier de Saint-Michel. En 1577, comme maistre de camp il est mis à la tête de l'infanterie dans l'armée des maréchaux de Dainville et de Bellegarde. Il devient ensuite maréchal de camp, conseiller d'état et gouverneur de la ville de Béziers. En 1582, date de la lettre de la Reine, il touchait à l'apogée de sa carrière qu'il atteignit en 1585 lorsque le Roi, en reconnaissance de ses longs services, le créa chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit. Il vivait encore en 1616, retiré au château de Loubens. De son mariage avec Guillemette de Grave de Sérignan, il laissa un fils, nommé Hugues

Ariège, arr. de Pamiers, c. de Varilles, berceau de la branche apparentée aux Foix, et Loubens, Haute-Garonne, arr. de Villefranche de Lauraguais, c. de Caraman, seigneurie des Loubens de Verdalle. Il existe un quatrième Loubens dans les Landes, com. de Hontanx, arr. de Mont-de-Marsan. Le château de Verdalle, reconstruit sous Henri IV, était situé dans le Tarn, arr. de Castres, comm. de Dourgnes. Il y aussi une autre terre de ce nom en Haute-Garonne, comm. de Lunion, arr. et c. de Toulouse. Les ruines imposantes du château de Contrast ou Condrast (et non Coutras, comme l'ont écrit Saint-Foix et le P. Anselme) existent encore sur un des premiers contreforts de la Montagne-Noire, dans la forêt de Hantaniboul commune de Verdalle.

(1) « *Is est qui decessorum suorum pontificum seriem et acta accurate pertexuit e quibus pleraque in hortulos nostros derivavimus* », dit élégamment le chanoine Gariel, *Series praesulum Magalonensium...*, 2e éd., pars IIo, Toulouse, 1664. Arnaud de Verdale. *Catalogus episcoporum Magalonensium*, p. p. Germain, Montpellier, 1881, in-4°.

Digitized by Google

comme son oncle, qui épousa une sœur du duc d'Arpajon et porta le premier le titre de marquis de Verdalle (1).

Le frère de Jacques de Verdalle, Hugues, grand maître de l'Ordre de Malte, de qui dépendait la faveur sollicitée, a eu tant en cette qualité qu'en celle de cardinal de nombreux biographes (2). Sa mémoire a été perpétuée par quatre monuments auxquels il a eu la sagesse d'attacher son nom. Les deux premiers sont des écrits : les *Statuta Hospitalis Hierusalem*, achevés de rédiger le 23 juillet 1584 par J.-B. Rondinelli et dédiés au grand maître Hugues dont ils contiennent de nombreux portraits (3). Puis l'*Histoire de l'Ordre sacré et illustrissime chevalerie de Saint-Jean de Jérusalem*, par Jacques Bosio, imprimée à la Vaticane en 1594 (4), et dont le frontispice montre les loups héraldiques du grand maître dévorant des croissants et des Turcs (5). Les deux autres monuments sont la Tour de Verdalle qui se dresse encore aujourd'hui au sud de la Cité-Vieille de Malte, dominant le château du Bosquet (6), enfin le tombeau du grand maître, en l'église Saint-Jean de Malte, orné de sa statue en gisant (7).

(1) SAINT-FOIX, *Histoire de l'ordre du Saint-Esprit*, t. II, 1771, p. 259. DE VIC ET VAISSETTE, *Histoire générale de Languedoc*, t. V, 1745, p. 220; et nouv. édit., 1889, t. XII, c. 950. P. ANSELME, *Histoire généalogique*, t. IX, 1733, p. 92. La plupart de nos renseignements proviennent de l'*Histoire de la maison de Verdalle*, manuscrit inédit par l'abbé Alfred DE VERDALLE.

(2) Abbé DE VERTOT, *Histoire des chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem*. In-4°, 3e édition, t. IV, 1726, p. 122-125, portrait. In-12°, 3e édition, t. V, 1737, p. 162-166. Pierre FRIZON, *Gallia purpurata*, Paris, 1638, p. 660-662. CIACONIUS, *Vitae... pontificum romanorum et S. R. E. cardinalium*, Rome, 1630, col. 1810. Le P. Henry ALBY, *Eloge des cardinaux*, 1634. Anne de NABERAT, *Sommaire des privilèges octroyez à l'ordre de Saint-Jean*, 1629, p. 113 avec un portrait.

(3) Publiés en 1586, date du bref de Sixte V, l'INDEX DES STATUTS par Frère Ptolemeus VELTRONIUS parut en 1588.

(4) *Dell' Istoria della sacra religione et illustrissima militia di San Giovanni Gierosolimitana.*

(5) Loubens de Verdalle porte : de gueules au loup ravissant d'or.

(6) Voir : MIÈGE, *Histoire de Malte*, t. I, Paris, 1841, p. 338 et carte jointe.

(7) Vicomte L.-F. de VILLENEUVE-BARGEMONT, *Monuments des Grands-Maîtres de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, t. II, Paris, 1829, p. 121-126 et planche L. Il existe une reproduction réduite de ce tombeau au château de Versailles, salle des croisades.

Digitized by Google

Chevalier à quinze ans, en 1545, Hugues se distingua peu après à l'affaire de Joare, mais c'est au temps de son prédécesseur, le grand maître de La Cassière qu'il se mit vraiment en lumière. Au moment où de cruelles dissensions déchiraient l'Ordre, il gagna l'estime des deux partis adverses. Lorsque la dignité suprême vint à vaquer, le pape présenta aux suffrages des chevaliers trois candidats. La cour de France appuyait l'un d'eux, Chabrillan (1), mais Hugues de Verdalle l'emporta. C'était le 12 janvier 1582. Il faut croire que la Reine mère ne lui en garda pas rancune puisque, si peu de temps après, elle s'adressait à lui, tant directement que par l'intermédiaire de son frère, pour obtenir une faveur. Quelques années après elle renouvelait une démarche semblable au profit d'un bâtard de Charles IX qu'elle voulait voir élever à la dignité de grand prieur de France (2). Sixte-Quint fit Hugues de Verdalle, cardinal diacre de Sainte-Marie au Portique. Il mourut à Malte en sa soixante-quatrième année, le jour de l'ascension 1595.

B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ.

Monsieur de Verdalle,

L'abbé de Gadaigne m'a faict entendre avoir ung frère, chevalier à Malte, qui depuis XIX années en ça a faict de si bons et notables services a sa religion, tant au commandement d'une des gallères d'icelle que en plusieurs autres occasions qu'il s'est rendu digne de beaucoup de recommandation et méritoire d'une bonne recongnoissance des fraiz qu'il a souffertz a raison de ce, notament pour s'estre à l'ayde de ses parens, rachepté deux fois des mains des Turcs.

En consideration de quoy, le Roy, monsieur mon fils, et moy, avons a la requête dudit abbé escrit a mon cousin le Grand Maistre de Malte, vostre frère, aux fins qu'il veuille en nostre faveur et des mérites dudit chevalier, le gratifier de la première commanderie de grâce qui vacquera en sa langue, ensemble de le promouvoir en ladite Religion à quelque honnorable charge condigne de luy.

Et pour, ce, Monsieur de Verdalle, que c'est chose que le Roy mondit sieur et fils et moy particulièrement désirons bien fort nous estre accordée pour dependre du contentement de plusieurs personnes de qualité à qui le dit che-

(1) *Lettres de Catherine de Médicis*, t. VIII, p. 1, 5 janvier 1582.

(2) *Id.*, t. IX, p. 16-17, 23 juin 1586.

Digitized by Google

valier appartient et desquels ceste couronne a receu et reçoit journellement de bons services, estant asses certain de la bonne devotion qu'avez toujours apporté a ce qui dépend de notre intention et service, je vous ay bien voulu faire ce mot et vous prier bien affectueusement vouloir pour l'amour de moy intercéder pour ledit chevalier envers mondit cousin votre frère et luy faire une si bonne et favorable dépesche en recommandation de ce faict que ledit chevalier congnoisse de combien nostre faveur luy peult estre utile et que vous y avez tendu la bonne main, vous asseurant, Monsieur de Verdalle, que outre que vous obligerez bon nombre de personnes d'honneur et de vertu, je tiendray la aveur que recevra en cest endroict ledit chevalier par vostre moyen pour ung fpecial service que je n'oblieray, pour le recongnoistre aux occasions que m'en requerrez. Sur quoy, m'asseurant que me vouldrez donner en cela le contentement que je me suis promise de vous, ensemble advis de la responce que recevrez de votredit frère sur ce subject, je prie le Créateur, Monsieur de Verdalle vous avoir en sa sainte et digne garde.

Escript à Fonteynebleau, ce XVIII[e] jour de may (1), 1582,

CATHERINE.

(Et plus bas :) de Laubespine.

Sceau des armes de France
(Au dos :) Monsieur de Verdalle.

---

(1) *XVIII* et *may* écrits de la main de Catherine.

Digitized by Google

Digitized by Google

# Voyage en Provence d'un Gentilhomme Polonais

## à la fin de l'ancien Régime

## suivi d'une Visite aux églises d'Avignon (1784)

---

Un journal de voyage du XVIII^e^ siècle offre toujours de l'intérêt. Il en présente d'autant plus lorsqu'il est écrit par un étranger : mieux qu'un naturel du pays, celui-ci saisit le pittoresque des coutumes, étant frappé par ce qui diffère de chez lui. Le journal de voyage du comte Moszynski (1) dont on lira ci-dessous quelques extraits, n'a aucune prétention littéraire : c'est un recueil de notes que l'auteur pensait réduire en forme de lettres, s'il lui en prenait jamais fantaisie. Il est plein d'observations curieuses sur les nations qu'il visite et les gens qu'il fréquente.

Le comte Auguste-Frédéric Moszynski (2) appartenait à la plus haute aristocratie polonaise : il était le fils aîné de Jean Canty Moszynski, Grand Trésorier de la Couronne, et sa mère Frédérique-Constance, comtesse de Cosel, n'était autre que la fille naturelle d'Auguste II, électeur de Saxe et roi de Pologne. Né vers 1732, il fut élevé avec son frère, Frédéric-Joseph, à la Cour de Dresde : mais leurs caractères dif-

(1) Ce journal de voyage, signalé par le Catalogue du D^r^ St. Kuttrzeba (t, II 1911), est conservé à Cracovie, à la Bibliothèque des Princes Czartoryski et comprend 4 volumes: ms. n° 1.536 (Provence, 1.784), n° 1.535 (Naples, Rome, Florence, Venise, 1785) ; n° 1.537 (Gênes, Livourne, Pise, etc.)!; n° 1.538 (Rome, Tivoli, Frascati). Le nom du comte Moszynski se lit dans l'un des paragraphes de la table du vol. ms. 1535.

(2) Je remercie le comte Joseph Michalowski, attaché à la Légation de Pologne près S. M. le roi d'Italie, des renseignements qu'il m'a si aimablement communiqués sur ce personnage.

Digitized by Google

féraient entièrement. Tandis que celui-c pour ses qualités économes, était surnommé *Percepta*, Auguste Moszynski reçut le surnom d'*Expensa*.Aimant la dépense et le plaisir, il vécut en dilettante et ne brigua point les honneurs : il dut cependant à sa haute naissance d'être nommé à la charge de Grand Panetier de la Couronne (1). Mais il préférait s'occuper de questions artistiques ou de philosophie ; on lui confia la surintendance des Théâtres, dont il s'acquitta quelque temps sous Stanislas-Auguste Poniatowski. Au courant des systèmes philosophiques de son époque, il s'intéressait avec passion à l'alchimie et suivait les expériences de Cagliostro : pendant son voyage en Provence, à Marseille, il assistera à une séance de magnétisme et prendra place autour du baquet de Mesmer. Il nous expliquera un autre jour sa théorie du Déisme ; il fut en Pologne grand maître d'une Loge maçonnique (2). Il se livra cependant à des études plus sérieuses : numismate averti, il rassembla une collection de médailles célèbres et laissa un ouvrage intitulé « *Précis sur les affaires monétaires de 1764 à 1782* » ; sa compétence en cette question l'avait fait nommer commissaire de la Monnaie (1764).Aussi l'une de ses premières visites, à Aix-en-Provence, sera-t-elle pour M. Gaillard, maître de la Monnaie de cette ville, dont il visitera avec grand intérêt le Cabinet de médailles.

De tels goûts l'avaient en effet entraîné vers les voyages : il fit celui du sud de l'Europe à la fin de sa vie. D'un esprit ouvert et doué de connaissances universelles, il goûta particulièrement l'instruction de la bourgeoisie française : et son témoignage ne sera pas sans valeur. Parti de Varsovie à la fin de l'année 1784 pour passer l'hiver en Provence dont on lui vantait le climat, le comte Moszynski voit tour à tour Vienne, Avignon, Nimes, Arles, Salon, Aix, Montpellier et Marseille.

Il fit un assez bref séjour en Avignon ; il ne nous donne malheureu-

(1) En 1752 : il avait alors vingt ans tout au plus : Bartoszevics, *Les hommes éminents de la Pologne au XVIII^e siècle*. Pétersbourg, 1856, t. II, p. 151.

(2) Il fit frapper à cette occasion une médaille portant au revers le triangle avec cette devise : EX UNO TRIA IN UNUM (Voir Raczynski, *Gabinet Medalow Polskich*. Wroclaw, 1843, t. IV, n° 552).

Digitized by Google

sement aucun renseignement sur la société qu'il y vit — peut-être par parti-pris, car notre original voyageur nous avoue qu'il laisse de côté désormais la société des « gens de bon ton ». Mais il n'était pas le premier Polonais qui vînt en Avignon à la veille de la Révolution : franc-maçon et versé dans les sciences occultes, il vit certainement le comte Grabianki (1) qui avait fondé dans cette ville une secte d'illuminés.

Son voyage en Italie, qui forme la partie la plus importante de son journal, et vers laquelle le poussait son goût de l'art classique, offrirait une documentation quelquefois utile sur les monuments antiques connus à son époque. Malheureusement le séjour d'Italie lui fut néfaste : après avoir perdu son amie à Naples, en 1785, à la suite d'une longue maladie qui le tint neuf mois auprès d'elle, il tomba malade à Venise et mourut lui-même à la fin de l'année 1786 dans cette ville qui était pour lui la dernière étape vers le retour.

Une publication de ces notes prises au courant de son périple ne serait pas sans intérêt.

Il a soin de nous prévenir de sa conception du voyage : il étudie plus les hommes que les monuments ; et en cela il rappelle cet illustre économiste anglais, Arthur Young, qui devait s'arrêter en Avignon, quelques années après lui, à la fin d'août 1789, et nous laisser dans ses *Voyages en France* un admirable tableau de notre pays aux débuts de la Révolution. Qu'on ne lui reproche pas de voyager « comme faisaient autrefois certains barons allemands qui parcouraient en poste la France et l'Italie pour ne coucher sur leur journal que des épitaphes et des tableaux, faire bonne chère à leur auberge, fréquenter le spectacle, goûter quelquefois, pour diversifier les plaisirs, des passetemps plus faciles et éviter soigneusement la bonne société. Je conviens, ajoute-t-il que je les imite quelquefois quant aux tableaux et au spectacle et que je vois tout aussi peu ce qu'on appelle le beau monde ».

(1) Voir le *Journal du chevalier de Cor beron* publ. par M. Labande (Paris 1901) t. I, p. LXV. L'édition s'arrête à l'année 1780. *Cf.* pour la suite: Bibl. d'Avignon, ms. 3.054 à 3.059.

Digitized by Google

mais je ne copie pas d'épitaphes, je fais très mauvaise chère à l'auberge et... Que me reste-t-il donc pour m'excuser ? — Après avoir vu le grand monde pour me former dans mon premier voyage il y a trente-sept ans (1), je fais celui-ci pour me dissiper et m'amuser un peu en analysant une classe d'hommes toute différente de celle avec laquelle j'ai vécu. Les grands sont partout les mêmes à quelques nuances près et surtout dissimulés. Ce n'est donc pas chez eux qu'il faut chercher l'homme que la civilisation a rendu tout autre que la nature l'a formé. Il faut descendre d'un cran ou deux et s'en tenir entre ce qu'on appelle les gens du bon ton et la populace. C'est ce que je cherche à faire et, sans fréquenter nulle part précisément la société, en parlant au tiers ou au quart, en écoutant assis dans le coin d'un café ou d'une auberge ce qu'on y dit et quelquefois en me mêlant de la conversation et avançant des paradoxes, en fournissant matière à des discussions littéraires, politiques ou de commerce, — à quoi mon manteau gris et ma perruque me servent merveilleusement — je soutiens que cette façon de s'amuser n'est pas la plus ennuyante. Je vois donc les hommes, j'écoute et j'apprends ». Ayant ainsi découvert la bourgeoisie, — classe qu'il ignorait en Pologne— il ne dédaignait point de l'écouter parler, non plus que d'interroger le petit peuple.

Ce qui le frappe tout d'abord en Provence, comme Young, c'est l'aisance qu'on y rencontre : à Salon, patrie de Nostradamus et de M. de Suffren, il admire la promenade publique qui fait le tour de la ville, plantée de grands arbres dont les branches s'étendent d'une maison à l'autre, quoique les rues aient 45 à 50 aunes de largeur. Les habitants ont envie d'être bien, remarque-t-il ; partout l'on bâtit de petites fontaines publiques. A ce besoin de bien-être se joint un sans-gêne quelque peu démocratique qui devait frapper un Polonais habitué à tout autre régime. Cette liberté, — habituelle aux peuples méridionaux, — le choque un peu : à la descente du Rhône, quelque

(1) Le comte fit ce voyage fort jeune à l'en croire ; en 1748 il n'avait guère que seize ans.

Digitized by Google

part vers Vienne, des bonnes femmes du pays ne s'avisent-elles pas de monter dans son bateau sans même lui en demander la permission. Il en tire une conclusion sociale à l'avantage de sa patrie ; la France, pays de gens libres, a des prisons pleines de malandrins, tandis qu'en Pologne le peu de liberté du peuple et sa pauvreté relative le tiennent dans le droit chemin — réflexion paradoxale qui n'est point éloignée de l'étonnement vertueux que prit l'émir d'Afghanistan à comparer la justice de son pays avec celle de Birmingham et de Manchester ! (1).

Mais cet esprit égalitaire des Méridionaux choque bien davantage son domestique, qui ne peut comprendre que des valets d'hôtel se promènent dans les appartements de son maître, à l'auberge de Salon, le bonnet sur la tête. Selon son habitude, le comte Moszynski aime à connaître l'avis des petites gens : aussi n'a-t-il point jugé déplaisant de noter les observations de ce même domestique sur le nouveau pays où il arrivait tout droit de Varsovie. Réflexions d'une portée évidemment toute matérielle qu'il couche sur son journal durant une nuit d'insomnie à Salon. Le comte s'en amusa ; qu'il nous soit donc permis de le citer :

« Sommes-nous bien dans cette France ? On me l'a tant vantée. Cependant j'y suis plus mal que chez nous. On m'avait dit que tout y était à si grand marché et il m'en coûte pour ne faire qu'un repas (par jour) le double de mes appointements ordinaires, qui me suffisaient à Varsovie pour faire deux repas, entretenir ma femme et mettre encore quelques florins de côté. Car vingt-cinq sous font deux florins et trois gros. Et souvent il faut que je paie trente sous un chétif dîner, où je n'ai pour ma part qu'une cuisse de lapin et un morceau de poitrine bouillie avec une mauvaise soupe au pain et à l'eau, où l'on

(1) L'anecdote nous est rapportée par lord Curzon dans ses *Récits de voyages*. L'émir d'Afghanistan remarque que dans son pays qui compte 8 millions d'habitants il y avait eu dans l'année six meurtres seulement : tous les coupables avaient été pris et exécutés ; à Birmingham et Manchester, villes modèles, il s'en était produit des centaines dont plusieurs coupables couraient encore. Et. concluait-il, « c'est nous qui sommes les Barbares».

Digitized by Google

a mis un peu d'huile ! Encore faut-il que je paie mon pain à part, si j'en veux manger un second morceau ; il est aigre à force de levain et sans sel. On me disait que le vin était excellent et à bon marché. Si j'en veux qui ne soit point aigre, il m'en coûte un demi-florin et souvent un florin, tout comme chez nous, où pour cet argent je puis avoir trois ou quatre bonnes bouteilles de bière double, qui me donne bien plus de forces que ce vin d'ici, qui me paraît une eau rouge. On m'avait annoncé un pays fertile et je n'y vois ni vaches ni bœufs ; on ne peut avoir du lait que difficilement ; encore n'est-ce que du lait de brebis ; jamais de crême ni de beurre. Le fromage est ce qu'il y a de mieux ; encore coûte-t-il cher. A Strasbourg, qui était encore Allemagne, nous étions mieux ; on pouvait avoir de tout et à meilleur prix. A mesure que nous avançons, c'est toujours plus mal et plus cher : on n'a plus de quoi se rassasier. On nous avait fait espérer que nous serions en hiver dans un pays chaud, et nous voici à Noel qu'il gèle à pierre fendre. Jamais je n'ai eu chez nous si froid. Le vent qu'il fait continuellement me perce jusqu'aux os ; et, pour nous réchauffer, on nous donne à nous trois (1) une chambre où il n'y a ni poêle ni cheminée, dont les portes ferment mal et dont les fenêtres n'ont au lieu de vitres que des volets de bois, de sorte que nous sommes dans ces bonnes auberges qu'on vante tant, couchés à peu près comme au milieu de la rue. En vérité cela ne valait pas la peine de faire 3 à 400 milles, essuyer tant de fatigues, paqueter et dépaqueter presque tous les jours, pour être plus mal que chez nous. Et je vois que notre maître, s'il ne faisait dans sa cheminée un feu terrible, ne serait pas mieux. Mais aussi le lui fait-on bien payer !

Encore, vous dis-je, il ne faut pas que nous soyons dans cette fameuse France : il doit y en avoir une autre. Où est ce Paris, où vont tant de messieurs? Notre maître aurait mieux fait d'aller là que dans cette France chaude et fertile, où l'on gèle de froid et meurt de faim. On me disait qu'il n'y avait de gueux qu'en Pologne ; dans cette France vous ne faites pas deux pas que vous ne rencontriez une main

(1) Les trois domestiques du comte.

Digitized by Google

qui vous heurte pour vous demander l'aumône à voix basse; la seule différence est qu'en Pologne ils vous la demandent tout haut.

Je vous le rappelle ; ceci est une autre France. Car quoique je ne sache pas le français, je comprends tout ce qu'on disait dans cette langue à Varsovie, au lieu qu'ici je ne comprends pas un mot. Et l'on me rit au nez lorsque je leur dis des mots tels que je les ai entendu prononcer à notre maître.

On nous accuse d'être malpropres en Pologne ; mais est-on bien propre dans ce pays? Voyez un peu ces chambres que Monsieur occupe depuis Strasbourg ; et, si vous en exceptez Lyon, n'avons-nous pas vu partout des tapisseries sales, des tables et des chaises plus délabrées que dans nos cabarets ? Grille-t-on chez nous les cochons dans les rues? Chez nous on est plus poli que dans cette France, où l'on ne distingue le maître du valet qu'à l'habit. Voyez ces garçons de cuisine aller le bonnet ou le chapeau sur la tête par toutes les chambres du maître. Ne voyez-vous pas comme ils vous méprisent et vous rient au nez tout en prenant votre argent? Considérez tous les moyens dont ils se servent pour vous tromper en vous vendant et les prétextes qu'ils emploient pour vous tirer de l'argent. Plût à Dieu de nous tirer bientôt hors de ce bon pays, qu'on nous a tant vanté et où nous nous trouvons si horriblement mal. »

Il eût été difficile qu'un Polonais ne regrettât pas ses verts pâturages, sa bière et la chaleur de ses poêles. Le comte Moszynski qui, dans des moments de mauvaise humeur, se laisse aller à d'aussi démesurés emportements, en tire la conclusion que« si la douceur des mœurs, la politesse et le luxe des Français d'une classe distinguée peuvent servir de modèle aux autres nations, il s'en faut bien qu'on retrouve les mêmes qualités dans les classes inférieures que l'exemple n'a pu encore empêcher de rester vraiment peuple ».

Il est cependant émerveillé par l'instruction générale que l'on rencontre parmi la bourgeoisie et ne peut s'empêcher de lui rendre hommage. Un séjour à Aix l'enchante tout particulièrement : après avoir admiré son *Cours* planté d'ormes, entremêlés de bancs et de fontaines, noté la ressemblance du costume provençal avec les *Circassiennes*

Digitized by Google

qu'ont adoptées les Polonaises (1), il nous conte l'accueil qu'il reçut dans la capitale provençale. Il y visita le cabinet de numismatique de M. Gaillard, maître de la Monnaie à Aix, dont il admire les collections, et trouva une société d'une conversation pleine de séduction. De là des observations intéressantes sur la France ; il remarque « qu'on ne rencontre peut-être aucun pays où il y ait, je ne dirai pas, autant de savants, mais de gens instruits qu'en France dans certains genres de littérature. La quantité de livres qui paraissent journellement et qu'on lit souvent, puisqu'il serait honteux d'avouer ne les avoir pas lus, jointe aux entretiens qu'on entend dans les cafés ou discours Académiques auxquels on assiste (car presque chaque ville a la sienne), font qu'avec un peu de mémoire un jeune homme retient beaucoup de choses et s'accoutume peu à peu à en parler pertinemment et à prendre enfin des notions solides sur des objets qui ne paraissent avoir aucun rapport avec l'état ou la profession qu'il exerce. Présentement, la marotte de la nation est la physique, la chimie et l'histoire naturelle, la botanique, la métallurgie. Il me paraît même que plusieurs s'occupent, mais dans le plus grand secret, des sciences occultes (2); de là ces enthousiasmes lorsqu'il paraît des Saint-Germain, des Caglios ro, des Mesmer. D'autre part, il est étonnant combien peu de notions le gros de la nation a sur l'histoire et la géographie des pays étrangers ; et il n'est pas croyable quelles questions on m'a faites quelquefois sur l'Allemagne, la Suède et la Pologne. Les mathématiques sont moins connues de la classe des citoyens bourgeois et paraissent être confinées parmi les savants de profession et les mili-

(1) « On croit avoir chez nous une nouvelle mode lorsqu'on adopta les *Circassiennes* ; point du tout. Ici, les paysannes ont un habillement qui peut passer pour une *Circassienne* : le corps et les manches sont exactement les mêmes et sur le derrière des jupes la même étoffe forme la queue de cette *Circassienne*. Ajoutez-y une bordure de glands et quelques plis : elles ne sauraient se rassembler davantage. Un gros feutre rond placé sur le bonnet achève le reste de l'accoutrement ». — Il est plaisant de voir combien les voyageurs aiment les rapprochements : Young dans son Voyage sera frappé à son tour de la ressemblance du costume provençal avec celui... des femmes d'Angleterre (*Voyages en France*, t. II, 1789).

(2) A Marseille il aura occasion d'assister à une séance de magnétisme.

Digitized by Google

taires. D'après ceci je crois pouvoir conclure que c'est le génie de la nation qui détermine à peu près son genre d'érudition : la légèreté française fera que le gros de la nation préfèrera toujours les sciences qui lui offrent des nouveautés et où l on peut montrer beaucoup d'esprit et d imagination en dissertant et en soutenant des opinions paradoxales, ou des systèmes qui partent d'une imagination vive, tandis que les sciences sèches, abstraites et qui demandent de la profondeur seront encore longtemps le partage des nations du Nord ». Remarques bien souvent faites par l'étranger sur le génie de la France et quelque peu injustifiées...

Qu'on nous permette encore une citation du comte Moszynski relative aux prophéties de Nostradamus et fort curieuse à la veille de la Révolution : le comte est bien de son époque, il a lu les philosophes et croit à la venue du Déisme. Ecoutons sa visite au tombeau de Nostradamus, à Salon : « Nostradamus est enterré aux Cordeliers (de Salon). Son corps est placé dans l'épaisseur du mur et fermé par une pierre dont l'inscription est totalement effacée. L'on sait qu'il s'est rendu célèbre par ses prophéties connues sous le nom de Centuries. A propos de cela je me rappelle avoir lu quelque part que des moines avaient eu un manuscrit où l'on trouvait que les Parlements seraient détruits, les moines supprimés, la France déchue de sa grandeur, la papauté annulée et les sectes chrétiennes réunies et ne professant qu'un même dogme. On prétend que ce manuscrit a été enlevé et transféré à Rome par un moine. Cependant un sacristain de l'église m'assure que le manuscrit original de Nostradamus existait dans les archives de la ville, où les preneurs de prophéties pourraient vérifier le fait. Sans être Nostradamus, je dirai que lui ou celui qui lui a attribué cette prophétie a dit vrai ; car si l'on examine le cours des choses, on peut conclure avec certitude que comme il n'y a rien de stable, ces évènements doivent nécessairement arriver un jour et qu'on peut les prédire sans être inspiré. Si le culte de Jupiter a succédé à celui de Brama et d'Osiris, si celui des Chrétiens et des Mahométans a pu être substitué à celui que Moïse avait fondé, pourquoi ne verrait-on pas le Déisme prendre la place de cette foule de religions qui se

Digitized by Google

réunissent toutes dans le point principal qui est l hommage qu'ils rendent conjointement avec toute la nature à un seul Dieu, dont celle-ci leur démontre l'existence? »

Mais nous cesserons ici de rapporter les observations philosophiques du comte Moszynski dont la plupart du reste furent écrites durant une nuit d'insomnie à Salon.

Nous extrayons de son journal un chapitre relatif à sa visite d'Avignon ; malheureusement il n'a rien voulu voir du gothique qu'il méprise. Au rebours de certains historiens de l'art qui cessent de regarder après l'an 1.500, c'est seulement à partir de la Renaissance que le comte Polonais découvre l'existence de l'art. Et rien ne lui plaît autant que l'ordonnance classique dans une architecture. Aussi dit-il deux mots à peine du Palais des Papes, « amas confus de bâtiments », — un peu moins que le Président de Brosses qui nous avait tracé un amusant portrait de la Cour du vice-légat, — et trouve-t-il grossier le *Portement de Croix* de Francesco Laurana, — une œuvre italienne pourtant, qu'il avait vue aux Célestins. Au reste Avignon ne lui plaît guère : le mistral qui fêta son arrivée est seul coupable de sa méchante humeur pour la ville des Papes. Sa visite aux églises d'Avignon est néanmoins intéressante ; car elle nous révèle quelle richesse de peintures possédaient nos églises à la veille de la Révolution, — peintures aujourd'hui pour la plupart détruites ou dispersées et dont certaines fourniraient peut-être la plus belle illustration de cette Ecole Avignonaise dont on sait si peu de chose.

Fernand BENOIT.

Digitized by Google

# Une visite aux églises d'Avignon [1]

« La ville d'Avignon se présente assez bien de loin, surtout son château qui est sur un rocher au bord de l'eau. La ville est entourée d'une muraille et de tours et crémaillères en pierres de taille, assez bien conservées et qu'on a soin d'entretenir, plantée de vieux arbres qui forment la voûte et font le tour de la ville et qui du côté du fleuve aboutissent à des quinconces garnis de bancs de pierre. Plusieurs jolis ruisseaux qui la traversent, tombent en cascade au sortir des murs et vont se jeter dans des fossés qui bordent quelquefois ces promenades et les conduisent à la rivière. La ville en elle-même n'a rien de fort remarquable... Il me paraît que je n'y verrai que des églises ; car quoi qu'il y ait quelques maisons passablement bâties, il n'y en a aucune qui puisse fixer l'attention de quinconque a vu mieux.

Saint Agricol contient quelques tableaux passables.

La cathédrale est attenante au château où réside le vice-légat. Le morceau le plus remarquable est le tombeau de Jean XXII ; il est en pierre travaillée en filigrane gothique. Sa figure est d'albâtre transparent (2). Derrière le maître-autel est un tableau de Mignard assez bon ; dans la sacristie, il y en a un de Parrocel et un de la première manière de Raphael. Au chœur sont les portraits en médaillons dorés des neuf papes qui ont demeuré à Avignon (3) et qui sont ensevelis dans différentes églises, où l'on a de la peine à démêler leurs tombeaux. La chapelle le mieux construite est celle des archevêques (4) ; on y voit quelques statues médiocres et un squelette en marbre (5) dont le travail a demandé beaucoup de patience. On y voit quelques tableaux sur bois qui n'ont de mérite que leur antiquité.

(1) Bibl. Czartoryski, ms. 1.536, p. 9 à 19. Le comte arrivait de Vienne où il avait pris le bateau pour la descente du Rhône. — Qu'il me soit permis de remercier M. Joseph Girard, conservateur de la Bibliothèque d'Avignon, des renseignements qu'il m'a fournis pour l'identification de certaines œuvres décrites dans ce texte.

(2) La statue actuelle est moderne.

(3) Ce ne sont pas ceux qui existent actuellement dans le chœur. Les tableaux actuels datent de 1870.

(4) Il s'agit de la chapelle de la Résurrection construite par l'architecte François Delbène, aux frais de l'archevêque Hyacinthe Libelli, de 1677 à 1682.

(5) Le squelette, placé au-dessus du tombeau de Libelli, a disparu.

Digitized by Google

A la Miséricorde, on remarque quelques tableaux passables de Mignard et un *Herodias* qu'on dit de Rubens ; j'en doute et l'attribuerai plutôt à Luca Giordano. La chapelle où l'on enterre les pendus ressemble plutôt à un beau salon de compagnie ; les pilastres sont d'un très beau marbre d'Italie. Les plafonds sont en stucs dorés; on voit un crucifix en ivoire bien travaillé dans la sacristie. La grande chapelle et celle des pendus, de même que la sacristie et toute la maison ont un air de magnificence d'une proportion recherchée qui n'est guère commun dans ce pays-ci. La confrérie des Pénitents, qui en sont les directeurs, ont le droit de délivrer tous les ans des prisons un malfaiteur condamné à mort et sont chargés d'ensevelir les cadavres de pendus. Reste à savoir si ces beaux privilèges qu'on fait sonner fort haut sont bien utiles à la société civile.

Aux Grands Augustins, il n'y a de remarquable qu'un grand bénitier en bronze avec une inscription en lettres gothiques que je n'ai pas pris la peine de déchiffrer.

L'entrée de l'église des Pénitents gris est remarquable par les peintures qui, ce me semble, représentent l'histoire de sainte Hélène ; le fonds est en gris à la façon des peintures en camaieu, tandis que les visages sont colorés. Le dessin des figures est passablement correct. On voit quelques tableaux passables dans l'église qui est fort petite ; je les crois de Mignard et de Parrocel.

Devant cette église passe le ruisseau que forme à cinq lieues d'ici la fontaine de Vaucluse que Pétrarque et la belle Laure ont rendu fameuse. Elle-même est enterrée aux Cordeliers dans une chapelle, où est sa tombe, dans un coin, sans inscription, cachée derrière des bancs. Dans cette même église on voit plusieurs bons tableaux et quelques uns plus curieux par leur antiquité. Mais le morceau le plus remarquable est le monument du brave Crillon ; il est des plus simples. L'inscription commence par tous ses titres assez nombreux et finit par ces mots remarquables :« Passant, l'histoire t'en dira davantage ». L'église est fort large et la voûte gothique belle et remarquable. Elle est fort claire, quoique les fenêtres soient très étroites. J'ai vu dans cette église, sur les vieux parchemins, les vers que François Ier a faits sur le tombeau de la belle Laure, après en avoir tiré d'une boîte de plomb ceux de Pétrarque qui sont très beaux. Ceux de Sa Majesté sont inintelligibles. Je suis entré dans la chapelle pour voir s'il était possible de démêler quelques traits sur la tombe qui est recouverte d'une grande pierre dans une espèce de niche ; à force de frotter avec mon gant, j'ai cru distin-

Digitized by Google

guer un nez, deux yeux et un front voilé. Voilà à quoi ce monument est réduit. Le bout des pieds est un peu mieux conservé.

En parlant au moine qui m'avait ouvert, je lui demandai quels tableaux remarquables il avait. Il me mène dans une chapelle que j'avais déjà vue : il y a une *Portioncule* assez bien peinte de Mignard ; ensuite derrière l'autel un *Adam et Eve* avec un Bon Dieu fort ancien et mal peints, ainsi que quelques autres peintures dans le goût des ouvrages faits au temps des Paléologues. Enfin il m'ouvrit une porte grillée d'une chapelle toute délabrée et remplie de poussière, où peut-être personne n'est entré depuis dix ans. Quelle fut ma surprise de voir sur un chétif autel, dans un cadre tout cassé, un tableau sur bois d'environ cinq pieds, qui est de Pietro Perugino, et peut-être, si j'osais le hasarder, de Raphael de la seconde manière. Il représente une Madone avec l'enfant à ses pieds et toute une famille, c'est-à-dire un homme, une vieille, un soldat armé (1). J'ose avancer que ce morceau, de quelque maître qu'il soit, mérite de figurer dans les plus grands cabinets. J'offris au moine deux cents ducats et les frais d'une copie. Il aurait bien voulu ; mais , dit-il, il n'osait le faire sans le consentement d'une ancienne famille italienne qui s'est établie dans le Comtat et qui a sa sépulture dans cette chapelle. Ainsi les choses en sont restées là.

Le même moine ne put m'ouvrir, faute de clef, une autre chapelle où j'ai vu à travers les barreaux un autel ancien avec des portes sur lesquelles est peint un tableau avec trois ecclésiastiques qui étaient apparemment de la même famille ; il y a une grande vérité dans les têtes.

En venant dans cette église, qui est la plus grande d'Avignon, je trouvai environ 200 enfants de huit à dix ans, rangés en huit files et occupant toute la nef, mais si également espacés en tout sens qu'il paraissait comme si un officier prussien les avait placés. Leur position, leur chant et leur air de dévotion me causèrent une de ces douces émotions qui est une sorte de tribut qu'on rend à l'Innocence, à la Religion et à la Vertu.

Le plus beau morceau d'architecture moderne est le couvent de Saint-Marcel qui était autrefois aux Jésuites (2).

(1) Sans doute le *Couronnement de la Vierge* que le Président de Brosses attribuait au Titien. Déjà, à son époque, il nous dit qu'on en avait refusé 2.000 écus (*Lettres Familières*, éd. de 1869, t. I, p. 21).

(2) Il s'agit sans doute de l'hospice Saint-Louis, primitivement Noviciat des Jésuites.

Digitized by Google

L'église des Pères de l'Oratoire a des prétentions à la belle architecture ; mais il y a d'horribles fautes dans les proportions. La voûte est un bel ovale à coupole dont la corniche est soutenue par des pilastres d'un beau marbre rouge et blanc. L'entrée de chaque chapelle est formée par deux petites colonnes qui soutiennent un cintre élevé hors de toute proportion. Il y a au maître-autel un tableau de Mignard.

Un étranger qui n'est pas adressé à quelqu'un est à plaindre dans ces petites villes de la France. Il est obligé de faire lui-même toutes les recherches pour déterrer ce qu'il y a de curieux... Ajoutez à cet inconvénient la cherchée des auberges, le long du Rhône, dans cette partie du Languedoc, du Dauphiné. Les mauvais logements qu'on trouve, un furieux vent de bise qui depuis trois jours nous glace jusqu'aux os ; des cheminées qui fument et auxquelles on ne peut se chauffer, faute de bois qu'on vend au poids, à trente sous le quintal, et qu'on distribue aux voyageurs comme de la cannelle, du manger assez mal apprêté, un vin âpre, ne font pas d'Avignon une ville qui peut fixer un voyageur qui n'a que la curiosité pour bât. Cependant beaucoup d'anglais choisissent cette ville pour y faire leur demeure. On prétend qu'il n'y fait jamais d'hiver, excepté lorsque le vent du Nord souffle : alors il y fait froid à la Saint-Jean. Mais ces vents qui sont fréquents purifient l'air et le rendent salubre à ceux qui prennent le parti de faire leur demeure ici pour rétablir leur santé. Le duc de Cumberland (1) et son épouse s'y trouvent actuellement, tiennent une bonne maison, et il y a plus de cent anglais qui y font demeure et quelques familles françaises qui ont leurs biens aux environs.

Boileau a dans de très beaux vers décrit un mauvais repas. Je vais en prose donner la liste des plats qu'on vient de me donner : soupe au bouillon de mouton, côtelettes de mouton, mouton bouilli, pieds de mouton à la Sainte-Menehould, tête de mouton au vinaigre, queues de mouton grillées, poitrine de mouton rôtie, de sorte que, tout compte fait, j'ai eu à peu près un demi-mouton pour un dîner qu'il faut payer neuf livres, et dont les restes nourrissent encore trois domestiques. Cela ne donnera certainement pas grande idée de la bonne chère qu'on fait à Avignon.

On s'étonnera peut-être que je reparle du même objet ; mais quand on

(1) Le duc de Cumberland passa en Avignon l'hiver de 1784-1785. Il fut donné en son honneur de grandes fêtes au palais des Papes.

Digitized by Google

est excédé pendant quatre jours du froid, du vent, du mauvais gîte, de la mauvaise chère et du mauvais spectacle, et qu'on ne trouve ni dans la société, ni dans les choses remarquables de quoi s'en dédommager, des moments d'humeur et d'impatience sont excusables. Cela me rappelle un gîte à peu près semblable au Pont-Saint-Esprit. A peine étions-nous dans une mauvaise chambre que la diligence débarqua deux officiers espagnols qui menaient quatre-vingt recrues pour les Gardes Valonnes faites à Liège, la plupart beaux hommes, mais la plupart gens de sac et de corde, de toutes sortes de nations, d'état et de condition. Ils étaient surveillés par six vieux soldats qui les tenaient renfermés dans deux chambres ; les chants, les pleurs, les cris, les bruits des coups de bâton, les jurements de cette troupe infernale joints à la puanteur qui s'exhalait de ces chambres, l'aspect et l'odeur dégoutante de leur manger me firent paraître cette hôtellerie une « spelonque », telle qu'on décrit dans les contes l'entrée des Damnés.

Revenons à nos observations, qui au fond sont peu de chose, mais qui, en attendant, amusent mon loisir.

La chapelle des Pénitents blancs (1) n'est pas mal ; mais elle est plus remarquable par quelques peintures de Mignard et de Parrocel.

Les Célestins méritent qu'on les voie. Le maître-autel est fait de beaux marbres, ainsi qu'une *Adoration*. Derrière est un grand bloc de marbre blanc dont on a fait une ville dans le lointain et Jésus-Christ portant la croix, accompagné d'une quinzaine de personnes détachées du bloc et presque de grandeur naturelle (2). Cela n'est précieux que par la masse et la patience de l'ouvrier. Dans une chapelle on voit la tombe de saint Bénézet. La tournure de la figure en bois est assez bien. Au milieu de la nef est le tombeau d'un pape Benoit (3) ; la figure est chétive, mais les petites figures qui font le tour du mausolée ont des physionomies expressives. Au côté gauche est une ancienne et longue chapelle de saint Luxembourg qui volait son père à six ans pour donner aux pauvres, qui a fait des miracles à douze ans et est mort cardinal à dix huit. Elle n'a de remarquable que la forme de son mausolée et les tableaux de Parrocel ; il y en a aussi dans

(1) Elle se trouvait dans l'enclos des Dominicains, près de la porte Saint Dominique.

(2) Le portement de croix de Francesco Laurana, aujourd'hui à l'église Saint-Didier.

(3) C'était en réalité le tombeau de Clément VII. La tête de la statue tombale est au Musée Calvet.

Digitized by Google

l'église. Ce saint Bénézet me rappelle qu'il a bâti le pont et le quai qui est sur le Rhône, sans avoir un sol ; mais apparemment que la vertu de ce miracle n'était que pour un certain nombre d'années, car il n'a subsisté que quatre ou cinq cent ans, et il n'en reste que deux arches délabrées (1), tandis que celui des Romains, bien moins massif du Saint-Esprit est encore en son entier.

Les Célestins sont très glorieux de posséder dans leur couvent le squelette d'une femme peint par le bon roi René avec des vers qui l'accompagnent (2). Il peut avoir été bon roi, mais il n'en sera pas moins peintre très médiocre et mauvais poète.

Toutes les églises d'Avignon sont remplies, comme je l'ai fait remarquer, de tableaux de Parrocel et de Mignard ; on en pourrait rassembler une soixantaine. Mais les meilleurs, du moins trois, sont dans un corridor de la paroisse Saint-Pierre. Il y règne une chaleur de coloris et d'expression, une beauté dans la physionomie qui feront plaisir même à ceux qui n'aiment que médiocrement cet art.

Au milieu de la ville, il y a un quartier qui est celui des Juifs. On les y renferme tous les soirs à sept heures par de bonnes portes. Ils y ont une synagogue et sont obligés de porter tous des chapeaux rouges tirant sur l'orange, sans quoi on ne les distinguerait pas des chrétiens...

Un mot de ce qu'on appelle *la Roche*. C'est un rocher qui s'élève à pic du côté du Rhône ; une partie de ce sommet de rocher est occupée par l'ancien château où demeuraient les Papes et maintenant les vice-légats. C'est un assemblage confus de bâtiments collés ensemble qui communiquent entre

(1) Plus loin il reviendra sur la description de ce pont et, en archéologue averti, il notera la singularité de l'appareillage, « les arches étant faites dans leur largeur de quatre rangs de très grandes pierres de taille qui ne sont pas liées, de sorte que dès que la première a été entamée, l'eau démolit facilement les autres! ».

(2) On connaît l'impression plus vive du Président de Brosses, en voyant ce tableau : « Cette femme dont le roi René étoit extrêmement amoureux étant venue à mourir, dans son affliction, au bout de quelques jours, il fit ouvrir son tombeau pour la revoir encore ; mais il fut si frappé de l'état affreux de ce cadavre, que son imagination s'échauffant de noirceur il la peignit. C'est un grand squelette debout, coiffé à l'antique, à moitié couvert de son suaire, dont les vers rongent le corps défiguré... Au diable soit l'animal qui, de toutes les attitudes où il pouvoit peindre sa maîtresse, en a choisi une d'un si horrible spectacle ».

Digitized by Google

eux. On y voit un arsenal où il y a une trentaine de mauvais canons, plusieurs grandes salles et une grande chapelle où les Papes et les cardinaux officiaient et qui maintenant, malgré un autel, sert de lieu commun à tous les chiens et autres gens pressés. On peut par conséquent se dispenser de voir le château.

Plus loin est un emplacement qui peut avoir servi de citadelle : elle ne présente plus que trois petites tourelles qu'on dit avoir été des moulins. Mais on a le plaisir d'y jouir d'un très beau coup d'œil puisqu'on découvre toute la ville, une partie du cours de la rivière, les montagnes d'où vient la Durance et le rivage qui est de l'autre côté du Rhône avec plusieurs villages et châteaux, entre autres celui de Villeneuve, qui est un grand bâtiment sur le territoire de la France.

On peut descendre de ce rocher par un joli escalier assez commode et qui conduit au cœur de la ville. Malgré toutes les peines que je me suis données, je n'ai pu découvrir rien de plus dans toute cette ville. Le peuple parle un patois corrompu qui tient du français et de l'italien. Il n'est cependant pas aussi gai et vif que je m'étais figuré, dans une province où l'air est vif et chaud les trois quarts de l'année. On le voit partout jouant aux *boches*, (1) ou à la boule, et les plus huppés se tiennent au billard et à la paume, où j'ai vu des joueurs assez forts.

On a ici peu de bons vins, mais beaucoup de bonne huile dont on voit beaucoup d'arbres, ainsi que des cyprès par ci par là dans la campagne et le long du Rhône. La ville ne me paraît pas avoir de commerce ni d'industrie marquée ; il y a quelques manufactures en soieries et je serais fort porté de croire que le proverbe « *de fruge consumere nati* » ne serait pas déplacé ici.

La ville est sans lanternes : l'entreprise n'en a pas réussi. Le pavé est pointu. Quelques maisons et hôtels sont bien bâtis ; le reste, quoique de pierre de taille, est assez mesquin en général. La pierre n'est pas durable et a des parties ou couches qui se détruisent facilement. Ennuyé d'un séjour où rien ne s'offrait plus à mes recherches, où les vents de bise presque continuels dans cette saison causent un froid sensible, je pris le parti d'aller à Nimes. On passe sur des bacs deux bras du Rhône et on entre dans le Languedoc. On n'aperçoit guère de différence dans les mœurs et coutumes puisqu'Avignon, quoique appartenant au Pape, ne diffère presqu'en rien

(1) *Bocho*, mot provençal signifiant boule de bois.

Digitized by Google

des autres villes. Car on y voit partout des affiches : *De par le Roy* et je n'en ai vu aucune : *De par Sa Sainteté*, qui paraît avoir moins de crédit que le Roy de France qui y tient sa poste. Le bureau de diligences, les péages, les chemins ne sont pas encore bien faits et ce n'est qu'à une lieue et demie de la ville, après avoir passé deux montées assez difficiles, qu'on retrouvè les bonnes chaussées et même des murs en bien des endroits qui, cotoyant les montagnes, soutiennent les grands chemins.» (1).

(1) D'Avignon le comte se rendit à Nîmes en passant par le Pont-du-Gard

Digitized by Google

# Procès-Verbaux

## Séance du 3 Janvier 1924

Présidence de M. J.-B. RIPERT, *Président*

Présents : Mesdames Abric, Leydet, Joseph Pons, la comtesse d'Adhémar, Palun, Mesdemoiselles Rachet, Jacquemin ; MM. Boissin, L. Bonnet, Bruneau, de Camaret, de Chansiergues, E. Charavin, Dassac, Dauvergne, Dontenville, Favot, Alph. Gilles, Dr E. Godlewski, Dr Guignot, de Guilhermier, Huot-Sordot, H. Jean, M. Jouve, Lamy, commandant de Loye, A. Marcel, Me Legras, Dr Michel-Bechet, Dr Niel, A. Palun, E. Poinet, René Pons, abbé J. Sautel, Sicard, de Speyr, Jean Théodore-Aubanel, Tallavignes, chanoine Trouillet, commandant Henri Verdet, H. Vernet, L. Vernet, etc.

Le procès-verbal de la séance du 6 décembre est lu et adopté, puis M. le Président présente ses souhaits de nouvel an à tous ses collègues réunis, et parmi les vœux qu'il forme pour le plus grand bien de notre Société, il insiste plus particulièrement sur celui de la voir bientôt installée dans son hôtel de la rue Déveria, dû à la générosité de notre président d'honneur.

Ensuite, il proclame l'admission de Mme Ernest Abric; de Mme Fernand Rieu, de MM. Paul Lamy, Louis Montagné et le Dr Charles Niel, présentés à la dernière séance.

Sont présentés aussitôt : Mme Alfred Pamard, par Mlle Jacquemin, M. Verdet-Kléber et M. Pierre Thomas ;

M. Charles Brémond, par MM. Daniel Lataste, Albert Finielz et Michel Jouve,

M. le Président rend alors hommage à la mémoire de M. Paul Achard, membre de l'Académie depuis 1880, décédé récemment ; il déplore également la mort de M. Charles Vionnet, artiste-peintre, enlevé dans la vigueur de l'âge, et il exprime aux familles en deuil les plus sincères condoléances de tous leurs collègues.

Puis il demande à l'assemblée de ratifier une décision du bureau, qui proclame membres d'honneur M. Alexis Mouzin, qui a été trois fois président, et M. Joseph Girard, qui a exercé pendant 15 ans les fonctions de secrétaire général : cette décision est approuvée à mains levées, et on procède au renouvellement du bureau pour les années 1924 à 1925.

Ces élections nous donnent comme :

Président, M. Joseph Didiée ;

Vice-Présidents : MM. Michel Jouve, Alexandre Poirson.

Secrétaire général : M. Léo Imbert.

Présidents de sections : MM. le Dr Emile Godlewski, le commandant de Loye, Jean-Théodore Aubanel.

Secrétaire : M. l'abbé J. Sautel ;

Trésorier : M. Emile Poinet ;

Bibliothécaire-Archiviste : M. Adrien Marcel.

Digitized by Google

La séance se termine par deux communications : celle de M. l'abbé Jos. Sautel, qui explique dans la salle même de l'Exposition retrospective du centenaire de *Pierre Grivolas*, la vie et l'œuvre du peintre avignonais; celle de M. M. Maurice Barber, qui recherche à l'occasion de la mort de l'illustre auteur du «Jardin de Bérénice», *Les Rapports de Maurice Barrès et de la Provence*: rapports littéraires dans les belles descriptions d'Aigues-Mortes, d'Avignon, de Maillane, des Antiques de Saint-Remy, etc. ; rapports plus réels, lorsque l'illustre Académicien eût acheté le château de Mirabeau, où il écrivit de fort belles pages sur les paysages de Provence.

## Séance du 7 Février 1924

Présidence de M. Michel JOUVE, *Vice-Président*

Présents : Mesdames Palun, Poirson, Leydet, de Flandreysy, Pierre Thomas, Mesdemoiselles Jouve, Jacquemin, Jouet-Pastré ; MM. Abit, Barber, Léon Bonnet, colonel Boyer, de Camaret, E. Charavin, Dr Colombe, de Chansiergues, Danjaume, Dauvergne, Dassac, Gap, Alph. Gilles, Jos. Girard, Dr Godlewski, de Guilhermier, Huot-Sordot, Imbert, Lamy, Legras, commandant de Loye, A. Marcel, H. Michel-Béchet, Mouzin, Poinet, Poirson, Ramette, J. B. Ripert, abbé J. Sautel, colonel Schoeffer, Souvet, J. Théodore-Aubanel, chanoine Trouillet, H. Vernet, L. Vernet, etc.

Le procès-verbal de la séance du 3 janvier est lu et adopté, puis M. J.-B. Ripert, au fauteuil de la présidence, prononce l'allocution suivante :

Mesdames, Messieurs,

« Je m'accorde avec mon cher ami et prédécesseur immédiat, M. le Président Girard, et avec les anciens Présidents de notre Société qui, en remettant leurs pouvoirs, ont rendu hommage à la sagesse de nos statuts. Il est bon, en effet, que le renouvellement, au moins partiel, de notre Bureau, s'accomplisse périodiquement, et je n'ai pas à vous énumérer à nouveau les avantages qu'assure cette obligation. Ces avantages vous ont été exposés. A vrai dire, j'y croyais peu, quand d'autres que moi nous les faisaient valoir, qui avaient été eux-mêmes des guides autorisés que nous avions le regret de voir s'éloigner. Mais l'expérience m'a démontré, de la manière la plus concluante, que leur point de vue était bien celui auquel doit se placer quiconque se fait une juste conception de l'intérêt de l'Académie de Vaucluse. Que chacun donc la serve à son tour, et que de la diversité des initiatives naisse pour elle la multiplicité des bienfaits.

« Trois membres de votre ancien Bureau en sortent en même temps que moi-même : M. Honoré Vernet, dont l'amitié sûre, l'esprit droit et pénétrant, m'ont été un solide soutien ; M. Maurice Barber, si apprécié pour ses belles études d'art, de philosophie et de littérature ; enfin M. Henri Dontenwille, qui s'est imposé à nous par une distinction intellectuelle, dont nous avons eu bien des preuves, et vraiment admirables.

« Parmi les nouveaux venus dans notre Conseil, je salue en première ligne notre secrétaire général, M. Léo Imbert, qui remplira ses nouvelles fonctions non seulement avec un talent consacré et universellement reconnu, mais encore avec l'idée de développer chez nous ce que nous représentons de plus particulièrement local et régional. Puis, nos trois Présidents de section : M. le commandant de

Digitized by Google

Loye, héritier d'un nom qui rappelle les plus éminents services rendus à Avignon et à la France, soit dans l'ordre intellectuel, soit dans l'ordre militaire ; — M. Jean Théodore-Aubanel, qui porte, lui aussi, un nom connu, glorieux dans les lettres provençales, nom aimé de tous ceux qui aiment notre ciel et la langue de nos pères ; — M. le Dr Emile Godlewski, dont les vues élevées se sont affirmées magistralement à l'Académie par une magnifique étude sur le Problème de la Vie dans les œuvres de Pasteur.

« En appelant à la vice-présidence de l'Académie des hommes éminents tels que M. Michel Jouve et M. Alexandre Poirson; en maintenant, dans les situations qu'ils occupaient précédemment, notre secrétaire, M. l'abbé Sautel, notre bibliothécaire archiviste, M. Adrien Marcel, notre trésorier M. Emile Poinet, vous vous êtes assuré des concours également brillants et précieux. Tout le monde est persuadé, bien à raison, et moi-même tout le premier, que vous faites un grand honneur à ceux d'entre nous que vos suffrages désignent pour remplir une fonction, quelle qu'elle soit, dans notre Bureau. Mais n'oublions pas, je vous prie, qu'à toute fonction est assuré un fardeau, qui est celui de la besogne à accomplir. Cette remarque est à noter particulièrement si nous considérons le labeur imposé par nous à ceux qui forment la partie rééligible de notre Bureau aux quatre de nos sociétaires, qui veulent bien accepter pour une durée indéfinie la charge de nous servir, pour parler exactement, de nous faire vivre. Rechercher des communications, faire un choix parmi celles qui nous sont proposées, correspondre, parfois discuter, avec leurs auteurs, puis, surveiller l'impression de ces travaux, les résumer pour nos procès-verbaux, voilà qui dévore des heures à nos secrétaires. D'autre part, vous pensez bien que nos documents, nos manuscrits, nos livres, ne se classent pas tout seuls ; que notre équilibre financier ne se réalise pas sans une sollicitude absorbante, et combien patiente. Que notre reconnaissance soit donc bien assurée à ceux d'entre nous que nous avons le devoir de considérer comme les plus dévoués.

« Je vous félicite enfin, mes chers confrères, d'avoir élevé à la présidence de l'Académie M. Joseph Didiée, entré dans notre Bureau en 1904 en qualité de secrétaire, et devenu en dernier lieu notre secrétaire général. Il y a quatre ans, au premier jour de sa présidence, M. Joseph Girard nous dit que M. Didiée était « depuis longtemps l'âme de notre société ; et antérieurement, au dernier jour de la sienne, M. le Président de Vissac nous avait exprimé son admiration pour ce qu'il appelait « l'ampleur de compétence » de M. Didiée. Pour qui sait ce qu'est M. Didiée et la nature des services qu'il nous a rendus, ces citations, qu'il me serait facile de multiplier, sont la vérité même. J'ajoute qu'attaché moi-même à M. Didiée par les liens d'une amitié, qui remonte à ma petite enfance et que mon âge mûr garde soigneusement, j'avais souhaité plus que personne de le voir placé au fauteuil que je quitte aujourd'hui. Il était qualifié, certes, pour l'occuper avant moi, ce qui serait arrivé, vous n'en doutez pas, si nous avions trouvé à le remplacer dans une fonction où lui seul pouvait, au cours de ces dernières années, nous rendre des services essentiels. L'heure étant devenue favorable à mon souhait, je l'avais fait connaître ; en conformité d'une tradition qui permet au Président sortant de désigner son successeur, j'avais posé moi-même la candidature de M. Didiée devant notre Conseil, qui m'avait approuvé et soutenu. J'espérais donc légitimement jouir d'un privilège accordé à plusieurs de mes prédécesseurs, qui ont pu voir pendant deux ans, à la place occupée

Digitized by Google

précédemment par eux-mêmes, le confrère de leur choix. Par l'élection de M. Didiée vous m'avez prouvé que mon désir était de ceux qui méritent d'être réalisés. Vous savez, en effet, aussi bien que moi, que pendant ses vingt années de présence à notre Bureau, ce collaborateur infatigable nous a apporté le concours le plus généreux. Son dévouement, qui s'exerçait non seulement au profit de l'Académie elle-même, mais très souvent aussi en faveur de quelqu'un d'entre nous, — son dévouement, dis-je, s'est traduit par des centaines de lettres, démarches, discussions, courses, corvées de toutes sortes auxquelles il a sacrifié des centaines d'heures, sans compter le temps consacré par lui à la préparation de ses lectures en séance, lectures nombreuses et sur les sujets les plus divers. A tout cela doit s'ajouter, ainsi que nous l'a fait remarquer, il y a quatre ans à pareil jour, M. le Président Mouzin, la charge énorme que s'est imposée M. Didiée pour constituer le dossier nécessaire à la déclaration d'utilité publiquedont nous avons bénéficié en 1919. De plus, chacun sait qu'il a derrière lui, à soixante ans passés, une vie méritante et toute d'honneur, à laquelle les peines n'ont pas manqué et qui force, de toutes manières, l'hommage de tous.

« Il m'est agréable de rappeler que cette vie avait commencé par un coup de maître. Entré très jeune dans l'Administration des Ponts et Chaussées, M. Didiée voulut gravir sans retard le premier degré de l'échelle, qui devait l'élever à sa situation actuelle d'Ingénieur des Travaux Publics de l'Etat, et qui l'eût élevé plus haut encore, s'il n'eût été obstinément attaché à son clocher d'Avignon, à ses proches, à ses amis. Il affronta donc le concours, auquel étaient appelés les candidats de la France entière, et du premier coup, au minimum de l'âge, il connut le maximum du succès : il fut classé premier sur plus de six cents concurrents. Je me souviens toujours volontiers de ce que fut, à ce moment, l'émerveillement de tous, et notamment des petits amis de M. Joseph Didiée, dont j'étais. Depuis cette époque lointaine mon sentiment n'a pas varié, que dis-je, les années ont fortifié mon émerveillement, et dans la mesure même où je voyais s'épanouir l'ampleur des talents et des mérites de mon ami. Aussi, est-ce bien du meilleur de mon cœur que je vous dis et redis mes félicitations d'avoir rendu l'hommage qui convenait à un confrère dont vous avez su reconnaître la valeur personnelle, en même temps que vous lui donniez un témoignage de gratitude cent fois mérité. Je ne sais qui a prétendu que les collectivités étaient plus ingrates encore, et plus aveugles aussi, que les individus, — ce qui ne serait pas peu dire. Par l'élection de M. Didiée, nous avons prouvé une fois de plus, que chez nous cette accusation ne saurait trouver de base.

« Ma volonté est de ne rien dire aujourd'hui des considérations inévitables, et dont j'ai beaucoup souffert, qui ont amené M. Didiée au renoncement que vous savez, et dont la première conséquence sera que nous devrons élire un nouveau président. M. Didiée ne nous présidera donc pas, mais l'hommage qu'il a reçu de notre haute considération ne lui demeure pas moins acquis, et je suis autorisé à vous dire les parfaits sentiments qu'il nous en garde.

« A ces parfaits sentiments j'ajoute les miens. Je quitte la présidence de l'Académie, heureux d'y avoir trouvé votre audience et votre attention, heureux aussi des amitiés que j'ai nouées ici et de celles que j'y ai conservées. Ma dernière parole sera un merci particulier à notre premier vice-président, M. Michel Jouve. Des circonstances, sans précédent chez nous, ont fait peser sur lui, depuis un mois, une charge sans agrément. M. Jouve a été assez généreux pour ne pas nous

Digitized by Google

dire que nous en avions encombré sa vie bien mal à propos, et nous avons été les témoins reconnaissants de son tact et de sa bonne grâce. L'Académie doit savoir ces choses et ne les point oublier.

« Je prie M. le Président Michel Jouve, de vouloir bien prendre place au Bureau. »

Aussitôt, le scrutin est ouvert et M. le docteur Remy-Roux, qui fut président en 1912 et 1913, est élu par acclamation pour diriger pendant deux années les destinées de notre Société.

M. Michel Jouve se félicite de cet heureux avènement, et proclame l'admission de Mme Alfred Pamard et de M. Charles Brémond, présentés à la dernière séance.

Enfin, M. Adrien Marcel étudie le *Vieux Quartier du Sel à Avignon*, travail qui est inséré dans le présent volume.

## Séance du 6 Mars 1924

Présidence de M. le Dr REMY-ROUX, *Président*

Présents : Mesdames Leydet, du Pasquier, Pierre Thomas, Mesdemoiselles Jouet-Pastré, Jouve, Jacquemin, Ch. MM. Brémond, Bonnet, colonel Boyer, Bruneau, de Camaret, Cambe, Dr Colombe, Cappeau, Dassac, Dauvergne, Dontenwille, de Guilhermier, Goubert, Jouve, Lamy, V. Laugier, de Loye, Lulé-Dejardin, Marcel, Dr Michel-Béchet, Poinet, Poirson, Pons, Ramette, J.-B. Ripert, abbé J. Sautel, Sicard, J. Théodore-Aubanel, chanoine Trouillet, Honoré Vernet, etc.

Le procès-verbal de la séance du 7 février est lu et adopté. M. Michel Jouve, au fauteuil de la présidence pour quelques instants, souhaite la bienvenue à M. le Dr Remy-Roux, qui prend aussitôt sa place et remercie ses collègues de la grande preuve de confiance, qu'ils lui ont témoignée. Il déplore de nouveau la résolution de M. Joseph Didiée, exprime ses regrets de ne pas voir M. Michel Jouve à cette place de président, et assure l'Académie de ses constants efforts, soit pour continuer les traditions du passé, soit pour assurer à notre Société une prospérité de plus en plus grande.

Il proclame ensuite l'admission de M. Joseph Clamon présenté dans une précédente séance et il fait part des candidatures suivantes :

MM. le Dr Charles Godleswki, présenté par MM. le Dr Emile Godlewski, Poinet et le Président ;

Mme Valayer, par Mme Palun, M. J.-B. Ripert et le Président ;

M. le Dr Olivier, par MM. Poinet, Dr Emile Godlewski et le Président ;

M. le Dr Léon Barre, par MM. le Dr Alphant, E. Dampeine, et Gaugler.

M. Fernand Verdet, par Mlles Jacquemin, Jouet-Pastré et Mme Boissière.

M. Emile Poinet présente le rapport sur l'état de nos finances. M. le Président loue notre trésorier de sa bonne gestion et désigne trois Commissaires pour vérifier les comptes présentés : ce sont MM. Boissin, Sicard, directeur de la Banque de France, Bourdérioux, directeur de la Société générale.

M. le Dr Emile Godlewski étudie ensuite l'*Ame Provencale et l'Art Médical*.

M. Imbert lit un travail de M. Fernand Benoît, de l'Ecole Française de Rome, sur le *Voyage en Provence d'un Gentilhomme polonais à la fin de l'Ancien Régime*.

Ces travaux sont insérés dans les *Mémoires* de la Société.

Digitized by Google

# Comptes et Budgets

## *Comptes des Recettes et Dépenses pour 1923*

### RECETTES

| | | |
|---|---|---|
| Reliquat au 1 janvier 1923 | | 1.756 78 |
| Revenus des valeurs mobilières sans affectation | 338 10 | |
| — avec affectation | 45 » | 383 10 |
| Intérêts des Bons de la Défense Nationale | | 125 » |
| — du dépôt à la Caisse d'Epargne | | 60 » |
| — du compte-courant à la Société générale | | 42 10 |
| Revenus de l'immeuble, rue Deveria | | 1.900 » |
| Cotisations : 233 à 20 fr. | | 4.660 » |
| Rachat de cotisation | | 300 » |
| Vente de fascicules et abonnements | | 64 » |
| Subvention de la Ville d'Avignon | | 200 » |
| — du Conseil général | | 100 » |
| Prix de Faucher (versé par Mme de Faucher) | | 200 » |
| Total des Recettes | | 9.790 98 |

### DEPENSES

| | | |
|---|---|---|
| Loyer du local des réunions du Bureau | | 352 40 |
| Impositions (364 fr. 20 + 52 fr. 62 + 107 fr. 25) | | 524 07 |
| Assurances (38 fr. 80 + 16 fr. 65) | | 55 45 |
| Frais de bureau, correspondance, entretien des collections, éclairage et chauffage | | 126 95 |
| Imprimés divers | | 186 40 |
| Traitement du gérant | | 210 » |
| Etrennes diverses | | 30 » |
| Convocations (impression et envoi) | | 359 50 |
| Recouvrement des cotisations : Timbres | 60 » | |
| — Frais | 93 05 | 153 05 |
| Frais de garde des titres et frais d'impayés | | 24 15 |
| Frais d'impression des Mémoires (2.340 fr. 40 + 2.466 fr. 40) | | 4 806 80 |
| Frais d'expédition des Mémoires (106 fr. 30 + 102 fr. 40) | | 208 70 |
| Prix Dufoss | | 46 20 |
| Attribution du Prix de Faucher (à M. Ramette) | | 200 |
| Entretien de l'immeuble de la rue Deveria | | 288 40 |
| Total des Dépenses | | 7.572 07 |
| Solde en caisse | | 2.218 91 |
| Total égal aux Recettes | | 9.790 98 |

Digitized by Google

## *Budget de prévision pour 1924*

### RECETTES

| | | |
|---|---|---|
| Reliquat au 1 janvier 1924 | pour mémoire | |
| Revenus des valeurs mobilières | 383 | » |
| Intérêts des Bons de la Défense Nationale | 125 | » |
| — du dépôt à la Caisse d'Epargne | 60 | » |
| — du compte-courant à la Société Générale | 42 | » |
| Revenus de l'immeuble, rue Deveria | 1 900 | » |
| Cotisations | 4 600 | » |
| Vente de fascicules et abonnements | 40 | » |
| Subvention de la Ville d'Avignon | 200 | » |
| — du Conseil général | 200 | » |
| Allocation du prix de Faucher | 200 | » |
| Total des Recettes | 7 750 | » |

### DEPENSES

| | | |
|---|---|---|
| Loyer du local des réunions du Bureau | 403 | » |
| Impositions | 590 | » |
| Assurances | 115 | » |
| Frais de bureau, correspondance, éclairage, entretien des collections, et chauffage | 160 | » |
| Imprimés divers | 150 | » |
| Traitement du gérant | 210 | » |
| Etrennes diverses | 35 | » |
| Convocations | 500 | » |
| Recouvrement des cotisations | 160 | » |
| Frais de garde des titres et frais d'impayés | 30 | » |
| Frais d'impression des Mémoires | 4 500 | » |
| Frais d'expédition des Mémoires | 250 | » |
| Prix Dufossé | 45 | » |
| Prix de Faucher | 200 | » |
| Entretien de l'immeuble, rue Deveria | 250 | » |
| Dépenses imprévues | 152 | » |
| Total des dépenses | 7.750 | » |

Digitized by Google

## Séance du 3 Avril 1924

Présidence de M. le Dr REMY-ROUX, *Président*

Présents : Mesdames de Flandreysy, Leydet et Alfred Pamard, Mlle Jacquemin, MM. Abit, I. Bérard, Léon Bonnet, Dr Colombe, Gap, de Guilhermier, Imbert, Lataste, commandant de Loye, Marcel, Poinet, Poirson, R. Pons, J.-B. Ripert, abbé J.Sautel, colonel Schaeffer, chanoine Trouillet, etc.

Le procès-verbal de la séance du 6 mars est lu et adopté ; M. le Président proclame l'admission dans notre Académie de MM. les docteurs Charles Godlewski, Olivier, Léon Barre, de M. Fernand Verdet, et de Mme Valayer, présentés à la dernière séance ; puis, il fait part de différents concours littéraires organisés par l'Académie du Var, le « *Gai Savoir* » de Montpellier, et la Revue « *Le Fleuve* ».

M. Boissin lit ensuite le rapport de la Commission de vérification des comptes pour l'exercice 1923: il loue la parfaite administration de M. Poinet, notre trésorier, et souhaite que les ressources de l'Académie s'accroissent soit par l'augmentation des rachats de cotisation, soit par la plus grande générosité du Conseil général de Vaucluse et du Conseil municipal d'Avignon.

M. le Dr Colombe continue ses travaux sur le Palais des Papes et étudie les diverses ouvertures de la grandiose construction dans un travail qui figure dans le présent volume sous le titre de *Fenêtres d'éclairage et Fenêtres d'aération*.

Enfin, M. A. Pelat présente un vaste tableau de la *Vie morale et politique de la Provence au Moyen-Age* : la chevalerie, les œuvres des troubadours, les luttes des grandes familles féodales, le commerce, l'industrie, la croisade des Albigeois et les constructions célèbres de l'époque: le pont Saint-Benezet, le palais des Papes, etc.

## Séance du 8 Mai 1924

Présidence de M. le Dr REMY-ROUX, *Président*

Présents : Mesdames Leydet, de Flandreysy, Gund ; MM. Léon Bonnet, Bruneau, Cambe, Clamont, Dr Colombe, Gap, Alph. Gilles, L. Imbert, commandant de Loye, Marcel, Mouzin, Poinet, Poirson, J.-B. Ripert, abbé J.Sautel, E.de Speyr, chanoine Trouillet, A. Vernet.

Le procès-verbal de la séance du 3 avril est lu et adopté. M. le Président exprime les remerciements de l'Académie à Mme Genina-Clapier, qui nous avait spécialement invités à la représentation de sa pièce *Aelis*.

M. Alexis Mouzin lit alors les scènes principales de sa nouvelle pièce « *Notre Laure* », qui met en scène les derniers entretiens de Petrarque avec la célèbre Avignonaise. M. le Dr Remy-Roux félicite le poète de la hauteur des sentiments qu'il a développés dans ces scenes d'une belle envolée, et il le remercie de nous en avoir donné la primeur.

M. Imbert a ensuite la parole pour nous entretenir de quelques publications récentes et en particulier de la récente thèse de doctorat en droit, soutenue par M. Pleindoux, vétérinaire départemental, devant la Faculté de Montpellier. Ce travail est destiné à mettre en relief le rôle des « *Maîtres de Victuailles à Avignon sous la domination pontificale* » soit dans l'organisation de la vente des denrées alimentaires, soit dans la surveillance de cette vente, soit dans les différents

Digitized by Google

modes d'approvisionnement de la ville, comme boucherie, boulangerie, poissonnerie, volaille et gibier, pâtisserie, légumes, etc.

En fin de séance, M. le Président nous fait part de la mort de M. Illy, rédacteur principal à la Préfecture et présente à sa famille les condoléances de l'Académie.

## Séance du 5 Juin 1924

Présidence de M. le Dr REMY-ROUX, *Président*

Le procès-verbal de la séance du 8 mai est lu et adopté.

Présents : Mesdames Leydet, Günd, de Flandreysy, Jacquemin ; MM. Léon Bonnet, Cambe, Dr Colombe, Dassac, Pelat, Poinet. Poirson, Ramette, J.-B. Ripert, abbé J. Sautel, chanoine Trouillet, etc.

Sont ensuite présentés :

M. l'abbé Malbois, vicaire à Saint-Sulpice, agrégé des lettres, par MM. l'abbé J. Sautel, Joseph Girard et Léo Imbert ;

Mlle Marie Aubanel, par MM. Jean-Théodore Aubanel, E. Poinet, et le Dr Remi-Roux.

M. le Président nous fait ensuite part du deuil cruel qui a frappé récemment l'Académie en la personne de M. Michel Jouve, notre Vice-Président. M. le Dr Remi-Roux et quelques membres de l'Académie ont pu aller à Cavaillon et porter eux-mêmes un témoignage de sympathie à Mlle Jouve, notre confrère. M. le Président rappelle l'activité inlassable du défunt, les éminents services qu'il nous a rendus. et il renouvelle à toute la famille nos sentiments de la plus sincère condoléance.

M. Léo Imbert prend alors la parole pour lire le mémoire de M. Fernand Benoît, membre de l'École française de Rome sur les *Archives du Palais des Papes du XIVe siècle à la fin de la dominication pontificale*. Cet important travail, qui donne un ensemble précieux de renseignements tout nouveaux sur les sources de notre histoire, est intégralement publié dans les *Mémoires*.

M. l'abbé Sautel analyse en détail l'*Histoire de Visan avant* 1344, de M. l'abbé Malbois, qui prendra également place parmi les travaux de l'Académie.

M. le Président, après avoir remercié les auteurs de ces communications, fait part à l'Académie de l'idée qu'a eue le Bureau d'organiser des conférences à l'extérieur, avec explications sur place par les conférenciers les plus autorisés.

M. le Dr Colombe a bien voulu accepter d'inaugurer cette série de conférences-promenades, par une causerie sur « *La Grande Bibliothèque du Palais* » qui aura lieu dans une des salles la « Tour des Anges », le jeudi 19 juin.

## Séance du 3 Juillet 1924

Présidence de M. le Dr REMY-ROUX, *Président*.

Présents : Mesdames de Flandreyzy, Günd, Leydet, Poirson, MM. Mouzin, Ripert, Legras, Poinet, Dr Colombe, Marcel, Poirson, Marie, etc.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance.

Après avoir fait adopter le procès-verbal, M. le Président déclare qu'il convient de se féliciter du succès qu'a obtenu la conférence-promenade, organisée le 19 juin, et qui est de nature à encourager l'Académie dans cette initiative. Il renouvelle à M. le Dr Colombe les compliments que lui a présentés notre vice-président, M. Poirson, à l'issue de sa causerie, pour le vif attrait qu'il a su

Digitized by Google

donner à cette réunion. Il a le devoir de remercier également M. le Maire qui, en cette circonstance, a mis encore la plus parfaite bonne grâce à faciliter la tache de l'Académie, et M. l'Adjoint aux Beaux-Arts, qui avait bien voulu représenter la municipalité

M. Poirson nous donne l'historique très documenté et très précis du canal de la Durançole, et particulièrement de l'abandon de la prise d'eau en Durance au XV[e] siècle. Ce travail est imprimé dans le présent volume.

M. Augustin Marie fait part de la découverte à Vedénes, par M. Léon Gauthier, propriétaire, au cours de travaux agricoles, de poteries en forme d'amphores, dont il présente la description, accompagnée de photographies. A ce sujet, M. le Président exprime le souhait que toute trouvaille archéologique, dans notre région, si minime qu'en paraisse l'importance au premier abord, soit ainsi l'objet d'une mention précise et succinte qui permettrait d'en rappeler le souvenir en vue de rapprochements et d'interprétations ultérieures.

M. le Secrétaire donne lecture d'un travail de M. Hyac. Chobaut, sur « *Quelques documents anciens sur Saint Gens* » qui sont publiés dans le présent volume

M. Imbert rend compte ensuite d'une notice consacrée par M. Cabassol, président de l'Académie d'Aix, à « *Charles Giraud, sa vie et son œuvre* » dont hommage a été fait à l'Académie. Il insiste particulièrement sur ce qui concerne l'origine Comtadine des « Giraud » dont on trouve des membrs établis comme notaires à M onteux puis à Pernes. Charles Giraud lui même a vécu sa vie d'écolier à Avignon, avant de faire dans le droit, à Aix d'abord puis à Paris, la carrière brillante que l'on sait.

M. le Président proclame élus, comme membres actifs, les candidats présentés à la dernière réunion :

M. l'abbé Malbois, agrégé des lettres, professeur à Saint-Sulpice ; Mlle Marie-Théodore Aubanel.

Est présenté au même titre : M. Robert Caillet, bibliothécaire de la ville de Carpentras, docteur en droit, par MM. le Dr Pansier, Hyac. Chobaut et L. Imbert.

## Séance du 9 Octobre 1924

Présidence de M. le Dr REMY-ROUX, *Président*

Présents : Mesdames Gund, Leydet, Valadier, Jaquemin ; MM. Léon Bonnet, Boissin, Bruneau, Cappeau, Baudouin, Dr Colombe, commandant de Loye, Dubourguier, Legras, Dauvergne, Marcel, Poinet, Pons, Ripert, Poirson, chanoine Trouillet, Verdet, colonel Scheffer, Lucien Vernet, Imbert, etc.

En ouvrant la séance, M. le Président remercie ses collègues de l'empressement qu'ils ont mis à assister à cette réunion de rentrée, il s'en félicite, y voyant une preuve de l'intérêt qu'ils portent aux travaux de l'Académie et de leur confiance dans les auteurs des communications.

Il exprime les regrets de l'Académie, en annonçant le décès de notre collègue M. Honnorat, naturaliste à Digne.

Il proclame élu, comme membre actif, M. Robert Caillet, docteur en droit, conservateur de la bibliothèque de Carpentras, présenté à la dernière séance.

Sont présentés au même titre :

Digitized by Google

Mme Geoffroy, de Carpentras, par Mme de Flandreysy, Imbert, Dr Remy-Roux ;

M. Jacomet, par Mme de Flandreysy, Poinet, Dr Remy-Roux ;

M. Louis Pouzol, par MM. Paul Manivet, René Carlo-Vian, Raoul Combe ;

M. Joseph Rolland, par MM. Pierre Carlo-Vian, Paul Manivet, Pierre Chauvin ;

M. l'abbé E. Nicolet, vicaire à Monteux, par MM. le Dr Alphant, le Dr Barre, M. Dampeine ;

M. Edouard Charles, professeur de musique, par MM. Dassac, l'abbé Sautel et Poinet.

M. le Président se félicite du nombre des adhésions nouvelles, qui montre l'attrait qu'exercent les travaux de l'Académie.

Il est procédé au vote pour l'élection d'un vice-président, en remplacement du regretté M. Michel Jouve. M. le docteur Chobaut est élu à l'unanimité.

L'assemblée est également invitée à se prononcer sur la désignation d'un membre d'honneur. M. le Président propose M. Didiée, dont les longs services rendus à l'Académie comme secrétaire des séances d'abord, comme secrétaire général ensuite, justifient cette marque de gratitude.

L'assemblée ratifie, par son vote unanime, cette présentation.

M. Marcel donne lecture de son travail « *Petites Enigmes des maisons d'Avignon* » imprimé dans les Mémoires de l'année.

M. le Secrétaire général communique une lettre de Catherine de Médicis conservée dans des archives de famille et qui avait échappé jusqu'ici à la sagacité des éditeurs de cette importante correspondance. Cette lettre concerne des personnages appartenant à la famille Languedocienne de Verdalle, et à la famille provençale de Gadagne, dont plusieurs membres ont joué un rôle important dans notre région. Les notes et commentaires très développés, qui accompagnent le texte lui-même de la lettre, ne constituent pas le moindre intérêt de cette communication, et méritent tous les remerciements de la Société à son auteur, M. Pocquet de Haut-Jussé, le savant bibliothécaire, qui a bien voulu en réserver la primeur et la publication à l'Académie de Vaucluse.

## Séance du 6 Novembre 1924

Présidence de M. le Dr REMY-ROUX, *Président.*

Présents : Mesdames Abric, Jacquemin, Leydet, Rieu ; MM. le Dr Arnol, Bérard, Léon Bonnet, Dr Colombe, Coste, L. Imbert, Lamy, commandant de Loye, Marcel, Dr Michel-Béchet, Nouveau, Pansier, Poirson, Poinet, J.-B. Ripert, abbé Sautel, chanoine Trouillet, Zacharewicz, etc.

Le procès-verbal de la séance du 9 octobre est lu et adopté, puis M. le Président proclame l'admission des membres présentés à la dernière séance ; Mme Geoffroy, de Carpentras, MM. Jacomet, Louis Payol, I. Rolland, Charles Edouard, et l'abbé E. Nicolet. Sont ensuite présentés :

MM. Bonamour, sous-intendant militaire à Meknès, par MM. Dubourguier, Imbert, et le président ;

André Mévil, rédacteur au *Journal des Yébats*, par MM. le Dr Colombe, l'abbé Sautel, et le Dr Remy-Roux.

M. le Président annonce que le bureau de l'Académie a attribué le prix de

Digitized by Google

Faucher pour l'année 1924, à M. Hyacinthe Chobaut, archiviste du Gard, pour l'ensemble de ses travaux historiques.

M. le Dr Colombe nous communique alors le résultat de ses études annuelles au Palais des Papes sur la *Bouteillerie* et le *Dressoir du Grand Tinel*. (voir plus haut le texte de ce travail).

M. le Secrétaire général a la parole pour nous lire l'étude de M. Hyacinthe Chobaut sur les *Débuts de la Franc-Maçonnerie à Avignon et à Carpentras de* 1737 à 1751. Ce travail est également inséré dans nos *Mémoires*.

M. le Président remercie notre collègue de ses nombreux travaux d'histoire locale et fait ressortir combien la décision récente du Bureau, qui décerne le prix de Faucher à M. H. Chobaut, est pleinement justifiée.

## Séance du 4 Décembre 1924

Présidence de M. le Dr REMY-ROUX, *Président*

Présents : Mesdames la comtesse d'Adhémar de Cransac, Rieu, Leydet, Geoffroy, Günd, de Speyr, Rachet, Jacquemin, Jouve ; MM. le Dr Barre, Boissin, Léon Bonnet, Bruneau, de Camaret, Cambe, Clamon, E. Charles, Dr Colombe, Dauvergne, Gap, Alph. Gilles, commandant de Guilhermier, Dr Igonnet, L. Imbert, Lamy, commandant de Loye, A. Marcel, Nouveau, Dr Pansier, Poinet, Poirson, Riousset, J.-B. Ripert, abbé J. Sautel, de Speyr, Zacharewicz, etc.

M. le Président proclame l'admission de MM. Bonamour, sous-intendant militaire à Meknés (Maroc), et de M. A. Mévil, rédacteur au *Journal des Débats*, château de Gallifet, à Sainte-Cécile.

M. l'abbé J. Sautel fait part à l'Académie des *Fouilles opérées à Vaison* au cours de ces derniers mois : le déblaiement de la maison romaine de Puymin, avec son atrium, ses appartements et ses mosaïques, le dégagement de la rue du Théâtre, dont le trottoir et les bornes sont encore nettement visibles, la découverte d'un puits et des Thermes du centre sur la place du 11 Novembre, enfin la trouvaille importante d'un buste en argent lamellé, qui a été déterré dans la partie centrale de l'ancienne cité, et qui remonte vraisemblablement au second siècle de notre ère.

M. Léo Imbert, notre secrétaire général, analyse ensuite les « *Lettres et relations de quelques évènements survenus dans le Comtat de* 1709 *à* 1712 » : ce sont des correspondances adressées au marquis de Lézines, secrétaire du Cardinal Nonce à Paris par des personnalités avignonaises, comme l'abbé de Gérente-Cabannes, prévôt de la cathédrale, qui le renseignent sur tous les évènements de la ville : l'éclipse de 1706, qui effraya spécialement les juifs, l'hiver de 1709, qui fut terrible dans toute la France et gela toutes les semences de blé, la levée des troupes par le Pape, déjà étudiée par M. H. Chobaut. Le siège de Caderousse, en particulier, fait l'objet de nombreuses lettres : les correspondants du marquis de Lézines donnent des détails curieux sur l'entourage du Vice-Légat, sur le conseil de guerre qui décida l'expédition, et sur les évènements assez comiques qui l'accompagnèrent.

Digitized by Google

# Table du Tome XXIV

## DE LA DEUXIÈME SÉRIE

### ANNÉE 1924


| | Pages |
|---|---|
| BENOÎT (F.)— Les Archives du Palais des Papes d'Avignon | 47 |
| — — Voyage en Provence d'un gentilhomme Polonais (1784) | 193 |
| CHOBAUT (H.)— Quelques documents anciens sur Saint-Gens | 91 |
| — — Les débuts de la Franc-Maçonnerie à Avignon | 149 |
| COLOMBE (Dr). — Au Palais des Papes. — Fenêtres d'éclairage et fenêtres d'aération (avec 5 planches) | 35 |
| — — Au Palais des Papes. — La Bouteillerie; le dressoir du Grand-Tinel (avec 1 plan) | 47 |
| GODLEWSKI (Dr E.).— L'âme provençale et l'art médical | 97 |
| MARCEL (Ad.)— Le vieux quartier du sel à Avignon | 13 |
| — — Petites énigmes des maisons d'Avignon | 125 |
| POCQUET DE HAUT-JUSSÉ (B. A.).— Une lettre inédite de Catherine de Médicis à M. de Verdalle | 185 |
| POIRSON (A.)— La Durançole (avec 1 plan) | 109 |
| REVERDIN (Fr.) — Passage à Genève des réfugiés protestants d'Orange (1703) | 1 |
| Actes et procès-verbaux de l'Académie | 211 |
| Allocution de M. J. B. Ripert, président | 212 |
| Comptes et budgets | 216 |
| Liste des membres | 1 |


Digitized by Google

VAISON
IMPRIM. MACABET
FRÈRES

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03668 1214

Digitized by Google